FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
XI
6
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

IOTECA PROVINCIALE

Armadio VI

Palchetto

Num.° d' ordine

B Pwv
XI
6

114
3
23

MÉMOIRES
DE SULLY.

Tome Sixième.

MÉMOIRES

DE SULLY.

643495

MÉMOIRES
DE
MAXIMILIEN DE BÉTHUNE,
DUC DE SULLY,

Principal Miniſtre d'Henri le Grand,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR MR. L. D. L. D. L.

NOUVELLE ÉDITION, revue, corrigée, & augmentée; avec des Obſervations ſur les Remarques jointes aux dits Mémoires, l'Eſprit de Sully & celui d'Henri IV.

TOME SIXIÈME.

A LIÉGE,
Chez F. J. DESOER, Imprimeur-Libraire, à la Croix d'or, ſur le Pont-d'Iſle.

M, DCC. LXXXVIII.

Digitized by Google

SOMMAIRES

Des LIVRES *contenus dans le ſixième Volume.*

SOMMAIRE du vingt-unième Livre.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance & de gouvernement. Réflexions de l'auteur ſur la taille, la gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées, état floriſſant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'état, ſes lettres à Roſny. Mort de Clément VII. Léon XI doit ſon exaltation à la protection de Henri; ſa mort. Paul V, pape. Éloge de l'ambaſſade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Roſny; eſtime qu'on a pour ce miniſtre à Rome. Suite des affaires d'Eſpagne, de Flandre & d'Angleterre: mécontentement des rois de France & d'Angleterre contre l'Eſpagne. Affaires des Calviniſtes; avis donnés à Henri ſur leurs mauvais deſſeins; ſentiment de Roſny ſur l'état préſent de ce corps. Indiſpoſitions de Henri. Aſſemblée des Proteſtans à Châtelleraut, objet de Henri & des Huguenots dans la tenue de cette aſſemblée. Roſny y eſt envoyé

de la part du roi, inſtructions publiques & particulières qu'il reçoit ; il s'abouche en paſſant avec la reine Marguérite. Nouveaux avis ſur la conduite des chefs de la religion. Manége du duc de Bouillon & de ſes partiſans contre Roſny ; conduite ſage de celui-ci ; diſcours d'ouverture, plein de fermeté ; il refuſe la préſidence de cette aſſemblée, &c.

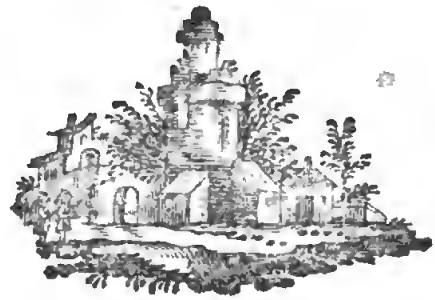

SOMMAIRE du vingt-deuxième Livre.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au roi, & à l'assemblée. Détention de Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs Protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à la satisfaction du roi la question des députés généraux, celle des villes de sureté, &c.; il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange, il met fin à l'assemblée, y explique les volontés du roi, & revient en rendre compte à sa majesté. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne & les autres places du duc de Bouillon se rendent au roi, retour de sa maj. Rosny tient les grands jours; punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Bèze; marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différent de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet de la grande maîtrise de l'artillerie, autre avec le duc d'Épernon, au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris, où il rend compte au roi. Arrivée de la reine Mar-

guérite à Paris, accueil qu'elle reçoit de leurs majeſtés. Mémoire de Roſny ſur les duels, où il expoſe l'origine & les différens uſages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce prince.

SOMMAIRE du vingt-troiſième Livre.

MÉMOIRES de l'année 1606. Jetons préſentés au roi par Roſny. Converſation entre le roi, la reine & lui, ſur leurs brouilleries; autre entre Henri IV & Roſny, ſur la politique, où ils concertent les moyens d'abaiſſer la maiſon d'Autriche. Roſny eſt fait duc & pair. Expédition de Sedan, intrigue de cour à cette occaſion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon, conſeil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au roi, mécontentement donné à Sully au ſujet du traité de Sedan, & ſes plaintes contre Villeroy. Sully conſeille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, & n'eſt point écouté; colère de Henri contre lui, au ſujet de ſon entrée dans Paris. Différent de Paul V avec les Vénitiens; bon conſeil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les Jéſuites, nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du père Cotton, au ſujet d'Adrienne de Freſne. Autres affaires de religion avec le clergé, au ſujet du Concile de Trente, entre les Catholiques & les Calviniſtes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Réglement ſur la gabelle & les élections, autres opérations & réglemens de finance, Vie privée de Henri, ſes amuſemens, converſation en-

tre lui & les courtiſans. Suite des affaires militaires d'Eſpagne & de Flandre, conſidération ſur cette guerre. Autres affaires étrangères. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

SOMMAIRE du vingt-quatrième Livre.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellièvre. Naiſſance d'un ſecond fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully, brouillerie entr'eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au roi dans l'aſſemblée des Calviniſtes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguiran avec les Rochellois; nouvelles grâces accordées par Henri aux jéſuites. Brigues de l'Eſpagne à la cour & dans le conſeil, contre Henri & contre Sully; converſation entr'eux à ce ſujet, & conſeil donné par Sully, autres ſervices qu'il rend au roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, ſentiment de Sully ſur les offres faites au roi par les Flamands. Conſeil tenu à ce ſujet. Victoire navale remportée par les Flamands ſur les Eſpagnols; conférences pour une ſuſpenſion d'armes, & pour la trève. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Eſpagne & les Griſons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre & autres étrangères. Différent du pape & des Vénitiens, terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du Gouvernement. Artifices des

courtiſans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conſeil, qui demeure ſans exécution. Autres affaires de finance, de gouvernement, de police, &c. Dépenſe de Henri IV au jeu, pour ſes manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maiſon de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

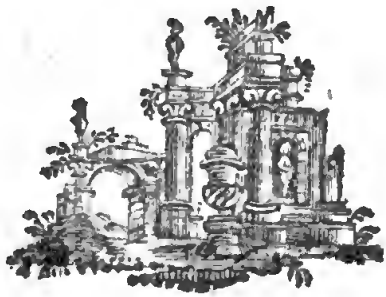

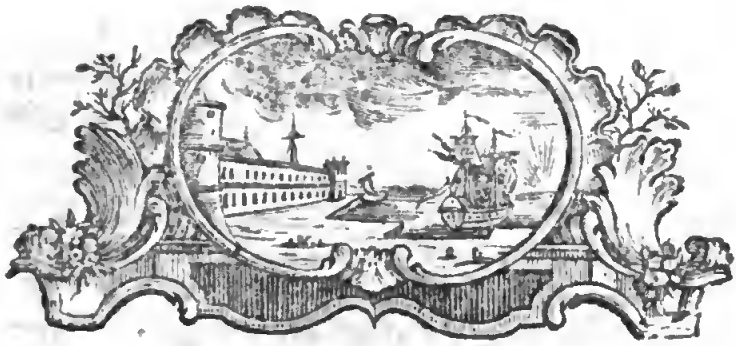

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

TOUS ces dégoûts que j'eus à eſſuyer me coûtèrent une partie du temps que j'avois coutume d'employer tout entier à l'adminiſtration des finances; mais ils ne diminuèrent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai, cette année, à conſtater les aliénations & uſurpations du domaine de ſa majeſté, & à liquider exactement toutes les rentes ſur les tailles, gabelles, décimes, aides & autres parties, ainſi que toutes les autres dettes créées, tant ſur le roi, que ſur les villes, pays & communautés. Je trouvai, par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déjà au royaume, depuis 1605.

leur création jusqu'à cette année, plus de
1605. cent cinquante millions (1). Ce qui est bien plus singulier, c'est que tous ces deniers, dont l'état se trouvoit surchargé, sans qu'on pût s'apercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient, en effet, été usurpés, pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la chose clairement, par le moyen de deux pièces que je venois de recouvrer. L'une est un état des personnes, qui avoient été intéressées dans le parti du sel, pendant le bail de Champigny, & de Noël de Hère. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour, & du conseil même, & depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions sept cent trente-huit mille livres. L'autre pièce, datée du 27 Octobre 1585, est une association du surintendant d'O avec les partisans du sel, pour un cinquième. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquième,

(1) „ Il ne falloit pas „moins que le courage „constant du duc de Sully, „pour rétablir les finances, en retirant cent „millions de domaines „aliénés, en payant les „dettes légitimes, en retranchant les autres, &c. „Il seconda toujours son „roi, dans les magnanimes desseins de soulager „son peuple „. *Essais politiques sur le commerce, chap.* 19. M. Claude de l'Isle en parle de la même manière, & avec toute sorte d'éloges, dans son abrégé de l'histoire universelle, *tom.* 5, *pag.* 501.

Antoine Faſchon, notaire, qui lui prêtoit ſon nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer. 1605.

Un manége ſemblable faiſoit qu'il n'étoit, non plus, preſque rien revenu à ſa majeſté, des deniers des aides & des parties caſuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conſeil, ſe les étoit fait ſubſtituer, pour payement de prétendues dettes du roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premières ſuppoſitions & connivences, je furtai ſi ſoigneuſement, que j'en avois déjà découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au tréſor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de ſoulager le peuple, que je dépouillois ainſi, de temps en temps, les uſurpateurs de biens qui ne leur étoient pas dus, à proportion de ces découvertes, je faiſois, au nom de ſa majeſté, des remiſes conſidérables ſur la taille; ſource principale d'abus & de vexations de toute eſpèce, dans ſa répartition & ſa perception. Il eſt bien à ſouhaiter, mais peu à eſpérer, qu'on change un jour entier le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

(2) Ces abus ſont ſi palpables, & ces vexations ſi criantes, que nos rois & leurs miniſtres ont ſouvent eſſayé d'y remédier, en changeant en entier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obſtacles, dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroiſſoit devoir être plus heureuſe, & qui, malgré cela ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me ſoit permis d'en expoſer ici les raiſons.

1605. Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de si bizarrement tyrannique, que de faire acheter à un particulier, plus de sel qu'il n'en veut & n'en

Il règne dans ce royaume, &, je crois, dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sauroit trop s'attacher à détruire, parce que, tenant les esprits des sujets continuellement en garde, contre tout ce qui émane du souverain, il produit, par la seule défiance, une partie des mauvais effets, que produiroit une désobéissance formelle. Ce préjugé est, qu'on ne songe jamais au peuple en bien, & qu'au contraire, on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus misérable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand, que celui qu'on propose dans la taille, ne soit sujet à de grandes difficultés par la nature de la chose même. Or, je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut aussi qu'elles le soient pour ceux que, de nécessité, l'on emploie à l'exécution. Car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui se trouve construit par la seule coopération toute mécanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne sauroit croître & s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela, deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre par l'instruction & les châtimens; je veux dire, le défaut de lumières & la paresse dans les employés subalternes, celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confiée aux élus & subdélégués des intendans; je n'oserois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous ordres, pris par eux au hasard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le temps nécessaire à donner à celle-ci; mais que, comme on fait venir de la capitale des artisans pour conduire des travaux qui

peut conſommer, & de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquois, un jour, en cette manière, en m'entretenant avec le roi. Il me demanda 1605.

excèdent la portée des artiſans communs, le conſeil doit choiſir & députer dans les généralités, des commiſſaires intègres, intelligens, ſuffiſamment autoriſés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le temps, ni la dépenſe. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des obſervations à faire ſur différens détails de la campagne; ſi on les paye mal, ou à regret, on les expoſe à trahir leur devoir par beſoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation poſſible.

Lorſqu'on connoît tout ce que peuvent ſur les hommes, les liaiſons de parenté, d'amitié, de ſociété, de ſimple voiſinage, les différens intérêts, perſonnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le déſir d'être honoré & careſſé de ſes concitoyens, la dépendance d'un ſupérieur mal inſtruit laquelle peut ſe faire ſentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injuſtes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de ſa famille & de ſes compatriotes, ou mille raiſons de ne pas ſe ſervir, pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Auſſi quelques perſonnes, qui ont étudié avec application les deſſeins du conſeil dans cette opération, & enſuite prêté un œil attentif à la manière dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voyent avec douleur, que, ſur cinquante de ces commiſſaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuſe que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoiſſance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorſqu'on en fit l'eſſai, le bonheur dont jouiſſent encore actuellement le petit nombre de paroiſſes, qui ont trouvé le moyen de le conſerver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixième, qui n'eſt lui-même qu'une eſpèce de dîme, a toute ſorte d'avantages ſur la taille & les autres ſubſides; tout cela, dis-je, fait conclure aux eſprits judicieux, qu'il fau-

un mémoire détaillé sur toute cette matière, de ce que coûtoit le sel d'achat aux salines, des frais qu'on y faisoit, de là, jusqu'à sa vente, de sa distribution dans les greniers, & autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Sa majesté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dresser, le mieux que je pus, & à peu près, parce que, suivant les raisons que j'y exposois, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses, mais il ne produisit aucun effet, & tout demeura, à cet égard, comme auparavant; tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance, & le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premiers établissemens, lors même que d'autres impositions plus selon la droite raison, comme

1605.

dra, de toute nécessité, revenir, à cet égard, à l'établissement de la dîme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fausse & cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple, bien entendu, est encore que le roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens & la force de son royaume; que, sans égard pour des exemptions & des priviléges injustes, tous les sujets de sa majesté soient traités également; que le commerce & l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire sur cette matière, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre : *dîme royale, &c.*

le dixième & les entrées, ſemblent en indiquer ſi clairement les moyens, & en aplanir les voies (3). 1605.

Les dettes créées ſur les provinces, maiſons-de-ville & communautés, ne faiſant pas moins de tort au roi, que les ſiennes propres, je le ſollicitois continuellement de permettre qu'on fît ſur elles la même réviſion & la même opération qu'on avoit faite ſur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & ſa majeſté laiſſa à ma diſpoſition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer, à cet effet, des commiſ-

(3) On ſait combien la gabelle rapporte au roi de net, tous frais déduits, & il n'eſt pas difficile de ſavoir conſéquemment, à quoi ces frais montent pour chaque minot de ſel. Pourquoi le roi ne prend-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de ſel, de premier achat, & ſur les ſalines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aydes? il y a long-temps qu'on fait cette queſtion, & elle eſt tout à fait ſimple. Le cardinal de Richelieu, ſuivant en cela toutes les vues du miniſtre ſon prédéceſſeur, *Teſt. polit.*, 2 *part.*, *chap.* 9, *ſect.* 7. Péréfixe, l'auteur de l'eſſai politique ſur le commerce, *chap.* 25, une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident, tout d'une voix, contre un impôt, dont la régie n'eſt pas ſeulement onéreuſe par ſa forme, mais encore injuſte par ſon peu d'uniformité. Ils trouvent, à la vérité, de grandes difficultés à la changer, mais, ce changement une fois fait, paroît, en récompenſe, une des principales ſources *du ſoulagement & de l'opulence de l'état* tout à la fois. Le cardinal de Richelieu, qui eſt celui qui en parle en ces termes, ajoute, que ce qu'il avoit connu de ſurintendans les plus intelligens égaloient le produit de l'impôt du ſel, levé ſur les ſalines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Eſpagne. Conſultez encore, ſur ce ſujet, la *Dîme royale*, de M. de Vauban.

faires, que je choisis parmi les personnes
1605. que je connoissois les plus laborieuses & les plus fidelles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des tréforiers de France & des autres officiers; mais, comme ce travail ne put aller si vîte, je remets à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'économie ayent des resſources infinies, lorsque je pense que, malgré les dépenses ordinaires de l'état, & celles que sa majesté faisoit extraordinairement dans son royaume; malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger; malgré l'état d'épuisement & de ruine, où le roi avoit trouvé la France, ses finances & son trésor, à son avénement à la couronne; malgré des obstacles & des difficultés, comme insurmontables, le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvînt de sa première indigence. Auroit-on pu se figurer, dix ans auparavant, qu'en 1605, le roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit, si l'on avoit fait sérieusement attention, que les sommes qu'on lui demandoit lorsqu'il fut reconnu paisible possesſeur de la couronne, celles dont il voyoit son épargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces sommes, ne montoient à guère moins de trois cent trente

millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquitté sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures & simples, le seroient, & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste; de manière que le trésor royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui étoit arrivé, & je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur, d'aussi intéressant dans ces mémoires, qu'un état en gros des sommes particulières d'où résultoit cette somme principale. 1605.

Il étoit dû à la reine Elisabeth, lors de son décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ses besoins, avancé aux troupes Allemandes, & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que, pour toutes les autres sommes, auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au roi, hommes, vaisseaux, provisions, pour le siége de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin, pendant tout le temps qu'avoit duré la ligue, la somme de sept millions, trois cent soixante-dix mille huit cents livres; aux cantons Suisses, tant pour leurs services, que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions, huit cent vingt-trois mille quatre cents soixante-dix-sept livres, 5 sols; aux États-généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, &c., aussi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cent soixan-

1605. te-quinze mille quatre cents livres; à différens ſeigneurs, colonels & officiers François, pour ſervice, ſolde, penſions, gages, &c., pendant les guerres civiles, ſix millions cinq cent quarante-ſept mille livres; aux partiſans de toute eſpèce de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens & penſions des officiers de la maiſon du roi, de juſtice, de police & de finance, par états dreſſés, vingt-huit millions quatre cent cinquante mille trois cents ſoixante livres; à différens particuliers, ſuivant leurs billets, reſcriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patens, &c., preſque tous du règne de Henri III, douze millions deux cent trente-ſix mille livres. Engagemens de domaine, conſtitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par ſa majeſté, cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue, dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cents quatre-vingt-une livre (4).

Il eſt vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva pluſieurs, qui, étant exigées injuſtement, furent annullées tout à fait; d'autres, ſur leſquelles on compoſa

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens mémoires, tant ſur les traités de la ligue, d'environ un million, que ſur le total; mais cela eſt peu conſidérable.

avec les créanciers ; d'autres, dont on trouva moyen de ſe libérer, par quelques expédiens, comme celles ſur les tailles & le domaine ; mais on comprend facilement combien il en reſta encore à acquitter de juſtes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple eſt impuiſſant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencèrent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui, ſous une apparence de douceur & de fauſſe compaſſion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que, ſous le nouveau règne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce prince, & contentons-nous de marquer, comme un monument éternel de ſa gloire, l'état où la ſageſſe de ſon gouvernement avoit déjà mis la France, dans cette année. Les payemens hors & dans le royaume, ſe faiſoient à point nommé ; nulle ſouffrance de ce côté-là, ni dans les dépenſes courantes, ſans que, pour cela, ſa majeſté ceſſât d'en faire de très-conſidérables, pour rétablir, meubler & décorer ſes maiſons royales, réparer les places fortifiées, en faire conſtruire de nouvelles, élever des bâtimens publics (5) : 1605.

(5) Henri le grand a fait peindre & dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, & embellir en pluſieurs autres manières cette maiſon roya-

réédifier les égliſes, hôpitaux & couvens;
1605. entretenir les pavés, levées, ponts & chauſſées, fabriquer grand nombre de galères ſur la Méditerranée, remplir les magaſins & arſenaux, racheter, ou dégager les bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, &, après tout cela, il reſtoit encore au bout de l'année, une ſomme conſidérable à dépoſer dans le tréſor de la Baſtille (6).

le. Il acheva le pont-Neuf; il fit conſtruire la place & la rue Dauphine, redreſſer grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, &c. Outre ce qui en eſt marqué en différens endroits de ces mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le mercure François, *ann.* 1610, *pag.* 404. Décade de le Grain, *liv.* 8. Morizot, *chap.* 46, ainſi que dans les écrivains qui nous ont donné des deſcriptions, ou l'hiſtoire des antiquités de Paris, &c. Perſonne n'ignore que ce grand prince, par les ſoins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, preſque dans tous les endroits du royaume, conſtruire quantité de chauſſées & de ponts dans des lieux impraticables, ſurtout du Berry, qui pouvoient diſputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, ſont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reſte encore en différens endroits, où on les nomme *des Roſnys*. Nous avons pluſieurs ordonnances de ce prince à ce ſujet; & d'autres, par leſquelles il eſt défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, & cette application à rendre ſon royaume floriſſant, contribuèrent peut-être autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV le nom de Grand, qui lui fut donné dès ſon vivant, &, à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge ſingulier dans le mercure François, *année* 1606, *p.* 101; „ comme il s'eſt ac-
„ quitté au bien & à l'uti-

Et, ce que j'eſtime bien davantage que tous ces tréſors, c'eſt que Henri les acquit, non ſeulement ſans rendre le peuple plus miſérable, mais en le ſoulageant conſidérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture préſente ne lui permit pas de pouſſer plus loin les effets de ſa tendreſſe pour ſes ſujets. Si les ennemis de ſon gouvernement n'en convenoient point; ſi, même, on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en eſt pas moins vrai, que l'abondance commençoit à ſe faire ſentir par-tout le royaume, & que, délivré de tous ſes tyrans dans la finance, la nobleſſe & la milice, le payſan enſemençoit & recueilloit en aſſurance (7); l'artiſan s'enrichiſſoit de ſa profeſſion; le plus petit marchand ſe réjouiſſoit du profit de ſon trafic, & le noble lui-même faiſoit valoir ſes revenus. 1605.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de ſévérité, qu'avoit donnés ſa majeſté, n'en étoit que plus affer-

„lité de la couronne de „France, en ces états & „charges-là, plus qu'au„cun de ceux qui l'ont „précédé, tous les Fran„çois l'ont reconnu & du „vivant & après la mort „de ſa majeſté, & bien „qu'il n'ait été exempt de „la calomnie par ſes en„vieux, ſi eſt-ce qu'il „faut avouer qu'il a été „& le Joſeph de notre roi „& celui de la France „.

(7) La tendreſſe de ce bon prince pour ſes peuples, paroît par ce dicton de lui, qui s'eſt conſervé par une eſpèce de tradition, qu'il ſeroit en ſorte que le plus pauvre payſan pût manger de la viande toutes les ſemaines, & de plus mettre tous les Dimanches une poule dans ſon pot.

mie, & mieux goûtée, & la licence qu'on
1605. avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple & à la discipline militaire, ſans aucun préjudice à la perſonne du ſoldat & de l'officier, exactement payés de leur ſolde, &, de plus, récompenſés à proportion de leurs ſervices & careſſés à raiſon de leurs talens, ou de leur valeur. Les jetons que j'avois donnés à ſa majeſté, ſelon la coutume, le premier jour de l'an, repréſentoient un lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux poles, avec ces mots : *Hi fines.* C'eſt par de pareilles actions qu'un roi peut aſpirer à la gloire d'avoir rempli cette deviſe.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit, au ſujet des lettres de Henri. J'en trouve une ſi grande quantité pour cette année, & ſur toute ſorte de ſujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque pluſieurs libéralités : Trente mille livres à la reine, pour ſes étrennes, neuf mille livres à la comteſſe de Moret (8), quinze cents livres aux

(8) Jacqueline du Beuil. Le roi l'avoit fait, à la fin de l'année dernière, comteſſe de Moret, faiſant, dit l'Etoile, revivre en elle, l'amour qui étoit comme éteint en la marquiſe. Il lui avoit fait auſſi épouſer un gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le journal de l'Etoile, quelques anecdotes ſur ce ſujet, mais trop licencieuſes, pour que nous puiſſions les rapporter. *Année* 1604. Mademoiſelle du Beuil ou de Beuil, nous eſt repréſentée dans les écrits de ce temps-là, comme une fille qui n'avoit

femmes-de-chambre de la reine, & autant pour être distribué par madame de Montglat, aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions, quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes, douze cents livres à Praslin, autant à Merens, trois mille livres au comte de St.-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-père, deux mille quatre cents livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissionnaire en cette province, quatre mille livres de pension à Lognac (9), capitaine réformé, pour récompense de ses services, quarante mille livres, que sa majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêt à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due, cinq cents livres au duc de Ventadour, qui les 1605.

pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiselle d'Entragues ; mais en récompense, une physionomie fine & spirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse, que pour la marquise de Verneuil.

(9) Ce n'est point celui dont Henri III s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompense de cette action, un gouvernement, qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne, où, très-peu de temps après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet, tom* 1, *liv.* 1, *pag.* 183.

avoit avancées en menus frais, afin qu'on
1605. vît, disoit ce prince, qu'on ne perdoit rien en le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement, & dix-sept mille cent trente-huit livres à son apoticaire, nommé la Livre. S. M. étoit débiteur de cet homme-là, depuis 1592, & avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison; elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cents quarante & une livre à Jean Sellier, marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour sa majesté de la construction de je ne sais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données à M. le comte de Soissons, de l'édit des greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou payemens justes; Zamet obtint de sa majesté, les deux offices de receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice sa forêt de l'Aigle entre lui & le connétable; mais, pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cent mille livres qu'on lui faisoit, pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déter-

déterminèrent S. M. à en traiter avec lui, soit par voie d'échange, ou de récompense. 1605.

Une grande partie des lettres de ce prince rouloient encore sur ses bâtimens, surtout ceux des nouvelles manufactures de soie, qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie, qu'on lui envoyoit d'Espagne, son orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet (10). Je fis jeter, par son ordre, les fondemens des nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts, qui sont nommés à ce sujet. Sa majesté fit venir des pays étrangers les Comans & les la Planche, pour leur confier le soin & l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-temps sans se plaindre, soit qu'ils trouvassent que le profit ne répondoit pas à leurs espérances, ou qu'ayant

(10) Je trouve encore dans quelques écrits de ce temps-là, qu'un fabricant Provençal, nommé sertan, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers; qu'il s'établit des manufactures de cristal & de glaces de Venise, de perles bien imitées & plusieurs autres, que le célèbre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

1605. fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le roi se déchargea de leur importunité sur moi, & me commanda de faire en sorte qu'ils ne se ruinassent, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient, un jour, prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres; comme, dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la manière de traiter leurs ambassadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenses & des libéralités faites à propos; &, ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différens, & en commençant dès lors à exercer, à leur égard, la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa majesté m'envoya une lettre toute ouverte de complimens, qu'elle crut devoir à la duchesse de Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cents écus au moins; auquel cette princesse se montra fort sensible dans sa lettre de remercîment qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, & qui fut tenu encore longtemps secret, ce prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, & lui dépêcha aussi-tôt un courrier extraordinaire, quoique, sur cet arti-

cle, il portât ſi loin l'épargne, qu'il fit une eſpèce de reproche à ſon ambaſſadeur à Rome, de lui envoyer trop ſouvent des courriers, & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorſque l'ambaſſadeur de la république de Veniſe prit congé de ſa majeſté, au mois de Novembre, il reçut par mes mains un préſent conſidérable; j'en fis même un à ſon ſecrétaire. L'envoyé du duc de Holſtein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins ſatisfait. Je lui fis voir l'arſenal & tous les magaſins du roi; &, afin qu'il s'en ſouvînt mieux, je lui fis préſent, ſuivant l'intention de ſa majeſté, d'une paire de ſes plus belles armes, pour le prince ſon maître. 1605.

La mort de Clément VIII (11) arriva

(11) L'Etoile, qui n'eſt pas ſuſpect, lorſqu'il parle en bien du pape & des catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces mémoires, à la louange de Clément VIII: „ Pape „ pacifique, dit-il, & bon „ François. Ceux de la re„ligion même ne le haïſ„ſoient pas, s'étant tou„jours comporté en leur „ endroit fort gracieuſe„ment, & plus que pas „ un de ſes prédéceſſeurs, „ juſqu'à leur octroyer des „ paſſeports, pour aller „ & venir librement à Ro„me; ce qu'on ne trouve „ point avoir jamais été fait „ par aucun pape. Quand „ il mourut, & long-temps „ auparavant, ce n'étoit „ plus de lui qu'une maſſe „ de chair, étant perclus „ de corps & d'eſprit, „ ayant les mains même „ toutes pourries & cre„vées, ſi que, quand on lui „ venoit baiſer les pieds, „ qui étoient bien puans, „ autant que tout le reſte „ de ſon corps, il lui fal„loit ſoulever les mains „ pour donner la béné„diction. *Journal du règne de Henri IV.*

Pierre Matthieu en parle avec toute ſorte d'éloges, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 328, & *liv.* 3, *pag.* 696, ainſi que nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'au-

1605. la nuit du trois au quatre Mars, & elle fut auſſi-tôt mandée en France, par un courrier que mon frère dépêcha vers le roi, alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même temps les cardinaux François, auxquels ſa majeſté avoit fait prendre le chemin de Rome, dès l'année précédente, & qui y furent ſuivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaiſon que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres, pendant tout le temps qu'il demeura au delà des monts. Il me donna avis de ſon arrivée, par une lettre du 28 Décembre 1604, & il m'en écrivit une ſeconde, le 6 Février ſuivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le conſiſtoire Romain, qui ne pouvoit ſe laſſer de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'égliſe. J'avois ſurtout dans la perſonne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée enſemble, un ardent panégyriſte à Rome. Je lui avois écrit, depuis ſon départ de Paris, une aſſez longue lettre, qu'il montroit à tout le monde, pour ſe faire hon-

tre défaut, qu'un peu trop d'attachement à ſa famille. On diſoit de lui : *Clément VIII, bon homme, bon prélat & bon prince*, par oppoſition à ſes trois prédéceſſeurs; Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, diſoit-on, que bon prélat, le ſecond que bon prince, & le troiſième bon prélat & bon prince. *Amelot de la Houſſaye, note 3, ſur la 311ème lettre du cardinal d'Oſſat.*

neur des ſentimens qu'on lui connoiſſoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choſes flatteuſes, dont eſt pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention, dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que, grâce au ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer & emporté, qu'inſpire la différence de religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient ſans ceſſe du Perron, comme le ſouhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit pluſieurs fois, qu'il ne diſoit jamais la meſſe, ſans ſe ſouvenir de moi au *memento*. Le pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorſqu'il fut conduit à ſon audience par Béthune. Il l'entretint long-temps ſur mon chapitre, & particulièrement ſur les moyens d'opérer, ce qu'il appeloit, ſuivant le langage de Rome, ma converſion. Il eſt aſſez extraordinaire que la juſtice qu'un miniſtre ne peut obtenir que ſes compatriotes rendent à ſon déſintéreſſement & à la droiture de ſes intentions, lui ſoit rendue par des étrangers, qui ont une auſſi grande raiſon de le haïr. En me faiſant ce détail ſur les cardinaux, du Perron me parloit, comme eux, du déſir qu'il avoit perſonnellement, que j'achevaſſe de m'unir avec des perſonnes qui me vouloient tant de bien : » N'ayant pas, ce ſont ſes termes, plus d'a- » mis à Genève, que j'en avois à Rome. 1605.

Il ne m'étoit guère moins ſenſible de lui voir rendre ce témoignage à mon frè-

1605. re, qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, » qu'aucun cavalier Fran-» çois, depuis cent ans, disoit-il, n'a-» voit acquis autant de réputation dans » toute l'Italie (12) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eu Béthune, de venir au-devant de lui, à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortége de noblesse Françoise & Romaine.

Le roi avoit enjoint sur toutes choses, à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque, par les lettres qu'apporta un second courrier de Rome, arrivé à Paris le 28 Mars, on sut que, suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit, en effet, tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement & si promptement levée, que, deux jours après l'arrivée de ce courrier, c'est-à-dire, le Vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du soir, le saint siége fut rempli par le cardinal de Médicis,

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Matthieu, parlant des services que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour. *Tom* 2, *liv.* 3, *pag.* 681. Siri en parle partout de même.

(13) Voyez le détail des deux conclaves suivans, dans Matthieu. *Ibid.* 698, & autres historiens.

appelé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, & de même nom qu'elle, fait assez voir que sa majesté très-chrétienne fut bien servie par la nation Italienne (14). Aussi en témoigna-t-elle publiquement sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce prince m'écrivit de ne point épargner son artillerie, & de donner les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris fût suivi dans mon gouvernement, & dans tout le reste du royaume. MM. l'évêque & le gouverneur de Paris, le président de Bellièvre & les gens du roi du parlement, les évêques & autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, & suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, d'allumer des feux de joie, &c. On peut dire que jamais exaltation de pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déjà mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (15). 1605.

(14) „ Le pape Léon XI „ avoit coûté au roi, dit „ malignement du Plessis „ Mornai, trois cent mille „ écus à faire. *Vie de M. du Plessis-Mornai, livre 2, pag* 365.

(15) Il fut pris de maladie, le 17 Avril, au retour de la procession à Saint-Jean de Latran, qui se fait pour la prise de possession du nouveau pape, & mourut le 27.

1605. Celui qui lui fut donné pour ſucceſſeur, conſola, en quelque manière, ſa majeſté. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèſe, parce que deux choſes concoururent à ſon élection; la faveur que lui accorda hautement la nation Françoiſe par ſes cardinaux, & ſon mérite perſonnel, qui lui valut cette diſtinction, qu'on s'attendit de voir récompenſée par un heureux & digne pontificat. Deux ſujets de ſuite placés, pour ainſi dire, de la main de ſa majeſté très-chrétienne ſur le ſaint ſiége, ne laiſſerent plus de doute par toute l'Europe, ſur le crédit qu'elle s'étoit acquis dans l'eſprit des Italiens. Ce prince en jugea de même, avec un vif ſentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'auſſi-tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 Mai, dix heures du ſoir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Léon XI, excepté ſeulement qu'il ne ſe fit point de feux de joie. Sa majeſté en donna elle-même la raiſon à ceux qui auroient pu prendre mal cette ſingularité; c'eſt que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reſte, rien ne fut omis, & le roi aſſiſta en perſonne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus, en cette occaſion, trois lettres de même date de ſa majeſté, de pur cérémonial ſur mes différentes charges; &, en qualité de perſonne publique,

elle m'adreſſa, auſſi bien qu'au chancelier & Sillery, un diſcours en forme de relation, de tout ce qui venoit de ſe paſſer au conclave. 1605.

Paul V ne démentit point les eſpérances qu'on avoit conçues de ſon pontificat. Le conſeil Romain parut ſe conduire, à tous égards, par les mêmes vues que ſous Clément VIII. On ne preſcrivit, à Barberin, qui fut envoyé nonce en France, rien au delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, & il lui fut ordonné, par le cardinal Aldobrandin, & par ſa ſainteté elle-même, de ne s'adreſſer qu'à moi dans tout ce qu'il auroit à faire, ou à ſolliciter. Je ne ſais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que lui qui ſoit l'auteur de ce conſeil, de m'employer toujours ſeul, préférablement à tant de perſonnes, qui portoient juſqu'à la ſervilité le dévouement au ſaint ſiége. Mon frère me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à ſon amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune eſt du 12 Novembre; car il étoit encore à Rome en ce temps-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'inſtallation du pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, & il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il ſe fit aſſez regretter de ſa ſainteté, pour être obligé de la ſupplier de ne pas écrire au roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on

1605. le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré, en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en une sagesse pleine d'assurance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit espérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de sa dépendance, par lesquelles il passa, le reçussent & le traitassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frère, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, & lui représente qu'il ne sauroit mieux faire, que de donner une place à Béthune dans le conseil des affaires étrangères en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particulière connoissance (16).

Du Perron me remercioit, dans cette lettre, d'avoir pris son parti auprès de sa majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la charge de grand-aumônier, qui

(16) Le cardinal d'Ossat lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet ambassadeur, dans sa lettre au roi, du 10 Décembre 1601, dans celle à M. de Villeroy, du 2 Décembre 1602, & autres.

venoit de lui être promiſe, ainſi que de quelques autres légers ſervices que j'avois rendus à ſon frère. Il y avoit un dernier article qui regardoit la Fin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de ſa légèreté naturelle, étoit ſorti de France, & avoit embraſſé la religion proteſtante. Le roi, qui l'obſervoit, comme ont fait tous ceux qui ont une fois donné ſujet de ſe défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & conſtituer priſonnier dans la tour de Nonne. La Fin s'étoit adreſſé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois ſon ami, pour ſe faire accorder la grâce que, du moins, on le fît paſſer en France, & que, là, on lui fît ſon procès, s'il ſe trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'eſt cette grâce que du Perron me demandoit auprès du roi pour la Fin. 1605.

La lettre la plus digne de remarque, qui me vint de delà les monts, eſt celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai ſeulement le précis de ce bref, parce qu'il eſt aſſez long. Comme il paroiſſoit que c'étoit au ſujet de mon frère, que le ſaint-père me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de ſa conduite, de ſa piété, de ſa prudence, de ſa politeſſe pleine d'égards pour tous les cardinaux, & pour lui-même, lorſqu'il ne jouiſſoit encore que de cette dignité. Sa ſainteté paſſe de là au regret qu'elle a, que les obſtacles que je mettois à ma converſion, l'empêchent

1605. de s'abandonner auſſi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire, à ſon amitié pour moi, ſa piété & ſon zèle lui fourniſſant mille motifs pour me perſuader de changer de religion. Elle m'aſſûre que, ſi ſa place ne l'eût pas retenue, elle ſe ſentoit diſpoſée à paſſer en France ſans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propoſe l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, & nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particulière. Elle y joint celui des premiers ſaints de France, & de ſes rois les plus illuſtres, ce qui amène naturellement l'éloge du roi régnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié, à l'occaſion de tout ce que j'avois rendu de ſervices à ce pape, dont elle me remercie affectueuſement, auſſi bien que de tous les bons offices, dont les légats & nonces apoſtoliques de ſon prédéceſſeur, & les ſiens, m'avoient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prières & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre ſi obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus & les grandes qualités de ſa ſainteté, de l'aſſûrer de mon obéiſſance, de mon attachement à la ſervir, & de la paſſion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remercîmens des ſentimens qu'elle me témoignoit, & les ſouhaits d'une parfaite proſpérité, rem-

pliſſoient ma lettre entière, où, ſans croire intéreſſer ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractère des princes ſouverains, & en particulier à celui qu'une Egliſe toute entière donne au pape. Je ne faiſois donc aucune difficulté de me ſervir du terme de lui baiſer les pieds, qui, ſans doute, n'auroit pas plu à mes confrères. Auſſi Paul V, en recevant ma réponſe, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaiſirs qu'il eût eu depuis ſon pontificat. Il la lut trois fois de ſuite, en s'écriant que je lui faiſois trop d'honneur. Il en loua infiniment le ſtyle, le tour & toutes les expreſſions, & dit encore que mes louanges lui déroboient une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un ſecond bref. Il fallut que du Perron lui-même s'oppoſât à un excès de tendreſſe, qui pouvoit avoir ſes riſques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du ſaint-père, parce que, comme ma lettre étoit écrite en françois, il fut appelé pour en être l'interprète. Du Perron demeura encore quelque temps à Rome, dont le ſéjour lui occaſionnoit une grande dépenſe. Il me marquoit que, depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles & d'habillement pour lui & pour ſa maiſon. Dans l'épuiſement où ces dépenſes l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des fermiers de ſon abbaye de Lire, qui lui refuſoient ſes fermages, ſous 1605.

prétexte d'un arrêt du conseil, touchant
1605. des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du saint siége pour la France, excepté le duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la politique espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit, cette année, de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour & les états des Provinces-unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencèrent, dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Gresins, qui les auroit trop retardées. Il offrit, pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaine, & au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le roi, en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola, qui devoit les commander, prenant la même route, il ne seroit pas impossible, que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs François, & choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général : » Ce qui, disoit Henri, auroit

» valu une bataille gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette penſée à Aerſens, & de la faire paſſer, par ſon moyen, juſqu'au prince d'Orange. Mais on apprit preſqu'auſſi-tôt par un courrier Eſpagnol, qui paſſa par Paris, s'en allant en Flandre, à la fin de mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeroit ſi fort la choſe, que ſa majeſté ſe crut alors obligée, au contraire, de lui rendre ſon paſſage aſſuré, tant qu'il ſeroit ſur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propoſitions. Je n'apercevois point cette conſéquence; & je répondis à Henri, lorſqu'il m'en parla, que Spinola, ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui eſt celui par Paris, il avoit jugé en même temps, que ſon devoir demandoit qu'il rendît ſes reſpects à ſa majeſté, & qu'aſſurément, il ne lui parleroit que de choſes générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il ſe trouva que j'avois penſé juſte. 1605.

Spinola partagea ſon armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy, à qui il fit paſſer le Rhin, entre Cologne & Bonn, où il fit enſuite des retranchemens pour interdire ce paſſage à d'autres troupes. Quel que fût le deſſein des Eſpagnols dans cette manœuvre, elle

Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

devoit bien réveiller les princes allemands
1605. de leur léthargie. Spinola conduiſit celle qu'il s'étoit réſervée, du côté de la Friſe, où l'armée des alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui ſe répandit au mois de Juillet, de la mort de ce général, ne ſe trouva pas mieux fondé que celui qui courut, au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'inveſtit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola ſe vit comme aſſiégé lui-même dans ſes quartiers, & ſes tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner ſon entrepriſe; auquel cas le prince s'attendoit, de ſon côté, à aſſiéger & emporter le fort de Patience, mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui ſe fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant ſa conquête, le vingt-trois Septembre, & il ne ſongea plus qu'à la mettre hors d'inſulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut, de ſon côté, aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & aſſuroient la Friſe. Du Terrail pendant ce temps-là, à la tête d'un ſecours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & ſurpris Berg-op-Zoom; mais il en fut repouſſé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un Officier François, de la cabale ſéditieuſe, qui avoit jugé à

propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux archiducs. Sa majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis, par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir, comme elle lui fut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-Boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entière. On arrêta, depuis, un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne, chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné, dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres gentilshommes, qui avoient offert leurs services aux archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons sujets. 1605.

Ce n'est là que le moindre des sujets de plainte que le roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux séditieux François, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais, tout bien pesé, sa majesté jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même

1605. donnés aux Eſpagnols; elle ſe montra même plus religieuſe que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient, après cela, à faire obſerver exactement les dernières conventions, par rapport au commerce, qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon Baudelonis amena à la Rochelle un vaiſſeau eſpagnol, qui s'avoua flamand, & du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le roi, qui leur répondit, en louant leur conduite, leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Eſpagne la même ſatisfaction, que ſi elle l'avoit fait demander par ſon ambaſſadeur.

Le conſeil de Madrid, de ſon côté, ne ſavoit trop ſur quel ton il devoit le prendre avec nous; combattu, d'un côté, par ſa fierté naturelle; de l'autre, par le ſentiment de ſon inſuffiſance, & par les beſoins qu'il ſentoit avoir de nous. Cet eſprit conduiſoit les Eſpagnols dans toutes leurs manœuvres, & leur faiſoit tour à tour eſſayer de nous ſéparer d'intérêt d'avec les Etats, ſe plaindre amèrement de ce que, ſous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions, en effet, comme auroient pu faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correſpondance avec l'Angleterre: mais aucune de toutes ces ruſes ne leur réuſſit. Le roi, ſecrettement raſſuré par la connoiſſance de ſes forces, ſe moqua de leurs menaces; &, pour moi en particulier, je connoiſſois trop bien l'eſprit & l'humeur du roi d'An-

gleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous. 1605.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec sa majesté britannique, qu'ils ne purent même sauver long-temps ces apparences; car, comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un pays, sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ces états; ce qui le mit dans une furieuse colère contr'eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeler ce prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi, & auxquels il avoit donné atteinte, dès l'année suivante, par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont, qui étoit sur les fins de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matière, & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi; &, lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particulièrement avec le roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'empire; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortoit à se joindre à lui, dès ce moment, pour

faire en ſorte qu'avant la mort de l'empe-
1605. reur régnant, les électeurs puſſent être remis en poſſeſſion de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fiſſent uſage pour fermer à tout fils, frère, ou parent même éloigné de ſa majeſté impériale, le chemin à l'empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire ſtatuer que l'empereur déſigné pour lui ſuccéder, quel qu'il pût être, ſe déſiſteroit de toute prétention au royaume de Bohème.

Beaumont, en exécutant, à ſon retour à Paris, la commiſſion dont il étoit chargé par ſa maj. britannique, dit au roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que ſa maj. ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut eſſayer ſi cette nouvelle politique trouveroit des partiſans dans ſa cour. Elle s'ouvrit à quelques uns de ſes miniſtres, ſur cette idée du roi Jacques par rapport à l'empire, non pas entièrement, mais par forme de conſultation, encore moins leur donna-t-elle à ſoupçonner la plus petite partie de ſes grands deſſeins. Henri ne trouva point, en cette occaſion, de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne ſavoit que répondre ſur cette idée, tant elle leur paroiſſoit fauſſe & déraiſonnable. Le prince ſe donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fuſſe de retour, pour s'en entretenir avec moi; mais, comme cette converſation roula en partie ſur pluſieurs particularités, qui parurent

de si grande conséquence à sa majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17). 1605.

Henri, en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa majesté britannique me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois à l'appuyer

(17) Je ne sais si ce secret ne rouleroit point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paroît que fut quelque temps ce prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer empereur lui-même. Il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du *vol.* 8474, *des Mss. de la bibl. du roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna, & le troisième, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias „Le roi, ajoute l'auteur, „qui avoit attentivement „prêté l'oreille à ce dernier, se leva; ayant ouvert une fenêtre pour „prendre l'air, tenant la „vue & les mains vers le „ciel, dit tout haut, Dieu „formera & fera naître en „mon cœur, s'il lui plaît, „les résolutions que je „dois prendre sur tous vos „cours, & les hommes „les exécuteront. Adieu, „dismessieurs, il faut que „je m'aille promener. Et „ainsi finit cette conférence„. Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.*, 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

d'une manière qui, toute générale qu'elle
1605. étoit, avoit pourtant un rapport ſi direct aux réflexions que je lui avois fait faire ſur cette matière, que je ne pus douter que, de temps en temps, elle ne ſe ſentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux aſſurances d'amitie & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite perſonnel & ſon intelligence dans les affaires, y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de ſa majeſté. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en perſuader. Il en parut charmé, & m'ordonna de la cultiver ſoigneuſement: ordre que je reçus avec plaiſir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de preſque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire ſur les différens cantons Germaniques, mais le peu qu'il eſt important d'en ſavoir par rapport aux affaires de France, ſe trouve joint de ſoi-même avec ce que je vais dire de la cabale ſéditieuſe de France. Cet article amenera un aſſez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis, cette année, en Poitou, & à celui que ſa majeſté fit en Limouſin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'eſt pas, ſans doute, à faire une ré- 1605.
flexion bien naturelle, ſur la bizarrerie d'une aſſociation qui cauſoit tant d'alarmes à l'état. Une ſociété compoſée indifféremment de catholiques romains & de huguenots, ces catholiques eſpagnols & ces huguenots françois; un parti agité par des intérêts ſi oppoſés, qu'on doit ſe le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier; un corps, dont le duc de Bouillon eſt le chef, & dont l'Eſpagne eſt l'ame; ce coup d'œil ſeul a quelque choſe de ſi ſingulier & de ſi monſtrueux, qu'il ſuffira, pour raſſûrer bien des perſonnes ſur les ſuites d'une confédération ſi mal aſſortie. J'en ai toujours eu cette penſée; mais, comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle déſobéiſſance au ſouverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'état, en le ſuppoſant même fruſtré de l'attente de ſon objet principal, on ne niera pas qu'il eſt d'une ſaine politique d'empêcher par toute ſorte de moyens, qu'il ne ſe forme, ou de le détruire lorſqu'il eſt déjà formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs réſolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produiſiſſent jamais rien de bien à craindre; cependant, comme on ne doit point laiſſer tenter impunément de pareilles entrepriſes, ſa majeſté ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils ſe renouvelèrent, dès le commencement de cette année, plus fortement encore qu'au-

paravant. Murat, lieutenant-général de
1605. Riom, m'écrivit, dans les premiers jours du mois de Mars, qu'on venoit de l'inſtruire de particularités ſi importantes, que, quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il ſe croyoit obligé de les faire paſſer juſqu'à moi; &, afin que je puſſe mieux en juger, c'étoit la perſonne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, &, dès les premières queſtions que je lui fis, je vis que ſa dépoſition enveloppoit un ſi grand nombre de perſonnes, & de la première diſtinction de la cour, que, ſans aller plus avant, je crus que cet éclairciſſement méritoit bien d'être fait en préſence de ſa majeſté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle étoit alors, en lui déſignant, par des chiffres connus d'elle ſeule, le nom de ces perſonnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui aſſura que toutes ces perſonnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence & du Languedoc. Il ſpécifia nommément Toulon, Marſeille, Narbonne, Bayonne, Blaye & quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit ſur Saint-Flour, lorſqu'il avoit été arrêté; que toutes ces pratiques ſe faiſoient de la participation de l'Eſpagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il diſoit vrai, les conjurés

conjurés avoient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du roi catholique, ils en attendoient encore beaucoup davantage, & ils faisoient même fonds sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient déclarés ouvertement ennemis de l'état, par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, & de plusieurs autres forteresses maritimes. 1605.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui, apparemment, n'avoit point échappé à Murat; c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien, à la vérité, avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, &, sans doute, le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif, joint à celui du profit, qu'on savoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à sa majesté? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au delà de la vérité.

On peut donner, comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes & les autres assemblées particulières

(18) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

de la religion tenues dans le Poitou, la
1605. Saintonge, l'Angoumois & les provinces voiſines. L'eſprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans toutes ces conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit paſſé, à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à ſa majeſté la permiſſion de convoquer une aſſemblée générale de la religion, ſans lui en expliquer le ſujet, ni les motifs. Le roi, auquel la requête avoit été, en effet, préſentée, ne leur avoit pas refuſé leur demande; mais, ſuivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur preſcrire le lieu, la matière & la forme de cette aſſemblée, & y envoyer une perſonne qui le repréſentât. C'eſt Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi, qui devois y paroître chargé des intérêts de ſa majeſté. Les proteſtans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de ſa majeſté, qu'une pareille acceptation. Ils ſe dirent que, ſi je joignois le titre d'homme du roi à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'aſſemblée, rien ne ſeroit capable de les ſouſtraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que, dans ces momens, j'étois moins ménagé de mes confrères, que le papiſte le plus déteſté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de préſenter une nouvelle requête, ſignée de deux ou trois cents perſonnes au moins, dans laquelle ils énon-

ceroient à ſa majeſté, que, ſur de meilleures raiſons que celles qui leur avoient fait demander une aſſemblée, ils la prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eut mandé à Henri cette diſpoſition des réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, & il voulut bien prendre mon conſeil ſur ce qu'il avoit à faire en cette occaſion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau, le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainſi qu'à ſa majeſté, & j'avois pris de plus toute la peine poſſible, pour connoître la vraie ſituation des choſes à quoi me ſervoit beaucoup le voyage que j'avois fait, l'année précédente, en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien poſitif, ſinon que les trois ou quatre boute-feux du parti que j'ai ſouvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens; mais ſi infructueuſement, qu'il ne me paroiſſoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui, d'eux-mêmes, s'en alloient en fumée. Je n'oſe dire que mes lettres & mes diſcours aux perſonnes du parti les moins préoccupées, avec tous les autres ſoins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la choſe à ce point. Voilà ſur quoi roulèrent le conſeil & la réponſe que le roi m'avoit demandés. 1605.

Il eſt certain, du moins, qu'on n'entendit point parler de cette ſeconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, & par là, ſa majeſté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reſte; mais il con-

tinua à lui venir, dans le commencement
1605. d'Avril, un ſi grand nombre de nouveaux avis ſi preſſans, & en apparence ſi poſitifs, qu'elle ſe laiſſa entraîner au torrent. Les proteſtans, diſoit-on, & c'étoit par la bouche du premier préſident de Toulouſe, & de mille autres perſonnes en Guyenne, que cela ſe diſoit, avoient tenu, dans cette province, & dans celle de Languedoc, les diſcours les plus emportés contre ſa majeſté; ils avoient, ajoutoit-on, réſolu de faire une députation, pour ſe faire accorder la rupture de l'aſſemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du Jeudi-Saint 7 Avril, par laquelle ce prince me manda d'aller, le lendemain des fêtes de Pâques, lui aider à prendre une réſolution ſur ces nouvelles lettres, &, en même temps, être préſent à la réception des députés huguenots, enfin, leur expliquer les volontés du roi du ton dont il convenoit que ſa majeſté parlât à des ſujets qui venoient, en quelque manière, lui faire la loi Il eſt vrai que, quand ce prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, ſa ſanté avoit ſouffert de pluſieurs petits reſſentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remède dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'eſt la diète, qu'il obſerva durement pendant les premiers jours de Mai. De tout ſon conſeil, il n'avoit, auprès de ſa perſonne, que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de ſa ma-

jeſté, qui finiſſoit par me dire, qu'elle me laiſſeroit retourner à Paris, auſſi-tôt que cette affaire ſeroit terminée. Dans la réponſe que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par ſon ordre pour mon départ, je lui faiſois ſentir deux choſes, qui étoient, ce me ſemble, ſans replique; c'eſt que, ſi ſa majeſté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de myſtère ou de bruit, n'étoient que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que ſon repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au ſilence. 1605.

C'eſt ſur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec ſa majeſté cette affaire ſi ſérieuſe, qu'on a vue dans le livre précédent; & l'on imagine aiſément que, pendant tout le temps qu'elle dura, ce prince ne ſongea pas à me choiſir pour ſon confident, ni pour ſon agent auprès des proteſtans. Le retour de ſes bonnes grâces s'étant fait, de la manière que je l'ai auſſi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ſes ſoupçons, que, ſi on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord deſtiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer ſon autorité à Châtelleraut par quelqu'autre perſonne, parce que je craignois de fournir, ſans y penſer, nouvelle matière à la calomnie. Henri raiſonna d'une manière toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit paſſé, il me

1605. devoit, il devoit aux autres, & à lui-même, de me montrer au public dans un poſte, où le ſacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout ſon jour. Ce prince me dit, avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contre eux, qu'ainſi, je n'avois rien à craindre. Et, après m'avoir embraſſé deux fois, & comblé de ſes careſſes ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y diſpoſer les affaires à ſouffrir mon abſence, pour dreſſer des mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commiſſion, & pour compoſer moi-même les inſtructions que je devois recevoir par écrit de la main de ſa majeſté, & de l'avis de ſon conſeil.

Pour ſa majeſté, elle revint, pendant ce temps-là, paſſer une partie du mois de Juin à Saint-Germain: Ce prince eut, dans les premiers jours de ce mois, une fluxion ſur un pied (19), qu'il crut diſſiper par l'exercice de la chaſſe, avec la précaution de faire couper ſa botte à l'endroit mala-

(19) „J'étois allé à l'arſenal (dit Henri IV, parlant d'une de ſes attaques de goutte) avec „ma femme, M. de Sully „me dit: Sire, vous avez „de l'argent, & vous ne „le voyez point; com„me de fait, je me con„tente de ſavoir que j'en „ai ſans m'amuſer au plaiſir de le voir. Nous allâmes à la Baſtille, & il „nous montra comme cela „étoit ordonné. Je vous „aſſure qu'au même inſtant la goutte me prit, „& me fit ſouvenir du „proverbe: ceux qui ont „la goutte, ont des écus „. *Matthieu, tom. 2, liv. 8, pag 613.*

de; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs exceſſives l'obligèrent de retourner ſur ſes pas. Il ne put, tant qu'elles durèrent, s'appliquer à aucune affaire : quant il ſe fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de ſon royaume. Lorſqu'il les ſentit diſſipées, il revint à Paris, d'où il ſe diſpoſa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choſes néceſſaires pour mon départ. 1605.

Je mis ſur le papier toutes les queſtions dont je ſouhaitois être inſtruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du roi, & dont les réponſes devoient compoſer le fonds de l'inſtruction, ſur laquelle je venois de convenir avec ſa majeſté; & j'envoyois cet écrit à Villeroy & à Freſne, qui, deux jours après, me le renvoyèrent avec la réponſe aux queſtions, en me diſant que je viſſe ſi elle ſatisfaiſoit à tout, & que je la rédigeaſſe en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, & l'autre en forme de mémoire particulier, joint à la première. Ces deux pièces régloient la manière dont je devois parler & agir avec les proteſtans, comme on va le voir.

Le ſujet de l'aſſemblée de Châtelleraut ne paroiſſoit pas, d'une première vue, auſſi important qu'il l'étoit, tant pour le roi, que pour le corps des réformés, puiſqu'elle ſembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps,

qui ſortoient de l'exercice de leurs charges,
1605. auprès de ſa majeſté, pour les en décharger, & pour leur en ſubſtituer d'autres, ce qui n'avoit pas beſoin d'une aſſemblée auſſi ſolennelle, que celle qui ſe préparoit. Mais, en examinant la choſe de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques uns des principaux chefs de la religion, étoit de ſe ſervir de cette aſſemblée, pour étendre leurs droits, & pour ſe faire accorder de nouvelles grâces & de nouveaux priviléges; à quoi ſa majeſté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant auſſi de cette occaſion pour les rappeler d'une manière plus ſolennelle aux anciens réglemens, dont la ſageſſe & l'utilité étoient reconnues, par les fruits qu'on en avoit vu naître, & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en ſorte qu'après cela, le corps des religionnaires en France, perſuadé de la droiture des intentions du roi, & de ſa fermeté à ſoutenir ſes droits, prit, une bonne fois, réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer ſincèrement dans ſon devoir. Voilà le point principal de ma commiſſion.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue ſur l'édit de pacification, fait à Nantes, comme ſur une pièce fondamentale, qui devoit leur ſervir également de règle pour juger de leur conduite envers le roi, & de celle de ſa majeſté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit,

qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentimens même que leur religion devoit leur inspirer, se tireroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent, ni à droite, ni à gauche, comme Henri s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouissance paisible de leurs biens & de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais solides & s'affermissant tous les jours, la sureté des promesses faites par ce prince, connue par une longue suite d'effets, &, en dernier lieu, par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient là autant de cautions d'un côté, auxquelles les protestans devoient répondre du leur, par la soumission & la reconnoissance qu'un prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guère regarder qu'eux. 1605.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devoit se montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'é-

1605. dit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir ſe choiſir un chef, ſoit dedans, ſoit hors le royaume, autres que la perſonne du roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes, que les proteſtans s'aviſeroient peut-être de faire, on me laiſſoit le choix des raiſons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit ſeulement ordonné de leur ſignifier encore nommément, qu'ils ne s'attendiſſent plus, pour l'avenir, à de pareilles aſſemblées générales, & que celle-ci, que ſa majeſté avoit bien voulu leur accorder, pour s'inſtruire tous enſemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tiendroit lieu de celle qu'ils avoient réſolu dernièrement, dans leur ſynode de Gap, de ſupplier ſa majeſté de leur accorder.

Les raiſons de cette ceſſation d'aſſemblées extraordinaires étoient palpables: car le ſujet qui les fait convoquer, regarde, ou la diſcipline eccléſiaſtique, ou un point de juſtice & de police, ou, enfin, une grâce qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les proteſtans ont leurs ſynodes provinciaux, auxquels ſa majeſté ne prétend point toucher, en aboliſſant les aſſemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au ſujet de ces ſynodes, & il n'y avoit rien de ſi juſte, c'eſt qu'on s'y renfermât dans ce qui eſt du reſſort de la religion & de la diſcipline, au lieu que, ſous ce prétexte, on y

traitoit fort ſouvent de matière purement civile. Si le but de ces aſſemblées a rapport à la juſtice & à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la règle générale, qui renvoye toute affaire contentieuſe dans ces deux genres, aux tribunaux des juges & des magiſtrats ordinaires. Enfin, les choſes purement de faveur, doivent ſe traiter par la voie de la requête & de la ſupplique. Rien n'eſt encore ſi inutile, que les mouvemens & les grandes dépenſes, dans leſquelles jette une aſſemblée extraordinaire, ſouvent pour une affaire peu importante en elle-même. 1605.

Il y avoit une dernière raiſon contre ces aſſemblées, & je ne devois point la diſſimuler, mais ſeulement l'adoucir, en diſant que ſouvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti proteſtant, parce qu'on ignore plus volontiers les ſages deſſeins, que les brigues des malintentionnés, qui demeurent confondus, dans ces aſſemblées tumultueuſes, avec les perſonnes équitables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il ſurvenoit à Châtelleraut quelque conteſtation ſur ces articles, ou autres ſemblables, le parti qu'on pouvoit prendre, ſuivant l'occurrence, pour les finir, étoit laiſſé à ma diſpoſition, juſqu'à pouvoir me ſervir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour captiver leurs ſuffrages. Le ſeul cas d'opiniâtreté & de déſobéiſſance formelle m'obligeoit à avertir ſa majeſté, & à ſuſpendre

1605. toute réſolution juſqu'à la réception de ſes ordres, de même qu'à défendre que l'aſſemblée ſe ſéparât, que de ſon congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion, il faut ſavoir que les Proteſtans étoient dans l'uſage de tenir près de la perſonne de ſa majeſté, deux hommes pris dans leur corps, l'un, pour l'ordre eccléſiaſtique, l'autre, pour la robe : c'eſt-à-dire, pour l'ordre ſéculier, afin de réſider à la cour, de traiter auprès des miniſtres de ſa majeſté, ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin, de recevoir immédiatement ſes ordres & ſes diſpoſitions. Ces députés entroient en charge, & ils en ſortoient, par un nouveau choix, qui ſe renouveloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant juſqu'à la ſource, que ce prétendu droit de réſidence & de nomination de députés, dont les réformés faiſoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en eſt rien dit dans les édits, ni même dans les pièces qui renferment ces articles ſecrets, qu'on ſépare quelquefois des traités. C'eſt un uſage de ſimple tolérance, établi à l'occaſion de la réſiſtance que quelques cours ſouveraines firent à l'enregiſtrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que juſqu'à cet enregiſtrement. Sa majeſté n'avoit, pour cela, aucune envie de priver les proteſtans de ce privilége. Elle vouloit ſeulement, & c'étoit un des chefs de ma commiſſion, qu'ils s'en tinſſent, pour

la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit preſcrits par leurs propres députés, lorſqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'aſſemblée, & s'il ſe pouvoit, au ſecond, par lequel ce prince entendoit que les réformés lui préſentaſſent les noms des ſix perſonnes choiſies dans leur corps, ſur leſquelles il ſe détermineroit à nommer les deux qui lui ſeroient les plus agréables. 1605.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que ſa majeſté ſe propoſoit de faire recevoir dans l'aſſemblée, affecteroient de ſe renfermer dans cette ſeule queſtion : c'eſt ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être miſe ſur le tapis (on ſaura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de repréſenter, que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en ſorte que le prince d'Orange laiſſât cette ville aux proteſtans françois; qu'il ne pouvoit refuſer de la remettre à ce prince, que tout ce qu'il pouvoit, en cette occaſion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette place, & qui demandoit lui-même à en ſortir, il n'y mettroit, du-moins, pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter le ſerment d'obéiſſance à ſa majeſté, je parlerai davantage de cette affaire dans la ſuite. Voilà qu'elle étoit l'inſtruction générale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, & ſignée, Henri & Forget.

1605. Ce que le mémoire particulier, joint avec l'inſtruction générale, avoit de différent, conſiſte en ce que, ſans rien énoncer ſur le ſujet connu de l'aſſemblée, il ſe renfermoit, dans quelques autres queſtions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoient à rendre de nul effet les deſſeins qu'on ſoupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laiſſoit pas de m'être néceſſaire : c'eſt ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainſi les matières en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offenſant pour le pape, de vive voix, ni par écrit, & qu'on ne remuât ce dogme ſi frivole de l'antechriſt, digne du ſynode de Gap, où il avoit pris naiſſance; que perſonne n'eût ſéance dans l'aſſemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Leſdiguières même; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même ſynode, des lettres de princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroiſſoit important à ſa majeſté qu'un ſujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de ſon ſouverain. Que la manière dont les autres, qui pouvoient être mis dans cette claſſe, ſe comporteroient dans l'aſſemblée, régle-

roit auſſi le traitement dont j'uſerois à leur égard. 1605.

Si la qualité de préſident de l'aſſemblée, que ſa majeſté ſouhaitoit fort qu'on me déférât, & que, dans ce cas, elle trouvoit bon que j'acceptaſſe, ne me ſuffiſoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois, ſuivant les occaſions & la ſituation des eſprits, donner à connoître que le roi n'ignoroit aucun des deſſeins des proteſtans ſéditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de ſureté, remiſes entre les mains des Proteſtans, ſeroit diſcuté, que le terme de prolongation, accordé par ſa majeſté pour la garde de ces places étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, ſoit à l'aſſemblée en général, ſoit aux députés en particulier, que, pourvu que ſa majeſté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle ſe porteroit volontiers à une ſeconde prolongation, & cela, ſans reſtriction des places appartenantes aux ſimples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette aſſurance, que comme d'une choſe qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de ſa majeſté, quoique j'euſſe déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois ſeulement obligé à ſa majeſté de le tenir ſecret, juſqu'à ce que ſon commandement m'en fît faire uſage.

1605. Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon, & qui, dès lors, n'avoient plus de part aux fonds que le roi deſtinoit à leur entretien, elles devoient en être déclarées exclues pour toujours, auſſi bien que déchues de l'eſpérance de toucher la ſomme promiſe par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garniſons. Cette ſomme montoit alors à cinq cent ſoixante-treize mille cent quatre-vingt douze livres, ſur laquelle on avoit déjà retranché auparavant, quatre-vingt-dix mille livres: elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds, qui leur avoient été aſſignés. J'avois déjà reçu quelques requêtes ſur ces différentes ſuppreſſions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juſte dans ce procédé de ſa majeſté. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus ſentir la juſtice Enfin, je m'obligeois, dans cet écrit, à ne rien faire, ſans prendre avis de ſa majeſté, avec laquelle je commençai, dès ce moment, à entretenir un commerce réglé de lettres, la plupart fort longues, & quelques unes en chiffre. Ce mémoire eſt daté du 4 Juillet, ſigné par ſa majeſté, & contre-ſigné par Villeroy. Je partis deux jours après.

La reine Marguérite, que ſon ſéjour au château d'Uſſon mettoit à portée d'entendre parler ſouvent des ſéditieux, n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle ſe crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à ſa

connoiſſance. Elle avoit encore à m'entretenir ſur ſes affaires perſonnelles; mais, pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette princeſſe vint d'Uſſon à Toury, d'où elle écrivit à ſa majeſté le motif de ſa démarche, & le déſir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir ſur mon paſſage. Je n'étois plus à Paris, lorſque cette lettre y arriva pour ſa majeſté, avec une ſeconde de la même part, pour moi. J'étois parti, il y avoit deux jours, prenant ma route par Roſny & Lavinville. Henri ayant vu, & par ſa lettre, & par la mienne, ce que la princeſſe ſouhaitoit de lui, fit partir, le 9 Juillet, la Varenne, pour me rejoindre, & me rendre une lettre, dans laquelle il me faiſoit ſavoir que je lui ferois plaiſir de voir, en paſſant, la reine Marguérite, quand je devrois, pour cela, quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner juſqu'à Orléans. Il me renvoyoit, avec ſa lettre, celle de Marguérite, auſſi datée de Toury du 7 Juillet, par laquelle je vis que cette princeſſe s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, ſon écuyer, qui me pria d'aller juſqu'à Orléans, ſi je ne la rencontrois pas auparavant ſur cette route; mais elle m'épargna la peine d'aller juſque là. J'appris, en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver auſſi. Je jugeai à propos d'amener juſqu'en cet 1605.

endroit mon épouſe, qui étoit venue avec
1605. moi à Roſny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occaſion de ſaluer cette princeſſe.

Il étoit encore ſi matin, lorſque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguérite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans ſa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure, avant ſon lever. Nous reprîmes notre converſation après qu'elle ſe fut fait habiller, & nous paſſâmes ainſi, en conférence, tout le reſte du jour. Je laiſſe tout ce que cette princeſſe me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat, ſur les factions civiles, me fut amplement particulariſé par elle & par Rodelle. Ils me déſignèrent par leurs noms quantité de perſonnes de la première qualité, de Provence & de Languedoc, & des parens mêmes de M. le duc de Montpenſier & du cardinal de Joyeuſe, qui y trempoient. Une partie de ces perſonnes avoient été dans le conſeil du maréchal de Biron, & s'étoient enſuite attachées à ceux qu'ils avoient vu réſolus de pourſuivre ſes deſſeins. La vengeance de ce maréchal y entroit, diſoit-on, pour quelque choſe, & ils employoient les mêmes moyens dont ils s'étoient ſervis pour ſoulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à ſurprendre; & l'on offrit ſur tout cela des éclairciſſemens, qui ne laiſſeroient plus, me dirent-

ils, lieu d'en douter. J'en informai ſa majeſté, dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet. Je lui envoyai la liſte des noms qui m'avoient été indiqués, mais je perſiſtai toujours dans mon premier ſentiment, & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me diſoit, dût m'en faire changer. 1605.

Ce n'eſt pas que je n'aperçuſſe toute la bonne-foi poſſible, dans des avis ſi bien circonſtanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion ſur l'étourderie de toutes ſes démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes de ſa connoiſſance, avoient pris auſſi le parti de ſe retirer, de venir trouver ſa majeſté, de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvu qu'ils fuſſent aſſurés d'obtenir leur grâce ; qu'ils s'étoient adreſſés à lui Rodelle, pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il juſtifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce ſujet. Il m'ajouta, que toutes ces perſonnes avoient un violent ſoupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien ſervir de prétexte à une ſurpriſe qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguérite à me faire part de leurs diſpoſitions & de la paſſion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles ſervices. Rien n'eſt ſi poſitif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne

1605. voyois qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à ſa majeſté de mettre à ſes pieds, lorſqu'elle voudroit s'abaiſſer à traiter ſérieuſement des deſſeins, qui n'étoient dignes que de mépris & de riſée. Au reſte, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis ſi graves & ſi bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y ſurpaſſoit de beaucoup le vrai.

Nous étions, en cela, d'avis contraire, Henri & moi. Perſuadé qu'on doit donner toute ſon attention aux plus petits mouvemens civils, par la raiſon que les François, diſoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumière ſur tous ces faits. Il ſe plaignoit quelquefois, dans les réponſes qu'il me faiſoit, que quelques uns de ſes miniſtres avec moi, n'avoient pas une juſte idée du mal préſent. Il ſe confirma encore davantage dans ſa penſée, lorſqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguérite, & par Rodelle. Il fit écrire ſur l'heure, à Vivant, de lui envoyer la perſonne, dont il avoit ſu ce qu'il lui mandoit, & à moi, de faire, de concert avec Vivant, lorſque je ſerois arrivé à Châtelleraut, les perquiſitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés proteſtans à l'aſſemblée: cette qualité pouvoit me rendre ſuſpect à lui. Le roi y avoit pourvu, en lui man-

dant de prendre une entière confiance en moi, par une lettre qu'il fit paſſer par mes mains, avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec ſon crédit les moyens de ſervir ſa majeſté auprès des proteſtans. Quant à Rodelle & aux autres gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguérite, de les lui envoyer. Lorſqu'il les eut entendus, il leur donna ſes ordres, & les renvoya ſur les lieux, pour y veiller au bien de ſon ſervice. Ce prince ne plaignoit aucune des dépenſes, que tous ces émiſſaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient. 1605.

On avoit intercepté la copie d'une lettre, écrite au duc de Bouillon par un de ſes affidés, qu'on ſoupçonnoit être Saint-Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au roi; c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore ſon activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge ſi les conſéquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien juſtes, elle faiſoit partie du paquet, que Henri me faiſoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correſpondant de Bouillon, quel qu'il pût être, ſe propoſoit ſurtout de lui perſuader, dans cette lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de ſa part à l'aſſemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ſes amis puſſent y produire. Le rôle que jouoit le duc dans

1605. ſon parti, la néceſſité de faire connoître ſon innocence, l'utilité d'expoſer ce qu'il ſouffroit pour la cauſe commune, l'intérêt de tout le corps, ſon propre crédit à conſerver chez les étrangers, la ſolennité de cette aſſemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient là autant de motifs, étalés avec ſoin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La ſuite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au ſujet de cette aſſemblée; le tout, pour prouver au duc, que l'égliſe réformée n'avoit rien à eſpérer que de ſes ſeuls efforts. L'auteur ſuppoſoit que Henri avoit perdu de vue toutes ſes anciennes promeſſes, & qu'il ſacrifioit hautement les proteſtans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaiſons du conſeil du roi avec celui de Rome, les ſommes immenſes, employées, diſoit-il, à faire un pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des jéſuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit enſuite quel pouvoit être dans les circonſtances préſentes, le réſultat de l'aſſemblée, & il n'en auguroit rien que de fâcheux, tant à cauſe de la timidité du parti, que par les artifices que le roi ſauroit y employer.

Je commençois ici à entrer ſur la ſcène, & l'on devine ſans peine, quelle figure on m'y faiſoit faire. J'avois, ſelon l'auteur, des propoſitions à faire, qui ne devoient point trouver d'obſtacles qu'el-

les ne renverſaſſent, entre autres, celles de la prolongation des places de ſureté, & malgré cela Saint-Germain, eſpérant, contre ſes propres eſpérances, ou plutôt, cherchant à raſſurer Bouillon, comptoit que toutes mes fineſſes échoueroient ſur l'article du choix des députés. Raiſonnant à ſa mode, ſur le combat qu'il ſuppoſoit ſe paſſer dans mon eſprit entre ma conſcience, qui ne pouvoit ſe prêter à la politique du conſeil, & mon ambition, qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papiſtes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeaſſe d'un emploi, où je ne pouvois réuſſir au gré du roi, ſans trahir ma religion, ni la ſervir, ſans m'expoſer à une diſgrace certaine. Il ne voyoit, d'ailleurs, qu'obſtacles & difficultés inſurmontables pour moi, dans une pareille commiſſion. Comme il ne ſavoit pas que ſa majeſté, en laiſſant au corps proteſtant les places générales de ſureté, conſentiroit encore que les particuliers de ce corps gardaſſent auſſi celles dont ils étoient en poſſeſſion, & qu'il croyoit cette circonſtance capable d'aliéner pour jamais les eſprits, il ſe faiſoit un triomphe de mon embarras & de ma confuſion. Il attribuoit au roi d'avoir dit que celui qu'il enverroit en ſon nom à l'aſſemblée, n'auroit rien à y faire, que d'expoſer ſimplement ſes volontés, &, ſur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement, où l'on ne me ren- 1605.

droit pas tous les honneurs que je croyois
1605. mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je ſaurois bien me diſpenſer de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain ſe rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne ſuffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuſe à ſa lettre, ou un accueil honorable à ſon député.

Le malheur eſt que la foibleſſe des partiſans de ce duc, étoit un point ſi généralement connu, que, malgré toute cette montre de hardieſſe & d'oſtentation, ſon ami ſe trouvoit obligé de paſſer l'éponge ſur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit, &, après avoir ſauvé la confuſion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement, dont le duc avoit été le premier à conſeiller qu'on ſe ſervît, en parlant de lui: c'eſt de ne faire, en ſon nom perſonnellement, aucune demande tant ſoit peu ſuſceptible de difficulté, mais de ſe retrancher à faire faire par le corps entier, des repréſentations ſur le retranchement de ſes places, ſur le déni de juſtice, ſur le banniſſement & la perſécution, à quoi il ſe voyoit expoſé par ſon amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le riſque d'une lettre, écrite à l'aſſemblée dans cette forme; &, n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, &, pour mettre tout au pis aller, qu'on la ſacrifieroit au roi, il exhorte

exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conſeillant ſeulement qu'elle ne ſoit pas rendu publique d'abord; afin que, venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commiſération. Il regardoit comme un coup de parti pour le duc, ſi la lettre, au lieu d'être préſentée à l'aſſemblée, par une perſonne ſeule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute & baſſe Guyenne, où étoient ſituées ſes places, ſoit que d'eux-mêmes ils paruſſent s'en être chargés, ou, ce qui ſeroit encore mieux, qu'ils en euſſent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux. 1605.

Voilà quelle étoit la lettre dont on faiſoit un ſi grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de ſa majeſté, Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de ſa part, ſur cet unique ſujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de ſa perſonne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soiſſons, très-brouillés enſemble, qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, ſelon ce que Leſdiguières & quelques autres en écrivoient à ſa majeſté, prenoit un aſſez mauvais tour. Il me parut, lorſque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fauſſe alarme. Je n'y vis rien qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti ſéditieux étoit peu conſidérable, chancelant, dénué de tout, & bien éloigné de rien entrepren-

dre d'important ; & que Bouillon, plus ex-
1605. périmenté que les autres, ne ſe prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui préſentoit les unes ſur les autres, & ſans aucune liaiſon ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avoit que de la confuſion à en attendre. En un mot, au travers d'une fauſſe aſſurance, inſpirée par beaucoup de préſomption, & malgré cette affectation de fine politique, il me ſembloit que je découvrois clairement la déſunion des membres, & le déſeſpoir du chef. Je ne changeai point encore de langage dans la réponſe que je fis à Monceaux, quoique peut-être, par là, je donnaſſe ſujet de me ſoupçonner de peu de ſincérité ; mais je me raſſurois, ſur ce que cela ne pouvoit durer, tout au plus, que juſqu'au dénouement que l'aſſemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reſte, je puis aſſurer que je n'ai jamais rien ſenti de cette peine d'eſprit, où l'auteur de la lettre, & beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fuſſe, ayant à opter entre le ſervice de mon prince, & celui de ma religion, parce qu'en effet, je ne voyois, dans cette affaire, aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions, veut qu'on ne ſoit cenſé favoriſer véritablement celle qu'on ſuit, que lorſqu'on la ſoutient opiniâtrément juſque dans ſes torts les plus viſibles. Sur ce pied-là, j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans

l'esprit de l'auteur de la lettre, & de ceux qui pensent dans le même goût, les noms 1605.
de faux-frère, de déserteur, & même, si l'on veut, de traître : aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages que je me proposois d'obtenir, mais celui des personnes, qui, de quelque parti & de quelque religion qu'elles fussent, voudroient se servir de la balance de l'équité & du désintéressement. Si la religion souffre que la politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une politique simple, droite & pure comme elle. Tout autre paroît la servir, mais ne la sert pas véritablement, &, tôt ou tard, la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale & au zèle imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir, en cette occasion, le caractère, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entière, dans toutes les autres, c'est-à-dire, celui d'un homme aussi sincérement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, & ennemi des démarches irrégulières de quantité de réformés. Le discours que je fis, à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime; sans m'embarrasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre, il dura une demi-heure.

1605. Je commençai par leur faire enviſager, que, parmi tant de perſonnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du roi, ſa majeſté n'auroit point jeté les yeux pour traiter avec eux, ſur un homme connu par ſa fermeté inébranlable dans ſa croyance, ſi elle avoit eu plus d'envie de ſoutenir, ou d'augmenter ſes droits, que de gagner leurs cœurs, & de perſuader leurs eſprits, que cette raiſon étoit ſuffiſante pour leur faire prendre une entière confiance en tout ce que je pourrois dire & faire, parce qu'aſſurément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même temps, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur pour les intérêts de mon prince, lorſqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion & au bien général, parce que j'avois à juſtifier le choix de ſa majeſté, à elle-même, & à ſoutenir à la face de tout le royaume, la réputation de miniſtre prudent & intègre, dont je me flattois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi, en leur faiſant obſerver que, par cet endroit, l'honneur & la bonne politique ne devoient paſſer que pour la même choſe. Ce point étoit le plus difficile à leur perſuader, &, lorſqu'ils entendoient avancer que leurs villes de ſureté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vrai au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que com-

me un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain, pour faire voir aux protestans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux; je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire, la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, & sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussés à faire à sa majesté des instances également fortes & hardies. Je leur montrai que cette quantité de bicoques, qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un roi de France, surtout par le roi régnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attaché à sa personne, parce que, n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, il arriveroit de là, que ce qu'ils avoient de villes passables, au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats & de leurs munitions, ils verroient tout tomber, en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguières (20), leur Achil- 1605.

(20) Les écrivains calvinistes ont traité le connétable de Lesdiguières, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le Vassor est le plus cruel de ses ennemis, & le duc de Sully un des plus modérés. Il n'est point le seul qui ait cru que le désir d'être connétable, seconda un peu les motifs de sa conversion. „ Après la mort du con„nétable de Luynes, dit „ Amelot de la Houssaye,

le, pourvu même qu'il attendît cette ex-
1605. trémité, pour se séparer d'eux. En effet, on pouvoit bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que la seule religion capable de le fixer seroit elle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai ainsi Lesdiguières, parce qu'il entroit dans ma commission de montrer que les plus secrettes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Plessis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zèle plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant, pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes,

„Louis XIII envoya le „sieur Claude de Bullion „au maréchal de Lesdi- „guières, pour lui décla- „rer que, s'il ne se fai- „soit actuellement catho- „lique, il ne seroit point „connétable, quoique „cette charge lui eût été „promise. Bullion, qui „avoit été long-temps bon „huguenot, abordant le „maréchal, lui demanda „tout haut : Monsieur, „croyez-vous sa transsubs- „tantiation ? oui, répondit „le maréchal, qui devina „de quoi il s'agissoit ; puis- „que vous me l'assurez, dit „Bullion, je vous annonce „que vous allez être con- „nétable„. *Art. Bonn, &c.*

& de tout le reſte à proportion. Je demandai où du Pleſſis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur diſois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que, par le réſultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être inſtruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais ſeulement pour leur faire voir que le conſeil du roi raiſonnoit aſſez juſte ſur leur ſituation, & que, ſi, malgré cette connoiſſance, on les laiſſoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaiteur. 1605.

Je paſſai enſuite à marquer aux députés les intentions de ſa majeſté, d'une manière qui ne ſouffrît, ni interprétation, ni équivoque, qu'ils s'abſtinſſent de recevoir, à l'avenir, dans leurs ſynodes, & même dans leurs maiſons, ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & ſeigneurs François que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Leſdiguières, de la Force, de Châtillon & de du Pleſſis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il ſe traitât d'aucune matière dans l'étendue de ſon royaume, ſans ſa participation; que, ſous quelque raiſon & prétexte que ce fût, ils n'euſſent plus à tenir aucune aſſemblée, pareille à celle qu'ils avoient tenue précédemment; mais que, s'ils avoient quelque demande à faire à ſa majeſté, ils ſe ſerviſſent de la voie des dé-

1605. putés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, & qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que, s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ces volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois, à leur égard, de tout le pouvoir attaché à ma commission, & en même temps de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une manière plus étendue. Je laissai à résoudre en son temps, la question des députés, & celle des villes de sureté.

Ce discours, & particuliérement la déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité de députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérèrent entre eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fonds des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le temps, dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais, avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique, changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût, depuis, conseillé de ne pas l'accep-

ter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui ſembloient exiger qu'on me déférât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les Proteſtans n'avoient pas donné, en cette occaſion, une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalouſie à mon égard, mais il eſt vrai que je fus le premier, & même le ſeul, qui y apportai obſtacle (21), & cela, pour des raiſons que je mandai à ſa majeſté que je lui dirois, & dont elle ſeroit ſatisfaite. 1605.

(21) L'auteur de la vie de du Pleſſis-Mornay ſoutient, au contraire, que le duc de Sully chercha, par toute ſorte de moyens, à s'y faire élire pour préſident; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix; *liv.* 2, *p.* 309.

Fin du vingt-unième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

L'ASSEMBLÉE générale des Proteſtans à Châtelleraut étoit déjà ouverte, lorſque le roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Ruſſy. Bouillon y donnoit avis à ſa majeſté, qu'il ſe traitoit actuellement d'une ligue contre la maiſon d'Autriche entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit déſigné dans la lettre, & que ces princes, cherchant à ſe fortifier de la puiſſance & des ſecours de ſa majeſté, avoient jeté les yeux ſur lui, pour le rendre médiateur entre elle & eux. Il promettoit, de leur part, une pleine garantie au roi & au royaume, & de la ſienne, il 1605.

1605. offroit avec une effuſion de ſentimens les plus nobles, de ſervir dans ce deſſein, de ſa perſonne & de toutes ſes forces, paroiſſant charmé d'avoir trouvé l'occaſion, dont Montluet l'avoit ſouvent entretenu, lorſque, lui écrivant de la part du roi, il lui mandoit que c'étoit par des ſervices réels & ſolides, & non par de ſimples paroles, qu'il pouvoit déſormais perſuader ce prince de la pureté de ſes intentions.

Henri ne ſe ſentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence ſi favorable à ſes deſſeins, il craignit d'y mettre un obſtacle inſurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs, le piège que lui tendoit Bouillon étoit trop groſſier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeaſſent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que perſonne n'ignoroit faire celui d'accuſé au conſeil de France. Auſſi Henri ſe contenta-t-il de répondre à Ruſſy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne ſe ſeroit aſſurément rien promis de ce jeu, s'il avoit ſu qu'il étoit tombé en même temps entre les mains de ſa majeſté, une autre lettre, qu'il écrivoit aux proteſtans aſſemblés à Châtelleraut. Il faut auſſi en faire part. C'eſt une eſpèce de réponſe à celle qu'on vient de voir qu'il avoit reçue, & c'eſt au mê-

me, c'eſt-à-dire, à Saint-Germain de Clan, qu'on ſut qu'il vouloit la faire remettre ; quoique dans le corps de la lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce perſonne, l'on comprendra encore mieux, que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager ſa majeſté à traiter plus favorablement Bouillon à l'aſſemblée, ou de lui faſciner les yeux ſur ſa conduite. 1605.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas, dans cette lettre, ſa qualité de chef de parti; puiſqu'il l'écrivoit comme pour ſervir de règle aux opérations de l'aſſemblée. La nomination des députés eſt l'article qu'il traite premièrement & principalement. Il expoſe ſon ſentiment ſur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Pleſſis, Bellujon, Saint-Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit ſon ſuffrage pour être continué dans l'emploi (car il en ſortoit), juſqu'à exhorter qu'on réunît tous ſes efforts pour faire réuſſir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfère Saint-Germain, l'emploi que le premier exerçoit à Genève utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, ſans qu'il puiſſe s'en tenir offenſé. Pour du Pleſſis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrément attaché à ſon ſens, capable d'ailleurs de ſe faire écouter & reſpecter de Leſdiguières, ce qui paroiſſoit un point ſi important au

duc, qu'il fait preſque un crime du con-
1605. traire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'eſprit & de la circonſpection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après Saint-Germain, pour aſpirer à la députation, ſurtout, ſon union avec Saint-Germain, pouvoit produire des merveilles; mais ſon attachement à Leſdiguières lui reſtoit comme une tache, dans l'eſprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement, qu'il étoit jaloux de la réputation que Leſdiguières s'étoit acquiſe dans le parti. Un autre défaut, que le duc trouvoit également, & ſans exception, dans tous les prétendans, c'eſt l'eſprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien, à cauſe de cette généralité.

Bouillon vint enſuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donna avis à Saint-Germain, que le bruit court en Allemagne que le roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer inceſſamment, à cet effet, Parabère, ou Montluet. Pour ôter tout ſoupçon qu'il en impoſât à cet égard, Bouillon lui envoye une lettre, qu'il dit que Montluet lui a écrite, pour le convier à chercher quelques perſonnes qui puiſſent les rapprocher, Henri & lui. De tout cela, Bouillon tire mille conſéquences, ſur la conſidération qu'on a pour lui en Allemagne, ſur l'utilité dont il eſt au parti proteſtant, ſur les craintes qu'il inſpire au roi & à ſon conſeil. Il veut bien raſſurer ſes confrères, ſur celles qu'ils pour-

roient avoir, qu'il n'écoutât, à la fin, les propoſitions que lui fait ſa majeſté, par la perſuaſion où il eſt, qu'elles ne ſont qu'un piège, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'eſt acquiſe parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de ſa part à l'aſſemblée comme une choſe ſujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, & ſur laquelle il faut conſulter Leſdiguières, du Pleſſis & Saint-Germain. 1605.

Il s'étend, après cela, avec emphaſe, ſur les aſſemblées ſolennelles qui ſe font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus diſtingué; il en doit, ſelon lui, réſulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Leſdiguières, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement ſa penſée ſur ces aſſemblées, ſi vantées. Pour en donner une juſte idée, le duc de Bouillon aſſure que la ſeule appréhenſion de ce qui peut y être arrêté, eſt plus que capable de troubler le repos de Henri, & de lui faire mettre tout en uſage pour le gagner. Il dit même qu'il a eſſuyé quelques reproches de ceux qui compoſoient ces aſſemblées, de ce qu'il ne ſait pas aſſez ſe faire valoir à la cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui, mais qu'il s'eſt oppoſé à l'effet de leur zèle (on va voir ici un trait de modeſtie ſingulier), en leur faiſant connoître que la ſeule jalouſie que Henri a conçue de lui,

étant le vrai motif qui les éloigne l'un de
1605. l'autre, leur interceſſion ne ſerviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, ſans lui ſervir. Le véritable moyen de mettre là deſſus Henri à la raiſon, qu'il inſinue être l'avis de toute cette aſſemblée d'amis & le ſien, eſt de le réduire par la crainte à la néceſſité de leur tout accorder.

La ſeule attention que pourroit mériter cette lettre, aſſurément ſingulière, ſuppoſé qu'elle en mérite quelqu'une, eſt pour s'en ſervir à prévenir quelques demandes, qui ſeroient peut-être faites dans l'aſſemblée : car, du reſte, à qui Bouillon croit-il en impoſer, par ce ton ſuffiſant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti ſéditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au dedans, ni au dehors, qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer ſur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penſer, comme en penſoit Leſdiguières, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en diſoit rien dans ſes lettres au roi, quoiqu'il ſe fût entretenu avec le landgrave de Heſſe, ſur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avoit ſeulement demandé, s'il étoit vrai que le roi de France ſe fût ſervi de Montluet, pour les voyages que ſa

majeſté avoit fait faire à Sedan. Le ſujet de cette queſtion, qui étoit tout ce que le landgrave avoit à demander ſur le chapitre du duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit, en Allemagne, que le roi très-chrétien cherchoit à s'emparer par ſurpriſe de Sedan, & à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui, en ſatisfaiſant par là ſa haine pour le roi, inſinuoit, au même temps, que Henri regardoit ſa place comme ſi forte, qu'il n'eſpéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par ſurpriſe : cela s'appelle poſſéder l'art de réunir enſemble la préſomption, la méchanceté & la fauſſeté. Tous les talens du duc de Bouillon paroiſſoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adreſſe à répandre des bruits peu avantageux à ſes ennemis. Celui d'une prétendue réſolution, ſi contraire aux intérêts de la France, priſe par les Suiſſes aſſemblés à Bade, étoit ſorti de la même boutique. On en fut quelques inſtans dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligues des Griſons, n'étoit point encore finie ; mais, lorſqu'on vit que Caumartin, qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord ſa majeſté, n'en diſoit rien, on devinera ſans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là. 1605.

1605. J'aurois bien ſouhaité que ſa majeſté eût eu le même mépris pour les avis de ces ſerviteurs mercenaires, qui commençoient à ſe multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, & franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette ſorte de ſervice, qui m'étoit fort ſuſpect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, ſoit pour eux-mêmes, ſoit pour faire augmenter la garniſon d'une ville, ou pour lui procurer une gratification conſidérable. Un quidam donna avis d'une aſſemblée qui s'étoit tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc; il fourniſſoit un mémoire de ce qui s'y étoit paſſé, & il aſſuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou ſoldat de Quercy, ſe fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il diſoit avoir été ſollicité par un ſien camarade de Sarlat, de ſe ſaiſir de Domme en Périgord. Il déſignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémines ſur les lieux, pour s'aſſurer de leurs perſonnes. Tous ces faits ſe trouvoient, la plupart du temps, ou faux, ou exceſſivement chargés. Mon ſentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution; au contraire, je fus le premier à conſeiller au roi, d'avoir, dans le Périgord & le Quercy, quelques perſonnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à ſa majeſté, qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la ſorte, & je fus obligé de l'aſſurer que je n'avois

reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuſe. 1605.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquiſitions, comme le plus court & le plus ſûr, c'étoit de donner, de temps en temps, & à propos, l'exemple d'un châtiment ſévère, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquiſes, gentilshommes provençaux. Le deſſein avoit été pris à l'arſenal, avant que je partiſſe, de tâcher de s'en ſaiſir. Le roi ſe ſervit, pour cela, de Ranchin, médecin de M. le connétable, qui amuſa ſi bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette ſequelle, avec les deux chefs, & fit jeter en priſon, à Aigueſmortes, des conjurés ſi mal adroits, que, dans la première ſurpriſe, ils ſe déclarèrent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Eſpagne. Henri, bien réſolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au connétable qu'il vînt, dès le lendemain, commencer à inſtruire leur procès. Le gouverneur d'Aigueſmortes, & le ſieur de Saint-Genies, aidèrent utilement de leurs perſonnes en cette occaſion. C'eſt ce complot qui redonna à ſa majeſté l'idée de faire un voyage, cette année, du côté de la Provence, & un ſecond motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galères que les Eſpagnols faiſoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus

1605. de ſujet à prendre ombrage cette fois, que toutes les autres, l'Eſpagne faiſant à peu près la même choſe tous les ans pour ſon commerce du levant.

On manda encore au roi, que quelques unes des principales têtes de l'aſſemblée, ne cherchoient qu'à alonger le temps inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires ſouffriſſent du moins, d'un autre côté, pendant mon abſence; que, pour cela, on avoit réſolu de ſe ſervir de différens prétextes, tel, qu'eſt celui d'envoyer directement au roi des députés pour propoſer leurs demandes, ou pour le remercier, comme ſi l'on eût regardé l'aſſemblée comme inutile. Henri chargea Parabère, qui partoit de la cour pour ſon gouvernement, d'en conférer avec moi, en ſe remettant ſur ma diligence, du ſoin d'expédier promptement, mais pourtant complettement, les affaires de l'aſſemblée, à quoi je m'étois déjà promis de faire ſervir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. Sa majeſté enjoignit encore à Parabère de m'aider de toutes ſes forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais, du reſte, elle n'oſa lui confier les ſecrets les plus importans, &, même, en me le députant, pour agir de concert ſur certain mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'euſſe le temps de l'examiner, & de prendre mes arrangemens avant la venue de Parabère. Ce n'eſt pas que Henri le crût capa-

ble de lui manquer, mais Parabère avoit un défaut, qui n'en eſt guère un que pour la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de perſonne, & un ſecond, qui ſe joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toute ſorte de perſonnes, mal, comme bien intentionnées. Il ne ſe remuoit de rien de tout ce qu'on lui diſoit touchant les factieux, & jamais le roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excuſât de la meilleure foi du monde, & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ſes ennemis. C'eſt ce qui fit que ſa majeſté montra bien, à la vérité, à Parabère, tout ſon mécontentement contre le duc, mais qu'elle ne l'appuya que ſur les anciens griefs, ſans lui rien toucher des preuves les plus récentes; ce fut à moi à régler auſſi ſur cette connoiſſance, ma conduite avec Parabère. 1605.

Mais laiſſons là tout ce qu'on mandoit au roi, voyons ce qui ſe paſſoit réellement dans l'aſſemblée. Le commencement en fut auſſi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquèrent à tourner les eſprits à la mutinerie, à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il ſeroit bien plus difficile de les rechauffer après coup, s'ils laiſſoient prendre à l'aſſemblée un cours paiſible. Ils mirent en uſage leurs manèges ordinaires; ils ſecondèrent de tout leur pouvoir la fauſſe rumeur qu'ils avoient répandue, que le roi alloit abolir leurs priviléges, caſſer leurs ſynodes, &

1605. ſe ſervir de la préſente aſſemblée, pour déclarer retranché de ſon état des finances tout ce qu'il avoit coutume de donner aux miniſtres de la religion. Henri diſoit quelquefois, en ſe plaignant de l'averſion des proteſtans pour lui, & pour ceux dont il ſervoit dans ſes affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât penſions, charges & gouvernemens; cette parole fut rapportée à l'aſſemblée, comme une réſolution arrêtée, & une déclaration poſitive.

Comme je n'ignorois pas de quelle ſource venoient toutes ces allégations empoiſonnées, après en avoir repréſenté toute la fauſſeté, je m'oppoſai fermement à ce qu'il ne fût rien propoſé dans l'aſſemblée, ſous le nom, ou de la part de Bouillon, de Leſdiguières & de du Pleſſis, & je ne ſouffris que perſonne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit, par leur qualité de députés des Provinces. Je fis donner ſous main, à du Pleſſis, l'option de ſe tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être ſimple ſpectateur, & ſans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti; ſoit que, déſeſpérant du ſuccès, il voulût éviter le blâme d'une réſolution priſe en ſa préſence, quoique contraire à tous ſes deſſeins; ſoit qu'il ſe promît la reſſource, ou même la vengeance, de cauſer un ſoulèvement dans l'aſſemblée en ſa faveur. En effet, il anima ſi bien les députés du Dauphiné, qu'on

les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui, mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi bien de du Plessis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de ressentiment de du Plessis; mais que Lesdiguières voulut s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme justement noté auprès de sa majesté, lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grâce distinguée pour Créquy son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions, combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-temps avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages. 1605.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles & captieuses; je voulus qu'on avançât chemin, & par dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, St.-Germain & quelques autres; mais surtout, je le répète, pour Lesdiguières, d'avoir souscrit à un mémoire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jetoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre & absolument indépendante du souverain. Je sais bien

1605. que ces termes ne ſe trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un ſoin qui paroît étudié; mais les termes ne ſont rien, là où ſe trouve la réalité; & je fais toutes ces perſonnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre, par l'établiſſement d'un corps dont les chefs ſont auſſi étroitement liés enſemble, que ſéparés d'avec les autres, & de conſeils provinciaux qui prennent la loi d'un conſeil ſuprême général, ce que ſignifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impoſe à tous gouverneurs & gens en place, de prêter certains ſermens, enfin, l'excluſion qu'on y donne à tout catholique romain, & à tout officier particulièrement attaché au roi, des charges, dignités & des affaires du nouveau parti. Du Pleſſis, qui apparemment avoit ſes raiſons de craindre que je ne fiſſe ſavoir à ſa majeſté la part qu'il avoit eue à ce mémoire, jugea à propos, lorſque le réſultat de l'aſſemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les riſques du ſilence, en envoya au roi, avec ſes excuſes de n'être point venu à l'aſſemblée, un déſaveu formel de tout le contenu au mémoire.

C'étoit là une de ces pièces dont il faut empêcher l'effet ſans faire de bruit. Ainſi, voulant m'inſtruire ſi une grande partie du corps proteſtant en avoit eu connoiſſance, & s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, & ſous les noms d'aſſociations, de réſerves & de défiances

fiances, que je faiſois pourtant ſentir n'être pas exemptes de crime. La réponſe qui me fut faite, eſt, que, ſi Henri eût été immortel, les proteſtans, contens de ſa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé, dès ce moment, à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de ſureté, rejeté tout appui au dehors, & regardé comme inutiles tous réglemens particuliers pour la conſervation de leur ſociété; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ſes ſucceſſeurs des ſentimens bien différens, les forçoit à conſerver les meſures qu'on avoit bien voulu qu'ils priſſent pour leur ſureté. Cet aveu me fit plus de plaiſir, que toute autre réponſe plus adoucie. Si l'aſſemblée avoit trempé dans le projet en queſtion, elle ne s'en ſeroit pas tenue ainſi, à l'écorce de mon diſcours, & elle auroit commencé par repouſſer fortement ce reproche par toute ſorte de proteſtations, & par un déni formel. 1605.

Je me tiens donc aſſûré que la contagion des mauvais diſcours & du méchant exemple n'avoit point encore paſſé le nombré des ſix ou ſept perſonnes que j'ai nommées; mais il ne me fut pas ſi facile d'en convaincre Henri, ou de le raſſurer contre l'appréhenſion que le mal ne ſe communiquât bientôt. Il ſe laiſſoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à ſuivre l'impreſſion de ceux qu'elle regarde comme ſes chefs & ſes défenſeurs, & des ſuites fâcheuſes qu'on en pouvoit

voit arriver, ſi la France avoit le mal-
1605. heur que ſa mort laiſſât le dauphin en bas âge. Il me diſoit quelquefois que mon intérêt particulier ſe trouvoit lié, en cette occaſion, avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, & devant être lieutenant de la compagnie de ſon ſecond fils, ſi Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais, après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant & mépriſé, un du Pleſſis avec ſa plume, les Conſtant & d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité auſſi ſolidement établie, que celle que Henri étoit dès à préſent en état de laiſſer à ſon fils? L'incertitude de la ſucceſſion royale m'avoit toujours paru, en quelque manière, le ſeul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occaſion que cette matière ſe traitoit entre les députés de l'aſſemblée & moi, & ſans nuire à la première & principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis ſur le tapis. Les proteſtans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien S. M. & devoit ſe faire par eux ſeuls. Je détruiſis ce préjugé, en montrant que S. M., par ſa qualité de roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence ſi néceſſaire ſur le bon ordre, & une liaiſon ſi marquée avec la police, que, du bon ou du mauvais caractère des députés choiſis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaiſe intelligence

entre les deux religions; ce que j'appuyai, par un exemple pris dans la choſe même, celui de la conduite pleine de manège & de mauvaiſe-foi de quelqu'un de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi. 1605.

Pour vider ce combat d'opinions, je propoſai que l'aſſemblée ſe renfermât dans un certain nombre de perſonnes propres à cette charge, ſur leſquelles le roi choiſiroit les deux qui lui conviendroient, &, malgré la répugnance que j'aperçus encore à cet expédient, je ne déſeſpérai pas de le faire paſſer, ayant à diſpoſer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui ſe conformeroient aux intentions de ſa majeſté. Henri faillit à y mettre lui-même obſtacle, ſans y penſer. Il avoit jugé, par l'oppoſition générale de l'aſſemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point, & il m'écrivit de me contenter que les deux députés fuſſent propoſés & choiſis de concert entre lui & les Proteſtans, ce qui rendit l'aſſemblée plus attachée à ſon ſentiment. Car, ſoit que ſa majeſté s'expliquât publiquement ſur le contenu de ſes lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardaſſent mal le ſecret, toutes les intentions du prince étoient auſſi-tôt & auſſi parfaitement connues dans l'aſſemblée, que dans le conſeil même. Villeroy m'en avertit, & je le ſavois mieux que lui; c'eſt ce qui fit que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils m'écriviſſent toujours de leur main, ce que j'obſervois auſſi de mon côté; & j'en étois quelquefois ſi fatigué,

1605. que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à ſa majeſté, qu'on avoit ſoin, enſuite, de jeter au feu. Cependant mon deſſein prévalut, à la fin, dans l'aſſemblée, pour le choix réſervé à ſa majeſté de deux perſonnes ſur ſix, & je trouvai encore le moyen que, ſur ces ſix, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de déſobéiſſance ou de mutinerie. Henri regarda ce ſuccès comme un des plus importans ſervices que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troiſième député, qui fût toujours un miniſtre proteſtant. Le miniſtre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, & il devoit, pour cela, ſe rendre à l'aſſemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on aſſure, beaucoup d'autres projets, ſurtout en faveur du duc de Bouillon, & c'eſt lui qui, dans l'aſſemblée de Mauveſin, avoit gagné qu'on écriroit au duc, pour lui témoigner que le parti proteſtant de France voyoit toujours du même œil ſa perſonne & ſes intérêts. Il n'oſa ſe montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, & la propoſition fut rejetée ſans retour, auſſi bien que celle qui fut haſardée par trois ou quatre perſonnes, que le parti entretiendroit, non plus auprès du roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choiſis par eux ſeuls, pour communiquer

En Armagnac.

directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été beſoin de redoubler fortement d'attention ſur la conduite de tous ces députés en ſous-ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je diſſipai ſans peine. 1605.

Quant à la qualité des députés, ſa majeſté n'en refuſoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité & de paix, & elle évitoit avec ſoin tout ce qui pouvoit tant ſoit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occaſion, où ayant été agité, ſi les gouverneurs des places pouvoient être nommés à la députation, le roi ſe rendit aux raiſons de l'aſſemblée pour la négative, & encore, au ſujet de la Noue & de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre ſur la liſte, alléguant l'abſence du premier, & l'emploi du ſecond. Tout le monde revint pourtant enſuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'excluſion à Saint-Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui aſſociant Bellujon. Le roi n'étoit pas, non plus, porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais, comme il croyoit devoir quelque choſe à Leſdiguières, il penſa à faire tomber le choix ſur le député de la province de Dauphiné. On parla encore de Desbordes & de Marabat. Sa majeſté avoit long-temps voulu du bien à Marabat, quoique je le fiſſe enviſager à ce prince comme l'une des créatures de Bouillon; mais elle revint de ce ſentiment, lorſque

1605. l'imprudente hardieſſe qu'eut Marabat d'envoyer ſes deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai; ce ſujet ſeul lui valut l'excluſion. Il ne fut nommé perſonne auſſi digne de fixer tous les ſuffrages, qu'un avocat de Caſtres, nommé la Devèſe. Sa ſeule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ſes confrères. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de ſon roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre auſſi ſecrettement qu'il étoit néceſſaire, pour ne pas le détruire dans l'eſprit des proteſtans; &, lorſque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute manière que je me ſerviſſe de ſes lumières. Tout le reſte du mois de Juillet ſe paſſa de cette ſorte, à propoſer, éplucher, rejeter ou agréer différens ſujets.

La queſtion des députés ſe continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois ſuivant. L'aſſemblée revint à inſiſter pour Saint-Germain, & pour pluſieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais, comme ce détail n'a rien d'aſſez intéreſſant pour s'y amuſer plus long-temps, je le conclurai tout d'un coup, en diſant que la Noue ayant fait promettre à ſa majeſté, par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ſes enfans de Sedan, le roi le choiſit pour député ſur les trois ſujets propoſés pour la no-

bleſſe; & que, des autres pour la robe, il s'arrêta ſur du Cros, qui avoit fait ſolliciter, pour lui, Leſdiguières. Cette concluſion, qui fut fort agréable à Henri, & fort louée de ſes miniſtres eux-mêmes, vint très à propos pour fermer la bouche à quelques médiſans, qui divulguèrent que le roi avoit reçu, depuis peu, une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu ſi fort en colère, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ſes deſſeins ne réuſſiſſoient pas entre mes mains. Une ſimple petite lettre fut le moyen dont on ſe ſervit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit perſonne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient. 1605.

A l'égard du ſuccès, dont on me rapportoit la gloire, ſans me parer ici d'une fauſſe modeſtie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien perſuader le gros du parti proteſtant, qu'il pouvoit ſe repoſer en toute aſſurance de ſa conſervation & de ſes intérêts, ſur le ſentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de ſévérité, ou plutôt de juſtice, dont ils ſe plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puiſſe ſoupçonner qu'en parlant de la ſorte, j'aye fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des deſſeins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'eſt trahir ſon prince que de le ſervir aux dépens de ſon ſecret.

1605. Je me tenois même exactement clos ſur cet article avec les miniſtres de ſa majeſté, & je ne ſache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une ſeule, en lui rappelant l'ambaſſade d'Angleterre, néceſſaire au ſujet que je traitois, encore le priois-je inſtamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il ſavoit déjà être arrivé à quelques unes des autres.

Le plus juſte ſujet de mécontentement qu'ait eu ſa majeſté dans la queſtion des députés, eſt que ſon intention de les nommer elle-même, de la manière qu'on vient de voir, ayant été ſignifiée dans l'aſſemblée, ſept provinces proteſtantes s'aſſemblèrent, & envoyèrent en conſulter du Pleſſis. Henri s'en prit, avec aſſez de raiſon, à Conſtant & à d'Aubigné. La dernière inſtance qui fut faite à ce ſujet par les réformés, c'eſt que le temps du ſervice des deux députés auprès de ſa majeſté, fût déterminé à leur gré, & qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque ſujet de renouveler chaque année cette cérémonie, & de demander, pour cela, une aſſemblée, & le roi avoit auſſi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent, à la fin, le brevet dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas ſans être revenus pluſieurs fois à la charge.

La queſtion des places de ſureté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier Août 1598, fait en conſéquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins néceſſaire de mettre cette affaire ſur le tapis dès cette année, ſi on ne vouloit pas laiſſer au parti proteſtant un prétexte de s'aſſembler dès la ſuivante; mais il eſt certain qu'elle n'auroit été propoſée à Châtelleraut, que pour la laiſſer entièrement à la volonté de ſa majeſté, ſans qu'il fût queſtion d'engagemens de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, ſi ce n'eſt qu'on fut informé dans l'aſſemblée, par la même voie dont je viens de parler, non ſeulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore, que j'étois actuellement ſaiſi d'un brevet de ſa majeſté, pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cauſe que le roi ſe vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, eſt un objet fort peu conſidérable; auſſi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaiſie de demander, & à ſe contenter des grâces qu'il voudroit bien leur faire. Du reſte, il n'y avoit rien de ſi vrai que ce que je leur avois dit dans mon diſcours d'ouverture, ſur ces places. Henri me permit de laiſſer voir aux députés, que c'étoit à ma ſollicitation qu'il leur accordoit la grâce entière. 1605.

1605. Ces deux chefs étant décidés, l'assemblée pouvoit être regardée comme finie; mais, comme il y avoit quelque chose à changer aux brevets dont j'étois porteur, & que, par une dernière faveur, sa majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le temps de faire ces deux brevets, & de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la manière dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons, qui la tenoit pour les protestans. Le roi jeta les yeux sur Lesdiguières, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguières, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui, depuis long-temps, s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer

Hector de la Forêt de Blaccons.

que sa majesté lui adouciroit l'amertume de cette démarche; & je me flatte, en effet, que, si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée autrement; mais Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ses ordres, à Lesdiguières, & pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, & je mandai incontinent au roi tout ce que je connoissois des sentimens de Blaccons. Je lui conseillai, & même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple exempt de ses gardes, sans mettre ainsi Lesdiguières vis à vis de son ennemi. 1605.

Cet avis venoit trop tard. Lesdiguières, usant du pouvoir que le roi lui donnoit, n'écouta que sa haine contre Blaccons, & envoya signifier impérieusement à ce gouverneur, & aux habitans, l'ordre qu'il avoit de sa majesté, qu'on lui remît la place. Il y ajouta du sien, que, s'ils n'obéissoient pas, il en rendroit compte au roi. Pendant ce temps-là, il écrivit à ce prince, le 24 Juillet, qu'il ne se mette point en peine, parce qu'il saura bien réduire le gouverneur d'Orange, sans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Lesdiguières craint de ne pas trouver assez de résistance? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux courriers l'un sur l'autre, au roi, pour l'assurer qu'il étoit

prêt de remettre ſa place à telle perſonne
1605. que ſa majeſté jugeroit à propos; quand même cette perſonne ſeroit catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au roi ſur Leſdiguières, par les conſeils de ceux que Blaccons ſavoit devoir l'appuyer auprès de ſa majeſté, & de ſuſpendre la marche de Leſdiguières, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouvèrent, dans ſon action, & y firent trouver à Henri une grande diſpoſition à la déſobéiſſance & à la peur, ce qui aſſurément étoit bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conſeils violens qu'on lui ſouffloit, ſe porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponſe qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ſes gardes, proteſtant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, ſa majeſté vouloit qu'il mît ſa place comme en ſéqueſtre entre les mains de l'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendroit toute ſorte de ſatisfactions & de traitemens honorables, & en même temps Henri fit dire par Bullion à Leſdiguières, que, ſi Blaccons ſatisfaiſoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que ſuppoſé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit, à cet effet, des commiſſions pour mettre ſur pied dix compa-

gnies de deux cents hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi remises à deux cents hommes, de soixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'est que les courtisans avoient persuadé à sa majesté que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguières, qui avoit déjà mandé à ce prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela seroit trop long, qu'on lui en fournît de l'arsenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie, apparemment, de dégarnir ses places; ce fut ce qui obligea encore sa majesté de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lesdiguières. Je convins qu'à la rigueur, le roi prenoit assez de mesures pour mettre auprès des protestans la justice & même la modération de son côté; mais je ne goûtai, ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi, en respectant, comme je le devois, les ordres que sa majesté me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lesdiguières, surtout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné. 1605.

Je ne sais comment Henri put tant tarder à s'apercevoir que Lesdiguières n'avoit

cherché qu'à ſe faire autoriſer, pour pour-
1605. ſuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Si-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de juſtice, il y ajouta pluſieurs démarches de ſon chef, qui firent que la choſe avoit bien changé de face, avant l'arrivée des courriers de ſa majeſté au lieu de leurs dépêches. Il étoit déjà à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya ſommer fièrement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à ſon retour du Dauphiné, chercha à juſtifier Leſdiguières de cette démarche précipitée (c'eſt le moindre nom qu'on puiſſe lui donner), en diſant qu'il ne l'avoit fait, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garniſon, & d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'eſt pas ſurprenant que Leſdiguières, paſſant ainſi ſon pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi, qui pourſuivoit ſa querelle particulière. Il lui fit une réponſe qui l'obligea à ſe retirer à Montelimart avec un peu de confuſion. C'eſt dans le reſſentiment que cette retraite cauſa à Leſdiguières, qu'écrivant à ſa majeſté pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé, il ne garda plus de ménagement, & qu'il accuſa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit porter ſes plaintes par ſon courrier. Il chargea Leſdiguières d'avoir cherché dès long-temps à ſe rendre maître d'Orange,

au moyen d'une intelligence avec un miniſtre nommé Maurice. Les partiſans de Leſdiguières à la cour, rétorquèrent ce reproche contre Blaccons, en diſant qu'on juſtifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à ſon beau-frère, qu'en même temps qu'il faiſoit au roi des aſſurances de ſon obéiſſance, & qu'il mandoit ſi poliment à Leſdiguières qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des diſpoſitions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accuſation. 1605.

Quoi qu'il en ſoit, pendant que cette brouillerie retardoit la concluſion de l'affaire d'Orange, celle de l'aſſemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaiſir les deux brevets que ſa majeſté avoit chargé Freſne de m'envoyer. Ils ſont datés du 4 Août 1605. Le roi y paroît les accorder aux proteſtans, comme une grâce qui doit les confirmer dans le reſpect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'aſſemblée, je déclarai que l'intention de ſa majeſté étoit qu'elle ſe ſéparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche, les dernières volontés du roi, afin de ne pas tenir plus long-temps les eſprits en ſuſpens dans les provinces, où je ſavois que les différens bruits du réſultat de l'aſſemblée cauſoient une altération pareille à celle de deux partis qui ſont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorſqu'ils ſeroient retournés dans leurs provinces, d'y repréſenter avec ſincérité la manière dont le roi & ſes miniſ-

1605. tres avoient agi & traité avec eux, & de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irréverence & de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espèce de récapitulation justificative de tous les ordres & des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressément de la part du roi, de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que sa majesté ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le requéreroit; mais je leur fis sentir en même temps qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par là préjudicier en aucune manière à la tenue des colloques & synodes ordinaires, restreints purement aux matières ecclésiastiques. Je finis, en réitérant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que sa majesté tenoit pour suspectes. Je fus satisfait des sentimens que je remarquai dans tous les cœurs; & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de sa bienveillance, & l'assurer de son respect inviolable. On voulut savoir auparavant, si sa majesté approuveroit cette démarche, & la réponse ayant été telle qu'on se la promettoit, les députés nommés à cet effet partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'aſſemblée, le roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, & m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il ſentoit combien ma préſence étoit néceſſaire pour les affaires de ſon conſeil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du ſervice, qu'il diſoit que je venois de lui rendre. Quelque preſſé qu'il ſe montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permiſſion de paſſer par mes terres de Berry, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laiſſer accumuler plus d'affaires que je n'en aurois pu vider. Telle fut l'iſſue d'une aſſemblée, ſur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fonds de mes ſentimens, je trouvai que le déſeſpoir qu'elle cauſa à un très-petit nombre de mes confrères, ne troubloit point & ne devoit point troubler la ſatisfaction que j'en reſſentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre choſe, ſinon que j'avois mieux ſervi ma religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zèle aveugle & impétueux. Du Pleſſis put ſentir ces raiſons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ſes torts. Il ſe juſtifia auprès de moi, par une réponſe fort étudiée, qu'il crut devoir auſſi envoyer au roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il 1605.

n'avoit laiſſé aucun des chefs d'accuſation
1605. ſans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma geſtion au roi. Ce prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goutte, étoit revenu, ſur la fin de Juillet, à Paris, d'où il alla paſſer les huit premiers jours d'Août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion ſur la joue & ſur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux, qui, avec la diète, étoient ſon grand remède. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embraſſa deux fois avec mille careſſes : il permit que mes ſecrétaires & toute ma ſuite, que j'avois avec moi, lui fiſſent la révérence, &, m'ayant encore une fois tenu étroitement ſerré entre ſes bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes enſemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'inſtruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéreſſantes dans les pays étrangers, & enſuite de ce qui s'étoit paſſé pendant mon abſence, ſoit dans le conſeil par rapport aux finances, ſoit à la cour, où les brouilleries domeſtiques, qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait déſirer plus de vingt fois, diſoit-il, que je fuſſe auprès de lui. Il me queſtionna, à mon tour, ſur différentes particularités de mon voyage, & particulièrement ſur les diſpoſitions où

j'avois pu connoître qu'étoient, & les églises protestantes, & quelques uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lesdiguières, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places & la capacité; qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent, à la fin, par une infidélité déclarée, étoit pourtant si foible en toutes manières, que, si sa majesté marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes, sans s'arrêter à aucune place, elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lesdiguières, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au roi qu'il étoit temps, & de la dernière conséquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon; en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenans protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon. 1605.

Ces considérations déterminèrent, enfin, Henri, quoique toujours avec un peu de

1605. difficulté, à ne pas différer plus long-temps ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, & qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne & du Limosin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, & de donner des exemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epernon, des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, & destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cents chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes, que chevaux légers. Pour le second, il se proposa de tenir les grands jours, & d'en faire rendre & exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit, en effet, absolument nécessaire dans des provinces, où il semble que l'air contagieux des dissentions civiles se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé presque partout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un temps plus favorable; les affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loisir, qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'Octobre, il ne ſouffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le preſſois un peu trop inſtamment; mais, enfin, il ſe reſolut à tout. Nous réglâmes enſemble que ſa majeſté prendroit par la Loire, avec ſes troupes de pied & de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines & deux pièces Bâtardes, je m'acheminerois, de mon côté, par Montrond, qui eſt le chemin le plus droit Je laiſſai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, & je m'en retournai à Paris mettre ordre aux affaires du conſeil, le plus expéditivement qu'il étoit poſſible, & pour nommer les membres de la chambre des grands-jours, qu'il étoit néceſſaire de faire partir les premiers. 1605.

On s'imagina, à la cour & au conſeil, qu'il en ſeroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ ſi prochain, & dans une ſaiſon encore plus avancée, fournit mille nouvelles raiſons aux ſenſuels & aux pareſſeux. Lorſqu'on vit que Henri étoit inflexible, on ſe diſpoſa à le ſuivre, en maudiſſant bien des fois celui qu'on accuſoit de lui en avoir donné le conſeil. Mais ce fut une vraie conſternation parmi les partiſans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aiſément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle-Bi-

ron (1) & Giverſac, qui y tenoient les
1605. premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Eſpagnol, prièrent le ſieur de Fouſſac (2) de venir en cour aſſurer ſa majeſté, qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeoit de leur obéiſſance. Il n'y eut que ceux de Turenne, qui firent quelque démonſtration de vouloir ſe défendre. Rinac (3) & Baſſignac ſe jetèrent dans cette place. On y aſſembla des munitions, & on y logea toute l'artillerie ſur les plates-formes. Cet avis fut donné par le même Fouſſac & par Baumevielle, qui dépêcha à ſa majeſté le ſénéchal de Brive : mais tout cela ſe faiſoit avec tant de frayeur, que le roi, qui avoit voulu que d'Epernon & Roiſſi (4) s'avançaſſent toujours avant lui de ce côté-là, avec ſes troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord deſtiné à les accompagner.

Fouſſac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limoſin, de Périgord & de Quercy. On ſut par lui, que la raiſon pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir ſe je-

(1) Charles de Charbonnières, ſieur de la Chapelle-Biron. Marc de Cugnac, ſieur de Giverſac.

(2) Raimond de Sognac, ſieur de Fouſſac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Baſſignac, ou Vaſſignac.

(4) Jean-Jacques de Meſme, ſeigneur de Roſſi.

ter aux pieds de ſa majeſté, ne l'avoient point fait, c'eſt qu'ils en avoient été diſ- 1605.
ſuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, & que pluſieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Eſpagne, par la Guyenne. Le duc de Bouillon, ſous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire, en même temps, de ne pas prendre l'alarme, ni perdre courage; parce qu'il s'engageoit à faire toute autre choſe encore pour eux, avant le mois d'Octobre. Que ſes amis, c'étoient ſes termes, le verroient plutôt qu'ils n'eſpéroient, & ſes ennemis, plutôt qu'ils ne ſouhaitoient. Il leur en impoſa par des paroles ſi magnifiques. Fouſſac aſſuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Eſpagne, plus de 10 ou 12 mille écus; mais Bouillon, payant toujours de hardieſſe, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre, en grand ſeigneur, que cette ſomme médiocre ne leur étoit envoyée que pour être diſtribuée à leurs amis ſubalternes, & que, pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été aſſez ſimples pour le croire, & n'avoient plus parlé, après cela, de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Fouſſac deux cents écus pour ſon voyage, & le renvoya ſur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 Septembre (5), eſcorté du régiment des

(5) Voyez ſur ce voyage de Henri IV, en Limoſin, de Thou, *liv.* 34. Le Mercure François, *année* 1605, & l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Roſny, *Cabinet de M. de Sully.*

1605. gardes, & de l'eſcadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déjà des fruits de ſon voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Cauſſe & Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent, pour le mériter, de dépoſer en juſtice tout ce qu'ils ſavoient des démarches de Bouillon, d'en ſoutenir la vérité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur ſang. Ces deux députés révélèrent encore tout ce qui avoit été comploté par Rignac & Baſſignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le deſſein de s'emparer de Villeneuve en Agénois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'eſt auſſi en cet endroit que ſa majeſté eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faiſoit, pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le ſurlendemain, qui étoit le Samedi 24 Septembre, & me conſeilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit paſſer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impoſſible de me rendre à Orléans. Sa majeſté goûta les raiſons que je lui en apportai. Je ne laiſſai pas de lui donner par écrit, le conſeil qu'elle me demandoit, & qui n'avoit rien de différent de la conduite, que je l'avois ſouvent

souvent sollicitée de tenir à l'égard de d'Entragues. 1605.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le Lundi 26 Septembre. Il évita le chemin du Berry & de la Sologne, à cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette stérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusque là, il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon, au contraire, la résistance de Rignac & de Bassignac dans Turenne & Sincerai, se confirmoit; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être secouru d'ailleurs. L'électeur palatin avoit fait venir, disoit-on, ses colonels & capitaines sur le bruit de l'expédition du roi, & le gouverneur de Luxembourg faisoit des préparatifs & amassoit des hommes. D'Epernon pressoit sans cesse le roi de s'avancer, & demandoit, avec quelque sorte de chagrin, des officiers & des vivres pour les recrues, qu'il disoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa majesté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers & habitans des lieux: &, quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

Ou Saint-Seré.

En effet, ce prince étoit à peine arrivé

à Blois, qu'il y reçut un courrier du duc,
1605. chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 Septembre, dans laquelle il mandoit au roi, après les proteſtations accoutumées de déſeſpoir d'avoir déplu à ſa majeſté, & de ſes diſpoſitions à réparer ſa faute au prix de ſon ſang, qu'il n'a jamais eu la moindre penſée de réſiſter à ſes ordres, ni à ſa perſonne; qu'il a commandé, de la manière la plus abſolue, à ſes lieutenans, de la recevoir dans toutes ſes villes & ſes maiſons: ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des perſonnes à lui, ne regardoit ce prince que comme ſon ſouverain maître; qu'il auroit ſouhaité de tout ſon cœur d'être à portée de lui en aller lui-même préſenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grâce. Le roi parut ſatisfait du procédé du duc de Bouillon, il trouva pourtant qu'il manquoit que Rignac & Baſſignac, ſi grièvement chargés, fuſſent venus en perſonnes juſtifier leurs actions.

Jean de Blanchard. Blanchard, celui de tous que Henri ſouhaitoit le plus de voir, parce que perſonne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il étoit intendant, & n'avoit plus de connoiſſance de tout le parti, ne paroiſſoit point non plus. Ce prince crut donc ne devoir point diſcontinuer ſa marche, du moins juſqu'à Limoges, pour voir juſqu'où les lieutenans de Bouillon pouſſeroient la déſobéiſſance; cependant Blanchard arriva à Blois, avant que ſa majeſté en fût partie, &, ce qui lui

fit encore plus de plaiſir, c'eſt qu'il y vint de lui-même, & dans le deſſein d'obtenir son pardon par ſa ſincérité. 1605.

Blanchard dévoila, en effet, tout le myſtère de l'intrigue. Il avoua qu'en ſecondant de toutes ſes forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaiſes intentions du duc ſon maître, il avoit toujours été réduit à la ruſe d'exagérer les faits, de groſſir les objets, & de faire des promeſſes mille fois au deſſus de ce qu'on ſavoit bien pouvoir tenir : en ſorte que l'exécution avoit toujours été auſſi éloignée qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette dépoſition de Blanchard parut à ſa majeſté d'une ſi grande conſéquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença, enfin, à ſe ſentir convaincue de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long-temps refuſée, que le parti de Bouillon ne faiſoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire, que du bruit. Henri ne voulut point encore, après cela, ni s'arrêter, ni déſarmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ſes volontés. Il lui revenoit qu'on diſoit, parmi les Proteſtans, que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de ſureté, & gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus ſûr de ne licencier ſes troupes & ſes équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour pren-

dre en ſon nom poſſeſſion de Turenne;
1605. auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Callaudière, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. Sa majeſté me fit révoquer cet ordre, & partit de Blois au commencement d'octobre, pour ſe rendre à Tours; car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la rivière & du château du Pleſſis, détermina auſſi la reine, qui étoit venue à Blois avec ſa majeſté, à paſſer juſqu'à Tours. Le roi, en me faiſant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princeſſe ſe ſeroit ſéparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit, par la Haye, juſqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait ſavoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A meſure que ſa majeſté avançoit, tout s'applaniſſoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne, ſans la moindre difficulté, &, avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon furent remiſes de même aux officiers que ſa majeſté y envoya repréſenter ſa perſonne: c'étoit pour ſe conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, & qu'on ne l'en avoit accuſé, que par pure calomnie; Baſſignac ſe diſtingua par ſon obſtination. Il ſe déguiſa, en ſe faiſant couper la barbe, & ſe ſauva à Sedan par Genève.

Ne reſtant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands-jours commença ſes fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un ſéjour de huit jours, c'eſt-à-dire, à la mi-Octobre, & revint à Paris en poſte. Il me laiſſa, dans cette province, chargé de toute ſon autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta juſqu'à la ſource de la révolte. On en rechercha les premiers moteurs, & ſi bien, que rien ne branla dans la ſuite. Il parut ſuffiſant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffées. Les plus conſidérables furent les deux Luquiſſes, gentilshommes Languedociens, dont il a été parlé, & (6) Meirargues, parent des Joyeuſes, pour avoir entrepris de livrer aux Eſpagnols, celui-ci Marſeille, & ceux-là 1605.

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de Saint-Germain, avec le ſecrétaire de l'ambaſſadeur Eſpagnol, & décapité le 19 Décembre. Son corps, mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, & ſa tête portée à Marſeille, où elle fut auſſi expoſée au bout d'une pique, ſur la principale porte. Le roi fit relâcher le ſecrétaire Eſpagnol, ſans attendre la déciſion de la queſtion qu'on agita fortement, s'il eſt permis d'abandonner à la juſtice, un ambaſſadeur réſidant, ou tel autre agent étranger, & ceux de leur ſuite, lorſqu'ils violent le droit des gens. *Mſs. royaux*, 8477. Voyez encore cette queſtion diſcutée, & les diſcours que Henri IV tint à ce ſujet à l'ambaſſadeur d'Eſpagne. *Mém. de Nevers*, *tom.* 2, *pag.* 88. *Matthieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 689, *& autres hiſtoriens.*

1605. Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des Proteſtans pour moi n'ait monté à ſon comble. Je ne puis que les plaindre de l'injuſtice de ce ſentiment, qui pourtant ne paſſa pas à tous. Le ſuffrage & l'amitié du ſeul Théodore de Bèze, me conſoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le miniſtère de paſteur à Genève, tomba malade ſur la fin de cette année; il étoit dans ſa quatre-vingt-ſeptième année. Au moment de la grande éclipſe de ſoleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), ſa maladie, qui avoit été juſque là fort peu de choſe, augmenta ſi conſidérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conſervé juſqu'au dernier inſtant toute la fermeté de ſon eſprit, dans un corps exténué & preſqu'éteint. Il ſe fit lever, pour faire à Dieu les prières les plus ferventes,

(7) Arrivée le 2 Octobre, ſelon M. de Thou, & le 3 ſelon le Mercure François, à une heure après-midi. Elle dura environ deux heures, & pendant une demi-heure l'obſcurité fut auſſi grande qu'elle peut l'être: le Grain dit que, pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à écrire ſans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'eſt pas guéri du préjugé populaire ſur les éclipſes. „ Pluſieurs „ étranges & diverſes maladies, dit-il, régnèrent „ à Paris en cette ſaiſon; „ &, avec l'éclipſe, qui „ avint le 12 de ce mois, „ s'éclipsèrent beaucoup „ de perſonnes, qui depuis „ n'ont été vues; les dyſ„ ſenteries ſurtout furent „ dangereuſes & mortelles „ à ceux qui s'en trouvè„ rent atteints, & plus ail„ leurs qu'à Paris: car il „ en échappoit fort peu „. *Année* 1605. Le même dit que Bèze mourut le lendemain de l'éclipſe.

& aux assistans de touchantes exhortations : cela fait, il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, & par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens; &, croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Genève, & du service que je lui avois rendu, en le présentant à sa majesté, à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir, de sa part, son livre intitulé *trésor de piété :* c'étoit le nouveau testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui, jointes aux autres versions anciennes & nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette dernière volonté de Bèze, m'envoya, dans le mois de Novembre, le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances. 1605.

Je finis celui du voyage de sa majesté, par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Epernon. M. le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver sa majesté à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son fourrier, de venir avec les maréchaux-des-logis, qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du

1605. roi, de s'informer de celui qui m'étoit réſervé, & de le prendre pour lui, en le marquant, malgré toute oppoſition. Cela étoit beaucoup plus aiſé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, auſſi bien informés que moi, des droits du gouverneur, ſe trouvèrent préſens, lorſque le fourrier de M. le comte voulut exécuter ſon ordre, & ils l'en empêchèrent, ſans même que je le ſuſſe. M. le comte de Soiſſons ne manqua pas d'en aller auſſi-tôt porter ſes plaintes au roi, & il ajouta, pour groſſir une offenſe, qu'il diſoit toucher à ſon honneur, que j'avois fait battre ſes fourriers.

Le roi lui donna peu de ſatisfaction, connoiſſant ſon humeur; mais M. le comte fit tant de bruit, & aſſura le fait ſi poſitivement, qu'Henri m'envoya d'Eſcures, pour ſavoir comment la choſe s'étoit paſſée. Je ne pus lui dire autre choſe, après être allé aux informations, ſinon que, s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes Poitevins, ils avoient élevé, tous enſemble, la voix, & tout au plus menacé le fourrier de M. le comte s'il vouloit paſſer plus avant. M. le comte de Soiſſons perſiſta à vouloir que je lui euſſe fait une inſulte, & que le roi lui en fît juſtice. Il ne trouva perſonne de ſon côté, & Henri chercha par toute ſorte de raiſons, à lui faire connoître le peu de fondement de ſa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cède, dans ſa province, qu'à

la ſeule perſonne de ſa majeſté, j'avois auſſi, en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorſque ſa majeſté marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui eſt à la diſpoſition du grand-maître, perſonne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon conſentement; que, pour dernière raiſon, les maréchaux-des-logis de ſa majeſté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'aſſure au roi, ce ſont ces mots, *en la main du roi*, le fourrier de M. le comte avoit, par reſpect, dû s'en abſtenir. 1605.

Aucune de ces raiſons ne plut à M. le comte, & il fallut qu'Henri s'aviſât d'un expédient, propre à nous ſatisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que, venant, à mon ordinaire, baiſer la main de ſa majeſté, j'irois enſuite en faire autant à M. le comte, & lui offrirois, par pure politique, mon logement : que M. le comte me rendroit politeſſe pour politeſſe, & le refuſeroit. Tout cela fut exécuté, mais ſeulement de ma part. M. le comte, uſant d'une baſſe fineſſe, dont il tira enſuite une vanité encore plus baſſe, me laiſſa tout faire, ſans y répondre, & ſe mit en poſſeſſion de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire : mais ſa joie, & les railleries dont il l'aſſaiſonnoit, ne durèrent que juſqu'au lendemain.

Comme il paſſoit dans la rue où je m'é-

1605. tois logé, ſuivi ſeulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre ſa majeſté, pour la chaſſe il trouva cette rue remplie de deux cents gentilshommes, qui m'attendoient auſſi à cheval, & qui, du plus loin qu'ils le virent venir, ſe mêlant enſemble comme par manière de jeu, boucherent ſi bien le paſſage, que ſon écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, meſſieurs, place à M. le comte;* ſans faire ſemblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confuſément encore : quelques uns cependant, rappelant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de ſa majeſté. M. le comte fut plus d'un quart-d'heure, avant que le paſſage lui fût rendu libre, & il eut encore le déplaiſir, que pas un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi, qui, pour ce coup, lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire que d'en être bien fâché; qu'il n'iroit pas, par complaiſance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cents gentilshommes, dont il ne pouvoit en déſigner un ſeul, & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour, dont ils ſe tenoient tous offenſés.

M. le comte ne trouva que le duc d'Epernon qui entrât dans ſon reſſentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que ſa ma-

jeſté ne paſſoit pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnoiſſance & leur ſoumiſſion, lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à ſon audience, parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adreſſés. Elle leur fut donnée en préſence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient ſupplier ſa majeſté de ne pas paſſer ſi près de leur ville ſans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'aſſurèrent, que, quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques, elle n'y ſeroit pas reçue avec moins de reſpect & de ſoumiſſion, que lorſqu'elle y venoit autrefois, à la tête des troupes de la religion, & que, ſi leurs portes n'étoient pas aſſez grandes, ils abattroient trois cents braſſes des murailles, que ſa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en préſentèrent les clefs, avec un ſentiment ſi naturel de joie & de ſincérité, que le roi en verſa des larmes, les embraſſa trois fois; &, après s'être entretenu familièrement avec eux du vieux temps, les aſſura, avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en ſa perſonne, un roi protecteur de leur liberté, & ardent conſervateur de tous leurs priviléges. 1605.

Au ſortir de cette cérémonie, je rencontrai le duc d'Epernon, qui entroit chez le roi, & je ſatisfis, ſans penſer à rien, à la queſtion qu'il me fit ſur ce qui venoit de ſe paſſer. Je fus bien ſurpris de

lui voir prendre, à ce récit, un air de cour-
1605. roux, mêlé de chagrin, & de ce qu'il me demanda enſuite fièrement, ſi je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, & en quelle qualité je m'étois chargé de préſenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'avaiſſer, que de donner une explication à ſes amis. Je lui répondis dans cet eſprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de ſa majeſté. Il reprit avec la même vivacité, que la Rochelle étant compriſe dans ſes lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient ſa prétention ſingulière, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le roi, nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication; parce que je n'avois agi que par ſon ordre, & ſans aucune intention d'empiéter ſur les droits de perſonne.

Je le quittai froidement, après ces paroles, & il alla entretenir Henri de ſon mécontentement. Il en revint encore plus mal ſatisfait, & tout ſon recours fut d'aller mêler ſes doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent enſemble de déſobligeant pour moi, firent que, dans une brouillerie qui ſurvint pendant le ſéjour du roi à Limoges, entre d'Epernon & d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colère de

d'Epernon s'en enflamma encore davantage, & un troisième mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le payement du pain de munition, fourni par les villes & gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner, sans en parler au roi, qui, sachant aussi bien que moi que cet argent resteroit dans la bourse de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons & ces sermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi. 1605.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa majesté de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & sur les mêmes sujets, politiques & brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue passer la fin du mois d'Octobre & la moitié de Novembre. La reine s'y étoit aussi rendue: le roi & elle se rencontrèrent en entrant dans la cour, elle dans sa litière, lui sur un cheval de poste. Il y perdit Larivière, son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (8), qui étoit déjà premier médecin

(8) André du Laurens mourut auſſi quatre ans après, Petit, médecin de Gien, qui lui ſuccessoit le quatrième premier médecin que Henri IV vit mourir depuis ſon avénement à la couronne; & comme il mourut auſſi qua-

de la reine, & en chercha un autre pour
1605. cette princeſſe. Je ne m'arrêtai guère à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laiſſer, ſans me rappeler de long-temps auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguérite avoit à me communiquer dans notre entrevue à Cercote. Dans le deſſein où elle étoit de quitter ſon château d'Uſſon, pour venir faire ſa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conſeil ſur cette démarche, & ſavoir ſi elle ſeroit bien reçue à la cour, où il étoit néceſſaire qu'elle allât, pour juſtifier qu'elle ne faiſoit rien que du conſentement de ſa majeſté. Je l'aſſurai qu'elle y ſeroit regardée de très-bon œil par leurs majeſtés; je connoiſſois quels étoient leurs ſentimens pour elle. Une ſimple aſſurance ne lui ſuffit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai ſans héſiter. De ſon côté, elle promit de ſuivre en tout mes conſeils, afin que je n'euſſe aucun reproche à lui faire, ni à eſſuyer à cauſe d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous ſéparâmes, je pris la route de Châtelleraut, & Marguérite celle du château de Madrid, où elle devoit aller deſcendre.

Outre le motif de la ſatisfaction de cette

céda, fut le cinquième. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du roi, mais qui étoit de la religion, répondit : *J'ai fait ſerment de ne parler au roi, ni de médecin, ni de cuiſinier.*

princeſſe, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le roi avoit une autre raiſon de 1605.
conſentir qu'elle quittât ſon ſéjour d'Uſſon (9); c'eſt le déſir de ſe mettre lui-même en poſſeſſion de ce vieux château, que ſa ſituation dans un pays fort ſuſpect, pouvoit rendre un jour une retraite de ſéditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire ſauter, comme on avoit fait celui-ci, ſuppoſé qu'il ne valût pas la peine d'être conſervé. Pour cela, le roi m'envoya ordre, après que Marguérite en fut partie, de faire deſcendre ſur le lieu un commiſſaire intelligent & fidelle, & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Uſſon, ſans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne, revenu depuis peu d'auprès de cette princeſſe, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Uſſon fût démoli, du moins ſi peu de temps après ſa ſortie, ce prince me manda, & me fit mander par Villeroy, de ſurſeoir le départ du commiſſaire, juſqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguérite. Ce ſecond ordre ſeroit venu trop tard, ſi heureuſement la perſonne ſur laquelle j'avois jeté les yeux, qui étoit un

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au ſortir d'Agen, d'où elle s'échappa traveſtie en ſimple bourgeoiſe, & portée en croupe par Lignerat, elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme, nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, & l'enferma dans celui d'Uſſon, où elle ſe plut tant, qu'elle en fit ſa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en ſortir.

des meilleurs ingénieurs de tout le corps
1605. de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer ſon voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguérite, & l'accueil favorable qu'on ſavoit que Henri lui préparoit, donnèrent lieu à quelques uns de ces diſcours peu meſurés, qui ſont le partage de la ſotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en apercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de diſtinction, qu'il avoit réſolu de lui faire. Ce prince l'envoya viſiter de ſa part, par M. de Vendôme & par Roquelaure, ſitôt qu'il ſut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même : car il étoit encore à Monceaux, & il en partit à cet effet. La reine fit auſſi la même civilité à la princeſſe, par Châteauvieux. Henri alla en perſonne, le 26 Juillet, viſiter la reine Marguérite au bois de Boulogne (10), où elle s'étoit logée,

(10) De là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'Avé-Maria; enſuite elle prit un hôtel au fauxbourg Saint-Germain, vis à vis du Louvre, où elle demeura juſqu'à ſa mort. Cette princeſſe a été ſi fort décriée dans les libelles de ce temps-là, qu'on pourroit accuſer M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ſes mémoires, ſi ſon témoignage ne ſe trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs hiſtoriens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'hiſtoire de la Mère & du Fils : „ L'abaiſſement de ſa condition „ étoit ſi relevé par la hon„ té & les vertus royales „ qui étoient en elle, „ qu'elle n'en étoit point „ à mépris. Vraie héritière „ de la maiſon de Valois, „ elle ne fit jamais don à „ perſonne, ſans excuſe „ de donner ſi peu; elle

n'ayant fait que paſſer par Paris; il partit à ſept heures du ſoir, & revint à dix. Tout ſe paſſa avec une égale ſatisfaction des deux parts. Le roi parla à cette princeſſe du château d'Uſſon; elle conſentit à ce qu'il lui propoſa, & tout ce qui ſe fit à ce ſu- 1605.

„ étoit le refuge des hom-
„ mes de lettres, aimoit
„ à les entendre parler,
„ ſa table en étoit toujours
„ environnée, & elle ap-
„ prit tant en leur con-
„ verſation, qu'elle parloit
„ mieux que femme de
„ ſon temps, & écrivoit
„ plus éloquemment que
„ la condition ordinaire
„ de ſon ſexe ne portoit.
„ Enfin, comme la charité
„ eſt la reine des vertus,
„ cette grande reine cou-
„ ronna les ſiennes par cel-
„ le de l'aumône, qu'elle
„ départoit ſi abondam-
„ ment à tous les néceſſi-
„ teux, qu'il n'y avoit mai-
„ ſon religieuſe dans Paris
„ qui ne s'en ſentît, ni
„ pauvre qui eût recours
„ à elle ſans en tirer aſſiſ-
„ tance; auſſi Dieu récom-
„ penſa avec uſure, par ſa
„ miſéricorde, celle qu'el-
„ le exerçoit envers les
„ ſiens, lui donnant la grâce
„ de faire une fin ſi chré-
„ tienne, &c.„ *tom.* 1, *pag.* 326. Voilà bien de quoi compenſer quelques fautes de légèreté & de fragilité humaines, à quoi ſe réduiſent les accuſations faites contre cette princeſſe. Si l'on eſt curieux au reſte de lire tout ce qui a été écrit pour & contre ſur ce ſujet, on peut conſulter meſſieurs de Thou, Dupleix, Mezerai, le père Daniel, l'éloge des dames illuſtres du père Hilarion de Coſte, Baſſompierre, le dictionnaire de M. Bayle, *au mot d'Uſſon*, & une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 Mars 1615, dans ſon hôtel du faubourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa ſépulture eſt dans l'égliſe des Auguſtins réformés, nommés depuis, les petits Auguſtins, qu'elle avoit fondés. „ Elle „ fut grandement regret-„ tée, diſent les mémoires de la régence de Marie de Médicis: „ Princeſſe plei-„ ne de bonté, & de bon-„ nes intentions au bien „ & au repos de l'état; „ qui ne faiſoit mal qu'à „ elle-même„. Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juſte qu'on doit ſe former du caractère de cette princeſſe, & ſe rapporte aſſez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

jet, fut toujours après avoir demandé sur
1605. chaque chose l'agrément de Marguérite. Elle vint, à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla ensuite, le 4 Août, à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le dauphin; elle y passa même quatre ou cinq jours avec leurs majestés : Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de voir ses enfans, comme ses fréquens voyages à Saint-Germain le font assez connoître. Enfin, elle s'en retourna, le 11, au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manières gracieuses de leurs majestés pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Barenton, qui fut celui que sa majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château ; il en dressa son devis, & l'apporta au roi, qui, persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part, de remercier Marguérite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguérite avoit destinée au payement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre & de bouche en nature.

Je mets fin aux mémoires de la préſente année, par un article, pour lequel je me tiens déjà ſûr de l'approbation & des remercîmens des cœurs nés droits & ſenſibles. Dans toutes les villes conſidérables du royaume, particulièrement dans celles où il y avoit des arſenaux & des académies, on tenoit auſſi, pour la jeune nobleſſe, école de toute ſorte de jeux & d'exercices, ſoit militaires, ſoit de ſimple adreſſe, & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de ſoin qu'à Paris, où les cours de l'arſenal, deſtinées à cet uſage, étoient remplies preſqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là deſſus du ſentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus ſolide, non ſeulement de la diſcipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette nobleſſe de ſentimens & de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence ſur toutes les autres. J'y aſſiſtois même, lorſque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût que parce que je croyois ma préſence propre à donner de l'émulation. 1605.

Une après-midi de carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étois ſorti de mon cabinet pour me faire voir à toute cette jeuneſſe aſſemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la ſuite de deux querelles, que ce faux point d'honneur, dont on a bien voulu ſe rendre eſclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient élevées pour un rien, comme la

1605. plupart de celles, dont on voit s'enſuivre ces cataſtrophes ſi ſanglantes; mais le roi, je ſuis fâché de le dire, tenoit ſi mal la main aux édits que quelques uns de ſes prédéceſſeurs avoient déjà donnés, contre l'uſage barbare du duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de ſang pour des ſujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'aſſemblèrent autour de moi, l'erreur où ils étoient ſur le fait de la véritable valeur. C'eſt, leur diſois-je, dans les lieux deſtinés à la guerre, & dans les actions qui ont pour objet le ſervice de la patrie, qu'il eſt permis au courage de ſe montrer; celui dont on s'arme contre des amis, ou des compatriotes, au mépris de toutes les lois naturelles, divines & humaines, n'eſt que brutalité, démence & vraie foibleſſe. Je m'aperçus que la morale que je prêchois, étoit bien étrangère à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du ſang & de l'âge. L'un d'eux, qui voulut apparemment ſe donner auprès de ſes camarades un air de ſuffiſance ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les princes ayant de tout temps permis & même autoriſé les duels, ils avoient paſſé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai, pour le moment préſent, de faire ſentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit ſur des principes de raiſonnemens faux & erronés, & d'empêcher toute voie de fait; mais, lorſque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions ſur

la ſingularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, & en même temps les plus courageuſes, elles ſe trouvèrent, lorſque je les eus miſes ſur le papier, compoſer une eſpèce de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi. 1605.

Il eſt vrai que les duels ſont fort anciens en France, & même en Europe; mais ſeulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des Barbares, qui ſert d'époque à cette odieuſe coutume, prouve en même temps leur mépriſable ſource; &, ſi les hiſtoires des temps les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon premier, & du divorce de Lothaire, en fourniſſent des exemples, on y peut répondre par des défenſes non moins anciennes, ſoit eccléſiaſtiques, comme dans le concile de Valence en 855, ſoit ſéculières. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les cauſes civiles, & les réduit aux criminelles, & ſeulement dans cinq cas, lèze-majeſté, rapt, incendie, aſſaſſinat & vol de nuit (11). Saint-Louis

(11) Conſultez ſur ces édits de ſaint Louis & de Philippe le Bel, ſur l'origine, la forme & toute cette matière du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond; comme Paul de Montboucher, ſieur de la Rivaudière, dans ſon *traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de batailles & combat en camp clos, &c. en* 1608; Jean Savaron, ſieur de Villars, dans ſon *traité contre les duels, avec l'édit de Philippe le Bel, en* 1610; Brantôme, dans le dixième tome de ſes mémoires, intitulé, *touchant les Duels*; d'Audiguier, du Pleix, Ruauld, Baſnage, &c. avec pluſieurs autres Italiens.

1605. ôta enſuite toute reſtriction; &, lorſque Philippe le Bel, ſon petit-fils, parut les rétablir, en 1303, dans les accuſations pour crimes d'état, de viol & d'incendie, à quoi il les réduiſit, il n'y fut porté que par le motif louable & blâmable tout enſemble, d'abolir plus inſenſiblement cette coutume meurtrière, qui avoit pris de nouvelles forces de ſon temps, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi poſitive: Ce qui ne permet pas d'en douter, c'eſt qu'il défendit à quelque perſonne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appeloit gages de bataille, & qu'il déclara ce droit réſervé à lui ſeul.

Pour mieux faire ſentir, par la différence des duels de ce temps-là, d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que, dans une choſe, qui étoit elle-même un abus dès ſa première origine, il s'y en eſt gliſſé tant d'autres, qu'on ne ſait plus de quel nom on doit ſe ſervir, il ſuffit d'une ſimple expoſition des circonſtances & des formalités qu'on voit qui s'y obſervoient.

En premier lieu, perſonne, quelque offenſe qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de ſon droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaiſie & d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui eſt, à mon ſens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux lois de la ſociété. Ils avoient leurs juges, devant

lesquels celui qui se croyoit lésé dans son honneur, alloit expliquer son grief, & demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge, qui, assez communément, étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussitôt l'accusé, & n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi se faisoit en jetant par terre un gant, ou quelqu'autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence. 1605.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois de là, pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient, par toute sorte de moyens, à découvrir le coupable, & à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame, & celle de sa vie : car ils étoient persuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, & par là, l'action du duel devenoit, dans leur esprit, un évènement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en prison fermée; mais, là, ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils

1605. jugeoient capable de les détourner de leur deſſein. Si, malgré tout cela, ils y perſiſtoient, on fixoit, enfin, un jour, où ils devoient vider leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit, dès le matin, les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à aſſûrer par ſerment, qu'ils diſoient la vérité; après quoi on leur donnoit à manger, ils s'armoient enſuite en ſa préſence, la qualité des armes avoit été auſſi réglée. Quatre parrains, choiſis avec les mêmes cérémonies, les faiſoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé & gardé par des perſonnes armées, après qu'on leur avoit rappelé une dernière fois leurs dits & leurs accuſations, pour voir s'ils y perſiſtoient & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment, les parrains ſe tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle ſeule de leur faire tomber les armes des mains, ſurtout s'ils avoient eu enſemble quelque liaiſon d'amitié; c'eſt que les parrains les faiſoient mettre à genoux en cet endroit l'un devant l'autre; ils ſe prenoient par les mains, en ſe croiſant leurs doigts entrelacés, ſe demandoient l'un à l'autre juſtice, ſe conjuroient de ne point ſoutenir une fauſſeté, proteſtoient d'agir avec toute la bonne-foi poſſible, & ſe juroient de ne chercher

la

la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains visitoient leurs armes, pièces par pièces, pour voir s'il n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, & leur faisoient faire leur prière à genoux, & leur confession : enfin, après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adversaire, ils les laissoient en venir aux mains, ce qu'ils faisoient après le signal du hérault, qui crioit de dessus les barrières, par trois fois, *laissez aller les bons combattans.* Il est vrai qu'alors, on se battoit sans quartier, & que le vaincu, mort ou vif, encouroit toute l'infamie du crime & du châtiment; il étoit traîné sur la claie en chemise, & ensuite pendu, ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant, avec un arrêt, qui lui donnoit gain de cause, & toute autre sorte de satisfaction. 1605.

Il y a, dans toute cette cérémonie, quelque chose de bizarre & de ridicule; mais du moins la religion, l'autorité & la prudence y sont écoutées, quoique tout à fait mal entendues, au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits-maîtres, qui s'en vont furtivement sur le pré, tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnacières. Si l'on s'y présentoit avec le même sang-froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût seulement la centième partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui?

1605. Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde la plus ſérieuſe; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudiſſant d'être nés pour la deſtruction de leurs ſemblables, reſſuſcitent le vil métier des gladiateurs, & ſont, en effet, & plus mépriſables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes obſervées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'eſſentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient auſſi reçues en Eſpagne & en Angleterre; ſeulement, celui qui ſe rendroit à ſon adverſaire, pour une ſimple bleſſure, étoit réputé infâme, il ne pouvoit, ni couper ſa barbe, ni poſſéder charges, ni porter armes, ni monter à cheval, au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en ſe défendant courageuſement, étoit enſeveli avec beaucoup d'honneur. Une autre ſingularité, qui devoit empêcher que les duels ne fuſſent communs dans l'Allemagne, c'eſt qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût ſe battre, Witzbourg en Franconie, Uſpach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que ſa majeſté fût de retour à Paris, pour lui faire part du mémoire, dont je viens de marquer le contenu, pour l'inſtruire des accidens qui y avoient donné lieu, & pour la prier d'aller au devant d'un mal, qui ne faiſoit que devenir de plus en plus contagieux par ſon indulgence. Je la priois, dans la

lettre que je lui écrivis sur ce sujet, de faire attention au conseil que j'osois lui donner, de renouveler les édits contre les duels; d'en aggraver considérablement la punition, & d'y tenir sévèrement la main; de défendre qu'on poursuivît, autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offense, mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendroit, fût assez prompte & assez bonne, pour apaiser le complaignant, & faire repentir l'aggresseur, enfin, de faire afficher ce nouveau réglement, au commencement de chaque année, dans les cours du louvre, du palais, de l'arsenal, & des lieux les plus fréquentés (12). Il est sûr, ainsi que je le représentois à sa majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de l'autorité, attachée à la volonté des rois; mais celle du maître des rois, supérieure à la leur, n'avoit pas réservé cet abus à extirper au règne de Henri le grand. 1605.

On peut dire, sans prétendre par là justifier ce prince, que son indulgence pour

(2) Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit sur cette matière, dans son testament politique, *sect.* 2, *chap.* 3, *part.* 1, qui a pour titre, *des moyens d'arrêter les duels*, on conviendra que ce grand ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos mémoires & dans tous les autres où il est parlé du duel.

1605. les duels, lui venoit de sa disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues guerres, & qu'au reste, il n'étoit guère moins indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il se déguisoit à lui-même chrétiennement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce temps-là, un avis d'une conspiration contre l'état, & d'un attentat contre la personne de sa majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occasion, qu'il s'étoit, enfin, convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis semblables à celui-ci (13), pour ne pas rendre la vie pire que la mort même; que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé, les uns de mourir par l'épée, & les autres par un carrosse, qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poison, qui étoit, à son avis, la manière la plus facile de se défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & sans essai, de tous ceux qu'on lui présentoit, que, sur le tout, il s'en remettoit au maître de sa mort & de sa vie.

(13),, Laissez-le, dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme, qui avoit conspiré contre lui,, c'est un ,, méchant homme. Dieu ,, le punira, sans que je ,, m'en mêle,, *Matthieu, tom 2, liv. 2, pag.* 359.

Il n'eſt pas impoſſible qu'en parlant de la ſorte, Henri ne comptât un peu, ſans s'en apercevoir, ſur le bonheur qui l'avoit accompagné, ſoit dans les dangers qui ne menaçoient que ſa ſeule perſonne (14), ſoit dans ceux qui regardoient ſon état & ſa fortune. De huit perſonnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déjà défait des ſix plus conſidérables; l'un étoit mort dans les ſupplices, & deux autres de maladie, le quatrième étoit actuellement en priſon, le cinquième avoit pris le parti d'un banniſſement volontaire, & le ſixième étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre ſorte de bonheur, on en a vu des 1605.

(14) Henri IV, en échappa un, le Lundi 19 Décembre. Voici comme M. de Péréfixe rapporte la choſe: „Le même jour que Meirargues fut exécuté, un „malheureux fou attenta „ſur la perſonne ſacrée du „roi, ſe jetant ſur lui, „une dague à la main, „comme il paſſoit à cheval „ſur le pont-neuf, en revenant de la chaſſe. Les „valets de pied de ſa majeſté y ayant accouru, „lui firent lâcher priſe, „& l'euſſent aſſommé ſur „le champ, ſans la défenſe „du roi, qui le fit mener „en priſon au fort l'Evêque. Il s'appeloit Jean „de Liſle, natif de Vipaun, près de Senlis. Il „fut auſſi-tôt interrogé par „le préſident Jeannin, „qui n'en put jamais tirer „aucune réponſe raiſonnable; car il étoit tout „à fait hors de ſens. Il „croyoit être roi de tout „le monde, & diſoit que „Henri IV ayant uſurpé „la France ſur lui, il le „vouloit châtier de ſa témérité. Sur cela, le roi „jugeant qu'il étoit puni „par ſa folie, commanda „qu'on lui fît ſeulement „garder la priſon, où il „mourut peu de temps „après„. *Hiſtoire de Henri le Grand*, 3 *part.*

1605. exemples dans toute ſon hiſtoire; mais hélas! ce bonheur ne fut pas complet; un moment trop malheureux pour la France, auſſi bien que pour ce prince, a bien juſtement effacé toute cette idée de proſpérité.

Fin du vingt-deuxième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

LE roi & la reine ſe trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin, pour leur rendre les devoirs, & offrir les préſens accoutumés. Je ne trouvai point le roi dans ſa chambre. L'Oſerai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la reine, dans la chambre de cette princeſſe, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la reine les avoit tenu éveillés preſque toute la nuit. Je paſſai à l'appartement de la reine, pour ſavoir de la Renouillère & de Cathérine Selvage, l'état de la ſanté de leurs majeſtés, & je grattai le plus doucement que je pus, pour 1606.

ne pas les éveiller. Pluſieurs voix qui s'é-
1606. levèrent en même temps, en demandant *qui eſt là?* & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Beringhen, me firent voir qu'il y avoit déjà du monde; &, après que je me fus nommé, j'entendis qu'on diſoit au roi: » Sire, c'eſt » M. le grand-maître. Venez, venez, » Roſny, venez, me cria ce prince; vous » allez dire que je ſuis bien pareſſeux; » mais vous ne le croirez plus, lorſque » vous ſaurez ce qui nous retient ſi tard » au lit: Ma femme, qui croit être ſur » ſon huitième mois, ayant eu quelques » tranchées en ſe couchant, j'appréhen- » dois qu'elle ne fît une mauvaiſe cou- » che; mais, enfin, ſur le minuit, tout » cela s'eſt paſſé en vents; tellement » que, nous étant tous deux endormis, » nous ne nous ſommes réveillés que » ſur les ſix heures, mais, de ſa part, » avec des gémiſſemens, des ſoupirs » & des larmes auxquelles elle donne » des cauſes imaginaires, que je vous » dirai, lorſqu'il n'y aura plus ici tant » de gens; car vous ne manquerez » pas d'en dire votre ratelée; &, à » mon avis, vos conſeils ne nous y ſeront » pas inutiles, non plus qu'ils ne l'ont été » dans de ſemblables occaſions. Mais, en » attendant que tant de gens ſoient ſor- » tis, voyons un peu tout ce que vous » nous apportez pour nos étrennes, car » je vois que vous avez là trois de vos » ſecrétaires avec des ſacs de velours. Cela

» eſt vrai, ſire, lui répondis-je; je me ſuis
» ſouvenu que la dernière fois que je vous 1606.
» ai vus enſemble, vous & la reine, vous
» étiez tous deux de fort bonne humeur,
» &, croyant que je vous y trouverois
» encore, dans l'eſpérance d'avoir un ſe-
» cond fils, je vous ſuis venu apporter plu-
» ſieurs étrennes qui vous feront plaiſir,
» par celui qu'elles donneront aux perſon-
» nes auxquelles je les ferai diſtribuer en
» votre nom, & je ſouhaite que ce ſoit en
» votre préſence, & en celle de la reine.
» Quoiqu'elle ne vous ait rien dit, reprit
» ce prince, comme elle avoit de coutu-
» me, faiſant la dormeuſe, je ſais bien
» qu'elle ne dort pas pourtant; mais elle
» eſt en colère contre moi & contre vous.
» Nous parlerons de cela, lorſqu'il n'y
» aura plus ici que vous, la Renouillère,
» Béringhen & Cathérine; car ils en ſa-
» vent quelque choſe: mais voyons vos
» étrennes. Ce n'eſt pas ici, dis-je à ſa ma-
» jeſté, un équipage de grand-maître d'ar-
» tillerie, ni des libéralités dignes du
» tréſorier d'un riche & puiſſant roi; mais,
» quelques petits que ſoient ces préſens,
» ils ne laiſſeront pas de donner plus de
» joie à ceux qui les recevront, & de vous
» mériter plus de remercîmens, de gloire
» & de louanges, que tous les dons ex-
» ceſſifs que vous faites à des perſonnes,
» que je ſais qui ne vous en remercient
» que par des plaintes pleines d'ingrati-
» tudes. Je vous entends à demi-mot,
» repliqua Henri, comme vous montrez

1606. » quelquefois en faire autant de moi: » mais ſachons ce que c'eſt que vos pré- » ſens, ſans plus parler de ce que vous » entendez.

Je fis approcher les trois de mes ſecrétaires qui en étoient chargés, & je dis au roi: » Sire, voilà Arnaud l'aîné, qui a, » dans mon ſac où je porte les papiers » du conſeil, trois bourſes de jetons » d'or ». Je les lui montrai, & lui en expliquai la deviſe, qui exprimoit l'amour des peuples pour ſa majeſté. » L'une de ces » bourſes, continuai-je, eſt pour vous, » ſire, l'autre pour la reine, & la troi- » ſième pour M. le dauphin, c'eſt-à-dire, » pour *Mamanga* (1), ſi la reine ne la re- » tenoit point, comme elle a toujours fait. » Il y a dans le même ſac, huit bourſes » de jetons d'argent, à la même em- » preinte; deux pour vous, deux pour » la reine, & quatre pour la Renouillère, » Cathérine Selvage, & telle autre qu'il » vous plaira, qui couche dans la cham- » bre de la reine. Le jeune Arnaud porte » un autre ſac, dans lequel il y a vingt- » cinq bourſes de jetons d'argent, pour » être diſtribuées à monſieur le dauphin, » à madame de Montglat, madame de » Drou & mademoiſelle de Piolant, aux » nourrices & autres femmes-de-chambre

(1) Madame de Montglat, que le petit prince appeloit ainſi. Dans le vol. 9138, des Mſs. R. tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la reine & de madame Eliſabeth de France, à madame de Montglat, il y en a une du jeune dauphin à ſa ſœur, où il lui marque qu'il baiſe les mains à *Mamanga*.

» de vos enfans, & aux filles de la rei-
» ne ; &, dans le troiſième ſac que porte 1606.
» le Gendre, il y a trente ſacs, de cent
» écus chacun, en demi-francs tout neufs,
» faits au moulin, & ſi larges, qu'ils pa-
» roiſſent des francs entiers, c'eſt pour
» donner les étrennes à toutes les filles
» & femmes-de-chambre de la reine &
» des enfans de France, ſelon que vous
» me l'avez ordonné. J'ai laiſſé dans mon
» carroſſe, à la garde d'un de mes gens,
» deux grands ſacs de douzains, auſſi
» tout neufs, chacun de cent écus, qui
» font douze mille ſous, pour être par-
» tagés aux pauvres invalides qui ſe trou-
» veront ſur les quais de la rivière pro-
» che du Louvre. Ils en ſont déjà, à ce
» qu'on m'a dit, preſque tous remplis. J'y
» ai envoyé douze hommes de la ville, des
» plus charitables, pour les faire ranger,
» & les leur diſtribuer en conſcience.
» Tous ces pauvres gens, & les filles &
» femmes-de-chambre de la reine, témoi-
» gnent plus de joie de ces petites étren-
» nes de villages, en petites pièces toutes
» neuves, que vous ne ſauriez croire. Ils
» diſent tous que ce n'eſt pas tant pour la
» valeur du don, que parce que c'eſt une
» marque que vous vous ſouvenez d'eux
» & que vous les aimez, & principalement
» les filles de la reine : elles diſent que ce
» qu'on leur donne pour s'habiller, on
» leur ſpécifie à quoi il faut qu'elles l'em-
» ployent, mais que ces cent écus-ci, c'eſt
» pour en acheter des nippes, qui ſont

1606. » le plus de leur goût. Mais, Roſny, me » dit ſa majeſté, leur donnerez-vous leurs » étrennes, ſans qu'elles vous viennent » baiſer? Vraiment, ſire, lui répondis-je, » depuis que vous le leur commandâtes » un jour, je n'ai eu que faire de les en » prier, elles me viennent bien baiſer d'el- » les-mêmes, ſans que madame de Drou, » qui eſt ſi dévote, faſſe autre choſe qu'en » rire. Or ça, Roſny, continua Henri du » même ton, me direz-vous vérité? la- » quelle baiſez-vous de meilleur cœur, & » trouvez-vous la plus belle? Ma foi, ſire, » repartis-je, je ne ſaurois vous le dire, » car j'ai bien d'autres choſes à faire qu'à » penſer à l'amour, & à juger laquelle eſt » la plus belle, & je crois qu'elles pen- » ſent auſſi peu à mon beau nez, que moi » au leur: je les baiſe comme on fait des re- » liques, en préſentant mon offrande ». Le roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, & dit, en s'adreſſant à tous ceux qui étoient dans la chambre: » Hé bien! ne voilà-t-il » pas un prodigue financier, qui fait de ſi » riches préſens du bien de ſon maître, » pour un baiſer »? Après s'être encore réjoui un moment de cette idée: » Allez tous déjeûner, dit Henri aux courtiſans, » & nous laiſſez un peu cauſer ſur d'autres » affaires de plus grande importance.

N'étant plus demeuré dans la chambre que la Renouillère & Cathérine, le roi pouſſa tout doucement la reine, & lui dit: » Éveillez-vous, dormeuſe, venez » me baiſer, & ne grognez plus; car, pour

» mon regard, tous les petits dépits ſont
» déjà paſſés, de peur que cela ne nuiſe 1606.
» à votre groſſeſſe. Vous croyez, pour-
» ſuivit-il, que Roſny me flatte dans les
» petites brouilleries que nous avons en-
» ſemble; vous penſeriez tout autrement,
» ſi vous ſaviez toutes les libertés qu'il
» prend de me dire toutes mes vérités.
» Quoique je m'en mette quelquefois en
» colère, je ne lui en veux point de mal
» pour cela; tout au contraire, je croi-
» rois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il ceſ-
» ſoit de me remontrer ce qu'il croit in-
» téreſſer l'honneur & la gloire de ma
» perſonne, le bien de mon royaume,
» & le ſoulagement de mes peuples; car,
» voyez-vous, ma mie, ajouta ce prin-
» ce, il n'y a point d'eſprits ſi juſtes, ni
» ſi droits, qui ne tombaſſent tout à
» fait, s'ils n'étoient ſoutenus, lorſqu'ils
» commencent à broncher, par les bons
» conſeils de ſerviteurs fidelles & d'amis
» prudens. Et, afin que vous connoiſſiez
» que tout ce que je vous dis eſt vrai,
» ſachez que, depuis quinze jours, il ne
» fait que me dire qu'il croit que vous
» êtes dans votre huitième mois, & que,
» pour cette raiſon, je dois me retenir
» de rien dire, ni faire, qui puiſſe vous
» fâcher, de peur que cela ne fît tort à
» votre fils; car il veut toujours que c'en
» ſoit un (2).

(2) Les aſtrologues l'avoient prédit, dit le journal de l'Etoile, & que la reine couroit riſque de la vie. Elle accoucha heureuſement, le 10 Février,

1606. Ce bon prince prit enſuite avec elle un air encore plus careſſant, & la pria de lui dire, devant moi, ce qui l'avoit fait réveiller en ſoupirant & en pleurant. La reine s'étant, enfin, tournée vers lui, dit que ſon affliction avoit été cauſée par un ſonge, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait, il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit ſoulagée en pleurant. Elle pria le roi, à ſon tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorſqu'elle ſeroit groſſe, en s'abſtenant de tenir des diſcours, » qui font croire, dit-elle, à moi & à d'au-» tres, que vous vous plaiſez plus à » la compagnie de certaines perſonnes, » qu'en la mienne; & encore, quelles » perſonnes, pourſuivit-elle? que je ſais » de ſcience certaine ne vous être nulle-» ment fidelles, &, bien plus, qui vous » haïſſent dans leur cœur : je ſais bien » pourquoi; mais, ſur cela, je m'en rap-» porte au ſentiment de M. de Roſny; » & je l'en croirai.

Je détournai cette explication, en répondant d'une manière générale, que je ſentois une véritable joie de voir leurs majeſtés s'expliquer ainſi ſur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur ſeroit pas difficile de ſe

d'une fille. Henri IV, en la conſolant (car elle ſouhaitoit paſſionnément que ce fût un garçon), lui dit avec ſa gaieté ordinaire, que ſi cette fille demeuroit ſans établiſſement, il en demeureroit bien d'autres, & que, ſi ſa mère n'avoit point fait de fille, elle n'auroit jamais été reine de France.

les épargner à l'avenir, ſi elles vouloient ſérieuſement s'en rapporter aux moyens qu'employeroient, pour cet effet, ceux qui s'attachoient à ſervir plutôt leur véritable intérêt que leur dépit. Cette ouverture fut ſaiſie auſſi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de propoſer ces moyens, la reine diſant qu'elle étoit réſolue de s'en ſervir, & le roi qu'ils ſeroient toujours fort de ſon goût. Je déclarai donc franchement à leurs majeſtés, après les avoir fait convenir que tout autre remède n'aboutiroit qu'à parler & agir auſſi inutilement qu'on avoit fait juſqu'à préſent, qu'il ne leur reſtoit qu'une ſeule choſe à faire pour être une bonne fois défaits de toutes les cauſes de ces brouilleries; c'eſt que, puiſqu'ils ſe défioient, & avec raiſon, de leur fermeté à prendre & à ſoutenir un parti, il falloit avoir recours à une perſonne qu'elles en jugeroient plus capable, tranſporter tous leurs droits à cette perſonne, ſe cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin, gagner ſur ſoi d'agir pendant & après la déciſion, comme ſi elles avoient véritablement ceſſé d'y prendre aucune part. Je leur conſeillai de choiſir un homme aſſez ferme pour ne ſe laiſſer ébranler par aucune conſidération, & capable d'un attachement à leurs perſonnes aſſez pur & aſſez déſintéreſſé pour oſer s'en ſervir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination. 1606.

Je me montrai fort éloigné de briguer cet

emploi, qui, en effet, n'étoit pas fort agréa-
1606. ble ; mais je déclarai à leurs majeſtés que, ſi c'étoit ſur moi qu'elles jetoient les yeux, il falloit qu'elles commençaſſent par les fermer abſolument ſur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que, pour m'aſſurer que mon ouvrage ne ſeroit point détruit par quelque retour de foibleſſe, elles s'obligeaſſent de la manière la plus forte, accompagnée même d'un ordre abſolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conſerver aucun reſſentiment, ſuppoſé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, euſſent quelque violence à ſe faire ſur le remède dont je me ſervirois. Je crois qu'on devine ſans peine quel auroit été ce remède (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle conſidération humaine n'auroit été capable de m'arrêter ; mais je me doutois bien qu'on ne me laiſſeroit pas venir juſque là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à ſigner cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité néceſſaire ; mais, pour la reine, ſe voyant preſſée, elle n'oſa franchir le pas ; elle dit qu'elle vouloit y penſer plus murement, ou que je lui diſſe ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le roi, mais elle fut effrayée des ſuites du compromis. Nous ne fîmes plus, après cela,

(3) M. de Sully l'avoit fait connoître précédemment, dans le conſeil, qu'il donna au roi, de faire paſſer les monts à quatre ou cinq perſonnes, & la mer à autant, pour me ſervir de ſes termes.

que discourir en l'air sur cette matière; 1606.
j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour, déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour leurs majestés, qui exigèrent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorsque la reine demanda sa chemise, & que le roi appela pour se faire habiller.

Le roi & la reine me rendirent mes étrennes, par des présens considérables pour mon épouse & pour moi. Nous en reçûmes aussi de la reine Marguérite. Le premier jour de l'année, celui des Rois, & tout le temps que sa majesté séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades & divertissemens de toute espèce. Le 10 Janvier, ce prince vint à l'arsenal, par un fort beau temps, voir une course de bague faite avec de grands préparatifs. *De Thou, Merc. Franç., ann. 1606.*

La fête finie, le roi me mena dans la grande allée des jardins, où, s'étant arrêté sur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaisir, qu'il commença à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques, à l'occasion de mes jetons, dont il me dit que la devise avoit été fort goûtée. Je m'apercevois déjà, depuis quelque temps, que Henri se laissoit frapper de plus en plus de la nécessité & de l'importance de cette exécution politique, & que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent, que Philippe III n'avoit guère profité des sages conseils de Philippe II son père, de regar-

1606. der comme des chimères, ces faſtueuſes idées de monarchie univerſelle, dont ſes prédéceſſeurs s'étoient entêtés, que tous les procédés de ce prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, & qu'aucun des princes de la chrétienté ne ſeroit exempt d'inſulte de ſa part, juſqu'à ce qu'on eût fait ſentir à cette orgueilleuſe monarchie toute ſon impuiſſance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la penſée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait ſur ſon eſprit toute l'impreſſion qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites, l'année précédente, par la chambre des grands-jours, qui, en découvrant toutes les ſourdes pratiques de l'Eſpagne, avoient conſidérablement augmenté l'averſion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire auſſi, que la réſolution où je voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enſemble ſur ce ſujet. Eh! quel eſt le prince tant ſoit peu ſenſible à ſa gloire, qui, en ſongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition inſatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la maiſon d'Autriche ne ſe ſente pas pénétré d'indignation! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorſqu'on lui vint annoncer ſon élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Baſle quelques ſoldats, du

temps des factions des Etoiles & des Papeguais, n'a point eu de repos, qu'il n'ait partagé l'Alsace entre lui & la ville de Strasbourg, & ensuite augmenté son petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie & des autres biens héréditaires que possède aujourd'hui sa maison en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzième siècle, où ceci se passoit, jusqu'à nos jours, combien d'états, quelle immense étendue de pays n'a-t-elle pas dévorés ? Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples & de Sicile en Italie, avec les îles de Sardaigne, Mayorque & Minorque, la Bohème & la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre & tous les Pays-Bas; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les îles orientales & dans le nouveau monde, presqu'égales en étendue à tout ce que nous connoissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut dégré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique ? 1606.

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t-il d'autre preuve, que la destruction des Protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis & d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux siége de Metz, toutes entreprises formées en même temps par cet orgueilleux monar-

1606. que ? Et, ſi nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, ſinon aux différentes circonſtances & aux obſtacles qu'apporte à ſon propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui, tout enivré de ſes triomphes, ne voit plus rien d'impoſſible ? Charles-Quint entreprend trop de choſes & trop au deſſus de ſes forces; il s'y porte ſans précaution, & preſque ſans préparation; il brave la terre, la mer, les élémens & les ſaiſons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, François I, Henri VIII, le pape, les rois de Navarre, de Tunis & d'Alger, &, pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté qu'il a forcés de s'armer contre lui, ſont autant d'ennemis qu'il dédaigne & qu'il n'aperçoit preſque pas. Il ne ſait pas ménager les ſeules reſſources qui lui reſtent, ſes propres ſujets ſe révoltent en Eſpagne, en Flandre & en Sicile. Lorſqu'enfin il a reconnu ſon erreur, il ne connoît d'autre remède, que d'en ſortir par un coup de déſeſpoir qui lui fait tout abandonner pour ſe confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, ſans y ajouter que Philippe II, auſſi ambitieux & plus politique que ſon père, avoit repris tous ſes mêmes deſſeins, & qu'il auroit pu y réuſſir, ſi ſes vues particulières ſur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traverſées par le plus heureux effet du haſard, qui avoit fait rencontrer enſemble deux auſſi fortes

têtes, que celles de ſa majeſté & de la reine Eliſabeth (4). 1606.

J'avois toujours appréhendé l'effet des ſuggeſtions des courtiſans, & des diſcours de la reine. Cette princeſſe entretenoit continuellement le roi ſon époux, des avantages d'une double alliance avec l'Eſpagne, & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toute ſorte de factions en Europe, auſſi conformes à la ſaine politique, qu'à la religion. Il m'avoua, que ces diſcours, dont toute la cour retentiſſoit depuis quelque temps, ne le touchoient plus, & que, ſi on le voyoit quelquefois les écouter, & y répondre en homme qui, par des objections ſenſées, paroît chercher à ſe convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laiſſer pénétrer ſon ſecret à toutes ces perſonnes, & pour les entretenir, au contraire, dans l'eſpérance de le gagner, juſqu'à ce que le moment de lever le maſque fût arrivé. Nous convinmes que les choſes n'en étoient pas encore à ce point, & nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres ſur cette matière, par avouer que, juſqu'à ce moment, il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer

(4) Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France en tout ou en partie, que Philippe II eut deſſein de ſe mettre en poſſeſſion des états du duc de Savoie, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ſes états. C'eſt l'hiſtorien Matthieu qui nous apprend cette particularité. *Tom. 2, liv. 2, pag. 240.*

1606. à s'assurer, pour cette association, des princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'électeur de Bavière & du duc de Savoie; le premier par l'objet de la couronne impériale, & celui-ci, par l'espérance de la Lombardie & de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné avec madame de France.

Il ne se présentoit point de moyen pour lever l'obstacle que le roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelqu'autre incommodité; qu'en ce cas, c'est moi qu'il chargeroit de conduire cette entreprise: &, afin que je pusse joindre ensemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction aussi éminente, sa majesté m'offrit, en ce moment, &, je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je

ſouhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît auſſi-tôt dreſſer les patentes par Villeroy. 1606.

J'avois déjà refuſé cette dignité, lorſque le roi m'envoya ambaſſadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaiſant ayant levé, depuis ce temps-là, l'obſtacle qui m'avoit empêché de profiter de ſa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le ſouhaitoit, preſqu'autant pour ſon intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoiſſance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent ſignées le 12 février, ſcellées peu de jours après, & enregiſtrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des ſeigneurs de la cour, ni preſque des grands du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorſque je me préſentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la préſence de tous les princes du ſang, excepté M. le comte de Soiſſons. La grand-chambre, la ſalle, toutes les galeries & les cours même, étoient ſi pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai, au ſortir, ſoixante des plus diſtingués, à l'arſenal, où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épar-

(5) De Thou, *lio.* 36, & preſque tous les hiſtoriens, font mention de la diſtinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Roſny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conſeiller d'honneur au parlement.

1606. gné. Une ſurpriſe heureuſe pour moi, fut d'y trouver ſa majeſté elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, ſans avoir voulu m'en prévenir. „ Monſieur „ le grand-maître, me cria le roi, du „ plus loin qu'il me vit arriver, je ſuis „ venu au feſtin ſans prier, ſerai-je mal „ dîné ? Cela pourroit bien être, ſire, „ lui répondis-je, car je ne m'attendois „ pas à tant d'honneur. Je vous aſſure „ que non, reprit ce prince, en inter- „ rompant mes remercîmens; j'ai viſité „ vos cuiſines, en vous attendant, où „ j'ai vu le plus beau poiſſon qu'il ſoit „ poſſible de voir, & force ragoûts à ma „ mode, & même, parce que vous tardiez „ trop à mon gré, j'ai mangé de vos pe- „ tites huîtres de chaſſe, tout à fait fraî- „ ches, & bu de votre vin d'Arbois, le „ meilleur que j'aie jamais bu „. La gaieté du roi aſſaiſonnant le plaiſir de la table, le reſte du jour ſe paſſa à la ſatisfaction de tous les convives.

Le lendemain, dès le matin, ſa majeſté m'envoya chercher, & elle me demanda, en préſence de tous les courtiſans aſſemblés, ſi je ſongeois à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déjà dreſſé, & je l'avois mis dans ma poche, en ſortant de mon cabinet; je le préſentai au roi, qui ſe le fit lire tout haut. La cour fut inſtruite, par cette lecture, du nouveau deſſein du roi, qui dit enſuite plaiſamment, que le duc de Bouillon, quoique

quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France, & qu'en tout cas, on pourroit le lui rapprendre en peu de temps, par ce moyen. Sa majesté, attendant que je lui disse mon avis sur cette guerre, je pris la parole, & dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de sa majesté avec les siennes, & pour s'exposer à en faire l'expérience; que je l'avois prévenu, dès long-temps, que sa place ne valoit rien contre le canon, & que, la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne seroit que dans l'espérance d'employer utilement, pendant ce temps-là, les ruses de la négociation; que j'osois pourtant conseiller à sa majesté, si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une dernière fois au duc de Bouillon, que, dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assurance se jeter à ses pieds, sûr que cette soumission, & plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, & le même traitement que par le passé; mais que, s'il refusoit cette dernière grâce, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi; il approuva l'idée qui m'étoit venue, de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres provisions nécessaires, dans 1606.

1606. les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de tranſport & de chariage.

Cette affaire n'alla pas, à beaucoup près, auſſi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppoſitions qui y furent apportées à la cour, où il ſembloit que le plus petit préparatif de guerre cauſât preſque la même alarme, qu'il auroit pu cauſer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la ſituation & les fortifications, & des inconvéniens, dont un ſiége auſſi long qu'on vouloit que le fût celui-là, ſeroit immanquablement ſuivi. On auroit dit, à entendre ainſi diſcourir, que le ciel & la terre duſſent ſe mouvoir en faveur de Bouillon & de ſa ville. On fit tomber ſur ce ſujet, entre les mains de ſa majeſté, un mémoire en forme de lettre, plein non ſeulement d'abſurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyoit y reconnoître le ſtyle du duc lui-même, mêlé avec celui de du Pleſſis & de Tilenus. Il n'eſt pas ſurprenant de voir ainſi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les Proteſtans, qui pouvoient trouver intéreſſé dans cette affaire le corps entier des religionnaires: tels que Montluet, la Noue & les deux Saint-Germain: mais il l'eſt beaucoup, que des perſonnes, qui n'avoient aucune liaiſon avec le duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Érard, ne

parlaſſent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impoſſibilité abſolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces perſonnes fuſſent bien intentionnées pour le bien de la choſe. 1606.

Le roi tomba lui-même dans une irréſolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui repréſentai alors, pluſieurs fois inutilement, qu'il donnoit par là gain de cauſe à des gens, qui, n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que ſur cette unique reſſource, & il eſt vrai que le duc de Bouillon ne laiſſa pouſſer la choſe auſſi loin qu'elle le fut, que parce qu'il ſe perſuada, ſur le rapport de ceux qui le ſervoient à la cour, & l'informoient des diſpoſitions de ſa majeſté, qu'elle ne paſſeroit point juſqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en uſage, fut de faire entendre au roi, que le duc ne ſongeoit à rien moins qu'à lui réſiſter, mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à paroître timide & rampant à des perſonnes, qui, au lieu de lui rendre fidellement les intentions de ſa majeſté, ſembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant : que ſi, en la place de ces perſonnes (c'eſt moi qu'on déſignoit ici), on mettoit vis à vis de lui des gens propres à lui inſpirer de la confiance, le roi en ſeroit bientôt convaincu : Montluet (6) & la Noue, entre autres, ſe faiſoient fort de le ranger ſans peine à ſon devoir. Le roi crut ne pou-

(6) François d'Angennes, ſieur de Montluet. Odet de la Noue.

voir mieux faire que de les lui députer.
1606. Ils ne rapportèrent que des paroles générales & ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henri, parce que, d'un autre côté, ils lui firent Sedan abſolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, ſoit qu'ils ſe fuſſent laiſſé frapper de cette fauſſe opinion, ou ſeulement qu'ils affectaſſent de l'être. Quoi qu'il en ſoit, au lieu d'aller en avant, ſur la réponſe du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le ſuccès lui paroiſſoit très-douteux.

Je fis, à mon tour, des réflexions ſur les diſpoſitions où je voyois le roi, & je commençai à craindre que, lorſqu'à force de le ſoutenir contre les cris de tout le monde, & contre ſes propres craintes, je l'aurois embarqué, ſur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut-être à ſe rencontrer, on n'agît ſi puiſſamment auprès de ſa majeſté, déjà mal prévenue, qu'on lui fît abandonner ſon entrepriſe, après beaucoup de bruit & de dépenſe, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient, ni à ſa perſonne, ni à ſa dignité, auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, & de chercher, pendant qu'il en étoit encore temps, quelqu'autre moyen de ſauver l'honneur de ſa majeſté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne pouvoir retomber que ſur moi. On m'accuſeroit

d'avoir trop, ou trop peu fait; j'étois sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me seroient faites à la cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri se déterminât de lui-même; je voulus voir à quoi il seroit porté par ses propres réflexions. 1606.

Je commençai donc à lui parler plus froidement, & moins souvent, de l'entreprise de Sedan, & je tins la même conduite en public. Le roi s'aperçut des premiers de ce changement; &, comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faisoit agir, & qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse changé d'opinion sur le duc de Bouillon & sur Sedan, il se mit dans l'esprit, qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réflexions au conseil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier sentiment, & envisagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit, quelque jour, retomber sur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer, l'un après l'autre, tous ceux qui la soutenoient en France. De cette considération, que Henri regarda comme indubitable, il passa facilement à croire que je ne pensois pas avantageusement sur son équité, ou que mon attachement à ma religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce soupçon à quelques personnes, qu'il savoit être de mes amis; &, pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'arsenal, où j'étois retenu dans ma chambre, par ma blessure de la bouche & du

cou. Il s'y étoit formé un abscès, qui en
1606. fit sortir une esquille d'os, de la bourre, du plomb, & quelques grains de poudre, encore si frais & si entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la mit sur les charbons ardens.

» Il me semble, me dit Henri en mettant sur le tapis le duc de Bouillon, que » je ne vous trouve plus si résolu dans » cette affaire de Sedan, que vous l'étiez, » il y a quelque temps, ni que je vous » ai vu l'être en d'autres occasions bien » plus difficiles. Qu'y a-t-il? dites-le-moi » librement & ne me celez rien, je vous en » prie ». La vivacité de ce prince fit que, tout de suite, sans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue sur mes alarmes au sujet des religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appela à la connoissance que j'avois de ses sentimens, & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde savoit que, dans ce qui concernoit le service de sa bouche & de sa personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des Réformés, que dans celles des catholiques. Il m'assura encore, qu'il ne haïssoit point personnellement le duc de Bouillon, qu'il n'exigeroit rien de lui qui fût capable de le déshonorer, en un mot, qu'il me laissoit le juge de la manière dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit & persuadé de ses sentimens pour

tout le corps proteſtant en général, & pour moi en particulier, ſans lui diſſimuler pourtant la peine que m'avoit faite la manière dont, en dernier lieu, il avoit penſé ſur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cauſe du refroidiſſement apparent qu'il avoit remarqué en moi ſur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Enſuite, épuiſant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire ſur ce ſujet, j'en fis faire une à ſa majeſté, à laquelle perſonne n'avoit ſongé : c'eſt que Bouillon ayant fait, pour fortifier Sedan, des dépenſes qui l'avoient entièrement épuiſé, & peut-être même conſidérablement obéré, il ſe pouvoit bien faire que la véritable conſidération qui l'empêchoit de ſe rendre aux déſirs de ſa majeſté, eſt qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la ſeule reſſource qui lui reſtoit pour réparer ſes affaires dérangées : dans cette ſuppoſition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au duc une ſomme, qui ſuffît à acquitter ſes dettes. Je fis voir à ſa majeſté, que ſi, en donnant à Bouillon deux cent mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions ſupportables, elle y en gagneroit encore ſix cent mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cent mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, ſi l'on faiſoit tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non ſeulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il préten- 1606.

1606. doit ne tenir de la France, que comme en relèvent les grands fiefs de la couronne, ſans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il ſemble que c'étoit par une ſorte de preſſentiment de ce qui devoit arriver, que j'inſiſtai ſi fort ſur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, & d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le roi repliqua, qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon dans l'idée, où la lettre dont il a été parlé, montroit aſſez qu'il étoit, que ſa majeſté craignoit de l'attaquer. Il conſentit cependant que je tentaſſe cette voie, de concert avec la princeſſe d'Orange (7), alors à Paris, en envoyant au duc, du Maurier (8), chargé de dépêches, dont il laiſſa les termes & la teneur à mon choix; » mais auſſi me promettez-vous, ajouta » Henri, qu'au cas qu'il n'accepte pas » les offres que vous lui ferez faire, vous » me ſervirez dans cette affaire ſans au- » cune conſidération humaine, & de la » manière dont vous l'avez fait ci-de- » vant? » dit-il en citant le ſiége d'Amiens, la campagne de Savoie, & pluſieurs autres entrepriſes ſemblables. Je lui en

(7) Louiſe de Coligny, fille de l'amiral, mariée en premières noces au comte de Téligny, tué le jour de la ſaint Barthélemi, & en ſecondes noces à Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Auberi du Maurier, attaché premièrement au duc de Bouillon, enſuite au duc de Sully.

donnai ma parole d'honneur : » Orſus, » touchez là, me dit ce prince, en me » tendant la main, je vous en crois; me » voilà content, & je me repoſe entière- » ment ſur votre capacité & votre fidélité, » de tout ce qu'il faut faire »; ſa majeſté me quitta, en achevant ces paroles. 1606.

J'allai, le lendemain, trouver la princeſſe d'Orange, avec laquelle je concertai la manière dont, elle & moi, nous écririons au duc de Bouillon, la députation que nous lui ferions de du Maurier, & la forme de l'inſtruction, dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeler au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puiſſance & la capacité perſonnelles du roi régnant, deux points auſſi bien connus de lui que de moi, & que je le priois de ne point perdre de vue, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé, en l'empêchant de ſe laiſſer ſurprendre à la prévention, & de rien faire par paſſion, par chagrin & par dépit. En parlant ainſi, je ne le flattois point, mais c'étoit, lui diſois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agiſſoit pour lui, & qu'il ne s'obſtinât pas contre les conſeils de la princeſſe d'Orange, & d'un homme qui lui parloit en ami, à ſe réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propoſitions, je l'avertiſſois

1606. que du Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la surprise. Je le prévenois sur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que sa majesté n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui proposions, en lui promettant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit nécessaire, que le roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre nous. Que je voulois passer pour un lâche, un perfide & un homme sans honneur, si le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore, en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrémité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange étoit entièrement conforme, est du premier Mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princesse d'Orange, entendu du Maurier, & lu attentivement son mémoire; qu'il se plaint avec raison, qu'on veut lui faire acheter les bonnes grâces du roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne : qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes, pendant que toute la France seroit témoin de son humiliation & de l'indifférence que sa majesté auroit ensuite pour lui. Que ses amis qu'il a consultés, & qui ne sont pas en si petit nombre qu'on voulut le faire croire, ont tous

penſé comme lui, que ſa majeſté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les diſtinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'aſſez de fidélité, pour garder une auſſi foible place que Sedan. Il ajoute ſur cela, d'un ton plus ſuffiſant & qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il eſt bien informé qu'on en impoſe à ſa majeſté, en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & ſans perte d'un ſeul homme. Bouillon s'applaudit, ſans doute, ici, de me donner une eſpèce de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre eſt dans ce goût de plaintes ſans fondement, & de proteſtations d'innocence auſſi vagues. Il ſe tient ſur ſes gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la queſtion, après tout ce vain préambule, c'eſt que, s'il a pu donner quelque ſujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il eſt diſpoſé à en convenir, & à ſubir telle réparation de ſon tort, qu'il plaira à ſa majeſté de lui preſcrire; pourvu que le retour de ſes bonnes grâces & de ſa confiance ne lui coûte pas ſa miſérable place, qu'il eſt prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de ſa bonté; mais que, ſi le roi perſiſte à vouloir l'en dépouiller, il ne lui eſt pas poſſible de croire autre choſe, ſinon que ce prince l'aime en paroles, & le hait en effet. 1606.

Bouillon ſe ſert à peu près des mêmes termes, en répondant à la princeſſe d'Orange, & ce que du Maurier rapporta

1606. de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une replique. Je lui marquai, que sa majesté n'avoit pas été contente de la manière dont il avoit reçu les offres, qu'elle lui avoit faites par ma bouche. Qu'elle avoit trouvé ces lettres pleines de soupçons & de termes offensans pour elle; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui proposoit; que j'étois véritablement fâché que mes conseils sincères n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'étoit déjà arrivé, lorsque je lui avois écrit sur la détention du maréchal de Biron. Que le temps viendroit, & qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente. Que je l'avertissois une dernière fois d'y penser, que je l'en priois même, & avec instance: rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venues, j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation, qu'en superficie. Le roi vint voir l'un & l'autre à l'arsenal, & amena avec lui M. le comte de Soissons, le duc d'Epernon, les maréchaux de Brissac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, don Joan de Médicis, de Vic,

Montluet, la Noue, Boëſſe, Néreſtan, d'Eſcures, Érard, & Châtillon, qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expreſſément défendu de dire ſon avis devant tant de témoins. Ce fut un ſujet de diſcourir & de conteſter ſans fin, entre toutes ces perſonnes, ſur la ſituation & la force de la place, & ſur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue & Érard ſoutinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois preſque rien à tout cela, quoique la parole me fût preſque toujours adreſſée, & que le roi me demandât ſouvent ce que j'avois à dire ſur ces effroyables foſſés, tous taillés dans le roc; ainſi le ſoutenoit-on. 1606.

Toute l'aſſemblée s'étant ſéparée, ſans qu'il fût pris aucune réſolution, j'allai, le lendemain, trouver ſa majeſté. Après lui avoir dit la raiſon qui m'avoit fait garder le ſilence, qui étoit, que le ſecret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramaſſés, je lui fis remarquer qu'à mon grand plaiſir, de tous ces obſervateurs ſi attentifs, pas un n'avoit fait attention à un ſeul des défauts de la place, qui ſont, le vallon de la Fontaine, celui des Ginmenés, les foſſés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, & les deux abords du deſſus & du deſſous de la rivière, ſi ſpacieux, que je répondois à ſa majeſté de loger, ſans beaucoup de danger, toutes les troupes, dans l'eſpace de deux cents pas près de la

1606. ville, & juſque ſous les contreſcarpes des foſſés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mouſqueterie, pendant que, du côté de la ville, les aſſiégés ne pouvoient ſe montrer ſur leurs parapets, ni preſqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fuſſent aperçus de deſſus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place eſt ſi abſolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derrière, & des deux côtés. Je me rendis encore garant à ſa majeſté, que, dans le huitième jour depuis l'établiſſement des batteries, je la mettrois en poſſeſſion de Sedan.

Le roi me crut, cette fois, &, dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Nereſtan & Boëſſe, dont il connoiſſoit la diſcrétion, & qui louèrent fort ma retenue. Henri ne balança plus, après cela, & ſe diſpoſa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, & de quelques compagnies du régiment des gardes, pendant que j'aſſemblerois le reſte des troupes en corps d'armée, & ferois avancer l'artillerie : En quoi j'eus une ſingulière attention que les peuples de la campagne & les bourgeois des villes, ne reçuſſent aucune inſulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le deſſein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les Proteſtans : Je ne ſais même ſi le

duc ne comptoit pas sur un soulèvement général en sa faveur; si cela est, il fut trompé; & j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabère m'écrivit sur ce sujet, pour donner, dans la réponse que je lui fis, une espèce de manifeste qui pût justifier au corps des réformés la démarche du roi, & montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin & d'étendue que je n'aurois fait, si je n'y avois envisagé que Parabère seul : je me doutois qu'elle seroit rendue publique. 1606.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de sa majesté; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France & premier gentilhomme de la chambre; élevé le premier de la religion à tous les honneurs & dignités; gratifié de pensions & d'appointemens beaucoup plus considérables que tous les autres : l'état de ces gages, pensions, &c., ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an, sans compter que sa majesté l'avoit marié, comme elle auroit pu faire son fils, ou son propre frère; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil, & soutenu de toute son autorité, après la mort de la duchesse sa femme; je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont Bouillon avoit

payé Henri, ſes manœuvres, ſes mutine-
1606. ries au ſiége d'Amiens, ſa retraite dans ſes maiſons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, & ſa ſortie du royaume, avec des circonſtances, qui ſeules auroient ſuffi pour ſa condamnation. Je prenois Parabère à témoin, que, malgré tout cela, lui, Conſtant & moi, nous avions été les inſtrumens des grâces, que ſa majeſté avoit encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faiſois remarquer, que Bouillon s'avouant, en quelque manière, lui-même, criminel de lèze majeſté, par la demande qu'il a faite de lettres-patentes d'abolition, lorſque ſa majeſté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un ſubterfuge, qui eſt une nouvelle injure, c'eſt que lui, qui eſt ſujet & domeſtique du roi, & duquel ſeul il tient ſa place, refuſe de la tenir ſous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit, ni ſujet, ni domeſtique.

Je rapportois, à la ſuite de tout cela, les voies de conciliation, que du Maurier lui étoit allé ouvrir, de la part de ſes principaux amis, avec pleine aſſurance que ſa majeſté voudroit bien s'y prêter, comme, de propoſer au roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour ſureté aux Proteſtans, que le duc la vendît au roi; que, ſans la vendre, la Noue y fût mis gouverneur; la ſouveraineté, & même la propriété, en reſtant au duc de Bouillon : mais qu'il n'avoit voulu rien

entendre, pendant que le roi en faiſoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit: qu'ainſi, c'étoit le duc ſeul, qui, en s'opiniâtrant mal à propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduiſoit l'égliſe de Sedan à l'extrémité, où on alloit la voir dans peu de temps: que ce malheur touchoit ſi ſenſiblement ſa majeſté, qu'elle étoit réſolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des égliſes, de ne rien changer, ni innover dans Sedan ſur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabère, en finiſſant, de me rendre une juſtice publique ſur la pureté de mes intentions, & ſur le chagrin que je reſſentois de voir l'un de mes confrères courir à ſa perte avec tant d'aveuglement. 1606.

Il parut néceſſaire à Henri d'uſer de la même précaution avec le parti proteſtant. Bouillon lui avoit fait faire, par la Noue, des proteſtations, qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques, & il y répondit par un écrit, qui fut répandu parmi les amis du duc, au haſard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux, & à lui, que ſa majeſté ne cherchoit qu'à ſortir de cette affaire par la douceur, comme, en effet, ils publièrent que le roi déſeſpéroit plus que jamais du ſuccès de ſon entrepriſe, à quoi Bouillon ajoutoit, ainſi que le rapportèrent la Viéville, d'Arſon & du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainſi témérairement ſa majeſté,

malgré elle-même, & que je m'étois, un
1606. jour, vanté à ce prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer à cheval. Ce dernier fait eſt vrai, & donna bien à penſer à Henri ſur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ſes conſeils : car, lorſque je lâchai cette parole, il n'y avoit de préſens que don Joan & Érard. Auſſi Bouillon me regardoit, & me traitoit-il, en toute occaſion, comme le plus mortel de ſes ennemis, qui changeoit tout ce que ſa majeſté pouvoit penſer de favorable pour lui. C'étoit au roi à répondre à ce reproche, & il y répondoit, en effet, comme je pouvois le ſouhaiter. Et, quant à tous ces autres diſcours, encore plus inſolens, il ſe propoſa bien de faire, dans peu, changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau ſur la fin de Mars, menant avec lui la reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoique les chemins fuſſent très-mauvais, & prenant ſa route par Reims, Rhétel, Mezières, Doncheri, & Mouzon. Comme je ne revis ſa majeſté qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put, ſa première arrogance. Il dit à du

(9) La reine ne fit ce voyage, ſelon de Thou, le Mercure François & les meilleurs mémoires du temps, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuſes au duc de Bouillon, qui l'avoit miſe dans ſon parti.

Maurier, que, ſitôt qu'on auroit commencé à le trompéter, il abattroit les armes de France de deſſus ſa porte; c'eſt qu'en pourſuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut auſſi qu'on commençât à inſtruire ſon procès, qu'il me commanda de pourſuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc ſollicita ſi bien quatre des canonniers de ſa majeſté, qu'ils ſe laiſſèrent perſuader de l'aller trouver, ſur des chevaux qu'il leur envoya à la Fère en Tartenois, déſobéiſſance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la ducheſſe de Bouillon ne ſortît point du tout de Sedan, il uſa de tant d'adreſſe que ceux que ſa majeſté chargeoit de l'informer de tout ce qui ſe paſſoit dans cette ville, lui rapportèrent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas ſe trouver dans une ville aſſiégée. On l'entendoit ſe vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Sedan juſqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il diſpoſoit de dix-ſept compagnies de cavalerie, & de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, & qu'il ſe feroit aſſiſter puiſſamment des Suiſſes. L'avis le mieux circonſtancié qu'on reçut, eſt, qu'il attendoit, avant le 20 du mois d'Avril, cinq ou ſix cents ſoldats, qu'il avoit fait lever en Gaſcogne & aux environs de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés, ſous ombre de recrues, 1606.

qu'on faiſoit pour aller ſervir en Flandre,
1606. Pucharnaut l'avoit déjà mandé au roi, lorſque ſa majeſté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre ſur tout cela, lorſqu'on l'examinoit de près. On ſavoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon; Bongars l'aſſura au roi. Les archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de diſpoſition à ſe déclarer contre nous. L'Eſpagne trouvoit le ſujet trop léger pour rompre la paix avec la France, c'eſt ce qu'on ſavoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la dernière indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cents aventuriers Suiſſes, voilà tout au plus ſur quoi on voyoit qu'il pût compter, & il ſe paſſa encore à bien moins, pendant que, contre ſon attente, nos levées dans les cantons ſe faiſoient ſans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ſes intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on ſavoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cents hommes de guerre dans Sedan, & l'on fut bientôt plus particulièrement informé qu'il n'y en avoit, en effet, que ſept ou huit cents, bourgeois & aventuriers ramaſſés, dont encore une partie faiſoit mine de vouloir en ſortir, avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit

courut que Bouillon s'étoit retiré, lui septième, en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa garnison, & qu'il avoit été vu auprès de Bastogne par des soldats qui le connoissoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées sur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château & pour la ville, faisoient même croire qu'il n'y retourneroit point; mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au roi à Rheims, ne se trouva pas vraie. Le duc de Nevers, mieux instruit, manda à sa majesté, qu'à la vérité, le duc de Bouillon étoit sorti à la tête de trois ou quatre cents hommes, mais pour aller au devant d'un prince Allemand, avec lequel il étoit rentré dans Sedan, dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de sa majesté, ne se rapportassent pas en tout, à beaucoup près, on sut de bonne part que Bouillon ne s'étoit point éloigné de sa ville. Ce comte d'Allemagne, qu'on disoit qu'il installoit dans Sedan, pour y soutenir un siége, étoit le troisième des comtes de Solme. L'aîné étoit grand-maître de l'électeur palatin; nous avons vu le second, avec le sieur du Plessis. Pour celui-ci, on ne parloit pas avantageusement de ses lumières & de son expérience. 1606.

Le roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit, le

1606. 27 Mars, qu'il avoit manqué ſon cerf, mais qu'en récompenſe, il avoit pris deux loups, la veille; ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Freſne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de ſept cents hommes, auxquels il permit d'y demeurer juſqu'au premier Avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & ſon ancienne ardeur renaître ſur ſon viſage, en reprenant ſon premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Freſne, & de là entendre les ténèbres à Rheims, où il demeura, pour faire ſes pâques, juſqu'au Mercredi ſuivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la nobleſſe du pays. Il y vit auſſi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit, de la part du duc de Bouillon, qu'il conſentoit à y recevoir, au nom du roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût ſans aucune qualité, & que ſa garniſon y reſtât commandée par ſon officier; qu'il étoit prêt auſſi d'y recevoir ſa majeſté, avec telle ſuite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il perſiſte à demeurer le ſeul maître dans ſa place, & qu'il perdra plutôt ſes biens, ſes enfans & ſa vie. A meſure que le danger approchoit, le duc rabattoit de ſa fierté.

Le roi, ſans répondre à cette propoſition, envoya le duc de Nevers (10) à Mouzon, aſſembler la cavalerie qui y ar-

(10) Charles de Gonzagues de Clèves, duc de Nevers.

rivoit, & empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans Sedan; il n'y étoit arrivé en tout que trois cents hommes, Suiſſes & Allemands, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres ſecours à Bouillon, ſa majeſté étant dès lors en état de l'empêcher. Elle paroiſſoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ſes gardes. Les recrues des chevaux légers arrivèrent belles & bonnes; le reſte des troupes ne devoit joindre que le 4 Avril. Le roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Rheims, le 24 & le 26 Mars, en me preſſant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faiſoit état d'en partir le 27 pour Rhétel, & d'être le 30 à Mouzon, où il avoit marqué, pour ce jour-là, le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies euſſent rendu les chemins preſqu'impraticables. Sa majeſté me mandoit encore de lui envoyer des officiers & des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux & de quelques moyennes pièces de canon, pour fortifier ſon logement. 1606.

Tant de perſonnes s'empreſſoient, malgré tous ces préparatifs, à mettre la choſe en négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fonds à faire ſur toutes ces apparences, & qu'en effet, ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa majeſté fut pourtant fort mal ſatisfaite des derniers articles, que du Maurier rapporta de la part de Bouillon, & que Villeroy nous communiqua par ſon

1606. ordre, au garde des ſceaux & à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il ſembloit que le duc voulût traiter avec elle d'égal à égal. D'Arſon, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, préſenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon, après avoir ainſi ſatisfait ſa vanité, comprit qu'il étoit temps, enfin, de changer de langage, & il ſe radoucit tout d'un coup. Nétancourt (11) vint, de ſa part, prier ſa majeſté de lui envoyer Villeroy, pour conférer & traiter avec lui. Le roi y conſentit, pourvu que l'entrevue ſe fît à Torcy, ſans ſortir des limites de France. Par une dernière fougue de cet homme, qui aſſurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aerſens, qui étoit allé le trouver, ſous le bon plaiſir de Henri, revint dire qu'il déſapprouvoit Nétancourt, & qu'il ſe paſſeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puiſſant motif, que je ne comprends pas, de charger le duc de Bouillon de tout le tort, pour lui députer, comme il ne laiſſa pas de faire après cela, Villeroy & Dinteville (12), avec leſquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaiſe humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-

(11) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conſeiller d'état, maréchal-de-camp, lieutenant-général des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

(12) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, & il joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit, dès le soir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorsqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment, les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité), il a trouvé Bouillon si ombrageux & si irrésolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une seconde conférence, & même tant qu'il ne lui aura pas vu, non seulement conclure & signifier, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-t-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison, c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclusion, qu'intérieurement il savoit bien plus proche qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde conférence pour le lendemain, ce qui étoit cause que sa majesté passeroit encore toute cette journée à Donchery. 1606.

Voici une preuve que Villeroy ne me disoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'est présenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier, & avec raison, dit-il, puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit domaine, & cueilli de tous côtés, il ne se voyoit en tout que quinze cents hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François

1606. & de Lanſquenets, vingt-cinq Suiſſes ſeulement, tout le reſte pitoyable, ſi l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs; que ſi, dans cette extrémité, la ducheſſe de Bouillon n'étoit point ſortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que ſon mari n'eût réſolu de conſentir à tout; qu'auſſi, le traité devoit être déjà réputé conclu, & que ce n'étoit que pour ſauver, en quelque ſorte, ſon honneur, de la honte d'une capitulation ſi ſubite, que le duc avoit demandé en grâce le terme du lendemain.

Tout fut conſommé, en effet, dans cette ſeconde conférence. Villeroy ſe preſſa fort en apparence de me l'apprendre, puiſqu'il m'écrivit, au ſortir de là, comme il avoit fait la veille; mais il ſut bien, d'un autre côté, m'en dérober la connoiſſance, comme on va le voir bientôt. Il promet, dans cette ſeconde lettre, de m'envoyer le traité même, ſitôt qu'il aura été mis au net & ſigné, ce qui devoit ſe faire le lendemain de grand matin. Il m'en ſpécifie, en attendant, les articles principaux. Ce traité porte pour titre : *article de la protection de Sedan & de Raucourt :* la date en eſt du 2 Avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y conſent que le roi établiſſe, de ſon droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitans de Sedan prêtent au roi le ſerment de fidélité, ce qu'il s'oblige auſſi à

faire de ſon côté. Villeroy remplit le reſte de ſa lettre de louanges, que ſa majeſté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conſeils en cette occaſion, ce qui eſt aſſez inutile, puiſque j'avois agi & parlé ſans fruit : Par cette flatterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change ſur ſon procédé. 1606.

Je ne puis douter que ſa majeſté ne déſirât ſincèrement de me donner part à la concluſion de cette affaire, après les aſſurances qu'elle m'en avoit données, & le ſoin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me preſſer de venir, afin qu'il ne ſe fît rien ſans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit ſi éloigné à cet égard, de la façon de penſer du roi, ſi c'eſt parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobaſſe l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon, obtenant, par mon entremiſe, des conditions plus avantageuſes, l'amitié ne nous unît contre ſa politique, qui étoit de tenir diviſés les plus qualifiés de la religion. J'avance ſeulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que ſa majeſté m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il ſe crut permis d'uſer d'une petite ſupercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint-Quentin & Rheims, en ſorte que je ne les reçus qu'après celle que ſa majeſté m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce

1606. ne fut pas ſans étonnement que je lus dans cette dernière dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fuſſe malade, puiſque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponſe, ce qui étoit cauſe que tout s'étoit conclu ſans moi. Par cette même lettre, qui eſt du Samedi premier Avril, Henri me mande, de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laiſſe le plus peſant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le Lundi ſuivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, ſi je voulois me trouver au rendez-vous de ſa majeſté. Je connus à la manière dont elle me reçut, que, toutes réflexions faites, elle pardonnoit aſſez volontiers la faute que Villeroy avoit faite à mon égard (13). Ce prince

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136, ſe montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu, pendant ce voyage, que monſieur de Sully ne pourſuivoit, en cette occaſion, le maréchal de Bouillon, qu'à raiſon d'une inimitié perſonnelle, il fut bien aiſe de profiter de ſon abſence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ſes liaiſons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées juſqu'au crime. Le témoignage du mercure françois, de preſque tous les hiſtoriens, & de l'auteur apologiſte du duc de Bouillon lui-même, qui parloit au contraire plus avantageuſement ſur ce ſujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces mémoires, rendent, à ce qui me ſemble, inſoutenable, ce que M. de Thou avance ici, ſur l'ap

me careſſa extraordinairement, croyant peut-être que j'avois du reſſentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. » Soyez » le bien venu, me dit-il, tout haut; » j'ai eu ſoin de votre ſouper & de votre » coucher; vous ſerez bien accommodé. » Devinez, me dit-il enſuite tout bas, en » ſe penchant vers mon oreille, pour- 1606.

pinion qu'avoit Henri IV des ſentimens & des diſpoſitions du duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits établis ſur des lettres & des diſcours rapportés d'original, tels que ſont la plupart de ceux qu'on voit dans les mémoires de Sully, & celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne ſont fondées que ſur des bruits publics; & ſi je ne me trompe, il ne ſeroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'eſt pas ſur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque & le myſtère que M. de Sully inſinue lui-même que le roi lui en fit faire? Je ſouſcris aux raiſons qu'en apporte Marſolier: 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon, mais ſeulement lui faire ſentir le poids de ſa puiſſance, pour le contenir, à l'avenir, dans le devoir: 2°. Que le duc de Bouillon ſe voyant repréſenter par M. de Villeroy, ſa lettre d'aſſociation, avec MM. de Biron & d'Auvergne, eut véritablement recours à la ſoumiſſion, pour obtenir un pardon, que ſa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit ſe flatter que ſes démarches étoient demeuré cachées: 3°. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que partout ailleurs, & que, par cette raiſon, loin de l'en chaſſer, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi, & ſelon ſes vues. Auſſi eſt-il beaucoup loué de cette négociation, dans le *vol.* 8477 *des Mſs. R.* Voyez les hiſtoriens, & ſurtout le mercure françois, *année* 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularités qu'on en voit dans nos mémoires.

1606. » quoi je me ſuis tant hâté, c'eſt parce » que je ſais qu'étant arrivé, vous euſſiez » voulu tout reconnoître, & vous fourrer » dans tous les endroits périlleux, & je » craignois qu'il ne vous arrivât quel- » qu'accident; car j'aimerois mieux que » Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire » de vous pour quelque choſe de plus » grande conſéquence.

Les réflexions que je ferois ſur cet accord, & ſur toute cette affaire, pourroient, après cela, n'être pas celles d'un homme impartial; je dirai ſeulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à ſi bon marché, après avoir obligé ſa majeſté à mettre une armée ſur pied, & à faire avancer une artillerie de cinquante pièces de canon, à 15 ou 20 lieues au plus de Sedan, & après avoir donné à ſa majeſté elle-même la peine de venir en perſonne juſqu'au pied de ſes murs. Henri convenoit de tout cela, la conduite du duc le faiſoit quelquefois entrer en une véritable colère; mais ſa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit ſon entrée le 2 Avril, dans Sedan, où il laiſſa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint enſuite lui rendre ſon hommage & ſa ſoumiſſion. Sa majeſté me fit appeler à cette cérémonie, qui ſe paſſa dans la chambre du roi, de ſi grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit (14).

(14) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant ſa place de Sedan qui le tentoit, que les bons ſervices qu'il attendoit de ſa perſonne. *Mſs. ibid.*

Je visitai la place, le lendemain. Trois cents malotrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangères que j'y vis, au lieu de ces secours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste étoit proportionné; des canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq mal-habiles canonniers pour les servir, aucun endroit accommodé pour les loger; point de fascines, de gabions, de trépans, de madriers; rien, en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siége. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, & qui, ne trouvant pas mes remarques, ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. » Il faut, » me disoit cette éminence, en me citant » un ancien, que les guerres soient grosses & courtes; on abrège par là le » temps & les frais; les conquêtes qui » se font par la crainte des armes, vont » bien plus vîte, & plus loin, que celles » qui se font par les armes mêmes ». Le pape parla publiquement de cette expédition avec éloge, & je sais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à peu près comme à 1606.

1606. Rome. Cela me conſola un peu ſur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant ſous l'hommage de ſa majeſté, les places du comté de Saint-Paul. Il faut ſe rappeler ici ce que j'ai dit ſur l'acquiſition de ce comté, en 1604, que Guillouaire étant venu propoſer au roi ce marché, de la part de M. le comte de Soiſſons, ſa majeſté commit cette affaire, en mon abſence, à MM. de Bellièvre, Villeroy, de Sillery & de Maiſſes; que, ſur les difficultés que j'y fis enviſager à ce prince, on en fit expédier le contrat ſous le nom d'une tierce perſonne, en attendant que le roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorſque Henri me propoſa de faire faire montre aux troupes, & de les licencier: » Comment! licencier, ſire, lui répondis-» je? & que deviendra votre contrat du » comté de Saint-Paul? Ne vous ſou-» vient-il plus de la réſolution qui fut » priſe, en le paſſant? Puiſque la dépenſe » en eſt faite, il ne faut que tourner de » ce côté-là ». Je fis voir à ſa majeſté que c'étoit une affaire de quinze jours ſeulement, les Eſpagnols ne s'attendant à rien moins; qu'au reſte, ils n'auroient aucun ſujet valable de s'en plaindre, parce que le roi ne faiſoit qu'uſer du pouvoir que les traités laiſſoient aux comtes de Saint-Paul d'opter entre la France & l'Eſpagne, ce qu'on feroit dénoncer au con-

feil de Madrid, au même temps qu'on s'avanceroit. » Je vois bien que vous avez » raiſon, me dit Henri, après m'avoir » écouté attentivement, mais il y faut » bien penſer auparavant, & j'en veux » parler aux principales perſonnes qui » ſont auprès de moi, & à ceux de mon » conſeil ordinaire ». Je ne ſais à qui ſa majeſté en parla, & quel conſeil on lui donna; mais, deux jours après, ce prince me tira à quartier, & voulut me perſuader qu'il étoit à propos de laiſſer, pour le préſent, cette affaire aſſoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire, en quittant le roi, avec un mouvement d'impatience : » Hé bien, de par-Dieu! je vois que » nous allons pendre notre épée au croc; » ayant une ſi belle armée, & la licen- » cier, lorſque nous avons une occaſion » ſi favorable de l'employer utilement ». Je ne pus faire changer de réſolution au roi. On fit montre, deux jours après, chacun ſe retira, & je ramenai l'artillerie à Paris. 1606.

Il prit envie au roi de rentrer dans cette ville, au bruit de toute ſon artillerie. La Varenne vint me le dire de ſa part. » Eh! » M. de la Varenne, m'écriai-je, ſurpris de la propoſition, » que penſe faire le » roi? Nous n'avons pas donné un coup » d'épée ni de pique, ni tiré un ſeul coup » de canon & de fuſil, & nous voulons » faire les victorieux, nous qui ſommes » les vaincus en deux manières; nous » avons acheté avec trop de crédulité,

1606. » ce que le roi ne devoit tenir que de » ſon courage ; enſuite, nous avons eu » peur de déclarer ce que nous avons » acquis. Je m'étois toujours bien douté » que les choſes ſe paſſeroient ainſi. Dites » au roi que tout le monde dit cela, & » qu'on ſe moquera de nous, ſi l'on fait » tirer le canon ». Ma franchiſe alloit peut-être un peu trop loin, dans cette occaſion, le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver en étoit la cauſe. Le roi n'entendit pas ce rapport, ſans beaucoup d'émotion, il ne la cacha à perſonne, qu'à moi. Praſlin, & enſuite Béthune, revinrent auſſi-tôt après, me faire entendre de ſa part, avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraiſonnable dans ce qu'il exigeoit de moi. Je crus, à mon tour, pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très-durement ma réſiſtance à ſa volonté, & renvoya me commander d'un ton abſolu, de lui obéir, ce que je fis ſi promptement, & avec un tel vacarme de toute l'artillerie, que cela l'apaiſa tout d'un coup, & qu'il m'envoya chercher pour m'embraſſer (15). Bouillon étoit à

(15) Le journal de Henri IV ne parle point de cette conteſtation, & dit, au contraire, que M. de Roſny étoit à côté du roi, l'entretenant, & lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-ſimplement, & qu'il avoit l'air fort triſte. Il rapporte une lettre, que le roi écrivit à la princeſſe d'Orange, ſur la reddition de Sedan, en ces termes: „ Ma couſine, „ je dirai comme fit Céſar, *Veni, vidi, vici*, ou „ comme la chanſon, *trois*

la ſuite du roi dans cette entrée. Il avoit aſſurément grand tort de craindre de ſa part aucune affectation de mépris : car, dès ce moment, ſa majeſté reprit avec lui ſon ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore. 1606.

C'eſt dans ce temps-là qu'éclata le fameux différent de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit ſon origine des plus vieux temps, à l'occaſion de droits prétendus eccléſiaſtiques, que le ſaint-père avoit voulu, aſſez à contre-temps, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit oppoſée par des décrets tout à fait fermes (16). Freſne-Canaye, notre am-

„*jours dureront mes amours*, „*& ſe finiront en trois jours* : „tant j'étois amoureux „de Sedan. Vous pouvez „maintenant dire ſi je ſuis „véritable, ou non, & ſi „je ſavois mieux l'état de „cette place, que ceux „qui vouloient me faire „croire que je ne la pren„drois de trois ans, &c. „ M. de Thou ſe trompe encore, lorſqu'il dit, *ibid.*, que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le mercure françois, où l'on trouve la deſcription de l'entrée de ſa majeſté dans Paris.

(16) Par l'un des décrets, du 10 Janvier 1603, il eſt défendu de bâtir aucune égliſe, ſans la permiſſion de la ſeigneurie, & par un ſecond, du 26 Mars 1605, les eccléſiaſtiques & gens de main-morte, ne peuvent faire aucun acquêt, ſans y être ſpécialement autoriſés. Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de ces points de droit, pour & contre leſquels il y eut une infinité d'écrits en ce temps-là. Les principaux ſont ceux qui ſortirent de la plume du cardinal Baronius, pour le pape, & de frère Paul Sarpi, religieux ſervite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pièces dans *de Thou*, *le mercure françois*, *Matth. ſous l'année* 1606, *& autres hiſtoriens*, & en particulier, dans les écrits compoſés ſur ce fameux différent. Les jéſuites, les capucins & quelques autres religieux, en petit

baſſadeur à Veniſe, m'en avoit donné avis, dès le mois d'Octobre précédent. Ces décrets, joints à l'empriſonnement de deux ecclésiaſtiques, par arrêt du ſénat, l'interdit lancé par le pape, ſur le refus de révoquer les décrets, & de lui faire juſtice ſur cette détention; enfin, la proteſtation, que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part & d'autre la choſe à ſon comble.

1606.

Le 17 Avril 1606.

Je trouve, des deux côtés, pour en dire ingénuement ma penſée, de pareils procédés, & bien violens, & bien peu ſages. J'ai toujours honoré véritablement la perſonne de Paul V, & fait profeſſion d'être ſon très-humble ſerviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y ſoit contraire. Nous ne ſommes plus au temps, où les papes exerçoient cette autorité ſpirituelle, dont ils ſont, avec raiſon, leur plus bel apanage, de manière qu'elle leur valoit réellement une autorité toute ſouveraine, ſur les états & les princes de la chrétienté. Aujourd'hui, l'on diſtingue aſſez exactement ce qu'ils ont uſurpé pour

nombre, furent les ſeuls qui obéirent à l'interdit, & ſe firent chaſſer des terres de la ſeigneurie. L'excommunication fut mépriſée de tous les autres ordres de la république, & le ſervice divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au podeſtat, qu'il feroit là deſſus ce que le Saint-Eſprit lui inſpireroit, le podeſtat lui répondit, que le Saint-Eſprit avoit déjà inſpiré au conſeil des Dix de faire pendre tous ceux qui refuſeroient d'obéir à la volonté du Sénat.

le temporel, & on le leur conteſte forte-
ment. Je dirois preſque, qu'on eſt auſſi dé- 1606.
ſabuſé ſur le ſpirituel : du moins il eſt certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers : exemple ſi récent, & ſi facile à imiter, qu'aſſurément la cour Romaine n'eſt pas ſage d'expoſer la république de Veniſe à cette tentation, environnée, comme elle l'eſt, de peuples qui ſe ſont ſouſtraits à la loi du ſiége apoſtolique, & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire autant; je veux parler des Evangéliſtes & de tous les proteſtans d'Allemagne, Suiſſe, Bohème, Hongrie, Autriche & Tranſylvanie, auxquels nous pouvons joindre les ſchiſmatiques Grecs, & les Turcs. Que Rome penſe un peu au ravage, que trois ou quatre moines ſeulement ont fait dans ſon empire; cela doit lui ſuffire, & d'autant plus, que ce mal ne lui eſt arrivé que par une imprudente fierté de Léon X, & de Clément VII, toute ſemblable à celle que montroit Paul V dans la conjoncture préſente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands riſques que le Pape, en ſe l'attirant pour ennemi. Toutes ces diſcuſſions, que, dans le commencement, l'on prétend traiter, ſans les tirer du for de la conſcience, aboutiſſent, tôt ou tard, à être ſoutenues par les armes, lorſque, comme il arrive toujours, les raiſons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus vio-

lens en plus violens, & cette république
1606. ne doit rien éviter avec tant de ſoin, que la guerre, perſuadée que ſi l'empereur & le roi d'Eſpagne, ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont ſur ces états, & dont ils ne ſe cachent preſque pas, ce n'eſt aſſurément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occaſions. La politique Vénitienne doit donc viſer continuellement à maintenir, & ſa république, & toute l'Italie, dans l'état où les choſes y ſont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, & toute révolution ne ſauroit que lui être funeſte. J'ai ſouvent approfondi cette matière, en diſcourant avec les cardinaux de Joyeuſe & du Perron, & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'eſt ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Eſpagne; pourvu qu'ils répondiſſent, de leur côté; que le pape, chef de l'Italie, s'épargneroit auſſi la peine de s'intéreſſer à cette partie d'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai ſyſtème politique, celui qui doit rendre & conſerver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

(17) On diſtingue facilement dans ce diſcours, comme dans tous ceux où la religion eſt mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y eſt accoutumé préſentement, & n'en eſt guère ému.

Si l'on avoit ſu faire toutes ces réflexions à Rome & à Veniſe, tout le monde y auroit conſpiré à étouffer la querelle préſente, dans ſa naiſſance : une explication donnée à propos & avec modération, auroit ſuffi. Les affaires, en apparence les plus épineuſes, ſont toujours ſuſceptibles d'un heureux tempérament, lorſqu'on ſait les manier, & celles-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la conſidérer ſans aucun rapport avec des conſéquences, dont on a tort de s'alarmer, parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui eſt poſſible. Mais on l'avoit embrouillée à deſſein, en y liant des queſtions, contre leſquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les ſuggeſtions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette déſunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reſte. Si, dans le fort de la colère, une perſonne animée ſe trouvoit encore capable de faire uſage de ſa raiſon, je lui conſeillerois ſur toutes choſes, de ſe défier alors des diſcours de ceux qui s'offrent à ſervir ſa vengeance. C'eſt dans cette occaſion que la haine & l'envie dreſſent leur piège le plus inévitable. 1606.

Canaye, en me conſultant ſur ce que ſa qualité d'ambaſſadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture, crut que, pour mieux m'inſtruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs & des raiſons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'uſage, ce n'eût pas été leur

Philippe Canaye, ſeigneur de Freſne.

1606. rendre un bon ſervice, que d'éplucher toutes ces raiſons, & de prononcer ſur chacune d'elles. Auſſi me contentai-je de mander ſimplement à Canaye, que, ſans égard au fonds de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de ſe remettre de tout à des arbitres qui puſſent, non pas les juger en rigueur, mais les apaiſer, en faiſant l'office d'amis communs. Je nommai la perſonne de Henri, comme me paroiſſant le ſeul propre à produire cet effet, & celle du nonce Barberin, dont je connoiſſois la ſageſſe & la droiture, pour en faire le rapport à ſa majeſté. Ce conſeil fut ſuivi, mais ce ne fut pas encore ſitôt. La paſſion jouit de ſes droits ordinaires auparavant, elle ſe ſatisfit pendant tout le reſte de cette année, par des écrits, où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureuſement les parties conteſtantes ſont les deux puiſſances de l'Europe qui s'aviſent le plus tard de la guerre, c'eſt ſur quoi on ſe repoſa toujours. Nous verrons, l'année ſuivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un compliment de ſa majeſté, à laquelle il en avoit la principale obligation. Il diſoit auſſi ſouvent, en parlant de moi, qu'il avoit, ſans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je

ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens & la grande-aumônerie dont sa majesté le gratifia. Il m'en fit remercîment, en me priant de le faire jouir, pendant son absence, des droits de grand-aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement. 1606.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent, en ce temps-là, avec les jésuites. Ceux-ci avoient tenté, deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détourna le coup par des représentations, que j'appuyai auprès de sa majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, & je rassurai encore les Messins, en les instruisant, par Saint-Germain & des Bordes, & ensuite par la Noue, de la manière dont le roi pensoit sur leur compte, ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année, parce que les jésuites dressèrent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé & tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'assurèrent du suffrage du duc d'Epernon, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 Avril, pour mettre la dernière main à cette entreprise, du moins la ville étoit dans cette opinion, & que le gouverneur ne faisoit rien en cela, que par ordre & sous le bon plaisir du roi. Les Messins alarmés me renvoyèrent, dès le lendemain, une lettre, qu'ils firent suivre

1606. d'une ſeconde, le 25 Avril, dont ils chargèrent le ſieur Braconnier, en lui enjoignant de me rappeler fortement les raiſons qui m'avoient déjà fait prendre leur défenſe, & qu'ils craignoient que je n'euſſe oubliées. Ils députèrent auſſi coup ſur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'eſt pas, diſoient ces bons proteſtans, qu'ils craigniſſent que les jéſuites les détournaſſent de leur croyance; mais parce qu'ils étoient perſuadés que la ſociété pourroit, par ſes brigues, cauſer à Metz une révolution, dont les ſuites ſeroient fâcheuſes dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois ſervi de ce motif auprès de ſa majeſté, qui comprenoit d'ailleurs de quelle importance alloit lui être cette ville, pour ſes grands deſſeins. Je comblai de joie ſes habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le roi avoit eu égard à leurs prières, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remercîmens par une troiſième lettre, du 10 Juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs adverſaires s'étant encore vantés, diſoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de ſentiment à ſa majeſté.

Les jéſuites recevoient effectivement, tous les jours, de Henri, de ſi fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriſer cette crainte. Ce prince

leur fit préſent, dans cette année, de cent mille écus, pour leur ſeule maiſon de la Flèche, & il prit la peine d'en faire lui-même la diſtribution de la manière ſuivante : cent ſoixante mille livres pour la conſtruction du collége, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, ſoixante-quinze mille en récompenſe des bénéfices, pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maiſon, parce que ces bénéfices, étant poſſédés par des perſonnes qui n'étoient point eccléſiaſtiques, on pouvoit les forcer, & qu'on les força effectivement, à les rendre, moyennant un dédommagement; douze mille pour la maiſon ſervant à loger les pères, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur égliſe, ſix mille pour leur nourriture pendant la préſente année; car Henri n'y avoit rien oublié, & quinze mille livres, que la Varenne leur avoit prêtées, depuis qu'ils étoient à la Flèche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette pièce eſt datée du 16 Octobre, & eſt ſignée du roi. 1606.

En voici une autre, bien plus ſingulière. Un conſeiller au parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté, en 1603, un livre au père Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander pluſieurs fois au père, il lui envoya un domeſtique, avec ordre de ne point

(18) Jacques Gillot, conſeiller-clerc en la grand-chambre du parlement de Paris.

quitter le père, qu'il ne le lui eût rendu.
1606. L'ayant eu, par ce moyen, le conſeiller en l'ouvrant, tomba ſur une feuille de papier manuſcrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le jéſuite, & qu'il jugea écrite de ſa main. C'étoit un mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta, &, m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel uſage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du père Cotton, ce qu'il m'étoit aiſé de faire, avec le ſecours des lettres qu'il ſavoit que j'avois de ce père, nous ne doutâmes nullement, après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liſte de queſtions, que le jéſuite deſtinoit de faire au diable, en l'exorciſant dans la perſonne de certaine poſſédée, qui faiſoit alors beaucoup de bruit (19).

(19) Elle s'appeloit Adrienne de Freſne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine, & elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle ſe faiſoit exorciſer, un concours de peuple preſqu'auſſi grand, qu'avoit fait Marthe Broſſier, à Sainte-Geneviève. De Thou, qui n'a eu garde de paſſer ſous ſilence cette hiſtoire, parlant du père Cotton, comme de l'un de ces principaux exorciſtes, qualifie fort ſévèrement, à ſon ordinaire, la curioſité de ce père en cette occaſion. Il marque encore, que Henri IV pria inſtamment le duc de Sully de faire en ſorte que l'original de cet écrit ne devînt point public ; & que le contraire étant arrivé par imprudence, ou autrement, il affecta de traiter la choſe de bagatelle devant les courtiſans, quoiqu'intérieure-

On y en trouvera de toutes eſpèces, de ſimplement curieuſes, de frivoles & même ridicules, & parmi celles-là, quelques unes ſur des ſujets, qu'il n'eſt en aucune manière permis de ſonder. Le mémoire commence ainſi. 1606.

Par les mérites de ſaint Pierre & de ſaint Paul, apôtres; de ſainte Priſque, vierge & martyre; des ſaints Moyſe & Ammon, ſoldats martyrs; de ſaint Antenogène, martyr & théologien; de ſaint Voluſien, évêque de Tours; de St.-Léobard, reclus, & de ſainte Libérate, vierge.

Suivent, après cela, les queſtions que l'exorciſte veut faire au diable; elles ſont ſans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit ſans doute ſur le papier à meſure qu'elles lui venoient à l'eſprit, & quelques unes ſont exprimées de manière,

ment il en fût fort mauvais gré au père Cotton. *De Thou*, *liv.* 132.

Il eſt auſſi fait mention, dans le journal de l'Etoile, de cet écrit du père Cotton : „ qui ſervoit, dit-il, „ en ce temps-là, de devis & d'entretien ordinaire dans les compagnies „. L'auteur de la vie du père Cotton, après avoir expoſé en détail ce qui regarde ce père, dans toute l'hiſtoire d'Adrienne de Freſne, *liv.* 2, *p.* 90, finit ainſi : „ On trouva que „ le père Cotton n'avoit „ jamais parlé à la perſonne à laquelle on avoit „ attribué la publication „ du billet, qui étoit un „ conſeiller du parlement, „ qu'on diſoit avoir trouvé cet écrit dans un livre, „ que le père Cotton avoit „ emprunté de lui. De „ plus, les maîtres écrivains à qui on montra „ le papier, qu'on prétendoit être l'original de „ tous les autres, & que „ l'on aſſuroit fauſſement „ être ſigné de la main du „ père Cotton, atteſtèrent, „ après l'avoir confronté „ avec des lettres qu'on „ avoit de lui, n'avoir jamais été de ſon écriture.

1606. qu'il ſeroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je ſache (c'eſt le père Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertiſſemens publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confeſſions particulières & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le ſervice divin, touchant la connoiſſance de la langue grecque & de l'hébraïque, touchant les vœux, le ſacre & les cas de conſcience, touchant la converſion des ames, touchant la canoniſation, & s'il veut que j'en faſſe inſtance, touchant la guerre avec les Eſpagnols, ou les hérétiques, touchant le voyage dans la Nouvelle-France, & toute la côte oppoſée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me ſervir pour perſuader avec efficace, afin qu'il s'abſtienne de ſes péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enſeigne ce que m'ont procuré le.... Si la poſſédée eſt baptiſée, ſi elle eſt religieuſe, ſi on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Clarençal. Demander au diable, quand il ſortira, l'heure & le moyen, & ſi ce ſera la nuit, ſi j'ai quelque péril caché à ap-

(20) L'une des dévotes du père Cotton.

préhender, ſi les langues ſont venues de Dieu, par quel moyen Chamières Ferrier, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les ſermons plus utiles, quel eſt mon plus grand danger, à quelle reſtitution le roi eſt tenu, ce qu'il veut qu'on diſe à la dame Acharie (21) & du Jardin, & aux frères & aux ſœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il eſt à propos que la mère Paſithée (22) vienne, & que la ſœur Anne de St.-Barthélemi aille à Pont-à-Mouſon, qu'il me diſe ce que je voudrois ſavoir ſur le roi & M. de Roſny, ce que l'on peut eſpérer de ſa converſion, quels ſont les proteſtans à la cour les plus faciles à gagner, s'il ne peut point ſurvenir quelque danger à celui qui eſt délivré des démons, ſi je n'en ſuis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du collége de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la niéce, quel eſt le paſſage de l'écriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le purgatoire & l'invocation des ſaints, la puiſſance du pape, & que le nôtre l'a ſemblable à celle de ſaint Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé; quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, ſi le ſerpent a marché ſur ſes pieds, avant la chute d'Adam, combien de temps ils ont été au ciel, & nos pères dans le paradis terreſtre, quels 1606.

(21) Autre dévote du père Cotton.

(22) Religieuſe, dont il ſera fait mention dans la ſuite de ces mémoires.

1606. ſont les eſprits qui ſont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il eſt à propos de faire, pour établir une ferme paix avec les Eſpagnols: ſi Dieu veut qu'il m'apprenne quelque choſe du temps où l'héréſie de Calvin doit être éteinte, de mon père, de ſa condition, & de mes frères, Jean & Antoine, combien de paſſages ſur la foi ont été corrompus par les hérétiques, ſur le plagiaire de Genève, ſur le voyage du père général en Eſpagne, la ruiner de fond en comble, ſur le bref, & le père général, au ſujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame, quand les animaux ont commencé à paſſer dans les îles, & quand elles ont été habitées par les hommes, où eſt le paradis terreſtre, comment le roi & la reine d'Angleterre & tout ce royaume, pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc, & convertir les infidelles, quelle partie des anges eſt tombée, quelle eſt l'adoration de Dieu au chérubin, comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres & même en prêchant, ce qui le preſſe le plus, lui & les autres démons, dans les exorciſmes, ce qui eſt cauſe que Genève a été ſi ſouvent conſervée, ce qu'il ſait de la ſanté du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de ſon royaume, comment on peut aider le ſieur de Verdun, & ce qui le fait agir, ſur les villes

villes d'otage, sur Lesdiguières & sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal; & sur cette dame principalement, ce qui empêche les colléges d'Amiens & de Tours, sur la durée de l'héréſie. 1606.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, &, sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Villeroy, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diète de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de temps la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à son conseil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le temps de sa diète, pourvu que je le visse en passant. Ce remède, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa majesté à Fontainebleau, regardèrent la religion. Le clergé de France, assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances, pour la publication du concile de Trente (23).

(23) La remontrance que le clergé fit faire à sa majesté par Jérome de Villars, archevêque de Vienne, se lit dans le mercure françois, *année* 1606, avec la réponse que lui fit Henri IV., „ Vous m'avez parlé, „ dit-il, du concile; j'en „ désire la publication; „ mais, comme vous avez „ dit, les considérations „ du monde combattent „ souvent celles du ciel, „ néanmoins je porterai „ toujours, & mon sang, & „ ma vie, pour ce qui sera „ du bien de l'église, & „ du service de Dieu. Pour „ ce qui est des simonies

1606. La tranquillité publique étant intéreſſée dans cette propoſition, & dans quelques autres de même nature, qu'on réſolut dans cette aſſemblée, de faire au roi, ſa majeſté les combattit par ſes raiſons & par ſon autorité, & traita avec la même égalité les Proteſtans, qui ſembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuſer de leurs droits. Quelques provinces écrivirent, à cet effet, aux députés généraux, d'appuyer auprès du roi une requête, qu'elles leur envoyèrent, pour la tenue d'un ſynode national, en même temps qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les aſſemblées particulières, où l'on a coutume de nommer les députés ſynodaux, & de dreſſer les inſtructions ſur les matières qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déjà fait mander, dès le 22 Mars, par Villeroy, de prendre là deſſus les meſures néceſſaires avec mon fils, auquel il ſouffriroit que je fiſſe part de preſque toutes les affaires, & que j'en inſtruiſiſſe enſuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les députés généraux, de ſavoir

„ & des confidences, que „ ceux qui en ſont coupables, commencent par „ ſe guérir eux-mêmes, & „ excitez les autres par vos „ bons exemples à le faire. „ Quant aux élections, „ vous voyez comme je „ procède; je ſuis glorieux „ de voir ceux que j'ai établis, bien différens de „ ceux du paſſé, &c. Ce prince accorda pourtant ſur le cahier de leurs plaintes, deux édits, portant pluſieurs réglemens eccléſiaſtiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez auſſi M. de Thou, *liv.* 134.

d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce deſſein inutile. Je le tranquilliſai ſur tout cela, en lui promettant que, ſuppoſé que je ne puſſe pas parvenir juſqu'à empêcher que le ſynode ne fût convoqué (24), j'y ferois, du moins, trouver en ſi grand nombre, ce qu'il avoit de ſerviteurs fidelles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même néceſſaire pour l'aſſemblée particulière du Dauphiné, avec celle de ſatisfaire le préſident Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux ſa place, dont il vouloit ſe défaire. Je fis partir avec de bonnes inſtructions, Bullion pour le Dauphiné, & Eſpérian pour la Guyenne. 1606.

Des Ageaux mourut, en cette année; & ſa place de lieutenant-de-roi de Saint-Jean d'Angeli, fut auſſi-tôt demandée, entr'autres, par Beaulieu & la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet, dès avant des Ageaux : mais, comme d'Epernon, Parabère, & toute la bourgeoiſie de Saint-Jean, s'unirent en faveur de la Roche-Beaucourt, ſa majeſté me manda de le faire venir, & de lui donner les leçons néceſſaires pour bien remplir ce poſte, qu'elle étoit réſolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de

(24) Voyez dans les Mſs. R. l'original d'une lettre de M. le duc de Sully, du 20 Mai 1606, adreſſée aux Proteſtans de la province de Bourgogne, dans laquelle il le détourne de cette idée d'un ſynode à la Rochelle.

Rohan. Soubiſe (25) & lui étoient alors
1606. fort mal dans l'eſprit de ſa majeſté, à cauſe de quelques démarches, qu'un autre taxeroit ſimplement d'imprudence, & que j'appellerai nettement déſobéiſſance; car je ne ſuis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adreſſa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes grâces du roi, lorſqu'il ſeroit de retour à Paris, ſur la fin de l'année. Sa majeſté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire eſpérer qu'elle pardonneroit au duc, & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils, ſoit chez moi, ſoit en quelque autre maiſon, de ce qu'il avoit à faire pour ſe rendre ſon roi favorable, & pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de ſa faute : Quant à la manière dont il le traiteroit, & à celle dont il exigeroit qu'il ſe comportât enſuite avec le parti proteſtant, ſa majeſté remit à ſon arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubiſe, comme c'étoit, du moins, après en avoir demandé la permiſſion au roi, qu'il avoit paſſé en Flandre, ſa majeſté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

(25) Benjamin de Rohan-Soubiſe, frère du duc de Rohan, tous deux fils de René duc de Rohan, & petits-fils de Jean de Parthenay-Soubiſe. Le duc de Soubiſe fut l'un des principaux chefs du parti calviniſte en France, pendant les guerres de la religion, ſous le règne ſuivant

Il étoit ſurvenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les Proteſtans & le clergé de cette ville, ſur l'étendue & l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous ſujet de ſe plaindre; les eccléſiaſtiques, de ce que leurs adverſaires ſe faiſoient ſouvent juſtice par les voies de fait toujours défendues; les réformés, de ce que le clergé ſurprenoit ſans ceſſe des arrêts du conſeil, pour s'autoriſer à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt déciſif. Le roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les eſprits, & il voulut que je fiſſe en cette occaſion l'office de conciliateur. Je commençai par leur repréſenter ſéparément leurs véritables intérêts, &, après m'être aſſuré de leur obéiſſance, je leur dictai les articles d'accommodement ſuivans, qui feront connoître de quoi il s'agiſſoit entr'eux. 1606.

Que les Proteſtans n'interdiroient point aux eccléſiaſtiques les viſites dans les hôpitaux & les priſons, ni même la confeſſion, pourvu que cela ſe fît ſans aucun appareil, principalement celui de porter l'hoſtie dans ces endroits; que le clergé n'avoit aucun droit d'aſſiſter en corps aux enterremens & cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au ſupplice. Qu'il ne ſeroit fait aux eccléſiaſtiques aucun mauvais traitement de fait, ni de paroles, lorſqu'ils paſſeroient dans les rues

1606. avec les habits de leur état; que les Proteſtans n'apporteroient aucun empêchement à la conſtruction de l'égliſe que le clergé faiſoit bâtir, d'autant plus que des commiſſaires nommés leur en avoient déſigné la place, pourvu que cette place ne fût, ni incommode, ni ſuſpecte à la ville; auquel cas, on leur en aſſigneroit une autre, ou on laiſſeroit ce point à décider au roi dans ſon conſeil. Je réglai auſſi quelques autres articles qui regardoient la police; que les Catholiques ſe contenteroient de la part qu'ils auroient aux charges & aux fonctions publiques, lorſqu'ils y ſeroient appelés par la pluralité des ſuffrages, & par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers & maîtriſes, n'y ayant aucune raiſon de les en exclure, les Proteſtans avoient donné, en chaſſant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence, aux villes où le parti catholique l'emportoit ſur le proteſtant.

On préparoit cependant à Paris, avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de monſieur le dauphin & des deux dames de France (26). La ducheſſe de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une ſuite de deux cents chevaux, & de deux cents cinquante perſonnes. Elle arriva, au commencement de Juin, à Nancy, d'où

(26) Éléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toſcane, & femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

ſes gens & ceux du duc de Lorraine, envoyèrent ſavoir de ſa majeſté, ſi, au bout de huit jours qu'elle comptoit paſſer à Nancy, elle continuoit ſa route. Il y avoit, ſur cela, quelques conſidérations à faire, pour leſquelles Henri me manda de me rendre à Paris, le 4 ou 5 Juin, car j'étois alors à Sully, qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de Mai, & qu'il m'y attendroit, en faiſant quelques voyages à S.-Germain pour voir ſes enfans, qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une perſonne chargée de ſes ordres. La manière dont la ducheſſe de Mantoue ſeroit reçue, fit une eſpèce de diſpute terminée, enfin, à l'avantage de la reine, qui prétendoit que cette princeſſe venant en France pour faire plaiſir au roi, & pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas & la préſéance, non ſeulement ſur les princes étrangers, mais même ſur les princes du ſang; ce qui fâcha ſi fort ces derniers, qu'ils refuſèrent d'aſſiſter à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des princes de la première maiſon de l'Europe fuſſent précédés par un duc de fraîche date, deſcendu d'un ſimple bourgeois de Mantoue, qui, après avoir tué Bonnacolſy ſon ſeigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, & en avoit enſuite uſurpé la propriété. Quelque choſe qu'ils puſſent 1606.

1606. dire, le roi ne se relâcha point; il ne considéra dans la duchesse de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de sœur aînée de la reine.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie; il voulut mettre les ducs derrière lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit, qu'ils descendoient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnoit, en effet, le premier rang, & qu'il ne sortoit, lui, que d'un simple gentilhomme (27).

La duchesse de Mantoue arriva, le 20 Juillet, à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. De là, on devoit se rendre, par Monceaux, à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au palais & dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la maladie contagieuse étoit dans cette grande ville (28); ce qui fit, qu'après en

(27) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainsi d'une maison aussi illustre, que l'est celle de Bouillon, il suffit de renvoyer à tous les généalogistes.

(28) „ La peste, ou plutôt, le bon ménage du „ roi, dit malignement l'Étoile, privèrent la ville „ de Paris de cet honneur „. Ce qui est avancé sans aucun fondement, & contredit par les autres historiens.

avoir conféré avec la ducheſſe, le roi décida que les baptêmes ſe feroient à Fontainebleau. Les combats à la barrière, & tous les jeux & divertiſſemens publics, qui ne pouvoient guère s'exécuter qu'à Paris, ſe trouvèrent retranchés par cet arrangement, & il fallut s'en tenir aux ſeules dépenſes ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, & pour les habillemens de ſa majeſté. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, ſe rendit à Fontainebleau, ainſi que la reine Marguérite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, & celle des religieux imparfaite, je propoſai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-ci toute entière de tapiſſeries, ou qu'on y fît ſervir la grande ſalle (29). 1606.

Le roi prit la peine d'aller lui-même viſiter & faire nettoyer la maiſon de Fleury, pour y mener le dauphin après ſon

(29) Elle ſe fit dans la cour du donjon, qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuſe, légat, repréſenta la perſonne de Paul V, parrain de monſieur le dauphin, avec madame la ducheſſe de Mantoue, marraine. Madame de France l'aînée, fut nommée Eliſabeth, du nom de l'archiducheſſe, ſa marraine, épouſe de l'archiduc Albert, & petite-fille de Henri II, repréſentée par madame d'Angoulême, ſans parrain, & madame de France, la puînée, eut pour parrain le duc de Lorraine, préſent, & pour marraine, la grande-ducheſſe de Toſcane, dont le prince don Jean de Médicis tint la place, & fut nommée Chriſtine. Voyez dans le *mercure franç. année* 1606, & dans *P. Matthieu, tom.* 2, *liv.* 3, la deſcription de l'ordre de la pompe & des réjouiſſances qui précédèrent & ſuivirent cette cérémonie. Voy. auſſi les *vol.* 9361 & 9364 *des manuſcrits royaux.*

baptême, parce que la contagion, au lieu
1606. de ceſſer dans Paris, s'étoit de là répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (30) me mandoit, à la fin de Septembre, que, de ſix perſonnes qui y avoient été les dernières priſes du mal, il n'en étoit réchappé qu'une ſeule; mais qu'il ne retomboit plus perſonne. Il retira le régiment de ſes gardes de Melun, où on lui dit que quelques maiſons avoient été attaquées de la maladie. C'eſt dans ce temps-là que leurs majeſtés, en paſſant le bac de Neuilly, faillirent à ſe noyer (31);

(30) Le journal du règne de Henri IV remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de perſonnes dans Paris, cette année, que toutes les autres; ce qu'il règle ſur le pied de huit perſonnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

(31) „ Le Vendredi 9 „ Juin (c'eſt ce qu'on lit dans le même journal), „ le „ roi & la reine paſſant au „ bac de Neuilly, reve„ nant de Saint-Germain„ en-Laye, & ayant avec „ eux M. de Vendôme, „ faillirent à être noyés „ tous trois, principale„ ment la reine, qui but „ plus qu'elle ne vouloit, „ & ſans un ſien valet-de„ pied & un gentilhom„ me, nommé la Châtai„ gneraie, qui la prit par „ les cheveux, s'étant jeté „ à corps perdu dans l'eau „ pour l'en retirer, cou„ roit fortune inévitable „ de ſa vie. Cet accident „ guérit le roi d'un grand „ mal de dents qu'il avoit, „ dont le danger étant paſ„ ſé, il s'en gauſſa, diſant „ que jamais il n'y avoit „ trouvé meilleure recet„ te; au reſte, qu'ils „ avoient mangé trop de „ ſalé à dîner & qu'on les „ avoit voulu faire boire „ après.

Cet accident arriva, ſelon le mercure François, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet, les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tombèrent dans l'eau, &, par leur poids, y entraînèrent le

ce qui fut cauſe qu'on y fit un pont.

Je fis un ſéjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui ſut que j'étois demeuré indiſpoſé à Brie-Comte-Robert, m'écrivit, le 29 Août, & envoya ſavoir l'état de ma ſanté, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée ſous le nom de la Reine, & accorda, à ma prière, abolition à la Saminière. Ces grâces toutes ſeules auroient donné droit à ce prince de tout exiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maiſons, n'avoit fait qu'y apporter la diſcorde. J'employai toute ſorte de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien ſouvent & fortement ce prince m'en preſſoit. Il eſt d'un bon prince de

1606.

François de Noailles, comte d'Ayen. Roſe de Roquelaure.

carroſſe où étoient le roi avec la reine, M. le duc de Vendôme, la princeſſe de Conty & le duc de Montpenſier, que la pluie avoit empêché de mettre pied à terre.„ Les ſeigneurs qui „étoient à cheval, dit cet „hiſtorien, ſe jetèrent „dans l'eau, ſans avoir „loiſir d'ôter ni leurs manteaux, ni leurs épées, „& accoururent vers l'endroit où ils avoient vu „le roi, lequel étant retiré de ſon danger, quelque prière qu'ils fiſſent „à ſa majeſté, il ſe remit „dans l'eau pour aider à „retirer la reine & le duc „de Vendôme. La reine „n'eut pas ſitôt pris l'air „pour reſpirer, que, jetant un ſoupir, elle demanda où étoit le roi.... „La Châtaigneraie, qu'elle „remarqua ſurtout l'avoir beaucoup aidée, „en fut reconnu d'un préſent de pierreries, & „d'une penſion annuelle„. *Année* 1606. *De Thou*, 136.

1606. tenir unis ceux qui approchent de ſa perſonne, & il eſt de ſa politique de travailler à cette union, plutôt par d'autre que par lui-même.

Je fus auſſi bien payé de mes ſoins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à ſa majeſté, & la continuation du bail du ſel pour une ſixième année, lui ayant valu, avec cela, un pot de vin de ſoixante mille livres, ce prince diſpoſa de ces deux cent dix mille livres, de la manière ſuivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent miſes à part, pour l'acquiſition de Morêt, & trente-ſix mille pour quelques beſoins de ſa majeſté ; la reine en eut douze mille ; le duc de Nemours, trente ; Verſenai, dix-huit, & moi, trente. Je reçus, pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette ſomme.

Pour ſatisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit, tous les ans, ſes conſeillers, dans les généralités où le ſel ſe lève par impôt, afin d'en faire le département & le régalement, &, chemin faiſant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvé faire le métier de faux-ſonnier. Ce n'étoit pas pour ce ſujet ſeulement qu'on envoyoit ces commiſſaires ; preſque tout ſe faiſoit de cette manière. Le lieutenant-général de Blois m'écrivit, que deux de ces commiſſaires, nommés pour le ſel & pour la taxe de différens officiers de l'élection, faiſoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis ré-

ponſe qu'il avoit tort lui-même de ſe plaindre ainſi, ſans rien articuler de poſitif; 1606.
mais je ne laiſſai pas de lui envoyer un réglement à ces deux égards, pour être montré à ces commiſſaires, avec promeſſe de lui en faire juſtice, s'ils y contrevenoient.

Ce réglement portoit, que l'impôt du ſel ne pourroit être augmenté ſimplement par généralités, mais nommément par paroiſſes, ſelon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroiſſes de pareille quantité. Pour le fauxſonnage, il me parut qu'il y avoit une diſtinction à faire. On ne ſauroit punir trop ſévèrement ceux qui trafiquent du faux ſel; mais il faut uſer d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des fauxſonniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, ſurtout lorſqu'ils ne ſont pas pris ſur le fait. Quant à la taxe des élus & autres officiers de finance, il y en a de deux ſortes; l'une, ſur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avoit jugé à propos de convertir les recherches, commencées contr'eux, & l'autre, contre les élus en particulier, fondée ſur le rétabliſſement de leurs droits, taxations & exemptions de taille & de ſervice alternatif. Il étoit ordonné, par ce réglement, que la première de ces taxes ne pourroit plus, à l'avenir, s'exiger, que de gré à gré; en ſorte que ceux qui déclareroient devant l'huiſſier qui leur en fait la ſignification, ou, à ſon refus, par-devant le juge, notaire ou ta-

bellion du lieu, qu'ils n'entendent point
1606. jouir de l'abolition du roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais, en ce cas, ils devenoient ſujets à être pourſuivis criminellement, s'ils ſe trouvoient convaincus d'avoir malverſé. La ſeconde taxe, de même. Les élus, qui aimeroient mieux renoncer aux priviléges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient ſujets à reſtituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner ſous ce titre, au préjudice des édits & ordonnances du roi & des états.

Les commiſſaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juſte de décharger la province de Normandie d'onze mille tant d'écus, ſon impoſition; ils m'en firent écrire par les tréſoriers de France, & furent prêts d'envoyer des députés au roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'étoit pas beſoin qu'ils fiſſent cette démarche, que j'y diſpoſerois ſa majeſté, déjà aſſez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de ſa bienveillance, ſi l'état de ſes affaires, & les largeſſes qu'il falloit faire aux courtiſans inſatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une ſomme bien plus conſidérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je ſentois la juſtice de la promeſſe que je leur faiſois, lorſque je voyois une ſomme de deux cent quarante-ſix mille trois cents quatre-

vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet. 1606.

Voici en quoi consistoit cette somme; trente-trois mille livres pour les ponts & chaussées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caen; trente-sept mille cinq cents livres pour la suppression de l'édit des toiles, dans ces deux généralités, vingt-deux mille cinq cents livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il se lève différentes sommes sous ce titre sur Paris & les autres villes; quinze mille livres pour les ponts de Mantes & de Saint-Cloud, trente mille livres pour le canal de la Seine & de la Loire, & huit mille trois cents quatre-vingt-une livres pour le grand-prévôt de la province. Encore une fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangères à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté considérablement les sommes, qui, en apparence, y sont destinées, mais qui, en effet, restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable des deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains, parce que, quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en dessaisir, sans lettres-patentes du roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malver-

1606. ſation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une choſe de grande conſéquence pour tous les magaſins. Il ſut que l'on pourſuivoit, en mon abſence, une commiſſion pour faire le recouvrement du ſimple des omiſſions de recettes & fauſſes repriſes, il écrivit auſſitôt au chancelier qu'on ſursît cette affaire, parce que, devant en avoir eu connoiſſance, lorſque j'étois parti, j'y aurois, ſans doute, pourvu, ſi j'avois jugé qu'il dût en être queſtion.

Ce prince faiſoit, à ſon ordinaire, de grandes dépenſes. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en préſens de bijoux convenables à la richeſſe d'un puiſſant roi, c'eſt en celle-ci que Henri ne ſe montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le préſent qu'il fit à la dame Brétoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, ſans y mettre plus de mille ou douze cents écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre manière, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais, quant à ſes dépenſes perſonnelles, & principalement ſon jeu, cela compoſoit toujours un article très-conſidérable. Je recevois ſouvent des meſſages pareils à celui du 11 Décembre. Henri ayant perdu tout ſon argent au jeu, me manda, par un billet, dont le neveu de Loménie étoit porteur, que Morand lui portât, le ſoir, deux mille piſtoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec

Parfait, pour l'extraordinaire de ſa maiſon. J'eus ordre, de ſa part, le 4 Octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cents quatre livres à mademoiſelle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'impoſition des deux ſols ſix deniers par minot de ſel. Comme cette impoſition n'eut point lieu, il fallut, en celle-ci, payer à Zamet trente-ſept mille quatre cents quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reſte, & lui rendre, outre cela, trente-quatre mille deux cents vingt livres, qu'il avoit prêtées, depuis ce temps-là, à ſa majeſté, ou débourſées pour lui. Il fit préſent de mille écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par ſon ordre, que j'acquittaſſe une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au Fort-l'Évêque, & que je travaillaſſe à le faire ſortir de priſon. 1606.

D'autres dépenſes qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de S.-Bernard & du Temple, & les fontaines devant le Palais & la Croix du Tiroir. Sa majeſté avoit écrit au prévôt des marchands qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la Saint-Jean. Le conſeil donna depuis, je ne ſais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers deſtinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, con-

1606. tre la diſpoſition du conſeil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la ſomme néceſſaire à cet entretien, ſeroit levée ſur les bourgeois de Paris, ſelon le toiſé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs maiſons. Sa majeſté voulut ſavoir la cauſe du retardement de ces ouvrages, & de cette erreur du conſeil.

Ce prince m'avoit parlé pluſieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de ſurintendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, & de ſurintendant des bâtimens & des fortifications. Je pris le temps qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus moins occupé; mais, quoique je fuſſe parti de chez moi aſſez matin, je trouvai, en arrivant au Louvre, que ſa majeſté étoit déjà ſortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'arſenal, me contentant d'en garder un ſommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorſqu'elle ſeroit rentrée, & j'allai l'attendre chez madame de Guiſe, qui me preſſoit depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chaſſe que Henri s'étoit levé, ce jour-là, ſi matin, & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiſeau. Il diſoit qu'il ne les trouvoit jamais ſi bons, ni ſi tendres, que quand on les prenoit de cette ſorte, & ſurtout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiſeau. Le chaud commen-

çant à ſe faire ſentir, ce prince revint tout à fait content de ſa chaſſe, & dans une diſpoſition d'eſprit que ſa bonne ſanté, & l'heureux état de ſes affaires, égayoient encore. Il monta dans la grand'ſalle, en tenant ſes perdreaux; & il cria à Cocquet, qui attendoit ſon arrivée en cauſant avec Parfait au bout de la ſalle : » Cocquet, » Cocquet, vous ne devez pas nous plain- » dre un dîner, à Roquelaure, Termes, » Frontenac, Arambure & moi; car nous » apportons de quoi nous traiter; mais » allez promptement faire mettre la bro- » che, &, leur réſervant leur part, faites » qu'il y en ait huit pour ma femme & » pour moi. Bonneval, que voilà, lui » portera les ſiens de ma part, & lui dira » que je vais boire à ſa ſanté; mais je veux » qu'on garde pour moi de ceux qui ſont » un peu pincés de l'oiſeau, car il y en » a trois bien gros que je leur ai ôtés, & » auxquels ils n'avoient encore guère » touché. 1606.

Comme Henri faiſoit le partage, arriva la Clielle, tenant ſon gros bâton, & avec lui Parfait, qui portoit un fort grand baſſin doré, couvert d'une ſerviette, & qui commença à crier par deux fois : » Sire, » embraſſez-moi la cuiſſe, car j'en ai » quantité, & de fort bons. Voilà Parfait » bien réjoui, dit le roi; cela lui fera » faire un doigt de lard ſur les côtes : je » vois bien qu'il m'apporte de bons me- » lons; j'en ſuis bien aiſe, car j'en veux » manger aujourd'hui tout mon ſoûl :

1606. » ils ne me font jamais de mal, quand » ils ſont fort bons, que je les mange » ayant grand'faim, & avant la viande, » comme l'ordonnent les médecins; mais » je veux que vous quatre y ayez auſſi » part; c'eſt pourquoi n'allez pas après » les perdreaux, que vous n'ayez vos » melons; je vous les donnerai, après » que j'aurai retenu la part de ma femme » & la mienne, & de quoi en donner à » qui j'en ai promis ». En entrant dans ſa chambre, le roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille; &, comme il vit ſortir de ſon long cabinet aux oiſeaux, Fourcy, Beringhen & la Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé: la Font, lui dit Henri, » m'apportez-vous encore quelque ragoût » pour mon dîner? Oui, ſire, répondit » Beringhen, mais ce ſont des viandes » creuſes, qui ne ſont bonnes qu'à re- » paître la vue. Ce n'eſt pas ce qu'il me » faut, reprit ſa majeſté, car je meurs » de faim, & je veux dîner, avant tou- » tes choſes. Mais encore, la Font, » qu'eſt-ce que c'eſt que cela, que vous » portez ſi bien enveloppé? Sire, dit » Fourcy, ce ſont des modèles de dif- » férentes ſortes d'étoffes, de tapis, & » de tapiſſeries que vos meilleurs manu- » facturiers veulent entreprendre de faire. » Cela ſera bon après-dîner, repliqua Hen- » ri, pour les montrer à ma femme; & » puis auſſi bien me vient-il le ſouvenir

» d'un homme avec lequel je ne ſuis pas
» toujours d'accord en tout, principale- 1606.
» ment lorſqu'il eſt queſtion de ce que
» vous ſavez qu'il appelle des babioles
» & des bagatelles. Je crois, Fourcy,
» ajouta-t-il, que vous devinez celui dont
» je veux parler; je ſerai bien aiſe qu'il
» ſoit préſent, avec ma femme, lorſque
» vous nous montrerez toutes ces étof-
» fes, qui me feront ſouvenir de quelque
» choſe que je veux leur dire, lorſqu'ils
» ſeront enſemble, afin d'en ſavoir leur
» opinion. Il me dit ſouvent, pourſuivit
encore ſa majeſté, parlant toujours de moi,
ſans me nommer, » qu'il ne trouve jamais
» rien de beau, ni de bien fait, quand
» il coûte le double de ſa vraie valeur,
» & que je devrois penſer la même choſe
» de toute marchandiſe extrêmement chè-
» re. Je n'ignore pas ſur quoi, ni pour-
» quoi il dit cela; mais je ne lui en fais
» pas ſemblant; & il ne faut pas laiſſer
» de l'entendre parler, car il n'eſt pas
» homme à un mot. Fourcy, envoyez-
» le chercher en diligence, & qu'on lui
» mène plutôt un de mes carroſſes, ou
» bien le vôtre.

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyois au louvre, ſavoir ce que faiſoit le roi, & il vint chez madame de Guiſe, où j'avois déjà achevé de dîner. Je ſurpris bien ſa majeſté, qui ne m'attendoit pas ſitôt. » Vous êtes bien diligent, me dit ce prince, en me voyant entrer dans ſa chambre, où il étoit encore à table,

1606. » il n'eſt pas poſſible que vous veniez de » l'arſenal. Lorſqu'il ſut d'où je venois : » Toute cette maiſon-là, me dit-» il, vous apparente & vous aime fort, » dont je ſuis très-aiſe ; car je ſuis per-» ſuadé, que, tant qu'ils vous croiront, » comme ils m'ont fait dire qu'ils étoient » réſolus de faire, ils ne feront jamais » rien qui nuiſe, ni à ma perſonne, ni à » mon état. Sire, lui répondis-je, votre » majeſté me dit tout cela d'une ſi bonne » maniere, que je vois bien qu'elle eſt » en bonne humeur, & plus contente de » moi, qu'elle n'étoit il y a quinze jours. » Quoi ! vous ſouvient-il encore de cela ? » interrompit ce prince : ô que non fait » pas à moi. Ne ſavez-vous pas bien que » nos petits dépits ne doivent jamais paſſer » les vingt-quatre heures ? Je ſais que cela » ne vous a pas empêché, dès le lende-» main de ma colère, d'entreprendre » une bonne affaire pour mes finances. » Il y a plus de trois mois, me dit en-» ſuite Henri, avec beaucoup de gaieté, » que je ne m'étois trouvé ſi léger, » étant monté à cheval ſans aide & ſans » montoir J'ai eu un fort beau jour de » chaſſe ; mes oiſeaux ont ſi bien volé, » mes levriers ont ſi bien couru, que » ceux-là ont pris force perdreaux, & » ceux-ci, trois grands levreaux. On m'a » rapporté le meilleur de mes autours, » que je croyois perdu. J'ai fort bon ap-» pétit. J'ai mangé d'excellens melons, » & on m'a ſervi demi-douzaine de cailles,

» des plus graſſes & des plus tendres que
» j'aye jamais mangé. On me mande de 1606.
» Provence, continua ce prince, pour
me faire voir que tout conſpiroit à la bonne
humeur, » que les brouilleries de Mar-
» ſeille ſont entièrement apaiſées, & de
» pluſieurs autres provinces, que jamais
» l'année n'avoit été ſi fertile, & que
» mon peuple ſera riche, ſi je veux ou-
» vrir les traites. Saint-Antoine m'écrit
» que le prince de Galles lui parle inceſ-
» ſamment de moi, & de ce qu'il vous
» a promis de ſon affection pour moi.
» J'ai reçu avis d'Italie, que les choſes
» s'y diſpoſent de façon que j'aurai l'hon-
» neur & la gloire d'avoir réconcilié les
» Vénitiens avec le pape. Bongars me
» fait ſavoir d'Allemagne, que le nou-
» veau roi de Suède eſt toujours de mieux
» en mieux avec ſes ſujets, & que le
» landgrave de Heſſe m'acquiert tous
» les jours de nouveaux amis, alliés &
» ſerviteurs aſſurés. Buzenval a écrit à
» Villeroy, que les Eſpagnols & les Fla-
» mands ſont également réduits à un tel
» point de foibleſſe, qu'ils ſeront bien-
» tôt contraints d'entendre à une paix
» ou à une trève, dont il faudra, de né-
» ceſſité, que je ſois le médiateur & le
» protecteur; ce ſera pour commencer à
» me rendre le conciliateur de tous les
» différens entre les princes chrétiens :
» &, pour ſurcroît de ſatisfaction, ajouta
» ſa majeſté, d'un air enjoué, me voilà
» à table environné de ces gens que vous

1606. » voyez (elle avoit à ſes côtés du Laurens, du Perron le jeune, Gutron, des Yveteaux, Chaumont & les pères Cotton & Gonthier),» de l'affection deſquels je » ſuis très-aſſuré, & que vous jugez capables de m'entretenir de diſcours utiles & agréables, qui empêcheront qu'on » ne me parle d'affaires, juſqu'à ce que » j'aye achevé de dîner; car, alors, j'écouterai tout le monde, & je les contenterai, ſi raiſon & juſtice le peuvent » faire.

Je compris par quelques autres paroles de ſa majeſté, que les aſſiſtans avoient fait tomber la converſation ſur ſa perſonne, & qu'ils l'avoient également loué ſur ſes grandes qualités, & félicité ſur ſes proſpérités. Je répondis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges : » Je ne » laiſſerai pourtant pas paſſer, reprit le » roi, tout ce qu'ils m'ont dit, ſans y » contredire quelque choſe ». Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien ſentir qu'il avoit ſes défauts; &, quant aux complimens ſur ſes bonheurs, il leur dit que, s'ils avoient toujours été près de ſa perſonne, depuis la mort du roi ſon père, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ſes méchans momens avoient bien paſſé les bons. Sur quoi Henri fit ſa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant ſouffert de ſes ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de pluſieurs de ceux qui ſe diſoient, ou ſes amis & alliés,

ou

ou ſes ſujets & ſerviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matière à ſon éloquence, ſe mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, & même en myſtique : » Vous avez parlé » là d'un ſtyle ſi haut, lui dis-je, lorſ- » qu'il eut fini, qu'il ſeroit difficile d'y » rien ajouter ». Je lui ſoutins, ainſi qu'à ces meſſieurs, conformément à ce que venoit de dire ſa majeſté, ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des alarmes de la guerre. » Roſny, ſi vous vouliez, me dit » le roi, mettre ſur tout cela deux mots » par écrit, & me les donner, je les fe- » rois voir à ceux qui en font les incré- » dules ». Je répondis que cela demandoit bien du temps, & ne ſeroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en ſouvint, quelques autres vérités ſur la religion & la politique, & ſur le malheur dont je voyois la France menacée, lorſqu'elle perdroit ſon roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtiſans, que ce que je venois déjà de dire. 1606.

Tous ces diſcours, qui d'enjoués étoient devenus, à la fin, tout à fait ſérieux, furent interrompus, parce que la reine, ſortant de ſa chambre pour rentrer dans ſon cabinet, le roi ſe leva de table pour aller au devant d'elle, en lui diſant, du plus loin qu'il la vit : » Hé bien ! mamie, ne vous

1606. » ai-je pas envoyé de bons melons, de » bons perdreaux & de bonnes cailles ? Si » vous aviez eu auſſi bon appétit que moi, » vous auriez fait bonne chère ; car je n'ai » jamais tant mangé, ni été en ſi bonne » humeur que je le ſuis ; demandez-le à » Roſny ; il vous en dira le ſujet, & vous » contera toutes les nouvelles que j'ai » reçues & les diſcours que nous avons » tenus ». La reine, qui ſe trouva auſſi dans une ſituation d'eſprit agréable, lui répondit que, pour contribuer, de ſon côté, à divertir ſa majeſté, elle lui avoit fait préparer un ballet & une comédie, de ſon invention ; le ballet repréſentant les félicités de l'âge d'or, & la comédie, les amuſemens différens des quatre ſaiſons de l'année. » Je ne dis pas, ajouta-t-elle, que » je n'aie eu un peu d'aide, car Duret » & la Clavelle n'ont bougé tout ce ma- » tin d'avec moi, pendant que vous avez » été à la chaſſe. Que je ſuis aiſe, mamie, » lui dit Henri, de vous voir de cette » humeur ! Je vous prie, vivons toujours » de même ». Il fut queſtion de voir enſuite les deſſeins de tapiſſeries de Fouccy ; le roi demanda l'avis de la reine, & dit, en ſe tournant de mon côté, qu'il ſavoit déjà le mien de reſte ; mais que je montraſſe à la princeſſe & à lui mes ſommaires d'états.

Il y en avoit trois, c'eſt-à-dire, autant que d'états-généraux ; c'étoit une ſimple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la ſurintendance

des bâtimens & fortifications, le roi vit ce que renfermoit l'état-général : 1°, un mémoire de toutes les fortifications faites à ſes places frontières, depuis que j'en avois la direction : 2°, de tous les bâtimens & maiſons royales : 3°, de tous les meubles, tapiſſeries, vaiſſelles d'or & d'argent, joyaux & pierreries que je lui avois amaſſés. Le ſecond ſommaire, qui appartenoit à la finance, indiquoit des mémoires: 1°. Des changemens & améliorations que j'avois faites dans toutes les différentes parties des Finances & des revenus de ſa majeſté: 2°, de toutes les eſpèces d'or & d'argent actuellement dans le tréſor royal: 3°, des ménagemens qui me reſtoient à faire, & des ſommes que j'eſpérois joindre aux premières. Enfin, le troiſième ſommaire, qui étoit pour la grande maîtriſe, annonçoit des états: 1°, des pièces de ſix différens calibres dépoſées dans chaque arſenal, & de tout ce qui peut concerner le canon : 2°, du nombre des boulets avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie: 3°, de la quantité des trois ſortes de poudres qu'on fabriquoit ordinairement : 4°, de la quantité d'armes, outils, inſtrumens & autres uſtenſiles d'artillerie : 5°, du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le roi peut mettre ſur pied, réparti ſelon les généralités. 1606.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Eſpagne & des États des Provinces-

1606. Unies, il faut voir ce qui se passa, cette année, en Flandre (32). Les Espagnols, à qui l'armée destinée à l'expédition de Sedan avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur, le marquis Spinola partit de Gènes le 6 Mai, pour arriver en Flandre le 19. Le siége de Rhimberg, que les Espagnols firent au mois de Septembre, fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, & firent plusieurs sorties qui coûtèrent la vie à deux colonels espagnols, l'un nommé Thores, & l'autre commandant le nouveau Terse (33) venu de Savoie; ce qui fit croire que ce siége seroit fort douteux, & tireroit du moins en longueur; Spinola en eut cette opinion, & le roi conjectura que Rhimberg ne se rendroit pas, du moins avant le 20 Octobre; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courrier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la nouvelle à Madrid, & qui passa par Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre; mais, pour dire vrai, les états ne se montrèrent pas, en cette occa-

(32) Consultez sur cet article, *de Thou*, *le mercure franç. année* 1606, *& Siri*, *ibid.*

(33) Le terme de Terse; qui est employé en deux ou trois endroits des mémoires de Sully, y signifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied, réunies en un corps.

sion, tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la guerre, & la garnison de Rhimberg, laissée par le sénat sur sa bonne-foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu, ni secourir la place, ni inquiéter l'armée Espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siége & la campagne entière. 1606.

Au reste, on cessera d'en être surpris, lorsqu'on saura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval & de Berny en faisoient foi, & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien, à cet égard, à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne, de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les siéges d'Ostende & de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés jusque là les plus opposés, se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On recommença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ces promesses, ce

Matthieu Brulard, sieur de Berny.

1606. qu'on faiſoit auparavant. Et je ſuis perſuadé que le ſouvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à ſa majeſté, fut une des principales cauſes du retardement de la paix ou de la trève, qui, ſans cette conſidération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la méſintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la diviſion dans le conſeil des états, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, & l'autre ne ceſſant point de déclamer contre la guerre. Cette méſintelligence faiſoit encore qu'on ne ſavoit trop dans le conſeil de France à quoi ſe réſoudre ſur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit ſervir l'une des factions à ſon gré, ſans deſſervir l'autre.

Buzenval revint, au mois de Décembre, à Paris, chargé de faire pluſieurs propoſitions, ſur leſquelles ſa majeſté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'arſenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de ſa majeſté. Je voyois bien que, ſi l'on avoit quelque réſolution à prendre, au ſujet de la paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faiſoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment ſe comporter, & que répondre à des gens ſans force, ſans union entr'eux, & ſi dépourvus de conſeil, que, n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de ſa majeſté,

c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en ſervir? Engager ces provinces à embraſſer la domination françoiſe, & alors faire de leur affaire la nôtre propre? Mais c'eût été ſe jeter de gaieté de cœur, dans une guerre avec toute la maiſon d'Autriche, dont l'évènement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu ſe mettre en poſſeſſion, ſont éloignés du nôtre, que nous n'avions encore aucun des préparatifs néceſſaires pour traverſer des terres ennemies, ni de vaiſſeaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes; ſe contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en otage, ou en propriété, pour le dédommagement de nos ayances, comme l'offroit Buzenval de leur part? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, ſans en avoir les avantages. C'étoit, outre cela, de nombreuſes garniſons à entretenir, parce que ces villes auroient été, ſans doute, des places frontières, & dans leſquelles les flamands nous auroient vu preſque d'auſſi mauvais œil que les Eſpagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fourniſſoit un exemple tout récent. De quelque manière qu'on déguiſe tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Eſpagne, il nous l'auroit auſſi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établiſſement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre, ni des uns, ni des autres, il falloit que 1606.

notre coup d'eſſai nous aſſurât d'emblée
1606. l'empire de la mer contre les Eſpagnols, &, dans une néceſſité, contre les Anglois; je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors, n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuſe, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Eſpagne; mais quelles dépenſes & quels efforts pour en venir là! Je ſuis encore perſuadé que nous pouvions, ſans donner de l'ombrage à nos voiſins, & ſans nous attirer, de la part de l'Eſpagne, que des plaintes & des murmures, continuer à favoriſer ouvertement les états, comme nous avions fait juſqu'à préſent; mais, outre que les dépenſes que nous faiſions pour eux, devoient néceſſairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions eſpérer, étoit de retarder ſimplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choſes, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Eſpagne, & la guerre de l'Eſpagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il ſe fît ſans nous, ou que nous paruſſions en être les médiateurs. Le ſecond étoit le ſeul raiſonnable, & l'on y vint à la fin; mais le roi étoit encore aſſez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de politique; &, en un ſens, c'étoit celui de tous les partis qui ſouffroit le plus de difficultés.

Ce furent là à peu près les réflexions que je fis faire au roi, qui vouloit ſavoir mon avis ſur le ſujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver ſa majeſté. Ce n'étoit pas tout à fait ma faute, ſi elles n'indiquoient rien de bien poſitif. De part & d'autre, on laiſſa au temps le ſoin de mûrir toutes choſes. Elles demeurèrent dans cet état d'incertitude juſque & bien avant dans l'année ſuivante. Les Etats firent par Aërſens quelques petits préſens au roi & à la reine, dont ſa majeſté les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërſens pour quinze cents écus de bijoux. Aërſens préſenta au roi, de la part de ſes maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes orientales. 1606.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg reſſentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de ſa majeſté en ce pays-là; car, pour Bongars, qui y étoit auſſi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, diſoit-il, où il pût prêcher ſa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conſpiration (34), tramée

(34) Le détail de cette conſpiration nous jetteroit dans un récit trop long, & qui n'a pas aſſez de rap-

1606. par les jéſuites, Henri Garnet & Oldecorne, avec pluſieurs autres Anglois, contre la perſonne du roi. Les conjurés avoient réſolu de le faire ſauter en l'air, avec les

port avec ces mémoires. M. de Thou & le mercure françois la font commencer dès les dernières années de la reine Eliſabeth. Conſultez ces hiſtoriens, *années* 1605 & 1606. Il en coûta la vie à 10 ou 12 Anglois, ainſi qu'aux deux jéſuites, Henri Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoiſſance de la conſpiration, & de n'en avoir rien déclaré : „ Ce que le „roi, dit l'Etoile, fut bien „dire au père Cotton, „quand il lui en parla : je „ne veux croire celui-là „de vous autres, dit-il, „ni toucher au général „de votre ordre, ſi ce „n'eſt à Perſon, qui eſt „à Rome près ſa ſainteté, lequel je ſais n'avoir „ignoré cette pernicieuſe „menée & deſſein „. *Année* 1605.

Le père Oldecorne proteſta, avant que de mourir (le 17 Avril 1606), qu'il n'avoit jamais, ni ſu, ni approuvé la conſpiration des poudres. Mezerai dit que ce père avoit ſoutenu que l'entrepriſe étoit bonne & louable; mais il le dit, je ne ſais ſur quel fondement, lui qui fait de Hall & d'Oldecorne, deux hommes différens, quoique ce ſoit le même qui avoit deux noms. Le père Garnet fut exécuté le 3 Mai. Les juges n'épargnèrent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été inſtruit par une autre voie que celle du ſacrement, dont ils ſavoient que le ſceau eſt inviolable chez les Catholiques. Le père Garnet, ſelon les relations des Catholiques, entra ſi peu dans ce deſſein, dont Larrey le fait l'auteur & le promoteur, qu'il mit tout en uſage, à la révélation près, pour le prévenir, exhortant ſans ceſſe les Catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le père Perſonius & par le père Acquaviva, général des jéſuites, qu'il falloit éviter ſur toutes choſes de prendre aucune réſolution violente, dont l'iſſue ne pouvoit être que funeſte à la religion. *Mém. pour ſervir à l'hiſtoire univerſelle de l'Europe, tom.* 1, *pag.* 74. P. Matthieu diſculpe de la même manière le père Garnet, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 715. Voyez auſſi le livre compoſé par le père Daniel

principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des traînées de poudre. 1606.

Bartholi, jésuite italien, qui a pour titre : *Dell Istoria della Compagnia de Giesu d'Inghilterra.* Ces témoignages suffisent pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Bayle (Rep. de Lett. Mars 1687), ont avancé que, selon tous les historiens, les pères Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce père Person, ou Robert Personio, étoit un jésuite de beaucoup de mérite & de savoir.

Fin du vingt-troisième Livre.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

LES affaires du dedans du royaume furent, pendant cette année, dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun évènement remarquable à particulariser; mais elles offrent, en récompense, un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulières, lesquelles n'amusent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissemens, qu'il y en eut, cet hiver, à la cour & dans Paris, & les campagnes 1607.

ressentoient aussi tous les effets d'un heu-
1607. reux règne.

Cette disposition, qui prenoit sa première source dans le cœur bienfaisant de Henri, réjaillissoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le temps qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son règne fût arrivé, ce prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs & dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit, le premier janvier, à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à leurs majestés les devoirs ordinaires, ma plaie de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. Sa majesté eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle m'envoya, pour conférer sur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses ministres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire, Villeroy & le garde de sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom, est Sillery, que sa majesté avoit associé aux fonctions de chancelier, jusqu'à ce qu'il les exerçât seul, par la mort de Bellièvre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat, jusque là si sain, avoit commencé, depuis quelque temps, à s'altérer, de manière qu'il fallut lui donner un successeur, de son

vivant. Il vit cette aſſociation d'une manière qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit néceſſaire (1); quoique Sillery s'y comportât avec toute la complaiſance poſſible, ſa foibleſſe en augmenta; il revint tout à fait en enfance, & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé preſque tous les autres. 1607.

Le roi vint à Paris, le 2 Janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il ſe contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de

(1) „ Vous voyez, dit-„il à M. de Baſſompierre, „un homme qui s'en va „chercher une ſépulture „à Paris. J'ai ſervi tant „que j'ai pu le faire, & „quand ils ont vu que je „n'en étois plus capable, „ ils m'ont envoyé repoſer, & donner ordre au „ſalut de mon ame, à „quoi leurs affaires m'avoient empêché de penſer. Un chancelier ſans „ſceaux, eſt un apothicaire ſans ſucre „. *Journal de Baſſompierre.*

Lorſque Henri IV demanda les ſceaux à M. de Bellièvre pour Sillery, ſe ſervant de l'occaſion de ſon voyage en Limoſin, où le grand âge & la foibleſſe de Bellièvre ne lui permettoient pas de le ſuivre, ce chancelier lui répondit: „ que s'il ne vouloit faire „courir la poſte aux „ſceaux, il les rendroit „toujours à temps, au même lieu où ſa majeſté arriveroit..... Il ſemble, „ſire, ajouta-t-il, que „vous craignez qu'il n'y „ait point de terre en „Guyenne pour m'enterrer; je me porte bien; „& n'ai ſouci de ma vie, „ que pour votre ſervice, „laquelle me ſeroit ennuyeuſe, ſi j'en étois éloigné „. *P. Matthieu, tom. 2, liv. 3, pag. 688.* Ce grand-chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnues, avoit ſervi ſous cinq rois. Il eſt auteur de pluſieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 Septembre de l'année ſuivante, âgé de 78 ans. Il étoit de la ville de Lyon.

Février, pour aller à Chantilly, qui étoit
1607. ſa promenade ordinaire du mois de Mars. Il s'y plaiſoit beaucoup dans cette ſaiſon. » Il fait ici fort beau, m'écrivoit-il de » cet endroit, le 8 Mars; j'y paſſe bien » mon temps; tous les jours, je ſuis à che- » val, & j'y ai bien du plaiſir ». Il ne ſe fixa nulle part, que lorſque, de retour de Paris, il eut pris, le 20 Mars, le chemin de Fontainebleau; il y paſſa le printemps. Sa majeſté eut fort beau temps depuis Paris juſqu'à Fleury, par où elle paſſa pour voir ſes enfans, qui étoient encore dans cette maiſon; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury juſqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le dauphin étoit venu une lieue à ſa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort joli, auſſi bien que ſes autres enfans; que la reine, qui étoit groſſe alors, ſe portoit bien, & devoit ſe rendre inceſſamment à Fontainebleau. » Mandez-moi des nouvelles de la ville, » m'écrivoit ce prince, le premier Avril. » Je me porte bien ici, comme auſſi font » ma femme, mon fils & mes autres en- » fans, qui ſont les plus jolis du monde, » & me donnent bien du plaiſir (2).

(2) „ Il aimoit, dit Pe- „ refixe, tous ſes enfans, „ légitimes & naturels, „ avec une affection pa- „ reille; mais avec diffé- „ rentes conſidérations. Si „ ne vouloit pas qu'ils „ l'appelaſſent *Monſieur*, „ nom qui ſemble rendre „ les enfans étrangers à „ leur père, & qui mar- „ que la ſervitude & la „ ſujetion, mais qu'ils l'ap- „ pelaſſent *Papa*, nom de „ tendreſſe & d'amour.

La reine y accoucha, le 16 avril, à onze heures du soir, de son second fils, auquel on donna, dans la suite, le nom de duc d'Orléans (3). Sa majesté me le fit aussitôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus, presque dans le même moment, une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de Mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret. 1607.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a, que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de sa majesté, n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer, il me mandoit, que, le même jour, sa majesté, après avoir chassé, le matin, à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, & fini sa journée par une troisième du cerf, qui avoit duré jusqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte:

(3) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquième année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

c'eſt de là qu'il fallut faire retraite, entiè-
1607. rement pénétrés d'eau, excepté le roi ſeul, qui changea de tout, avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva, un peu fatigué à la vérité, mais, avec cela, gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuſer; mais il ne faut diſputer, ni des goûts, ni des plaiſirs. Henri ne laiſſa pas de s'occuper, le lendemain tout le matin, à viſiter tous ſes ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. » Il eſt vrai, ajoutoit Praſlin, qu'au re-» tour du Parc, il ſe ſentit un peu de fiè-» vre, mais ce ne fut rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit ſur ce ſujet, c'étoit en vrai chaſſeur, qui paſſe légèrement ſur toutes ſes fatigues, & appuye ſur ce qu'il appelle ſes bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 Mai, qu'il avoit chaſſé, la veille, avec le plus grand plaiſir du monde, & ſans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris ſon cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit rencontré la reine, qui venoit au devant de lui. Une autre fois: » Je viens de pren-» dre un cerf, avec grand chaud & grand » plaiſir ». Rien ne coûte de ce qui plait.

Ce prince ne perdoit pas de vue ſes affaires pour tout cela; mais, comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de temps en temps, ou pour m'appeler à

Fontainebleau, lorſqu'il avoit quelque choſe d'important à me communiquer. Il m'y fit venir, le Mercredi de Pâques, avec le préſident Jeannin, & y manda ſon conſeil, pour le Lundi de la Quaſimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre ſurcroît de peine, par de nouvelles libéralités : » Je n'attends point, m'écrivoit-il, » que ceux qui me ſervent bien, me de- » mandent. Vous m'aidez ſi bien à faire » mes affaires, que je veux auſſi vous » aider à faire les vôtres, je vous donne » vingt mille écus ſur mes deniers ex- » traordinaires, faites-en faire les dépê- » ches néceſſaires. J'ai ſu, me mandoit- » il une autre fois, que vous faites bâtir » à la Chapelle, & que vous y faites un » parc ; comme ami des bâtiſſeurs, & de » votre bon maître, je vous donne ſix mille » écus, pour vous aider à faire quelque » choſe de beau. 1607.

Il y avoit une autre ſorte de lettres de Henri, que je mets autant au deſſus de celles-ci, que la confiance d'un auſſi grand prince doit l'emporter ſur les préſens, dans l'eſprit d'un miniſtre fidelle & affectionné, ce ſont celles où ce prince m'ouvroit ſon cœur, ſur ce que nous avions, lui & moi, de plus chers intérêts. » Il » s'eſt paſſé, c'eſt ainſi qu'il s'exprimoit » dans une de ſes lettres, ce matin, quel- » que choſe dans mon ſein, pourquoi » j'ai affaire de vous, comme de mon » plus confident ſerviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de

capable de troubler ſa tranquillité. Mon
1607. fils ſe bleſſa, en maniant un cheval. Sa maj. envoya auſſi-tôt un courrier exprès, ſavoir l'état de ſa ſanté, en me mandant, que, comme père & comme maître, il y prenoit toute la part poſſible. Mon fils fut encore plus dangereuſement malade au mois de Novembre, & le roi ne ſe contenta pas d'y envoyer du Laurens, ſon premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade; il m'écrivit, qu'il ne m'aimoit pas ſi peu, que, s'il penſoit que ſa préſence y fût néceſſaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de ſon affection, & il conſentit le plus obligeamment du monde, que je différaſſe le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non ſeulement de deux jours, mais encore tout le temps que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuſe, arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Épinoy, le roi inſtruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident cauſoit au frère du mort (4), l'envoya viſiter, &

(4) De pluſieurs enfans mâles, ſortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoy, marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutèle, il n'en reſtoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la toiſon d'or, &c. C'eſt celui qui eut avec la princeſſe de Ligne, le grand procès dont il ſera parlé dans la ſuite, & Henri de Melun, marquis de Richebourg, ſon frère puîné; c'eſt ce Henri, qui fut tué par Rambures.

lui fit porter trois fois de ſa part des paroles de conſolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (5), qu'on accuſoit d'avoir eu part à cet aſſaſſinat. Saint-Paul, juſtement indigné de ces bruits, vint auſſi-tôt trouver ſa majeſté, avec l'aſſurance qu'inſpire l'innocence; il juſtifia qu'il n'étoit pas même ſorti de Calais, pendant tout ce temps-là. Il parla de la malheureuſe victime de cette aventure, avec des éloges & des regrets ſi ſincères, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne ſe fût pas trouvé à Amiens, où il ſe tenoit aſſuré qu'il auroit prévenu cet accident; il proteſta qu'il auroit volontiers racheté le ſang du mort, d'une partie du ſien. Il ſe plaignit enſuite, qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire, que ſa majeſté avoit réſolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le ſaluerois point, & même, qu'il lui ſeroit fait défenſe de venir à Paris, tant que j'y ſerois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour diſſiper tous les ſoupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai ſon procédé d'un tout à fait galant homme, & je crois que, de ſon côté, il fut content de la manière dont je le traitai. Pour Henri, il ne ſe donna pas moins de mouvemens que ſi l'affaire l'eût regardé perſonnellement. Il me juſtifia toute la conduite de Saint-Paul, & me manda que je 1607.

(5) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

me donnaſſe bien de garde d'ajouter foi
1607. aux bruits du quartier de la Baſtille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un ſecond malheur au premier ; il m'exhorta même à me ſervir de la confiance que Saint-Paul paroiſſoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la choſe n'eût aucune ſuite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorſque le roi y vint, un jour, m'entretenir de je ne ſais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me ſouviens ſeulement que je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6), & une autre perſonne, qui y jouoient les premiers rôles, & que j'oſai repréſenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des deſſeins ſi peu ſéans à ſon âge & à ſon rang, étoient autant de flétriſſures à ſa gloire, & pouvoient bien produire quelque choſe de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuſe, ne m'attira, cette fois-ci, qu'une vive colère & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore ſi échauffé, lorſqu'il ſortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut : » Voilà un homme que je ne ſau» rois plus ſouffrir, il ne fait jamais que » me contredire, & trouver mauvais tout » ce que je veux ; mais, pardieu ! je m'en » ferai obéir, je ne le verrai de quinze » jours ». Ma diſgrace parut à tous les aſſiſtans une choſe décidée, mes domeſtiques s'en affligèrent, & pluſieurs des

(6) Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement. 1607.

Dès les ſept heures du lendemain matin, on vit arriver ſa majeſté à l'arſenal, avec cinq ou ſix perſonnes, qu'elle avoit dans ſon carroſſe. Ce prince monta à mon appartement, ſans vouloir qu'on m'avertît, & frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu ſurpris, lorſqu'ayant demandé, *qui eſt là*, j'entendis répondre, *c'eſt le roi*, & que je connus au ſon de la voix, que c'étoit lui-même qui avoit répondu: » Hé bien! que faiſiez-vous là? » me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne & l'ingénieur Érard: car il avoit à me parler des fortifications de Calais: Je lui répondis, que j'écrivois des lettres, & apprêtois du travail à mes ſecrétaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, & d'états des matières que je devois traiter ce jour-là au conſeil: » Et depuis quand êtes-vous là? me dit encore ſa majeſté: » Dès les trois » heures du matin, repris-je. Hé bien, » Roquelaure, dit ce prince en ſe re» tournant vers lui, pour combien vou» driez-vous mener cette vie-là? Pardieu, » ſire, pour tous vos tréſors, répondit » Roquelaure ». Henri ne repliqua rien. Il fit ſortir tout le monde, & il commença à m'entretenir de choſes ſur leſquelles il me fut impoſſible de me ranger à ſon avis, ce qu'il connut aiſément, lorſqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'a-

vois aucun conſeil à lui donner, que ſa
1607. majeſté ayant pris ſa réſolution après une mûre délibération, ſans doute, il ne me reſtoit rien à faire, que de lui obéir, puiſqu'auſſi bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un ſentiment contraire au ſien. » Oh, oh! vous faites le réſervé, me dit » Henri en ſouriant, & en me donnant » un petit coup ſur la joue, & vous êtes » encore en colère d'hier, je n'y ſuis » plus moi : Là, là, embraſſez-moi, & » vivez avec la même liberté que vous » aviez accoutumé : car je vous connois » bien; ſi vous faiſiez autrement, ce ſe- » roit ſigne que vous ne vous ſoucieriez » plus de mes affaires. Quoique je me fâ- » che quelquefois, ajouta-t-il, avec cette » candeur qui lui étoit naturelle, je veux » que vous le ſouffriez, car je ne vous » en aime pas moins; au contraire, dès » l'heure que vous ne vous contredirez » plus dans les choſes que je ſais bien » qui ne ſont pas de votre goût, je croirai » que vous ne m'aimerez plus ».

Voilà de ces traits qui ſont tout à fait propres à faire connoître à fond Henri; &, en vérité, c'eſt le montrer par un bel endroit. Il n'eſt pas rare de voir des miniſtres & des confidens de princes, diſgraciés; il n'eſt pas rare non plus, qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorſque cela arrive, eſt-ce véritablement les fautes que les princes puniſſent? Preſque jamais. Ils font par caprice, par légèreté, par orgueil, par mau-

vaiſe

vaiſe humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le ſeul motif de la juſtice. Il ſemble que le ſort de la raiſon eſt de n'être écoutée, ni lorſqu'elle combat les paſſions, ni lorſqu'elles conſeillent la même choſe qu'elle. 1607.

Le roi m'entretint, après cela, de choſes qu'il ne m'eſt pas permis de rapporter, m'embraſſa, & me dit adieu. En ſortant, il dit à de Vic : » J'ai pourvu à l'affaire » de Calais, » &, tout haut : » Il y en a » d'aſſez ſots, pour croire que, quand je me » mets en colère contre monſieur de Sully, » c'eſt à bon eſcient & pour long-temps ; » mais tout au contraire : car, quand je » viens à conſidérer qu'il ne me remon- » tre, ou ne me contredit que pour mon » honneur, ma grandeur, & le bien de mes » affaires, & jamais pour les ſiennes, je » l'en aime mieux, & ſuis impatient de » le lui dire ». Tout prince qui entend ſes intérêts, ne négligera point de donner de temps en temps des marques éclatantes de ſon eſtime aux miniſtres dont il a fait choix, ſuppoſé que ce choix ſoit bon, elle lui aſſurera celle du public, ce qui eſt un point eſſentiel.

Je reviens aux affaires, dont Villeroy & Sillery étoient venus, par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Proteſtans. Le roi leur ayant permis, l'année précédente, de tenir en celle-ci un ſynode, ils l'indiquèrent à la Rochelle, & firent nommer dans des aſſemblées provinciales, les députés dont il

devoit être composé. Ce furent quelques
1607. uns de ces députés même, qui firent savoir à sa majesté que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap, touchant le pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa majesté, en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire que sur quelques autres, qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y mettre sur le tapis la question, déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le temps d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant, de Fontainebleau, ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée, comme de moi-même, & par un motif d'affection pour mes confrères, se réservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frère vint en conférer avec moi, le 27 Avril, de la part de sa majesté ; &, comme je m'attendois toujours que le roi viendroit lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce

prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 Mai, lorſqu'il eut changé d'avis ſur ſon voyage, & il me parut inquiet de ſavoir ce que j'avois fait avec les députés. » Je » ne ſais, me diſoit-il, ce qu'ils peuvent » vous avoir dit ſur ce que je vous ai » mandé par votre frère. M. de la Noue, » auquel je parlai hier matin, en préſence » de M. de Villeroy, m'en a avoué la » plus grande partie, & m'a dit n'avoir » vu de ſa vie tant de fous dans une » compagnie, entre autres, il m'a nommé » Rivet. Il ne faut point douter que les » députés n'ayent, avant de vous voir, » conféré avec M. du Pleſſis, qui les aura » inſtruits de ce qu'ils devoient dire ». 1607.

J'écrivis à l'aſſemblée la lettre que ſa majeſté avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger ſur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police, ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été ſtatué à cet égard, dans une de leurs plus ſolennelles aſſemblées. Je leur faiſois comprendre, que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en moins de temps s'inſtruire des affaires, & ſe faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés ſeulement, parce que ce choix devant être fait dans des aſſemblées générales, toujours précédées d'aſſemblées particulières, formalité qui emportoit un temps conſidérable; s'il arrivoit accident à l'un de ces

deux députés, le parti s'expoſoit à man-
1607. quer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en propoſant toujours ſix à ſa majeſté, ce vide ſe trouveroit auſſi-tôt rempli, par la nomination qu'elle pourroit faire, dans le moment, de quelqu'un de ces ſix, marqués ſur la liſte. Quant au pape, je leur fis ſentir, qu'en remuant imprudemment une queſtion déjà jugée ſi inutile, & ſans aucune conſidération pour un pape, qui, par ſon caractère doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils riſquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille, qui avoit été ſi long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappelois là deſſus à leurs propres ſentimens, & même à leurs aveux, & je finiſſois en leur repréſentant fortement, que toute déſobéiſſance à leur maître les compromettoit, mais qu'une déſobéiſſance injuſte & déraiſonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes, par quelques autres perſonnes que je ſavois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priai d'écouter attentivement les raiſons que pourroit y ajouter Montmartin, que je fis le porteur de cette lettre, & que ſa majeſté jugea capable d'être, dans cette occaſion, l'interprète de ſes volontés. J'employai encore un autre motif, que ſa majeſté crut devoir faire effet, c'eſt que, comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire inſtance, pour obtenir deux mille livres pour leur collé-

ge, je leur donnai à entendre que ſa majeſté accorderoit cette grâce à la déférence qu'ils perſuaderoient à leurs confrères d'avoir pour ſes ordres. Une lettre du roi m'inſtruiſit, au bout de quelques jours, que Montmartin & les députés, renvoyés avec les ordres de ſa majeſté, avoient été, à la vérité, aſſez bien reçus à l'aſſemblée, mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les diſcours du premier, non plus que pour mes lettres, & pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appelés, par dériſion, *les quatre voyans de l'Egliſe*. Ce que Montmartin mandoit de temps en temps au roi des diſpoſitions des eſprits, ne les ſatisfaiſoit pas davantage. » Si » cela continue, m'écrivoit-il, ils ſeront » les rois, & nous les aſſemblées ». Cependant le parti favorable au roi, l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zèle que le roi récompenſa d'une penſion. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réuſſi, eu égard aux obſtacles qu'il avoit ſurmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit poſſible de faire, lorſqu'il put atteſter à ſa majeſté que ſa volonté y avoit été ſuivie. » Mont- » martin a fort bien travaillé, me mandoit » encore Henri, quoiqu'en vain, ce qu'il » ne croit pas; il a apporté de l'ombre, & » le corps eſt demeuré, l'article de Gap » n'ayant emporté que deux ſeules voix ». 1607.

L'égliſe de Pons ſe fit connoître par un trait d'une grande hardieſſe, lorſque, ſe

1607. faiſant une ridicule application de la manière de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle oſa nommer au roi trois ſujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faiſant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Leſdiguières & Murat avoient ſecrettement enſemble, & du manque de reſpect du miniſtre Chamier pour M. le connétable, à ſon paſſage à Montelimar. Je fis en ſorte que ce miniſtre allât ſe juſtifier à ce prince, des imputations dont il ſe plaignoit.

Les Rochellois donnèrent, à la fin de cette année, un autre ſujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'inſu de ſa majeſté & de moi, pour lui demander la liberté d'un miniſtre Ecoſſois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des diſcours, & publié des écrits offenſans contre ſa majeſté Britannique & ſon conſeil. Les Rochelloſs n'avoient rien à alléguer contre un fait, que le miniſtre Primeroſe, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, atteſta à ſa majeſté, qui lui permit, en conſidération de cet aveu, de retourner exercer le miniſtère à Bordeaux, &, ce qui les rendoit encore plus coupables, c'eſt qu'ils prétendoient donner retraite au priſonnier dans leur ville, & même s'en ſervir en qua-

lité de miniſtre. Il y avoit dans tout ce procédé, une affectation d'indépendance que rien ne pouvoit excuſer. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit, une auſſi petite grâce, que l'étoit l'élargiſſement d'un étranger, dont il délivroit ſon royaume; je ne voudrois pas même aſſurer que le conſeil de Londres n'eût un ſecret contentement de faire un pareil préſent au roi de France; mais ce prince, outre l'intérêt de ſon autorité bleſſée, avoit les mêmes raiſons de ne point recevoir Maluin dans ſes états, que le roi Jacques avoit de le chaſſer des ſiens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit ſur cette affaire pluſieurs dépêches, ſoit lui-même, ſoit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince, d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à ſa majeſté, qui témoigna être tout à fait contente des démarches que je fis en cette occaſion. 1607.

Parmi pluſieurs torts effectifs, il ſe trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jéſuites d'envoyer un des leurs, pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le père Cotton, & quelques autres, jetèrent les yeux pour ce ſujet ſur le père Séguiran (7), &, afin de ne pas courir le riſque d'un refus de ſa majeſté, ils s'adreſſèrent aux deux ſecrétaires d'état,

(7) Gaſpard Séguiran; il fut dans la ſuite confeſſeur de Louis XIII.

1607. Beaulieu & Freſne, qui délivrèrent à ce père, de leur chef, & ſans en parler à ſa majeſté, des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jéſuite s'étant préſenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit : Je ſuis, répondit-il hardiment, Séguiran, de la compagnie de Jeſus, qui viens pour prêcher en cette ville, en vertu des lettres du roi. Retirez-vous, lui dit la ſentinelle, aſſez peu reſpectueuſement, nous ſavons bien que JESUS n'a point eu de compagnons, & que vous n'avez point de lettres du roi ; ſans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de ſe retirer ; ce que le père fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au roi, & il n'y manqua pas. Tous ſes partiſans à la cour le ſecondèrent ſi bien, en exagérant à ſa majeſté ce manque de reſpect pour ſes ordres, &, lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-preſſant, & qui marquoit beaucoup de colère.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le roi environné de perſonnes, qui animoient ſon reſſentiment. « Hé bien ! me dit-il, vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs, voilà le reſpect qu'ils me rendent, & la reconnoiſſance de l'amitié que je leur porte, & des gratifications qu'ils reçoivent de moi ». Il me conta le fait, d'un air qui me parut ne reſpirer que le châtiment. Mais, m'ayant enſuite tiré à quartier, il me dit : « J'ai

» fait ainſi le fâché, pour fermer la bou-
» che à ceux qui ne cherchent qu'à blâ- 1607.
» mer mes actions ; mais je vous dis à
» vous, que les Rochellois n'ont pas tout
» le tort du monde, car je n'ai comman-
» dé, ni été informé de telles lettres, je
» les euſſe bien empêchées, ſi j'en avois
» été averti. Cependant, il y faut pour-
» voir par une autre voie qu'en déſavouant
» les ſecrétaires d'état, parce que cela ti-
» reroit à conſéquence pour toutes leurs
» autres dépêches : aviſez quel moyen il y
» aura ».

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec ſa majeſté, que leur devoir étoit, avant toutes choſes, d'envoyer faire ſoumiſſion au roi, & lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéiſſance les feroit ſortir de cette affaire à leur avantage. Je les aſſurai que la choſe s'étoit faite ſans la participation de ſa majeſté, qu'elle n'arriveroit plus, & qu'elle ſe termineroit, ſans qu'on touchât à leurs priviléges, enfin que j'aurois tout le ſoin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le père Séguiran reçut de nouvelles lettres, de la main même de ſa majeſté, en vertu deſquelles il prêcha ; mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les jéſuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

1607. Il eût été fort difficile d'en trouver un, propre à ſatisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de ſouffrir les jéſuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces pères, de la part de l'évêque, du lieutenant-général & des principaux habitans, ſoit ſéparément, ſoit en corps. Ces plaintes, qui ne venoient pas ſeulement des Proteſtans, mais des Catholiques eux-mêmes, rouloient ſur ce que les partiſans que les jéſuites avoient à Poitiers les ayant mis, à leur arrivée, en poſſeſſion d'un collége, & ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenſes en maiſons & en meubles, ayant même fait paſſer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces pères, depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'inſtruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, euſſent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus ſenſible, qu'avant cela, diſoient-ils, ils avoient de très-bons colléges & d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves ſur la zizanie, qu'on accuſoit ces pères d'avoir ſemée dans la ville & dans la province, & ils revenoient à de nouvelles inſtances, pour obtenir qu'on rappelât les jéſuites, & qu'on fondât un collége royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que ſon cœur fût mis

dans leur maiſon de la Flèche, au lieu de l'égliſe de Notre-Dame, où l'on a coutume de dépoſer celui de nos rois? C'eſt à ce ſujet qu'un chanoine de cette égliſe, rencontrant, en ce temps-là, un jéſuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du roi (8). 1607.

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont ſa majeſté combloit ainſi, chaque jour, les jéſuites, ils ſe croyoient, ſans doute, tout autrement obligés encore au roi d'Eſpagne; puiſqu'ils continuoient à appuyer tous ſes deſſeins: deſſeins qui ſe tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambaſſadeur Eſpagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la réſolution où il diſoit qu'étoit ſa majeſté catholique, d'empêcher, par quelque moyen que ce fût, qu'un roi ſi ambitieux, diſoit-il, ſi prudent, ſi habile général d'armée, d'une ſi grande réputation, & ſi particulièrement uni de politique avec les Proteſtans, n'exécutât les projets, que ſes amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient aſſez. Qu'il ne falloit pas laiſſer prendre à ce prince l'eſſor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit réſiſter, mais lui ſuſciter aſſez d'affaires dans l'intérieur de ſon royaume, pour l'empêcher d'en ſortir, en ſe ſervant, avec

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully de mépriſer un bon mot, ſi plat & ſi plein de malignité.

1607. le même fruit, qu'on avoit fait du temps de la ligue, de la haine que ſe portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit ſu affoiblir la ſeule puiſſance qui auroit pu faire quelqu'effort conſidérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à conſumer ſes forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raiſon ouvertement.

J'étois moins épargné que perſonne dans ces diſcours. On diſoit, que je mettois dans la tête de ſa majeſté, d'entreprendre de plus grandes choſes qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cents ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que contre cette dernière imputation, abſolument fauſſe, mais on la croyoit permiſe, comme le motif le plus capable de faire impreſſion. Au reſte, je ne mets rien ici gratuitement ſur le compte de l'ambaſſadeur Eſpagnol. Quelques uns des eccléſiaſtiques qu'il prit pour confidens, ſe trouvèrent encore aſſez bons François, pour être ſcandaliſés de pareils diſcours. Ils crurent ſatisfaire leur conſcience & leur honneur, en faiſant jurer par la foi, & les ſaints évangiles, au cardinal du Perron & à ſon frère, auquel ils les redirent, que, du moins, ils ne les nommeroient point. On ne ſoupçonnera pas

les deux du Perron d'avoir forgé une imposture, tout y étoit trop bien circonstancié; on ne rapportoit rien, que d'après l'ambassadeur qui avoit dit encore, que la chose n'en étoit plus aux termes d'un simple projet, mais que plusieurs bons ecclésiastiques & amis de sa majesté catholique, y avoient déjà travaillé & y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir, dans peu, arriver quelqu'heureuse révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa cour, que ces avis étoient donnés au roi: ils lui venoient de toutes les cours étrangères, où les ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement, que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que la paix pût durer encore long-temps entre les deux couronnes, & l'on ajoutoit, que ces Espagnols soutenoient ces discours par de puissans efforts, & par toute sorte de manéges propres à s'attacher les amis & alliés de la France. 1607.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis, qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé, dès la fin de l'année dernière, à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne, de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Sitôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant: » Mon ami, j'ai » des choses d'importance à vous dire; » allons-nous-en au cabinet des livres, » afin de pouvoir nous entretenir long- » temps, car, quoique j'aie eu quelque

1607. » reſſentiment de goutte, je ne laiſſerai » pas de me promener quelquefois ». Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : » Hé bien ! dites la véri- » té, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché » de voir, par tout ce que je vous ai » dit, confirmer l'opinion que vous avez » toujours eue, qu'il falloit que les grands » rois ſe réſoluſſent à être marteaux ou » enclumes, quand ils ont des rivaux » puiſſans, & qu'ils ne doivent jamais » compter ſur un bien profond repos : » ce que je ne nie point que je ne vous » aie quelquefois conteſté ; mais, puiſque » nous voyons la choſe ſe vérifier aujour- » d'hui, au moins donnons ordre à les » réduire en tel état, qu'ils ne puiſſent » mettre en exécution leurs mauvais deſ- » ſeins après moi, car peut-être n'y trou- » veront-ils pas tant de difficultés qu'ils » feront, moi vivant, qui connois leurs » fineſſes. Je ne ſuis pas ſi fou, conti- » nua ce prince, que de vouloir me ven- » ger à mes dépens de ces petites fraſ- » ques, que me font quelquefois vos hu- » guenots. Ils s'abuſent, s'ils penſent » que je ne connois pas mes forces en » comparaiſon des leurs, & que je ne » ſache bien qu'il eſt en ma puiſſance » de les ruiner quand il me plaira ; mais » je ne veux pas, par un dépit frivole, » ni pour plaire à autrui, affoiblir ſi fort » mon état en les voulant détruire, que » je devienne la proie de mes ennemis : » j'aime mieux leur donner deux coups

» que d'en recevoir un de leur main. Ainſi, » pourſuivit Henri, en s'animant de lui- » même, puiſque la malice de ces ma- » rauds eſt telle, il faut eſſayer de la pré- » venir : & pardieu ! j'en jure, car ils » m'ont mis en colère, s'ils me preſſent » davantage par leurs complots contre » ma perſonne & mon état, car j'ai été » averti encore hier, qu'en leurs menées, » il y a de l'un & de l'autre, s'ils me » font une fois mettre les armes à la main, » ce ſera de manière que je leur ferai » maudire l'heure où ils auront troublé » mon repos. Préparez donc tout, le mieux » que vous pourrez, & faites ſurtout » abondante proviſion d'armes, d'artil- » lerie, de munitions & d'argent, qui eſt » ce qui donne vigueur aux autres ; pour » le ſurplus, je m'en charge, & voyez ſi, » pour cette année prochaine 1607, vous » ne pourriez point trouver une deviſe, » qui exprime, ſuivant ce que nous ve- » nons de dire, que, s'ils nous font la » guerre en Renards, nous la leur ferons » en Lions. 1607.

Je fus charmé d'entendre le roi parler de la ſorte, & j'exécutai ſes ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jetons d'or que je lui préſentai au commencement de l'année, étoit repréſenté le temple de Janus : un lis paroiſſoit en tenir la porte fermée ; ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots, qui en étoient la deviſe, *clauſi*, *cavete*, *recludam*. Le roi trouva que j'avois fort bien réuſſi à

marquer la disposition où il étoit, de ne
1607. pas se laisser prévenir par ses ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels, six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entière : ce qui lui faisoit un jour m'écrire : » Toutes » les croix de Lorraine sont dissimulées, » & j'ai peur que les fleurs de lis n'en » ressentent de la contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de sa majesté, de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles lui sembloient ne devoir l'être, avec une façon de penser si différente : c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à sa majesté contre messieurs de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage ; je n'en reçus que des assurances d'obéissance & d'attachement, qui me parurent si sincères, que je crus être obligé de détromper sa majesté sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois, sans balancer, toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autorité ; &, comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là dessus, je lui fis observer, que, pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la per-

ſonne dont il ſe plaignoit, parce qu'en ſuppoſant qu'elle m'eût caché quelque choſe de ſes ſentimens, j'étois ſûr que, tant que je conſerverois quelque pouvoir ſur ſon eſprit, elle ne ſe porteroit jamais juſqu'à manquer à ſon devoir, & qu'il me paroiſſoit ſurtout néceſſaire d'uſer de patience & de ſilence, pour ne pas effaroucher des eſprits, auxquels une ſemblable impoſture ſeroit d'autant plus ſenſible, qu'ils la méritoient moins. 1607.

Quant à toutes les autres perſonnes compriſes dans l'accuſation, le roi ne me diſoit rien dont je n'euſſe été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faiſoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs ſi bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout à fait l'oreille, dès que je leur entendois ſeulement nommer les deux ou trois perſonnes, ſur leſquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'eſt pas que le parti Eſpagnol ne fût conſidérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que perſonne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faiſoient profeſſion. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette aſſociation, qu'on vouloit qui fût ſecrette, des perſonnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela, Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût per-

1607. ſuadé qu'il ne ſe tramoit aucun projet criminel contre l'état, dans lequel on ne pût eſpérer de faire entrer la première & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me ſolliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en oppoſois un autre, qui eſt encore inconteſtable; c'eſt qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne ſont qu'en idée & en déſirs, mais ſeulement prêter un œil attentif à ne pas leur laiſſer prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme ſans deſſein, les germes dont il pourroit ſe former: ce qui doit toujours être plutôt le ſoin du miniſtre que du maître Que pouvoient faire, après tout, ces perſonnes, qu'on peignoit ſi redoutables, en mettant la choſe au pis aller? C'eſt une réflexion que je faiſois encore faire au roi. Sa ſeule perſonne n'en valoit-elle pas mille des leurs? & celle de ſes ſerviteurs, décidés fidelles, ne lui faiſoient-elles pas un rempart aſſuré? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès lors il ne pût, d'un ſeul mot, faire trembler; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à peu près tout ce qui fut dit & écrit à cette occaſion, entre ſa majeſté & moi, ſoit d'elle à moi, ſoit par la bouche du duc de Rohan, qui vint pluſieurs fois m'entretenir, ou me porter ſur tout cela des lettres de ſa part. Ce prince ſui-

vit, à la fin, l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de ſubtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour : j'y fis pluſieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de diſſiper ces vapeurs malignes : j'offris même à ſa majeſté d'y conſacrer tout le temps, qu'elle me permettoit d'aller paſſer dans mes maiſons, & d'y travailler ſans ceſſe auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant ſur toute cette matière, d'un chiffre, qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre, ni de ſoupçonner. J'envoyai Deſcartes à Barrault, pour l'inſtruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant ſur ce ſujet, que ſur quelques autres. 1607.

Il étoit queſtion d'un mémoire, que le ſecrétaire d'Eſpagne venoit de préſenter au roi, à Fontainebleau, le 5 Avril, pour faire rendre par ſa majeſté aux Eſpagnols, certaine priſe que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refuſé de reſtituer ſans ordre. Il ne s'agiſſoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages : car la priſe étoit de cette nature. Le miniſtre Eſpagnol ſoutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaiſſeaux & pièces d'artillerie, qui appartiennent en propre aux rois & princes ſouverains, & leur ſervent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas préſent, ne paroiſſoient pas ſi clairs au conſeil, que l'Eſpagne le

1607. disoit. Villeroy dit que, lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre, à la vérité, les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grâce, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelque espérance que la paix pourroit se reculer encore pour longtemps. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le pétard, & y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu : mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réussit pas mieux. Tant de molleſſe ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une dernière

fois, le même moyen, qu'ils avoient employé auprès de nous, l'année précédente, pour nous engager à faire notre cauſe de la leur; je veux dire qu'ils réitérèrent avec plus d'inſtance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en otage. 1607.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit paſſé dans le conſeil à cette occaſion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raiſonnable que le roi dépenſât tous les ans deux millions pour les états, ſans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Eliſabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands ſe trouveroient encore trop heureux de recevoir notre ſecours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conſeil, ſinon, qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux-là même qui auroient tout ſacrifié pour faire réuſſir le projet d'unir enſemble la France & l'Eſpagne. On ne devineroit peut-être pas vers quel but tendoient ces conſeillers, par des démarches en apparence ſi contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands auſſi ſincère qu'elle l'étoit; &, à leur compte, il ſuffiſoit de la recevoir, pour voir bientôt la déſunion & la diſcorde entre le roi & les états. Cet avis l'emporta, ſans que je fiſſe rien autre choſe, que de témoigner, par un branlement de tête, que je refuſois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement :

1607. le conſeil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts, & conſentit de donner en otage, au roi, ſix villes à ſon choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre, & qu'il favoriſât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu, l'hiver précédent, comme je l'ai dit, ſignifier cette réſolution, nos conſeillers, dans l'embarras où elle les jetoit, ne ſavoient plus que dire, ni quel parti prendre, & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand ſervice, en montrant, comme je fis, en plein conſeil, combien précipitamment ils avoient formé leur première délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit beaucoup que les différens ſecours, que ſa majeſté accordoit volontairement chaque année aux états, montaſſent à une ſomme auſſi conſidérable, que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit, n'étoient point, à bien l'examiner, une caution ſûre de notre argent. Enfin, je taxai avec encore plus de ſatisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs rai-

(9) On ne ſauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eu alors bien véritablement le deſſein, non ſeulement de ſe mettre ſous la protection de la France, mais encore de ſe ſoumettre à ſa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Recond.*, *tom.* 1, *p.* 418). Mais, comme c'étoit la néceſſité ſeule qui les y forçoit, cette diſpoſition étoit-elle bien ſincère, & auroit-elle duré long-temps? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conſeil.

ſons d'abſurdité & d'ignorance. Ce conſeil avoit été aſſemblé extraordinairement, & il étoit compoſé du roi, de M. le comte de Soiſſons, du chancelier de Bellièvre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Châteauvieux, comme capitaine des gardes, & moi. Perſonne n'ayant rien repliqué, il ne fut plus queſtion de villes d'otages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-Unies, ſoit pour l'offenſive, ſoit pour la défenſive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les états en vouloient un), fut de les mettre en paix avec le roi d'Eſpagne. 1607.

Les états, à qui ce manége donnoit beau jeu pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent réſolûment que, puiſqu'on leur refuſoit l'argent dont ils avoient beſoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la néceſſité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit inceſſamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de ſa majeſté, qui s'étoit attendue à tenir encore long-temps les choſes ſur le premier pied, moyennant ſes ſecours & ſon aſſiſtance ordinaires, & qui avoit commencé, pour cela, par faire tenir aux états, au commencement de cette année, une ſomme de ſix cent mille livres. Mais ils prirent ſon argent, & n'en firent pas moins la ceſſation d'armes, à laquelle ils étoient réſolus, & c'eſt apparemment pour prévenir nos reproches qu'ils envoyèrent de nouveau nous fatiguer par les mê-

mes propoſitions de villes d'otages, &
1607. d'acceptation de la domination Françoiſe, dont ils ſavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque ſomme d'argent conſidérable. Aërſens, à ſon retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un ſupplément de deux cent mille livres, Henri eut ſa revanche; mais, en refuſant Aërſens, il ne laiſſa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à ſuſpendre la réſolution des états pour l'accommodement, quoiqu'il dît, dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux & Ruſſy avoient déjà fait pluſieurs allées & venues à ce ſujet, par commiſſion du roi. Sa majeſté, qui regardoit comme un coup de parti, d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui aſſiſtât de ſa part à l'aſſemblée générale des états, qui avoit été indiquée pour le 6 Mai, & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince des motifs de la ceſſation d'armes : ſa majeſté, dis-je, jugea à propos que je fiſſe repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs inſtructions furent à peu près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie; au ſujet de la ſuſpenſion d'armes. Je délivrai à Buzenval ſes mêmes appointemens, pour ſix mois : j'y compris ſeulement les frais, que Franchemen, ſon ſecrétaire, pouvoit avoir

Antoine le Fèvre de la Boderie.

avoir faits en Flandre, pendant que ſon maître étoit abſent. 1607.

Les choſes étoient en cet état, lorſqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée, le 25 Avril (10), par la flotte des Provinces-Unies ſur celle des Eſpagnols, & preſqu'auſſi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila, amiral Eſpagnol, croiſoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, & leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus ſenſiblement, donnèrent dix ou douze vaiſſeaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk, avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte, & l'attaquer. Avila étoit déjà plus fort que ſon adverſaire, de près du double, ſoit en vaiſſeaux, ſoit en hommes : il ne laiſſa pas de ſe renforcer encore de vingt-ſix grands navires ou galions, dont quelques uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ſes gens de guerre juſqu'à trois mille cinq cents hommes; mais auſſi, avec ce renfort, il ſe tint ſi aſſuré de la victoire, qu'il ſe fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être ſeulement les témoins.

D. Joan Alvarès d'Avila.

Jacob Heemskerk.

(10) D'autres hiſtoriens diſent le Lundi 30 Avril : il y a auſſi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu conſidérables. *Voyez de Thou, liv.* 138, *le Mercure françois, année* 1687, *& autres hiſtoriens.*

1607. Au lieu cependant de prendre la pleine mer, comme il devoit le faire, avec cette confiance, il ſe poſta ſous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk, bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt aperçu que ſon ennemi paroiſſoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'homme : il dura huit heures entières. Le vice-amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'amiral Eſpagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuiſſe dès le commencement de la mêlée, ne le laiſſa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & juſqu'à une minute près de ſa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût ſenti aucun mal, &, lorſqu'il ſe vit prêt à rendre le dernier ſoupir, il mit ſon épée entre les mains de ſon lieutenant, en lui faiſant faire, & à tous ſes gens, ſerment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit paſſer ce ſerment dans tous les vaiſſeaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouvèrent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaiſſeaux, & environ deux cents cinquante hommes. Pour les Eſpagnols, ils y perdirent ſeize bâtimens, trois conſumés par le feu, le reſte du nombre deſquels étoit l'amiral, fracaſſés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaiſſeaux,

cinquante de ſes gentilshommes volontaires, & deux mille huit cents ſoldats, y perdirent la vie. Action mémorable, qui non ſeulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Eſpagne. 1607.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les négociations n'en furent pas diſcontinuées; elles n'en furent peut-être même pouſſées que plus vivement. On n'en parloit, au commencement, que comme des moyens propoſés par le marquis Spinola, ou, tout au plus, par l'archiduc, ſans faire mention du roi d'Eſpagne; & quelques uns furent aſſez ſimples pour croire, ſur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela ſe traitoit en effet ſans la participation de ſa majeſté catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence que Spinola, ni l'archiduc, euſſent oſé négocier avec les ennemis mortels de l'Eſpagne, pour une paix, ou une trève à longues années (car on diſoit l'une & l'autre), ſans le conſentement, du moins ſecret, du roi d'Eſpagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé, dès ce moment-là, comme il le parut aſſez dans la ſuite; &, ſi l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit, ou de la choſe même, ou de la lenteur du conſeil de Madrid, ou, enfin, du côté de ceux auxquels il ſe croyoit obligé, pour la forme, de communiquer ſa réſolution, qui, pour en bien

parler, n'étoit pas ſans de grands riſques
1607. pour l'Eſpagne, & qui, par conſéquent, ne pouvoit lui être inſpirée que par une preſſante néceſſité.

On ſoutint en France le pour & le contre, juſqu'au moment de la concluſion. Le roi me mandoit ſon avis ſur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une eſpèce de conſeil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté ſur la fin de Mai : qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, ſinon, que le roi d'Eſpagne promît de ratifier ce qui ſeroit ſtatué par l'archiduc, ou par Spinola & les agens des états. Que le ſecrétaire de ce marquis, qui avoit paſſé, quelques jours auparavant, par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diégo-d'Ibarra, qu'on diſoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet expoſé, que me fit Henri, dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 Mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Eſpagne pour aſſurée, &, par conſéquent, la paix, ou une longue trève : que ce ſeroit apparemment ſous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Eſpagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Eſpagne cédoit au beſoin, ſuppoſé qu'elle ne cachât pas ſous cette démarche, un piége, par lequel elle

eſpéroit regagner un jour ce qu'elle ſacrifioit à la néceſſité. 1607.

Le ſecrétaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puiſque, ſi cela eût été, elle ſeroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de Juillet, ainſi qu'Henri s'y attendoit; ou bien il ſe rencontra de nouveaux obſtacles, ou enfin l'Eſpagne jugea à propos, pour d'autres raiſons, d'en retarder l'expédition, puiſqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le ſus des premiers, par l'ambaſſadeur de l'archiduc, qui en répandit enſuite le bruit par tout Paris, avec des circonſtances tout à fait favorables à l'Eſpagne, que Henri ne crut point; » les Eſpagnols, » diſoit-il, ayant trop marchandé à le » dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit ſur cela l'ambaſſadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une ſincérité qui fit plaiſir à ſa majeſté. La première dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 Octobre, apprit au juſte ce qu'on devoit croire de cette pièce, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, ſa majeſté catholique, non ſeulement approuvoit le traité de ſuſpenſion d'armes, qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore ſa parole royale, de ratifier de même tout ce qui ſeroit conclu, par ce prince ou ſes agens, avec le conſeil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trève, leur

1607. en laiſſant le choix, comme ſi elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute ſon autorité pour la faire exactement obſerver, & ſous de grandes peines, dans tous ſes états; entendant ſeulement que, ſi rien ne ſe concluoit entre les négociateurs, le préſent écrit ſeroit ſenſé nul, ſans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit, que celui qu'elles avoient dans la choſe, & que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la préſente ratification. Elle étoit écrite & ſignée en eſpagnol, *Yo el Rei*, & en placard : ce qui déplut aux Etats; car, pour la forme, ils en furent aſſez contens, excepté qu'ils trouvèrent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la ſuppoſition qu'il ne ſe conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté ſur ce qu'il y étoit ſtipulé, que la préſente diſpoſition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clauſe y avoit été miſe pour leur diſputer les droits de vrais ſouverains ſur la police eccléſiaſtique. Mais la pièce fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de ſon maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompiſſent ſur une choſe, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de

plus que ce qu'ils avoient intention de faire; qu'il leur conſeilloit ſeulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux Catholiques dans leur république, paruſſent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C., qu'en vertu d'un contrat paſſé avec les archiducs & l'Eſpagne. 1607.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). » Le » temps nous apprendra, m'écrivoit Hen» ri, en m'en envoyant une copie par le » jeune Loménie, quels avantages chacun » en tirera. Le prince Maurice tient déjà » des diſcours, comme s'il ne vouloit » pas la recevoir, ni la Zélande non plus ». La trève, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut conſommée, ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenu accrochée, pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produiſit en celle-ci, une ceſſation totale d'hoſtilités, pendant laquelle on négocia ſincèrement pour la paix. Le roi tint continuellement ſur les lieux (12)

(11) Voyez de Thou, le mercure françois & autres hiſtoriens, *année* 1607. On peut auſſi conſulter le volume 9981 des manuſc. royaux, rempli de pièces curieuſes ſur les affaires des Provinces-Unies. *

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir, à Leyden, le 23 Septembre, homme de grande réputation chez les François & les étrangers. „Pour ho„norer ſa valeur & ſa mé„moire, diſent les mé„moires de l'hiſtoire de „France, meſſieurs les „Etats firent faire ſon en„terrement à leurs dé-

Jeannin & Preaux de ſa part. Le roi d'An-
1607. gleterre y fit auſſi réſider ſon député. Ce prince y donna aſſez à connoître ſon caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puiſſance qui lui étoit odieuſe. La France, quoiqu'elle puiſſe mieux ſe paſſer qu'aucune autre couronne, de ſes voiſins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne ſavent ni connoître le temps, ni ſaiſir les occaſions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien poſitivement.

Sur l'avertiſſement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voiſins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il ſeroit bientôt en état de défenſe, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui ſurprirent les ouvriers & renverſèrent tout leur travail, ſans tuer ni bleſſer perſonne. » Nos voiſins, me » mandoit Villeroy, pourront bien s'en » plaindre ; mais il vaut mieux qu'ils » ſoient demandeurs & complaignans que » nous.

Les Griſons ſe déterminèrent, enfin, à en uſer à peu près auſſi peu reſpectueuſement avec les Eſpagnols, après les avoir trop long-temps ménagés. Les efforts que les mutins faiſoient parmi eux, pour mettre tout le pays ſous la domination Eſ-

» pens, avec pareille céré-
» monie & pompe, qu'ils
» avoient fait au prince
» d'Orange.

pagnole, & pour en chaſſer tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable ſédition, dans laquelle le ſénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire & à ſes adhérens, par le moyen de deux penſionnaires d'Eſpagne qui en portèrent toute la peine. Ils furent ſaiſis & abandonnés au bras ſéculier, qui en fit une prompte & exemplaire juſtice. Les ligues firent en même temps lacérer publiquement les articles de Milan, le ſeul lien qui eût pu les tenir attachées à l'Eſpagne, & confirmèrent ſolennellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Griſons ſentirent qu'ils avoient plus que jamais beſoin du conſeil & de l'aſſiſtance de ſa majeſté. Le courrier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que ſix jours à venir du fond de la Valteline. 1607.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à ſon maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suiſſe, on ne s'en émut guère en France, où l'on étoit perſuadé que, s'il pouvoit, par toutes ces vaines menaces, reculer une déciſion ſur l'affaire de la Valteline, il n'inſiſteroit que bien foiblement ſur les deux penſionnaires, & ſur les articles mis en pièces. L'empereur avoit aſſez de ſes affaires particulières. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conſcience aux Proteſtans de Tranſylvanie

1607. un Tranſilvain, nommé Boſtkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit ſi fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne ſe joigniſſent aux mécontens, avoit été obligé de laiſſer ces peuples en paix, & d'accorder à Boſtkay la ſeigneurie du pays, en propriété, avec quelque ſorte d'hommage, ou plutôt une ſimple redevance. A l'égard des Cantons Suiſſes, l'Eſpagne devoit bien ſe douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, ſans la participation de ceux de ces cantons qui ſont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Griſons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même choſe à la petite république de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ſes grands deſſeins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ſes forces en état, & faire une abondante proviſion de munitions. Sa majeſté fit plus, en envoyant porter à Genève ſes lettres, toutes remplies de témoignages de ſa bienveillance, par Boeſſe, meſtre-de-camp du régiment de Navarre, & gouverneur des ville & citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la perſonne de cet officier pour lui aider à conduire ſes entrepriſes, & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les deſſeins qu'elle avoit de faire dans Genève un magaſin de canons & de munitions de guerre & de bouche, pour ſervir, tant à ſes beſoins, qu'à ceux de ſa majeſté dans ces cantons. La république répondi-

au roi, le 21 Avril, en acceptant avec reconnoiſſance ces marques de ſa bonté, & lui promettant une grande exactitude, à l'avenir, de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoie; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'Octobre, pour repaſſer les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand-duc de Toſcane, ſans prendre leur route par Paris, du moins ſa majeſté le crut ainſi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enſeignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire préſent. 1607.

L'Angleterre avoit auſſi ſes troubles. Après que ſa majeſté britannique eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre ſa perſonne, dont j'ai parlé l'année précédente, les jéſuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le ſerment de fidélité à tous ſes ſujets, ce qui ſe fit avec pluſieurs circonſtances contre la puiſſance & la perſonne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrirent ſi fort l'eſprit de ſa ſainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques Anglois de prêter ce ſerment.

Le ſaint père ſe voyoit alors heureuſement hors de l'embarras que lui avoit cauſé ſa querelle avec les Vénitiens. Le roi ter-

mina cette grande affaire, à la ſatisfaction
1607. des deux parties, par le cardinal de Joyeuſe, qui envoya ſon écuyer, dans le mois d'Avril, en porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faiſant les premières démarches, comme il convenoit, remit par l'ambaſſadeur de France, les deux eccléſiaſtiques priſonniers entre les mains d'une perſonne nommée à cet effet par le pape, ſans aucune proteſtation qui pût déplaire à ſa ſainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, ſur l'aſſurance qui lui fut donnée par ſa majeſté, que le ſaint père

(13) Suivant d'autres hiſtoriens, le doge & le ſénat ne voulurent faire aucune ſatisfaction au pape, ni recevoir l'abſolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Veniſe ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grâce. Freſne Canaye diſoit, au retour de ſon ambaſſade, qu'on ne parloit pas plus reſpectueuſement du pape dans Veniſe, que dans Genève. Il eſt certain, du moins, que tous ſes efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jéſuites „ Cette „affaire, dit M. de Pere„fixe, retarda l'accom„modement de quelques „mois, & penſa le rom„pre tout à fait, parce que „le pape, conſidérant qu'ils „avoient été chaſſés pour „ſa cauſe, vouloit abſo„lument que la ſeigneurie „les rétablît en leurs mai„ſons & en leurs biens, „& qu'elle s'opiniâtroit „de tout riſquer, plutôt „que d'y conſentir. Enfin, „le pape, perſuadé par l'é„loquence du cardinal du „Perron, comprit qu'il „valoit mieux ſe relâcher „ſur ce point, que de „mettre toute la Chré„tienté au haſard de ſe „brouiller; de ſorte qu'ils „demeurèrent bannis des „terres de la ſeigneurie. „Le pape Alexandre VII „les y a rétablis par ſon „interceſſion „. *Perefixe, journal de l'Étoile, mémoires pour l'hiſtoire de France, Mercure françois, Matthieu, &c., année* 1607.

leveroit enſuite cet interdit dans la forme la plus gracieuſe. Tout cela ſe fit ſans 1607.
que les miniſtres Eſpagnols y priſſent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuſe voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à ſa majeſté (14). Voulant gratifier le cardinal Aldobrandin, Henri laiſſa en ma diſpoſition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de ſon goût que les bagues & les pierreries, & je décidai pour une penſion plutôt que pour un préſent.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de ſa nonciature, s'y tint ſi fort obligé de tous les ſervices qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de Novembre, un bref de Paul V tout à fait obligeant, du moins ſa ſainteté ſe ſervit de cette raiſon pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'égliſe du Mont-Politien. Je ne rapporterai ni tous les remercîmens du ſaint-père, ni toutes les louanges, les offres de ſervice & les autres politeſſes dont cette lettre eſt remplie, je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'a-

(14) „ C'eſt moi, diſoit „ alors Henri IV, qui ai „ fait la paix en Italie „. Le mercure françois marque, que François de Caſtro & dom Inigo de Cardenas, miniſtre d'Eſpagne à Rome, après avoir eſſayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent, auſſi inutilement, de faire donner par ſa ſainteté, le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuſe. *Année* 1607.

1607. voit été adreſſé précédemment par Clément VIII. De fortes prières & de pathétiques exhortations d'embraſſer la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait a ſon prédéceſſeur, par les expreſſions les plus reſpectueuſes, les plus polies & les plus ſatisfaiſantes, excepté que je gardai encore le même ſilence ſur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangères, revenons à celles du gouvernement, & commençons par la finance, après avoir averti, premièrement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies, cette année, à celles de la France, en ſorte qu'on ceſſa de les traiter ſéparément. En ſecond lieu, que le long ſéjour que ſa majeſté faiſoit dans ſes maiſons hors de Paris, & loin de ſon conſeil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, preſque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ſes ſecrétaires d'état & ſes autres

(15) L'auteur veut, ſans doute, parler de l'édit qui pourtant ne fut paſſé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui, juſque là, avoient toujours été ſéparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'uſufruit à madame Catherine ſa ſœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, ſans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Ferre, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. *Voyez les hiſtoriens ci-deſſus.*

principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de ſa perſonne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appeloient. Jamais le ſervice de ſa majeſté n'a moins coûté de peine & de dépenſe aux ſubalternes. 1607.

En me parlant des opérations de finance pour la préſente année, ſa majeſté me demanda, lorſqu'elle me vint voir, au commencement de l'année, un état ſommaire de ce qui étoit ſorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul ſuivant va indiquer, je le lui donnai, huit jours après, en cette forme.

Aux Cantons Suiſſes & ligues des Griſons, dix-ſept millions trois cent cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre, en argent donné aux états des Provinces-Unies, ſix millions neuf cent cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-ſept mille livres. Au grand-duc de Toſcane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitans, des dettes ſur le ſel & les groſſes fermes, quatre millions huit cent mille livres. Dettes contractées à cauſe de la ligue, treize millions ſept cent ſoixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc, &c., acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions ſept cent vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toute ſorte de de-

niers royaux, quatre millions huit cent
1607. trente-ſix mille ſix cents livres. Même partie, compriſe dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cents livres. Dons immenſes de ſa majeſté, ſix millions, quarante-deux mille trois cents livres. Achat d'armes, munitions & uſtenſiles d'artillerie, dépoſés dans les magaſins, douze millions. Conſtructions d'égliſes & autres bâtimens, ſix millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions ſept cent quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chauſſées, levées, &c., quatre millions huit cent cinquante-cinq mille livres. Bagues & meubles achetés par ſa majeſté, un million huit cent mille livres. Total, quatre-vingt-ſept millions neuf cent deux mille deux cents livres.

Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

La reine Marguérite avoit hérité de ſa mère des biens aſſez conſidérables (16), dont elle fit ceſſion à M. le dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient, de revenu annuel, lors de cette démiſſion, vingt-quatre mille trois cents ſoixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cents ſoixante livres. Je retirai encore un capital de cent ſoixante-dix mille trois cents livres, produiſant treize mille trois cents

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occaſion du procès de la reine Marguérite contre le duc d'Angoulême.

livres de rente, qui en avoient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguérite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cents quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses. 1607.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse & plusieurs autres traitans se présentèrent pour faire leurs offres. Le parti que je pris fut de permettre à ses partisans de les racheter, à condition qu'au bout de certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à sa majesté. Économie louable, & en quelque sorte nécessaire, & autorisée de plus par toutes les règles de la justice générale & particulière; les contrats des acquéreurs portant expressément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes prépossées pour maintenir la justice & l'ordre, & qu'il auroit cité

tout le corps, ſi quelques amis de ce par-
1607. lement n'avoient ſuſpendu ſon courroux, en lui promettant une entière obéiſſance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ſes greffes d'une règle générale pour toute la province? Et ſi c'étoit l'eſpèce de traité qui lui déplaiſoit, pourquoi, étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & tranſporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à ſa majeſté, devenue propriétaire de ces biens? Il n'y avoit rien à repliquer à cela : le parlement de Toulouſe demeuroit convaincu de partialité par le ſeul fait.

Celui de Dijon avoit conſenti d'acheter, moyennant une ſomme de ſoixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Breſſe, & il s'y étoit même engagé envers le roi; cependant il ne ſe donnoit aucun mouvement pour lever cette ſomme, ce qui détermina ſa maj. à faire une augmentation ſur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement oſa ſupprimer cette augmentation par un arrêt qui fut, à la vérité, caſſé par le conſeil, mais avec un riſque de voir arriver un ſoulèvement parmi le peuple, qui, ſans cela, ſouffroit patiemment cette impoſition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer ſa colère au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conſeillai à ſa maj. de lui preſcrire

un terme pour le payement de la ſomme qu'il avoit promiſe; &, s'il ne ſatisfaiſoit pas, de déclarer ſans autre forme, la Breſſe tranſportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on eſt porté à y attacher l'idée de l'équité & de la ſageſſe même. On eſt fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites ſi irrégulières, qu'on eſt obligé de conclure que l'infaillibilité, ſi on pouvoit eſpérer de la rencontrer parmi les hommes, ſe trouveroit encore plutôt dans un ſeul homme, que dans une multitude d'hommes. 1607.

J'ai toujours été ſcandaliſé, ſurtout des chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables & autres parties prenantes; elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en ſouffrant qu'on employât, & en paſſant dans les comptes mille articles, dont la fauſſeté étoit auſſi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer ſujets à réviſion tous les comptes rendus depuis l'année 1598 excluſivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier Avril; j'y marquois, que, pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie ſur la conduite de tous les comptables de ſes deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conſeil depuis l'année 1598, & que, n'y ayant point trouvé ceux de telles &

telles recettes, en telles & telles années,
1607. ce que je ſpécifiois à chacune de ces chambres, ſuivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables euſſent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le conſeil eût omis d'en retenir copie ou extraits. Pour ſavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de ſe faire repréſenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conſeil du roi, & de dreſſer un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que ſa majeſté leur preſcrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de ſuivre le formulaire qui leur en étoit adreſſé exprès chaque année, ſans renvoyer du moins à décider à ſa majeſté les points qui pouvoient y ſouffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédantes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choſes de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire ce dépouillement, non ſeulement des comptes des receveurs-généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à ſa majeſté, que ceux-ci n'étant point dans l'uſage de faire vérifier les leurs au conſeil, c'étoit dans ceux-là qu'il ſe trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois, pour cette recherche, ni

arrêts, ni commiſſions particulières, parce qu'elles pouvoient le faire d'office; mais que, ſi elles croyoient en avoir beſoin, elles n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à ſa majeſté, de ce qu'au lieu des rigueurs inſéparables des chambres de juſtice & des envois de commiſſaires, elle ne ſe ſervoit, pour corriger les abus, que de ſes propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne-foi poſſibles. 1607.

C'étoit une affaire à démêler enſuite entre les chambres des comptes & les tréſoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parèrent le coup par deux moyens; le premier, en jetant tout ſur les chambres; le ſecond, en diſant que le roi leur avoit fait acheter une aſſurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables ſubordonnés, par une taxe de ſix cent mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Reſtoit le recours ſur les chambres des comptes, ce qui préſenta des difficultés d'une eſpèce bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité ſouveraine dont ils ſont dépoſitaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier reſſort, ſans être obligés d'en répondre à perſonne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces chambres à moi, & je parus à ſa majeſté diſpoſé à entreprendre ces cours ſouveraines, ſi elle vouloit, de ſon

côté, donner tous les ordres néceſſaires
1607. au conſeil, à elles & à moi. Ce n'eſt pas ma faute, ſi la choſe n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commiſſaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contre eux. Hanapier me porta les ſiennes contre celui du grenier à ſel de Buzançois. J'en fis citer quelques uns au conſeil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faiſoient au peuple ſur le ſel, par exemple, ſous une fauſſe apparence de profit pour le roi, lui faiſoient perdre beaucoup plus ſur la taille, par l'inſolvabilité où elles réduiſoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, &, pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de ſa majeſté & les partiſans. Il fallut renouveler avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la Gabelle ſur la répartition du ſel dans les généralités, ſur celui d'impôt & ſur le fauxſonnage. Car, pourquoi agraver la condition des collecteurs du ſel, déjà ſi miſérable, auſſi bien que celle de collecteur de la taille, que perſonne ne ſe charge de cet emploi que par force, & que preſque perſonne n'en ſort que ruiné? Je défendis auſſi aux commiſſaires de pourſuivre extraordinairement les greffiers, notaires, ſergens, jaugeurs & autres perſonnes publiques, & de contraindre aucun officier

au payement de ſa taxe, ſans avoir envoyé aux commiſſaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné & autoriſé, s'il étoit juſte, comme auſſi de rien décider dans les cas litigieux, que par le conſeil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces diſpoſitions demeuraſſent ſecrettes, comme ordinairement elles ſont entre les miniſtres & les intéreſſés, en obligeant du Monceau, commiſſaire dans le Berry, à les obſerver; je les communiquai au maréchal de la Châtre, & aux tréſoriers de France, avec leſquels je lui mandai d'agir de concert. 1607.

La même province me parut avoir beſoin d'un réglement concernant les maréchauſſées. Une partie des deniers qui y étoient deſtinés, ſe trouvant divertie, ou retournant à la recette générale, le reſte ne ſuffiſoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur réſidence étoient, avec cela, ſi mal diſtribués, qu'il en manquoit dans les endroits où ils auroient été les plus néceſſaires; comme du côté de Vatan, Iſſoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien reſpectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit preſque pas beſoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la diſtribution avec la réforme aux tréſoriers de la province, après les avoir conſultés là deſſus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du

Bourbonnois, on accorda au vice-sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fussent. 1607.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maisses, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé & Marigné, prépposés pour le remboursement des six cent mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyèrent leur état final, de recette & dépense, ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que, pour rembourser six cent mille francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cent quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévèrement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins, que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on

(17) Une des principales actions de justice faites contre les financiers, pendant le ministère du duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux partisan l'Argentier. Les mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, *tom. 2, p. 271*, ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : „ Au

Lorſqu'on ſut que le roi ſongeoit à racheter différentes parties de ſon domaine, 1607.
il ſe préſenta une infinité de traitans. L'un d'eux fit demander au conſeil, ſi l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on ſût ni ſon nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions; excepté qu'il diſoit ces conditions fort avantageuſes pour ſa maj., n'étant queſtion ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choſes en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que, quand une fois il auroit parlé, perſonne ne fût reçu à enchérir ſur lui, qu'en lui payant deux cent mille livres. La ſingularité de cette propoſition n'empêchoit pas que le conſeil ne penchât à l'accepter; mais le roi voulut qu'on obligeât celui qui la faiſoit à ſe nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier

„dernier voyage du roi à „Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre „congé de ſa majeſté, lui „dit, que bientôt il s'y „acheminеroit, pour lui „baiſer les mains & recevoir ſes commandemens, & ajouta, ce „voyage me coûtera dix „mille écus. Ventre-ſaint-„gris, répondit le roi, „c'eſt trop pour un voyage „de Paris à Fontainebleau. „Oui, ſire, repliqua l'Argentier; mais j'ai autre „choſe à faire, ſous le „bon plaiſir de votre majeſté, qui eſt de prendre „le modèle des frontiſpices de votre maiſon, „pour en accommoder „une des miennes, que „j'ai en Champagne; à „quoi le roi ſe prenant à „rire, n'y répondit rien „pour lors; mais, quand „on lui porta la nouvelle „de ſa priſon au châtelet: „comment, dit-il, veut-„il prendre le modèle des „frontiſpices du Châte-„let„?

& à moi, ſur le temps & la qualité de ce
1607. rachat. Sa majeſté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de perſonnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui préſenta auſſi ſur ce ſujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, auſſi bien que les propoſitions, qu'étoient venu lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me diſant, qu'il avoit dans l'eſprit que ceux qui venoient ainſi lui parler arrière de moi, cherchoient à le ſurprendre.

Le duc de Nevers préſenta requête au conſeil, pour faire ſupprimer un grenier à ſel, établi dans le Réthelois, à la ſollicitation de la ducheſſe ſa mère, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une ſomme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les tréſoriers de Champagne, l'éclairciſſement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon temps, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de conceſſion à la ducheſſe de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maiſon; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juſte, pourroit encore ſe trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela j'amélioraſſe cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa majeſté avoit deux procès contre cette maiſon, pour les ſucceſſions de celles de Foix & d'Albret, par leſquels on ſe demandoit réciproquement des millions. Cette affaire paſſoit pour être fort em-

brouillée Je m'attachai, lorſque j'eus les pièces entre les mains, à en faire un mémoire ſi ſuccinct & ſi clair, que je fis aiſément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorſque j'avois jugé que, des deux côtes, il y avoit preſque tout à rabattre. 1607.

Ceux de Lyon avoient auſſi un procès au conſeil, contre Feydeau. Ils repréſentèrent à ſa majeſté, que le refus que le conſeil faiſoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire, le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, eſt celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ſes prévôts des marchands & échevins.

Sur un procès verbal, que m'envoyèrent les tréſoriers de France de Beziers, de la manière dont ſe faiſoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conſeil pour ſurſeoir cette levée. Je ne ſais ce qu'on fit entendre là deſſus au roi Sa majeſté m'écrivit de ne pas faire ſigner cet arrêt, ou, s'il l'étoit, de ne pas le faire ſignifier, ſans un ordre de ſa part, non qu'elle prétendît autoriſer les abus qui ſe commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître; ils intéreſſoient ſi fortement la ſureté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de ſa majeſté une

1607. autre imputation bien plus grave, au ſujet du conſeil, dans lequel on voulut perſuader à ce prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le méritoient, diſoit-on, ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne, & que cette méthode avoit jeté beaucoup de confuſion dans le conſeil. Si la choſe avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit ſa majeſté, parce que c'eût été abuſer très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens de robe, qui compoſent pour l'ordinaire le conſeil, quelques perſonnes d'épée, choiſies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y aſſiſter extraordinairement, & il eſt vrai que je ne trouvois jamais l'occaſion de mettre ſur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans leſquels je remarquois du talent, que je ne cherchaſſe à leur inſpirer du goût pour cette ſorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naiſſance. Le vrai grand homme ne ſait que chercher à être utile à ſa patrie dans tous les temps, de quelque manière qu'il le ſoit, & où eſt la baſſeſſe, ſinon à laiſſer flétrir par une vie délicieuſe & efféminée, telle

que les perſonnes de qualité la mènent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu ſe couvrir pendant la guerre? 1607.

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'euſſe mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matière, quoique par lettres, & par conſéquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conſeil, dans lequel on feroit tenir à quatre perſonnes d'épée, la place d'autant de conſeillers, ſur les huit dont il eſt compoſé. Il auroit fallu, pour faire ce changement d'une manière encore plus ſenſible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au deſſus de trente ans, ſur leſquels on en choiſiroit vingt, qui, partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinſſent toujours le conſeil complet, & qui s'y trouvaſſent aſſiduement, dès le matin, les trois jours de la ſemaine, où il ſe tient, ſous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainſi compoſé, & une aſſemblée qui ſe conduit par les reſſorts de la chicane dont ceux qui la compoſent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois ſeulement au roi, que, ſi cette idée lui plaiſoit autant qu'à moi, il ſeroit encore plus content du réglement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionné, juſqu'à

1607. pourvoir à ce que les ſecrets de l'état fuſſent en ſureté parmi tant de perſonnes d'eſprits ſi différens. Le roi alloit à la chaſſe, lorſqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penſeroit plus murement; mais j'eus beau faire, il me fut impoſſible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'eſt pas d'autoriſer des abus groſſiers, on peut porter à ceux-ci, preſqu'en tout temps, des coups infaillibles, c'eſt d'accréditer certains abus moins ſenſibles, juſqu'à les revêtir d'un maſque de ſageſſe, & d'une fauſſe apparence d'utilité publique, qui les rend reſpectables aux princes même du meilleur eſprit. Le moment marqué pour la deſtruction de ceux-ci, ne ſe trouva qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conſéquences (18), qu'on manie lentement les unes après les autres : en toute manière, la vie d'un homme ne ſuffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion, que je me trouvai d'avis contraire à ſa majeſté. On lui perſuada d'établir une nou-

(18) Rien aſſurément n'eſt plus juſte que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureuſement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi la nobleſſe Françoiſe, malgré les lumières d'un ſiècle auſſi éclairé que le nôtre. Pourquoi, en effet, ſe dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les autres fonctions de bons citoyens, que par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui? Eſpérons que l'un viendra après l'autre.

velle chambre de juſtice contre les financiers. Opération décidée inutile & abuſive, par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince, qui, n'aimant pas à prendres ſur les deniers ordinaire, pour ſes dépenſes de jeu, bâtimens, maîtreſſes, & autres de cette eſpèce, leſquelles, comme je l'ai dit, étoient très-conſidérables, y employoit avec plaiſir une ſomme d'argent, qu'il trouvoit par là ſans peine ſous ſa main, & que ſes courtiſans intéreſſés lui faiſoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne ſe trouvoit l'être. Je fus ſi fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon ſentiment en pleine cour. La colère où ma ſincérité mit le roi, donna à mes ennemis de grandes eſpérances de ma diſgrace. L'aventure de l'arſenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla; mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en viſière aux commiſſaires de cette chambre, lorſque je les voyois fermer les yeux ſur les principaux coupables, & punir avec autant d'oſtentation que de dureté, de légères malverſations. 1607.

Mangot, l'un de ces commiſſaires, ayant pris des concluſions directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne ſais plus ſur quelle affaire), je lui fis ſentir qu'il avoit dans ma perſonne, un ſurveillant déterminé à ne lui rien paſſer. Il ſe plaignit de moi à ſa majeſté, & engagea ſes confrères à ſe

1607. joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités ſi poſitives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en diſoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à inſtruire ſa majeſté de ce que j'avois dit au ſujet de Mangot, afin de ne pas laiſſer faire à ſon reſſentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me ſoumettrois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoiſonner cette parole. En écrivant à ſa majeſté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'aſſurai que la chaleur, que j'avois montrée dans cette occaſion, ne partoit que du dépit de voir ſes ordres tranſgreſſés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute ſon autorité, & ſes intérêts ſacrifiés à toute ſorte de conſidérations. Je finiſſois en la priant de m'excuſer, ſi, contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé comme on va le voir par la réponſe que me fit le roi, qu'il étoit bien ſurpris d'apprendre la première nouvelle de ce différent par ma bouche, que, ſi tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime ſon ſerviteur, que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui. » Je

» vous jure, ajoutoit ce prince, qu'on
» n'en a point entendu parler ici. Vous 1607.
» êtes prompt, & je vois par votre let-
» tre, que vous croyez ce que l'on vous
» avoit dit : cependant le rapport eſt entiè-
» rement menteur, modérez votre colè-
» re, & croyez moins tout ce qu'on vous
» dit, & vous ferez enrager ceux qui
» vous portent envie du bien que je vous
» veux. Je mets la main à la plume pour
» la première fois depuis ma goutte, la
» colère que j'ai contre ces rapporteurs a
» ſurmonté ma douleur.

Caumartin avoit conduit avec une ſi grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux cantons Suiſſes, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réſerve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en compoſant de ſix à un. Cet exemple eſt trop beau, pour le paſſer ſous ſilence; il l'eſt d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plauſible de détourner une partie de la ſomme au profit du diſtributeur, rien n'eſt ſi facile que de faire crier les Suiſſes, pour empêcher ce bon menage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à du Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva ſi belle & ſi bien montée, lorſqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laiſſa à mon

choix, de prendre les deux cent mille li-
1607. vres, que cette monte lui coûtoit, ſur les ſix cent mille qu'on mettoit tous les ans dans le tréſor royal, des deniers du taillon, ou que l'épargne prenant cette ſomme ſur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans les temps où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui eſt du reſſort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus conſidérable dans l'artillerie, c'eſt l'équipage entier pour un armement de galères dans un beſoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépenſe. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande maîtreſſe, qu'il avoit été donné, ſous les règnes précédens, pluſieurs pièces d'artillerie aux capitaines des galères, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les reſtituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conſeil à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit pourſuivre cette reſtitution dans la perſonne des héritiers de ces officiers de vaiſſeaux. Mais, comme cette pourſuite intéreſſoit beaucoup de perſonnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permiſſion à ſa majeſté, en lui préſentant le mémoire que j'avois dreſſé ſur cette affaire. Le roi conſentit qu'on l'entamât, mais non pas qu'on la pouſſât à toute rigueur, ce qui rendit mes ſoins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en

commencer les recherches, pour s'en désister ensuite. 1607.

Je fis dresser les plans de toutes les places & côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à sa majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis, cette année, en Provence, deux excellens sujets en ce genre, Bonnefont, & le jeune Érard (19), qui n'étoit pas déjà moins bon ingénieur que son père : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlèvement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de sa majesté, de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siége le réduisirent bientôt à une grande nécessité, & l'obligèrent à avoir recours au roi. Ce prince, touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvoit guère se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de père commun de ses sujets, renvoya la requête & le porteur à Sillery & à moi, en me mandant, qu'il venoit de donner ordre à du

(19) N. Érard, de Barle-Duc, fit, par ordre de Henri le Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matière. Son neveu, A. Érard, le fit réimprimer en 1620.

1607. Bourg & à Nereſtan (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles, de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que, ſi je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du ſiége de Pierrefort, je le fiſſe au meilleur marché, & de la manière la moins onéreuſe pour le peuple. Henri nous renvoya auſſi Beaumevielle, qui étoit venu propoſer un expédient, dans lequel il trouvoit, diſoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol ſe ſaiſir d'un homme qui avoit de mauvais deſſeins, & me dit de lui payer ſon voyage.

Henri de Noailles, comte d'Ayen.

Le bon ordre de la police me parut encore bleſſé dans la défenſe que le juge de Saumur porta de ſon autorité privée, de tranſporter des blés hors du royaume, & d'en vendre dans l'étendue de ſa juridiction de Saumur. Je fis caſſer cette ſentence au conſeil, avant même que d'en avoir donné avis à ſa majeſté, & je fis de plus ajourner perſonnellement les officiers de juſtice, qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, ſoutenus par les uns fort bons, & par les autres très-injuſtes; l'un, ſur la châſſe de ſaint Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grâce d'aſſaſſinat, quelque exécrable qu'il puiſſe

(20) Philibert de Néreſtan, capitaine des gardes de ſa majeſté, & nommé par elle, l'année ſuivante, premier-grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare.

être (21); l'autre, sur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici. 1607.

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant-général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe, marquis d'Alègre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grâce accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus griève, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déjà beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilége, dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, *tom.* 4, *pag.* 160. Nicolas Rigault, son continuateur, & tous les savans, autant qu'on le peut juger par la manière dont ce fait est traité dans le mercure françois, *année* 1607, *pag.* 179, ne balancèrent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appelé la Gargouille, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilége. Les titres eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen sévère de la critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des suppositions & des fausſetés, pour les temps & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable, est un vrai miracle du saint archevêque; mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poëtique, selon ses usages, a fait un monstre, sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot *Hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui, en grec, signifie *une inondation*, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop

1607. Le premier préſident de ce parlement étant tombé dans une dangereuſe maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis, par ordre du roi, à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que ſa majeſté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faiſoit pas plaiſir de la convoiter ſi publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du ſieur de Sault, fut auſſi demandé pour le fils de du Bernet, conſeiller en cette cour, par la reine Marguérite & par d'Ornano. Le roi le leur refuſa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles paſſés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de Dubernet, le fit revenir en ſa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville; ainſi que deux officiers de ſa maiſon, Sainte-Marie & Caniſy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs ſeules perſonnes, auſſi les ſupprima-t-il après leur mort.

long de rapporter ici les raiſons contenues, ſoit dans les plaidoyers & écrits de ce temps-là, ſoit dans les différentes diſſertations faites depuis ſur ce ſujet, pour & contre le privilége des chanoines de l'égliſe cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on ſe ſoit ſi fort récrié contre une dévotion auſſi ſingulière, que celle qui fait d'une action toute injuſte & propre à autoriſer le crime, la partie la plus eſſentielle du culte d'un ſaint évêque. Les cérémonies qui s'y obſervent (car il ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſe pratique tous les ans, à Rouen, le jour de l'Aſcenſion, ce qu'on appelle, *lever la fierte*), ſont auſſi rapportées dans le même mercure françois, & dans pluſieurs autres endroits.

L'exactitude que je me ſuis preſcrite, m'oblige de marquer ici pluſieurs ſommes, que je trouve, dans mes papiers, payées en cette année, par des ordres & pour des dépenſes particulières de ſa majeſté : trente-ſix mille livres, à dom Joan de Médicis, le roi me les fit prendre ſur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la préſente année, ſous le nom de ſon oncle, le grand-duc de Toſcane; trois mille au cardinal de Givry, & autant au cardinal Séraphin, qui étoient un reſtant des fruits de l'abbaye de Clerac, échus avant le contrat paſſé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran; trois mille deux cents vingt-cinq, à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées; dix-huit mille ſoixante livres, à l'évêque de Carcaſſonne, qui les ſollicitoit depuis long-temps avec beaucoup d'importunité comme lui étant dues par ſa majeſté, & propoſoit expédiens ſur expédiens, pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries & les papiers qu'il avoit pour garans de cette ſomme, pluſieurs ſommes conſidérables, perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chauſſes*, pour cette ſomme. Le même vint encore demander, quelques jours après, cinq mille deux cents ſoixante-cinq livres. Trois jours 1607.

après, j'en donnai trois mille autres, &
1607. une autre fois, trois mille six cents.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentimens: je n'y mêle pas non plus celles qui lui coûtèrent à réparer les Bastions de la porte Saint-Antoine & la place royale, celles qui servirent à retirer les Bagues de la reine des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, & de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la place royale, mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire au devant de ces maisons une forme de galerie, qui conservât à ce côté de la place, son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers Flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu en présence de Sillery & de moi, qu'il leur seroit donné, pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, » ayant, disoit-il, grande envie de les » conserver, & grande peur de perdre » les avances faites jusque là ». Il auroit seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres de-

niers, que ceux qu'il s'étoit réſervés pour lui-même; mais enfin, à quelque prix que ce fût, il falloit les ſatisfaire, & ſa majeſté uſa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon d'Hollande. Ce prince faiſoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner pièce à pièce, pour ſavoir ſi on ne le trompoit point. Je ſuis ſur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoiſſeur encore; le prix m'en parut exceſſif, auſſi bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, qu'il n'avoit vu de ſa vie ſi belle marchandiſe, ni à ſi bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit. 1607.

Voilà quels étoient les amuſemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22)

(22) Il y fut attaqué de „goutte, la veille de la Pentecôte. „La fluxion fut „grande, dit l'hiſtorien „Matthieu, la douleur fort „poignante; mais ſon cou„rage & ſa bonne com„plexion ne l'euſſent vain„cue, s'il ne ſe fût donné „plus de liberté à manger „des fruits, que ſes mé„decins ne lui en accor„doient, il ne flatta point „ſon mal, ſe forçant à ſes „exercices ordinaires; & „environ le 21 jour du „mois de mai, étant cou„ché près de la reine, & ſe „ſentant châtouillé d'une „nouvelle fluxion à l'un „des pieds, il ſe fit met„tre en un autre lit; &, „voyant que ce change„ment lui profitoit, il ſe „lève & ſe fait porter au „grand canal, où il ſe pro„mena, & agita en telle „ſorte, qu'étant de retour, „il dormit, & à ſon réveil „ne ſentit plus de mal.... *Tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 768.

1607. qu'à la fin de Juillet pour venir paſſer trois ſemaines à Monceaux. Il alla, ſur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indiſpoſition le retint quelques jours, & la reine prit pendant ce temps-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de Septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné, à la mi-Octobre, paſſer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, & reçut bien des careſſes de ſa majeſté, lorſqu'ils ſe rencontrèrent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaiſir plus ſenſible, que quand il ſe voyoit avec ſes enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendreſſe (23). Sur la nouvelle qu'il reçut, au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait ſentir à S.-Germain, il manda auſſi-tôt à madame de Montglat de les conduire à Noiſi, & il envoya Frontenac en poſte, me dire qu'il ſe repoſoit ſur moi du ſoin d'envoyer les carroſſes, litières & charrettes neceſſaires pour ce démeublement. M. le dauphin fut malade à Noiſi, & ſa majeſté me le manda enco-

(23) On a reproché à Henri IV, que cette tendreſſe ſi forte pour ſes enfans légitimes & naturels, l'aveugloit juſqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts, & d'agir avec ſa prudence ordinaire dans ce qui le regardoit. C'eſt dans le livre qui a pour titre : *Hiſtoire de la Mère & du Fils*, que je trouve ce reproche, *tom.* 1, *pag.* 43. Mais je ne ſais ſi toutes les anecdotes dont il eſt plein, ſont auſſi ſûres qu'elles ſont ordinairement curieuſes. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines perſonnes, & de paſſion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriſer de ſon témoignage.

re, auſſi bien que ſa guériſon; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, ſoit dans ſa ſanté, ſoit dans celle de quelqu'un de la maiſon royale, qu'il ne m'en donnât avis auſſi-tôt. On ne trouvoit aucun riſque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorſque le mois de Novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien haſarder dans une choſe de cette conſéquence, m'écrivit, & à madame de Montglat, qu'il falloit encore laiſſer paſſer la lune de ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre. 1607.

Le temps n'apporta point dans le domeſtique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu ſi ſouvent troublée par les femmes; au contraire, tout ſe brouilla de plus en plus. L'entretien de ſa majeſté avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie ſur ce ſujet. Henri me pria, comme on prie ſon ami (pour me ſervir de ce terme) de me mettre encore une fois entre les deux perſonnes qui lui cauſoient ſes chagrins. Il ne ſera plus queſtion de tout ceci, l'année ſuivante, ainſi je n'en dirai

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la ſanté des enfans de France, fut la comète qui parut en cette année, au mois de Septembre; parce que les aſtrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Matthieu, ſon hiſtorien, qui le rapporte: „ que „ la comète avoit fait ſon „ effet ſur la fille du roi „ d'Angleterre & que les „ aſtrologues s'étoient mé„ comptés, par la grâce de „ Dieu „. *Tom. 2, liv. 2, pag. 769.*

1607. rien en celle-ci, que pour rendre raiſon de quelques lettres que ce prince m'écrivit ſur ce chapitre. L'une de ces lettres eſt datée de Verneuil, près Senlis, du 15 Avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis, au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient paſſés ſans qu'il vît rien de ma part. » Je vois bien, » me diſoit-il, que les prières d'ami n'é- » tant pas ſuffiſantes pour vous perſua- » der, il faut que j'uſe du commande- » ment de roi & de maître; vous n'y » manquerez donc pas, ſi vous m'aimez, » & ſi vous déſirez que je vous aime: car » je ſuis réſolu de me débarraſſer l'eſprit » de toutes ces intrigues, qui récidivent » trop ſouvent, comme vous ſavez bien » me le dire; & je veux y mettre fin, à » quelque prix que ce ſoit. Je vous aime » bien; mais aimez-moi auſſi : ce que je » croirai ſi vous me rendez le ſervice que » je déſire de vous.

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'Octobre, conçue en ces termes : » Il m'eſt arrivé un déplaiſir do- » meſtique, qui me donne une fâcherie » la plus grande que j'aye jamais eue. » J'acheterois votre préſence beaucoup; » car vous êtes le ſeul à qui j'ouvre mon » cœur, & par les conſeils duquel je re- » çois le plus de ſoulagement. Il n'y va » ni de l'amour, ni de la jalouſie : c'eſt » affaire d'état. Hâtez vos affaires, pour » revenir le plutôt que vous pourrez. M. » de Sillery m'y ſert, mais il n'a pas l'eſ-

» prit aſſez fort. Vous pouvez bien ju- 1607.
» ger de quoi il s'agit : cette dureté d'eſ-
» prit me ſera à la fin inſupportable. Pour
» mon déplaiſir particulier, me mandoit-
il, quelques jours après, à la ſuite d'au-
tres choſes, » il dure toujours. Si vous
» étiez ici, vous ſeriez bien en colère,
» & en diriez votre opinion ». Le lec-
teur, je crois, plaint fort ce bon prince;
& c'eſt auſſi preſque tout ce que je pou-
vois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce prince, lorſqu'il ſe réſolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Netancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le ſieur Gamaliel de Monſire, commiſſaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'inſtruction qu'on lui donna, eſt datée du dernier jour de Décembre de cette année, & porte, que, quoique le terme de quatre ans marqué, à la garniſon royale, ne ſoit pas encore expiré, ſa majeſté, ſur de bonnes raiſons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en poſſeſſion de ſa ville; que Monſire fera la monte de cette compagnie pour les quatre mois reſtant à payer de l'année courante; qu'après cela, elle ſera licenciée, & que Monſire aura l'œil à ce que les ſoldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 Avril 1596,

1607. par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la ſureté de la ville, il eſt enjoint à Monſire, de faire prêter à ces capitaines & ſoldats qui y entreront en même temps que la compagnie de Netancourt en ſortira, un ſerment particulier à S. M., outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année, aux jours de leur payement. Ces officiers & ſoldats s'engageoient par ſerment à ſervir le roi envers & contre tous, & même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant cenſés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauſes de l'accord de 1606. Enfin, Monſire étoit encore chargé de faire pareillement prêter ſerment aux bourgeois de Sedan, le ſerment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, ſinon qu'il les relève du ſerment prêté au duc de Bouillon, & de ſon propre conſentement, ſi quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de ſa majeſté. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition paſſés devant les notaires de Sedan, en font foi, auſſi bien que les deux actes de cette double preſtation de ſerment des bourgeois & des ſoldats, l'un du 22, & l'autre du 23 Janvier ſuivant.

Fin du ſixième Volume.

643495

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans ce ſixième Volume.

A.

ACHARIE (la dame), dévote du père Cotton, 215, N. 21.

AERSENS (François), ambaſſadeur des Provinces-Unies en France, 39, eſt député par Henri IV au duc de Bouillon, 192. Préſens qu'il fait au roi & à la reine, & qu'il en reçoit, 249 Il revient à Paris, & y pourſuit ſa négociation, 288

AGEAUX (des), lieutenant de roi de Saint-Jean d'Angely, 219.

AIDES Abus dans cette partie de la finance corrigés, 9 *& ſuiv*

ALBRET (maiſon d'): *voyez* HENRI IV.

ALDOBRANDIN (cardinal, neveu & légat de Clément VIII. Amitié qu'il portoit à Sully, 29.

ALLEMAGNE; *voyez* DUEL. Dettes de la France à ſes princes & villes, acquittées, 303.

ANGLETERRE; *voyez* FRANCE. Conſpiration contre le roi d'Angleterre, 249-251, N. 34 Dettes de la France à l'Angleterre, 303.

ANGOULÊME (Charlotte de Montmorency, ducheſſe d'), ſert de marraine pour l'archiduc à madame Eliſabeth de France, 225, N. 29; mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV, 262, N. 6.

ANTE-CHRIST; *voyez* GAP.

ARCENAL. Il y eſt établi une école des exercices militaires, 139.

ARCHIDUC d'Autriche (Albert, cardinal &), conclut le traité de ſuſpen-

sion d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 293-295.

ARGENTIER (l'), traitant, son procès lui est fait, 312, N. 17.

ARMAGNAC, valet-de-chambre de Henri IV, 151.

ARNAUD le jeune, secrétaire du duc de Sully, 154.

ARSON, député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 185, 186.

ARTILLERIE (grande maîtrise de l'). Droits de cette charge pour le logement en campagne, 129.

ARTILLERIE. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie, 304; *voyez* SULLY.

ASSEMBLÉES générales des Protestans supprimées, 58.

AUBAGNAC, agent du duc de Bouillon, 119.

AUBÉPINE (Charles de l'), marquis de Châteauneuf, du conseil sur les affaires des Provinces-Unies, 287.

AUBIGNÉ, ou AUBIGNY (Théodore Agrippa d'), jette les fondemens d'une république calviniste en France, 95, 96, 98, 104.

AVILA (dom Joan Alvarès), amiral Espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands, où il est tué, 289, N. 10.

AUMÔNERIE (grande) donnée au cardinal du Perron, à la recommandation de Sully, 209.

AUTRICHE (maison d'). Ses premiers accroissemens, son origine & ses grands succès, 162-165; *voyez* CONVERSATIONS.

B.

BACQUEVILLE, nommé dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 216.

BAGUES & joyaux de la couronne. Somme qui y est employée, 304.

BALBANI, détenu au fort l'Evêque, 233.

BAPTÊME des enfans de France. Préparatifs & détail de cette cérémonie, 222 *& suiv.* N. 26; *voyez* DAUPHIN.

BAR (Henri de Lorraine, duc de), son mariage proposé avec la princesse de Mantoue, 26.

BARBERIN, nonce du pape en France, 33, est employé dans le différent de Paul V avec les Vénitiens, & récompensé du service qu'il rend; est fait cardinal, 208.

BARNEVELD (Jean Olden de). Brouillerie entre lui & le prince d'Orange, 246.

BARRAULT (Émeric Gobier de), ambaſſadeur de France en Eſpagne; ſes inſtructions, 283.

BASSIGNAC, ou VASSIGNAC (Gédéon de), gentilhomme calviniſte, lieutenant & agent du duc de Bouillon, 118, N. 3.

BAUDELONIS (Yon), prend un vaiſſeau Eſpagnol, 42.

BAVIÈRE (électeur de). Projet de ſe faire empereur, 165, 166.

BEAUMEVIELLE. Avis qu'il donne à Henri IV ſur le duc de Bouillon, 324.

BAYONNE. Les ſéditieux cherchent à s'en emparer, 48.

BEAULIEU, la lieutenance de roi de S.-Jean d'Angely lui eſt refuſée, 219.

BEAULIEU (Martin Ruſé de), ſecrétaire d'état, favoriſe les jéſuites dans le démêlé du père Séguiran avec les Rochellois, 272.

BEAUMONT (Chriſtophe de Harlay, comte de), ambaſſadeur de France à Londres, rapporte des lettres du roi Jacques pour Henri IV & pour Sully, & rend compte de ſa négociation, 44 & *ſuiv.* Louanges que lui donne le roi d'Angleterre, 46.

BEAUPRÉ (Saint-Germain de), s'oppoſe à l'entrepriſe de Henri IV ſur Sedan, 170.

BELLEGARDE (Roger de Saint-Larry, duc de), grand-écuyer de France, eſt appelé au conſeil ſur l'expédition de Sedan, 180.

BELLIÈVRE (Pompone de), l'un des commiſſaires dans l'affaire de l'acquiſition du comté de St.-Paul, 200. Ses infirmités, 254. Particularités à ce ſujet, ſon éloge, 255, N. 1. Appelé au conſeil ſur les affaires de Flandre, 287.

BELLUJON, propoſé pour député général des Proteſtans dans l'aſſemblée de Châtelleraut, 86, & exclu, 87. Employé dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 99.

BERAULT, miniſtre proteſtant. Ses intrigues à Châtelleraut rendues inutiles, 100

BERG-OP-ZOOM, pris & reperdu, 40, 41.

BERINGHEN (Pierre de), contrôleur-général des mines, 152, 153, 236.

BERNET (du), avocat du roi au parlement de Bordeaux, 326.

BERNY (Mathieu Brûlard de). Ses négociations en Flandre, 245.

BERRY; *voyez* MARÉCHAUSSÉES.

BERTAUVILLE, proposé pour député de Pons, 270.

BÉTHUNE (maison de). Elle descend des comtes de Flandre, 36.

BÉTHUNE (Philippe de), frère du duc de Sully, donne avis de la mort de Clément VIII, 27, 28. Louanges données à sa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le pape, 29 & *suiv.* Il a part dans les affaires du conseil, 266.

BEUILLAQUE (le marquis de), envoyé du grand-duc de Toscane, gratifié, 299.

BÈZE (Théodore de). Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully, 126, N.

BÉZIERS. Desseins des séditieux sur cette ville, 66.

BLACCONS, gouverneur d'Orange pour les Protestans & le prince d'Orange, 61, est sacrifié par les brigues de cour à Lesdiguières son ennemi, 106.

BLANCHARD (Jean de), intendant du duc de Bouillon, découvre à Henri IV ses démarches & tous ses secrets, 122.

BLÉ. Réflexions sur cette partie de la politique, 324.

BODERIE (la), l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies, 288.

BOESSE, officier de l'armée du roi. Il se déclare pour l'avis de Sully dans le conseil pour l'expédition de Sedan, 106-108, accordé à Genève pour conduire les affaires de cette république, 298.

BONGARS (Jacques de), agent des affaires de France en Allemagne; avis qu'il donne, 239; est exilé, 249.

BONNACOLSI, seigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues, 223.

BONNEFONT, ingénieur du roi, 323.

BONNEVAL, courtisan familier avec Henri IV, 255.

BORDES (des), employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 209.

BORGÈSE (cardinal); *voyez* PAUL V.

BOSTKAI, oblige l'empereur à le reconnoître ſouverain en Tranſilvanie, 298.

BOUC (la Tour de), fort, 24.

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de), 47. Ses députés ſont exclus de l'aſſemblée générale de Châtelleraut, 62. Artifices dont il ſe ſert pour ſoulever cette aſſemblée contre Sully, 70, 71; lettre fanfaronne, & captieuſe qu'il écrit à Henri IV, 83. Il cherche inutilement à tromper ce monarque, 84. Lettre ſéditieuſe qu'il fait tenir à l'aſſemblée de Châtelleraut, 84, 85. Sa jalouſie contre Leſdiguières, 87. Ses ſoins inutiles pour l'établiſſement d'une république calviniſte en France, 94 *& ſuiv.* Il prétend que la vicomté de Turenne eſt l'un des grands fiefs de la couronne, 175. Artifices qu'il employe par les courtiſans, 170, 171. Lettres réciproques de lui & de Sully à ce ſujet, 177, 178. Tous les courtiſans travaillent pour lui, 181. Haine qu'il en conçoit contre ce miniſtre, 186. Ses manéges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sedan, 187. Il ſe ſoumet enfin, & traite avec Villeroy, 192, 193. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV, en venant lui faire hommage, 198, 199, N. 14. Il ſuit ce prince à Paris, 202, 203, N. 15. On lui refuſe le pas ſur les ducs & pairs, 224, N. 27.

BOUILLON (ducheſſe de), s'éloigne de Sedan lorſque Henri IV s'approche pour l'aſſiéger, 187.

BOURGOGNE, domaine du roi. Déſobéiſſance de ſon parlement au ſujet de la Breſſe, 306.

BRACONNIER, député par la ville de Metz au duc de Sully contre les jéſuites, 210.

BRESSE. Son attribution au parlement de Dijon, 306.

BRETAGNE; *voyez* SULLY.

BRETAUVILLE, regretté d'Henri IV, 326.

BRETOLINE, Italienne, 232.

BRETON (fort de), ravitaillé, 40.

BRETON (Hector le), commiſſionnaire du roi en Bourgogne, 23.

BRIGANTIN, gentilhomme ſéditieux, de-

mande pardon à Henri IV, 120.

BRISSAC (Charles de Coſſé, comte de), eſt appelé au conſeil ſur l'expédition de Sedan, 180.

BUFFALO, cardinal, nonce du pape; eſtime qu'il a pour Sully, & louange qu'il lui donne. 28, 33.

BULLION (N. de), 271, envoyé par Sully en Dauphiné, 219.

BUQUOY, (Charles de Longueval, comte de), conduit des troupes Eſpagnoles en Flandre, 39.

BUZENVAL (Paul Choart de), ambaſſadeur en Hollande. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 239. Il vient rendre compte de ſa négociation à Henri IV, 246 *& ſuiv.*; continue à ſervir utilement dans les affaires de Flandre, 286 *& ſuiv.* Sa mort & ſon éloge, 295, N. 12.

C.

CAILLAUDIÈRE (la), ordre de licencier la cavalerie, 124.

CANAYE (Philippe), ſeigneur de Freſne, donne avis du différent de Paul V avec les Vénitiens, 203, 204. Ses inſtructions à ce ſujet, 207.

CANISY (N. de), gratification qu'il reçoit d'Henri IV, 24; regretté de ce monarque, 326.

CARDINAUX envoyés au conclave après la mort de Clément VIII, 28. Promotion de cardinaux, 208.

CARLAT eſt démoli, 135.

CATHÉRINE de Médicis, reine de France, 304.

CAUMARTIN (Louis le Fèvre de), garde des ſceaux, 312. Son avis au roi, 38. Il prévient le landgrave de Heſſe contre le duc de Bouillon, 88. Son bon menage dans la diſtribution de la ſolde aux cantons Suiſſes, 321.

CAUSSE, gentilhomme du parti ſéditieux, demande pardon à Henri IV, 120.

CENAMY, traitant, acquitté, 303.

CHAMBRE de Juſtice établie en 1607, contre le ſentiment de Sully, 318, 319.

CHAMBRES des Comptes. Ordre établi dans ces chambres, 307 *& ſuiv.*

CHAMIER, miniſtre proteſtant, manque de reſpect pour le connétable, 270.

CHAMPIGNY, adjudicataire de la ferme du ſel, 10.

CHAPELLE-BIRON, (Charles de Charbonnières de la), du parti des ſéditieux, 67, 118, N. 1.

CHARLES-QUINT. Ses deſſeins pour la monarchie univerſelle, 163 & *ſuiv.*

CHASSES; Sully cherche à en dégoûter Henri IV. Détail de chaſſe, 234 & *ſuiv.*, 257.

CHASTES (Aimar de), gouverneur de Dieppe, gratifications accordées à ſes enfans, 23.

CHATEAUVIEUX (Joachim de), envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguérite, 170. Conſeil où il eſt admis, 136.

CHATELLERAUT. Aſſemblée générale des Proteſtans en cette ville; deſſeins & artifices des Calviniſtes; matières qui devoient y être traitées, 50 & *ſuiv.* Motifs d'y envoyer le duc de Sully, 53 & *ſuiv.* Ce qui s'y paſſa, 93 & *ſuiv.* Queſtion des députés généraux agitée & terminée, 99 & *ſuiv.*, ainſi que celle des villes de ſureté, 105 & *ſuiv.*

CHATILLON (N. de), ſes députés ne ſont point admis à Châtelleraut & dans les ſynodes des Calviniſtes, 79.

CHATILLON, ingénieur, appuye l'avis de Sully ſur l'entrepriſe de Sedan, 180.

CHAUMONT (N. de), l'un des courtiſans familiers avec Henri IV, 240.

CHEF-BOUTONNE, officier François, va ſervir l'archiduc, 41.

CLARENÇAL (madame de), nommée dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 214, 217.

CLAVELLE (la), attachée à la reine, 242.

CLÉMENT VII. Sa conduite blâmée, 205.

CLÉMENT VIII. Sa mort, 27. Particularités à ce ſujet, & ſur ſon caractère, 27, N. 11. Eſtime qu'il avoit pour Sully, 28.

CLERGÉ de France demande la publication du concile de Trente, qui lui eſt refuſée, 217, N. 23.

CLIELLE (la), officier de la bouche de Henri IV, 255.

COIRE. Son évêque favoriſe le parti Eſpagnol, 297.

COMÈTE en 1607. Superſtition au ſujet des enfans de France, 331, N 24.

COMMISSAIRES départis dans les généralités. Reglemens qu'ils ſont obligés de ſuivre, 310 & *ſuiv.*

CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de). Gratifications qui lui ſont accordées, 328.

CONSEILS d'état & des finances font valoir des fermes ſous des noms empruntés. Abus ôtés, 10 & *ſuiv.* Ils s'oppoſent au deſſein de Henri IV, de ſe faire empereur, & à ſa politique, 44-45, N. 17. Leurs vues en recevant la propoſition faite par les Provinces-Unies, de ſe ſoumettre à la France, ce qui ſe paſſa au conſeil à cette occaſion, 286 & *ſuiv.* N. 9.

CONSIGNATIONS (receveurs des). Ces offices ſont réunis au domaine, 312.

CONSTANT, gentilhomme mal intentionné, l'un des fauteurs du projet d'une république calviniſte en France, 95-98-104.

CONTY (François de Bourbon, prince de), ſes brouilleries avec le comte de Soiſſons, 73.

CONVERSATIONS entre leurs majeſtés & Sully ſur leurs noiſes, 76 & *ſuiv.* 156 & *ſuiv.* : entre Henri IV & Sully, ſur la puiſſance de la maiſon d'Autriche, & les moyens de l'abaiſſer, 161-166; entre Henri IV, Sully & ſes courtiſans, ſur les nouvelles publiques, &c. 235, 238, & *ſuiv.*; entre Henri IV & Sully, ſur les galanteries de ce prince, 262 & *ſuiv.*; ſur les brigues de l'ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour contre Henri IV, 277 & *ſuiv.*

COTTON (Jean & Antoine), frères du père Cotton, 216.

COTTON (Pierre), jéſuite. Queſtions indiſcrètes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 211 & *ſuiv.* N. 18, 19. Il ſoutient le père Séguiran contre les Rochellois, 271 & *ſuiv.*

COUDRAY (du), propoſé pour député général du parti Proteſtant, & rejeté, 101.

COULON, abbaye, 209.

COVOERDEN (fort de), ravitaillé, 40.

COUR DE ROME (la). Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens, 204

COURSE DE BAGUE

faite à l'arſenal, 161.
COURTISANS, ſe déclarent pour la politique Eſpagnole, 165; briguent pour empêcher l'expédition de Sedan, 170 & *ſuiv.*; en faveur de l'Eſpagne contre Henri IV, 275 & *ſuiv.*
COUVENS, Hôpitaux, &c., conſtruits ou rétablis par Henri IV, 19, 20, N. 5.
CRISTAL (manufactures de) établies par Henri IV, 25, N. 10.
CUSSÉ, commiſſaire en Bretagne, 312.

D.

DAUPHIN (monſieur le), 154-156. Ses lettres à madame de Montglat, 154, N. 1. Cérémonie de ſon baptême, 222, N. 26; malade à Noiſi, 330.
DÉBRIS & NAUFRAGES (loi des). Queſtion mue ſur cette loi, 283.
DÉODATI envoye à Sully le nouveau Teſtament de Théodore de Bèze, 127.
DÉPUTÉS généraux du corps Proteſtant à la cour, 60 & *ſuiv.* 79. Uſage de ſimple tolérance, ſon origine & règles qu'on doit y établir, 61. Cette queſtion eſt agitée dans l'aſſemblée de Châtelleraut, & terminée, 99; même queſtion mue dans le ſynode de la Rochelle, 267 & *ſuiv.*
DESCARTES, envoyé à Barrault, ambaſſadeur de France en Eſpagne, 283.
DESSEIN politique, ou grand deſſein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 275 & *ſuiv.*
DETTES de l'état contractées pendant la ligue, 17 & *ſuiv.*; acquittées, 303, 304.
DEVÈSE (la), avocat de Caſtres, ſes ſervices & ſes talens, 102.
DEUX-PONTS (ducheſſe de), préſent qu'elle reçoit d'Henri IV, 26.
DIJON. Son parlement déſobéit au roi à cauſe de la réunion de la Breſſe & de la Bourgogne, 306.
DINTEVILLE (Joachim de), gouverneur de Champagne, traite avec le duc de Bouillon de la reddition de Sedan, 192, N. 12, regretté de Henri IV, 326.
DIXIÈME, impôt préférable à tous les autres, 13, N. & *p.* 15, N. 3.
DONON, contrôleur des bâtimens, 328.

DROU (madame de), gouvernante des filles de la reine, 154.

DROUET. Procès sur son mariage, 325.

DUEL. Son usage en *Allemagne*, en *France*, 141-146. Son origine, 141 *& suiv.* N. 11, *& p.* 146, 147, N. 12.

DUNNES, officier François, va servir l'archiduc, 41.

DURET (N.), l'un des confidens de Marie de Médicis, 242.

E.

ÉCLIPSE de soleil en 1605, 126, N. 7.

ECLUSE (l'), le siége de cette place épuise les forces des Provinces-Unies, 245. Du Terrail la manque pour l'archiduc, 284.

ÉDIFICES faits ou réparés par Henri IV, 19, 20, N. 5. Sommes qui y ont été employées, 304.

ÉGLISES construites ou réparées par Henri IV, 19.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, 165. Dettes qui lui étoient dues par la France, 17.

ELUS & Elections. Réglemens à cet égard, 229, 230.

ENFANS de France, cérémonie de leur baptême, 222 *& suiv.* N. 29. Leur séjour à Noisy, 330.

ENTRAGUES (François de Balzac d'). Il cherche à tirer le comte d'Auvergne de sa prison, 120, 121.

ENTRÉES. Impôt avec celui du dixième préférable à tous les autres, 15, N. 3.

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'), conduit & commande les troupes du roi en Limosin, 115 *& suiv.* Rupture entre Sully & lui au sujet de la ville de la Rochelle, 130 *& suiv.* Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 180, favorise les jésuites contre la ville de Metz, 209, 210.

ÉPINOY (Guillaume de Melun, prince d'), 260.

ÉPINOY (Henri de Melun, prince d'), tué par Rambures, 260, 261, N. 4.

ÉPINOY (Hyppolite de Montmorency, princesse d'), 260, N. 4.

ÉRARD, ingénieur du roi, cherche à détourner Henri IV de l'entreprise de Sedan, 170-181. Sujet

de mécontentement qu'il donne à Henri IV & à Sully, 186-188.

ERARD, fils du précédent, regretté par Sully, 326.

ESCURES (Pierre Fougeau d'), ſert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne, 121-128, eſt appelé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sedan, 181.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Continuation de la guerre de Flandre, 39 *& ſuiv.* Mécontentemens réciproques que ſe donnent la France & l'Eſpagne, 38. Nouvelles cabales de l'Eſpagne contre le roi Jacques, 42 *& ſuiv.* Elle fait un armement de galères, 91. Le conſeil de Madrid met dans ſon parti la reine & les courtiſans, 165, 166. Suite de la guerre avec les Provinces-Unies, 243 *& ſuiv.* Premières propoſitions d'une trêve, 246; *voyez* HENRI IV. Suite des expéditions de la guerre en Flandre, 384 *& ſuiv.*; *voyez* FLANDRE, VALTELINE (la). L'Eſpagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens, 301, N. 14.

ESPERIAN, commiſſaire en Guyenne, 219.

ÉTATS-GÉNÉRAUX de finance, 234, préſentés à Henri IV, 242, 243.

ÉTRENNES; *voyez* SULLY.

F.

FACHON (Antoine), notaire, prête-nom des fermiers, 11.

FEMMES & Filles-de-chambre de la reine & des enfans de France. Étrennes qu'elles reçoivent de Sully, 153 *& ſuiv.*

FERVAQUES (le maréchal de) eſt appelé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sedan, 180.

FEYDEAU (Denis), fermier-général des aides, ſon procès contre la ville de Lyon, 315.

FIERTE; *voyez* ROMAIN (Saint).

FIN (la), eſt arrêté, 35.

FINANCES & Financiers, 9 *& ſuiv.* N. 1; *voyez* SULLY. Etats-généraux de finance préſentés à Henri IV, 234, 242, 243.

FLANDRE, Pays-Bas & PROVINCES-UNIES. Dettes contractées par la France envers eux pen-

dant la ligue, 17, 18. Premières propoſitions de paix ou de trêve, 245 & *ſuiv.* Les *Hollandois* font un voyage aux Indes Orientales, 249. Les *Provinces-Unies* renouvellent à Henri IV l'offre de ſe ſoumettre à la domination Françoiſe avec des villes d'otage, 286 & *ſuiv.*, N. 9. Grande victoire navale qu'elles remportent ſur les *Eſpagnols*, 289 & *ſuiv.*, N. 10. Traité de ſuſpenſion d'armes conclu, 391 & *ſuiv.*, & *p.* 293-295, N. 11.

FLANDRE (anciens comtes de), d'où deſcend la maiſon de Béthune, 36.

FLÈCHE (la), la maiſon bâtie en faveur des jéſuites, 210.

FOIX (maiſon de); *voyez* HENRI IV.

FONT (la), valet-de-chambre de Sully, 236.

FONTAINEBLEAU, ſes embelliſſemens, 19, N. 5.

FONTAINES faites ou rétablies dans Paris, par Henri IV, 233.

FONTANGE. Enlèvement de ſa fille : il aſſiège le château de Pierrefort, 323.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de la), favoriſe l'avis de Sully ſur l'entrepriſe de Sedan, 182.

FORTIFICATIONS; états-généraux ſur cette partie, préſentés au roi, 234-243.

FOSSE (la), traitant pour la réunion du domaine, 305.

FOURCY, officier de la maiſon de Henri IV, 236-243.

FOUSSAC (Raimond de Sognac de), demande pardon à Henri IV pour pluſieurs gentilshommes ſéditieux, 118, N. 1.

FRANCE. Abondance & opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV, 16-21-22, N. 7. Etat de ſes dettes à l'Angleterre pendant la ligue, 17, acquittées, 304. Ses dettes en Italie ſont acquittées, 303.

FRANCE (Chriſtine & Eliſabeth de), filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême, 222.

FRANCE (N. de), ſecond fils de Henri IV, duc d'Orléans; *voyez* ORLÉANS (N. de France, duc d').

FRANCHEMEN, ſecrétaire de Buzenval, 289.

FRESNE (Adrienne de), prétendue poſſédée

du démon. Démêlé à cette occaſion entre Sully & le père Cotton, 212 & *ſuiv.* N. 19.

FRESNE (Pierre Forget de), ſecrétaire d'état, 55. Il favoriſe les jéſuites dans les démêlés des Rochellois avec le père Séguiran, 271 & *ſuiv.*

FRONTEGNAC, officier calviniſte. Querelle qu'il a avec Sully, 152, 235.

FUENTES (comte de), ſes brigues parmi les Griſons, 296; *voyez* ESPAGNE.

G.

GABELLE. Principes de Sully ſur cette partie des finances, 12 & *ſuiv.* N. 2, 3. Réglemens différens, 11, 12 & *ſuiv.*, 310.

GALÈRES conſtruites & entretenues par Henri IV, 20; armemens des galères recherchés, 418; *voyez* MARINE.

GALLES (prince de), ſon reſpect pour Henri IV, 239.

GAP (ſynode de), où le dogme du pape Ante-Chriſt eſt propoſé; ce dogme renouvelé dans le ſynode de la Rochelle, 267 & *ſuiv.*

GAMARE (comte de), envoyé du duc de Savoie, reçoit un préſent de Henri IV, 299.

GARNET (Henri), jéſuite; quelle part il prend dans la conſpiration contre le roi d'Angleterre, 249 & *ſuiv.*, N. 34, & *P.* 299.

GENDARMES du duc d'Orléans (compagnie de), créée, 321.

GENDRE (le), l'un des ſecrétaires de Sully, 155.

GENÈVE; *voyez* HENRI IV.

GILLOT (Jacques), conſeiller au parlement, part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 211, N. 18.

GIVERSAC (Marc de Guignac de), gentilhomme calviniſte, du parti des ſéditieux, 113, N. 1.

GIVRY (cardinal de), ſomme qui lui eſt rendue par Henri IV, 327.

GONDY, intéreſſé dans les fermes, 11, 303.

GONTHIER ou GONTHÉRY (le père), jéſuite, cabale à la cour pour perdre Sully, 240.

GONZAGUE. Origine de la grandeur de cette maiſon, 222.

GOUVERNEMENT, ſa douceur ſous le règne de Henri IV, 21, 22. Difficulté à en corriger les abus, 318.

GRANDS-JOURS tenus par Sully en Limoſin, 125 *& ſuiv.* N. 6.

GREFFES (édit des), en faveur du comte de Soiſſons, 24. Rachat des greffes de Languedoc, 305 *& ſuiv.*

GRÉGOIRE XIII, pape. Bon mot ſur ce pape, 28, N.

GRISONS. Ils rompent ſolennellement avec l'Eſpagne, & ſe liguent avec la France & la république de Veniſe, 296, 297; acquittés des dettes de la France, 303.

GROS (du), choiſi pour député général des Proteſtans à l'aſſemblée de Châtelleraut, 103.

GUILLOUAIRE, député du comte de Soiſſons, 200.

GUINTEROT, envoyé du duc d'Holſtein en France, 27.

GUISE (maiſon de). Amitié entre ceux de cette maiſon & Sully, 237. Les Guiſes juſtifiés auprès de Henri IV, 280, 281.

GUISE (Cathérine de Clèves, ducheſſe de). Amitié entre elle & Sully, 234-238.

GUISE (Charles de Lorraine, duc de), juſtifié auprès d'Henri IV, 280, 281.

GUTRON, l'un des courtiſans familiers avec Henri IV, 240.

H.

HANAPIER, traitant, 310.

HARLAY-BEAUMONT; *voyez* BEAUMONT.

HEEMSKERCK (Jacob), vice-amiral Flamand, remporte une victoire navale ſur les Eſpagnols, où il eſt tué, 289 *& ſuiv.*, N. 10.

HENRI IV, roi de France, ramène l'abondance en France, 16. Ouvrages publics qu'il fait faire ou réparer, 19, N. 5. Il rétablit l'ordre & la ſubordination dans le gouvernement, 21. Diction de Henri IV, 21, N. 7. Ses lettres à Sully; ſes dons à différentes perſonnes, 22 & *ſuiv.* N. 8. Il achète la tour du Bouc, 24, fait cultiver la ſoie, & en établit des manufactures, 25, N. 10; ſe rend le conciliateur des princes. Préſens qu'il leur fait,

26; il a la principale part dans l'élection de Léon XI & de Paul V; ordonne des réjouiſſances publiques à ce ſujet, 30, 31, N. 14, 15. Il fait part au chancelier & à Sillery de l'exaltation de Paul V, 33, évite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 52. Audience qu'il donne à Spinola, allant en Flandre, 39. Son mécontentement des François qui ſervent dans l'armée de l'archiduc, 41. Priſe qu'il fait rendre à l'Eſpagne, 42. Sa politique déſapprouvée par ſon conſeil, 44, 45. Il eſt ſoupçonné de chercher à ſe faire empereur, 45, N. 17; reçoit avis des deſſeins des ſéditieux, 48. Son inquiétude ſur la tenue de l'aſſemblée des Proteſtans à Châtelleraut: il ſe détermine à y envoyer Sully; inſtructions générale & particulière qu'il lui donne, 49 *& ſuiv.* Attaque de goutte qu'il a à Saint-Germain-en-Laye, 54, N. 19. Avis qui lui eſt donné contre l'aſſemblée de Châtelleraut, 68. Lettres de Henri IV à Sully, 73 *& ſuiv.* Son mécontentement de ce que l'aſſemblée de Châtelleraut n'offre point la préſidence à Sully, 80. Sa réponſe à la lettre de Bouillon, 85. Il fait arrêter les Luquiſſes, 91, donne ſon attention à l'aſſemblée de Châtelleraut, 92 *& ſuiv.* Il agit avec trop de complaiſance pour Leſdiguières, dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 106 *& ſuiv.* Accueil qu'il fait à Sully à ſon retour, 114. Il ſe prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 115, 116. Objets qu'il ſe propoſe dans ſon voyage en Auvergne, 116. Son ſéjour à Orléans, 119, 120. Route qu'il prend, 120. Il ſe met en poſſeſſion des places du duc de Bouillon, 121 *& ſuiv.* Particularités & motifs de ſon voyage; il fait tenir les grands jours en Limoſin par Sully, & s'en revient à Paris, 125, N. 6. Il décide pour Sully contre le comte de Soiſſons pour le logement du grand-maître de l'artillerie, 128 *& ſuiv.* Careſſes qu'il fait aux députés de la Rochelle, 130, 131. Honneur qu'il rend à la reine Marguérite, 135 *& ſuiv.* Il fait démanteler le château d'Uſſon, 138. In-

dulgence de ce prince pour les duels, blâmable, opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment, 147, 148. Bonheur qu'il éprouva, 149 Il pardonne à Jean de Liſle, qui cherchoit à le poignarder, 149, N. 14; *voyez* CONVERSATIONS. Manières familières de Henri IV avec la reine, 156 & *ſuiv.* Bon mot qu'il dit à la reine ſur la naiſſance de ſa ſeconde fille, 157, N. 2. Étrennes qu'il donne à Sully, 161; *voyez* CONVERSATIONS. Il ſe fait de nouveaux alliés en Allemagne, 165; veut faire le duc de *Savoie* roi de Lombardie, & marier ſon fils avec madame Eliſabeth, 165, 166. Préſens qu'il fait à ce duc, 299 Henri ſonge à prendre Sedan, 166, crée Sully duc & pair, & honore le repas de ſa préſence, 167 & *ſuiv.* N. 5. Ses irréſolutions ſur l'affaire de Sedan, 168 & *ſuiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon, 176, & prend des meſures par rapport aux *Proteſtans*, 184. Son départ & ſa route, 186. Ses diſpoſitions pour le ſiége de Sedan, 190. Il conſent aux conférences que lui fait propoſer Bouillon, 191 & *ſuiv.* conclut le traité, 194. Motifs qui le portèrent à ôter à Sully la connoiſſance du traité, 196, N. 13. Ses paroles ſur cette expédition, 198, N. 14. Ce qu'il écrivit à la princeſſe d'Orange ſur la reddition de Sedan, 202, N. 15. Il refuſe à Sully d'employer ſon armée contre les villes du comté de Saint-Paul, 200, & ſe fâche de ce qu'il s'oppoſe à ſon entrée dans Paris, 201, 202, N. 15. Parole de lui ſur la reddition de Sedan, 202, N. Ses dépenſes pour la maiſon de la Flèche, en faveur de Jéſuites, 210. Il ſoutient la ville de Metz contre les jéſuites, 209. Il blâme le père Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 212, N. 19. Il refuſe au clergé la publication du concile de Trente, 217. Diſcours qu'il tient à ce ſujet, 217, N. 23. Il retient auſſi les Proteſtans & termine par Sully les différens entr'eux & les Catholiques à la Rochelle, 218 & *ſuiv.*; donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint-Jean d'Angely, 219. Il eſt mécontent de

la maiſon de Rohan, 220, N. 25; faillit à ſe noyer à Neuilly, 226. Sa gaieté & bon mot de lui dans cette occaſion, 226, N. 31. Gratification qu'il accorde à Sully & autres perſonnes, 227. Réglement pour la finance, 229 & *ſuiv.* Dépenſe qu'il fait pour ſon jeu, 232. Dette qu'il acquitte, 233. Ses dépenſes pour les ouvrages publics, 233; *voyez* CONVERSATIONS. Il demande conſeil à Sully ſur les affaires de Flandre, 246. Il refuſe les offres des villes en otages & autres, que lui font les états, 247 & *ſuiv.* Vie douce & tranquille de ce prince, 253, 254. Il ôte les ſceaux à Bellièvre & les donne à Sillery, 255, N. 1. Son ſéjour ordinaire dans le printemps, 256. Sa lettre à Sully, ſur la naiſſance du ſecond fils de France, ſur ſes enfans, ſur ſa chaſſe, &c., 256 & *ſuiv.* Sa tendreſſe pour ſes enfans, 225, 256, N. 2, 230, quelquefois aveugle, 230, N. 23. Naiſſance de ſon ſecond fils, 257. Sa paſſion pour la chaſſe, 234-257. Son ſéjour à Fontainebleau, 258, 259. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully, 259. Il arrête les pourſuites pour la mort du jeune d'Epinoy, 260 & *ſuiv.* Ses fréquens voyages à l'arſenal, 262, ſe fâche contre Sully & le recherche ſur le champ, 263, l'employe utilement dans le ſynode de la Rochelle & dans l'affaire du père Séguiran avec les Rochellois, 266 & *ſuiv.* Il conſent que ſon cœur ſoit porté à la Flèche, 275. Bon mot à ce ſujet, 275, N. 8; *voyez* CONVERSATIONS. Sa haine pour la maiſon de Lorraine; travaille avec Sully à étouffer les complots, 280 & *ſuiv.* Il fait rendre les priſes à l'Eſpagne, 283. Il ſuit l'opinion de Sully de refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination Françoiſe, de donner des villes d'otage, &c., 284-286, N. 9. Parti qu'il prend ſur le traité de tréves entre ces provinces & l'Eſpagne, 287-295, N. 11. Il fait démolir le fort de Rebuy & ſoutient les Griſons contre l'Eſpagne, 296 & *ſuiv.*; protége la république de Genève, 298, & les Princes Italiens, 299, concilie les Vénitiens avec Paul V,

299, 300, N. 13, 14; réunit les biens de la maiſon d'*Albret* à la couronne, les finances de Navarre à celles de France, & acquitte les dettes de l'état, 302, N. 15. Total des ſommes dépenſées juſqu'en 1607, 304. Il punit la déſobéiſſance des parlemens de Toulouſe & de Dijon, 306, 307. Bon mot de lui ſur le partiſan *l'Argentier*, 312, N. 17. Procès entre lui & la maiſon de Gonzague pour les biens de la maiſon de *Foix* & d'*Albret*, 314. Il ne goûte point le conſeil de Sully de compoſer le conſeil de gens d'épée, 316 *& ſuiv.*, & établit malgré ſes avis une chambre de juſtice, 319. Il raſſure Sully contre ſes accuſateurs, 320, 321. Il aſſiſte Fontange dans le ſiége de Pierrefort, 323. Son attention à bien remplir les charges, 326. Ses gratifications à différentes perſonnes, ſes dettes acquittées & pertes au jeu, 327. Ses dépenſes en bâtimens & manufactures, 328. Son ſéjour dans les maiſons royales; les indiſpoſitions, 329. N. 22. Son ſéjour à Saint-Maur, 330 *& ſuiv.* Brouilleries entre lui, la reine & la marquiſe de Verneuil, ſes lettres à Sully ſur ce ſujet, 331 *& ſuiv.* Il rend Sedan au duc de Bouillon, & en retire la garniſon, 333.

HÈRE (Noël de), adjudicataire des fermes, 10.

HESSE. Caumartin le prévient contre le duc de Bouillon, 88, & il lui refuſe ſon ſecours, 188. Il acquiert des alliés à la France en Allemagne, 239.

HOLLANDE; *voyez* FLANDRE. Toiles de façon de Hollande, fabriquées à Paris, 329.

HOLSTEIN (duc de). Satisfaction qu'il reçoit d'Henri IV, 27.

HÔPITAUX bâtis ou rétablis par Henri IV, 20, N. 6.

I.

JACQUES STUARD, roi d'Ecoſſe, puis d'Angleterre, recherche de nouveau Henri & Sully contre l'Eſpagne, 44 *& ſuiv.* Son amitié pour Sully, 46. Il découvre & punit une conſpiration contre ſa vie, 249 *& ſuiv.* Il protége le miniſtre Maluin, 270. Mauvaiſe politique qui le fait travailler au traité de ſuſpenſion &

de trève entre les Provinces-Unies & l'Eſpagne, 294. Il fait de nouveau prêter le ſerment de fidélité à ſes ſujets, 299.

JAMBEVILLE, ſollicite la charge de premier préſident à Rouen, 326.

IBARRA (D. Diégo d'), plénipotentiaire d'Eſpagne en Flandre, 299.

JEANNIN (René), préſident au parlement de Dijon, 149, N., eſt commis à la vérification des rentes, 259. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la ſuſpenſion d'armes, 288 & *ſuiv.*

JÉSUITES, cherchent inutilement à ſe faire recevoir dans Metz, 209 & *ſuiv.* Préſens qu'ils reçoivent de Henri IV pour la Flèche, 211. L'affaire d'Adrienne de Freſne l'indiſpoſe contre eux, 212 & *ſuiv.* Part qu'ils eurent à la conjuration contre le roi d'Angleterre; leur juſtification, 249 & *ſuiv.* N. 34. Ils veulent faire recevoir le père Séguiran prédicateur à la Rochelle, 271 & *ſuiv* Leur collége à Poitiers, 274. Ils briguent à la cour & dans le royaume en faveur de l'Eſpagne, 275 & *ſuiv.*; *voyez* VÉNITIENS.

JETONS d'or & d'argent préſentés à Henri IV par Sully, 153 & *ſuiv.*, 279.

JEU. Paſſion & dépenſes de Henri IV pour le jeu, 232, 233, 327.

IMPÔTS. Réflexions ſur la nature des différens impôts, 11-15, N. 2, 3. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts, fermes, &c., 15 & *ſuiv.* N. 3.

INCARVILLE, contrôleur-général des finances, étoit intéreſſé dans les fermes ſous des noms empruntés, 11.

INDES. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 249.

JOURS (grands); *voyez* GRANDS-JOURS.

JOYAUX de la couronne; ſommes employées à les acheter, 304

JOYEUSE (François de), cardinal, ſert de parrain au dauphin, pour Paul V, 225, N. 29. Il termine de la part de Henri IV le différent du pape & des Vénitiens, 299, 301, N. 13, 14.

L.

LANDGRAVE; *voyez* HESSE.

LANGUEDOC. Ses greffes réunis au domaine, 305 & *ſuiv.*; *voyez* SULLY.

LAURENS (André du), médecin de Henri IV, eſt fait premier médecin, 133, N. 8, 240; eſt envoyé au marquis de Roſny malade, 260.

LÉON X, pape. Sa conduite blâmée, 205.

LÉON XI, pape. Joie en France de ſon exaltation, & ſa mort, 30, 31, N. 13, 14.

LESDIGUIÈRES (François de Bonne de), connétable, 111-115-217. Ses députés exclus de l'aſſemblée de Châtelleraut, 62 & *ſuiv.* 77, N. 20. Paſſion avec laquelle il agit contre Blaccons dans l'affaire d'Orange, 73. 117 & *ſuiv.* Ses brigues à Châtelleraut pour l'établiſſement d'une république Calviniſte, &c., rendues inutiles par Sully, 95 & *ſuiv.* Ses conférences avec les chefs Calviniſtes le rendent ſuſpect, 270.

LETTRES de Henri IV, 22 & *ſuiv.* Affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 259 & *ſuiv.*; *voyez* HENRI IV, SULLY.

LIGUE. Les partiſans de la ligue cabalent avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne contre la puiſſance & les deſſeins de Henri IV, 275 & *ſuiv.* Dettes qu'elle a occaſionnées acquittées, 304.

LISLE (Jean de), fou qui veut aſſaſſiner Henri IV, 149, N. 14.

LINGHEN, pris par Spinola, 40.

LIRE, abbaye appartenante au cardinal du Perron, 37, 38.

LIVRE (la), apothicaire de Henri IV, eſt acquitté, 24.

LOGNAC, aſſaſſin du duc de Guiſe, périt miſérablement, 23, N. 9.

LOGNAC, capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 23.

LOMBARDIE (royaume de). Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoie, 165, 166.

LOMÉNIE le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 295.

LONGCHAMP, propoſé pour député de l'égliſe de Pons, 270.

LONGUET. Mémoire ſur le rachat du domaine qu'il donne à Henri IV, 314.

LORRAINE (Charles II, duc de), vient en France & y eſt parrain de madame Chriſtine de France, 225, N. 29.

LUQUISSES (les),

gentilshommes Provençaux, leur détention & leur procès, 91.

M

MAISONS Royales faites ou réparées par Henri IV, 19, N. 5. Somme employée à les meubler, 304.

MAISSES (André Hurault de), l'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 200, 312.

MALUIN, ministre protestant, protégé par le roi Jacques, 270.

MANGOT. Démêlé de Sully avec lui, 319.

MANTOUE. Comment cette principauté a passé à la maison de Gonzague, 223.

MANTOUE (Vincent de Gonzague, duc de), beau-frère de la reine, 222, N. 26.

MANTOUE (Éléonor de Médicis, duchesse de), marraine du dauphin, vient en France pour cette cérémonie; on lui donne le pas sur les princes du sang, 222 & *suiv.* N. 26.

MANTOUE (Marguérite de Gonzague, princesse de), son mariage proposé avec le duc de Bar, 26.

MANUFACTURES d'étoffes précieuses, construction des bâtimens qui y sont destinés, 25.

MARABAT, exclus de la députation générale à l'assemblée de Châtelleraut, 101.

MARCK (Robert de la), père de la duchesse de Bouillon, tient Sedan de François II à titre de protection, 184.

MARÉCHAUSSÉES, réglemens généraux & particuliers pour le Berry dans cette partie, 311, 312.

MARGUÉRITE de Valois, reine. Avis qu'elle donne contre les Calvinistes, 64 & *suiv.* Elle quitte Usson, & vient au château de Madrid; sa confiance en Sully, 134 & *suiv.* Particularités sur sa vie; sa mort, ses bonnes & mauvaises qualités, 135, 136, N. 9, 10. Elle fait au duc & à la duchesse de Sully des présens, 161. Elle assiste au baptême des enfans de France, 225, cède au dauphin les biens de sa mère, 304, N. 16.

MARIE de Médicis, reine de France. Présens que lui fait Henri IV & aux officiers & femmes

de ſa maiſon, 22, 23. Elle ſuit le roi dans ſon voyage en Auvergne, &c., 124. Viſites & honneur qu'elle rend à la reine Marguérite, 136 & *ſuiv.* Converſation ſingulière entr'elle, le roi & Sully ſur leurs noiſes, 152 & *ſuiv.* Plaintes qu'elle fait au roi, 158 & *ſuiv.* Elle refuſe de ſe prêter aux moyens propoſés par Sully, pour finir leurs querelles; préſens qu'elle lui fait, 159, 160; favoriſe la politique Eſpagnole contre celle du roi, 165; ſuit ce prince à l'expédition de Sedan & ſe montre favorable à Bouillon, 186, N. 9; obtient que la ducheſſe de Mantoue ait le pas ſur les princes du ſang, 223; faillit à ſe noyer à Neuilly, 226, N. 31. Converſation familière entr'elle & le roi, 241 & *ſuiv.* Naiſſance de ſon ſecond fils, 257, N. 3. On retire ſes pierreries qui avoient été engagées, &c., 328. Elle va prendre les eaux de Vanvres, 330.

MARIGNÉ, commiſſaire en Bretagne, 312.

MARINE. Réglement pour ſon rétabliſſement, 322.

MAUPEOU, commiſſaire pour les offices réunis au domaine, 312.

MAURICE, miniſtre, 111.

MAURIER (Benjamin Aubery du), ſervice qu'il rend dans l'affaire de Sedan, 176, N. 8, & *p.* 179-184-191.

MAUVESIN (ſynode de). Il y eſt agité ſi on députeroit au duc de Bouillon, 100.

MÉDICIS (D. Jean, bâtard de), 182-186-227, oncle de la reine, eſt appelé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sedan, 180. Parrain de madame Chriſtine de France, au nom de la grande-ducheſſe de Toſcane, 225, N. 29.

MERCŒUR (Philippe-Emmanuël de Lorraine, duc de), 24. Son fils ſert dans l'expédition de Sedan, 190.

MERENS, obtient une gratification du roi, 23.

METZ; *voyez* SULLY.

MEURIERS; étoffes faites de l'écorce de ces arbres, 25, N. 10.

MEIRARGUES (Louis d'Alagon ou de Lagonia, baron de), ſon crime & ſa punition, 125, 126, N. 6.

MILICE. (affaire & réglemens de). Ordre réta-

bli dans la diſcipline militaire, 21, 22.

MINISTRES d'état; *voyez* ROIS.

MONARCHIE UNIVERSELLE; *voyez* CHARLES-QUINT, PHILIPPE II, PHILIPPE III.

MONCEAU (du), commiſſaire en Berry, 211.

MONSIRE (Gamaliel de), envoyé par Henri IV pour retirer la garniſon de Sedan, 333, 334.

MONTGLAT (Louis de Harlay de), réſident de France en Allemagne, 188-249.

MONTGLAT (madame de), gouvernante des enfans de France, montre le dauphin dans Paris. Préſens qu'elle reçoit de Henri IV, 23, de Sully, 154; conduit les enfans de France à Noiſy, 330.

MONTLUET (François d'Angennes de), employé par Henri IV auprès de Bouillon, 86. D'avis contraire à Sully ſur l'entrepriſe de Sedan, il cherche à en diſſuader Henri IV, 171, N. 6, & *P.* 181.

MONTMARTIN, député du roi pour aſſiſter au ſynode de la Rochelle, 268-270.

MONTMORENCY (le chevalier de), arrête les Luquiſſes & autres ſéditieux, 91.

MONTMORENCY (Henri de), connétable, 270-330, inſtruit le procès des Luquiſſes, 91.

MONTMORENCY (Charlotte de); *voyez* ANGOULÈME (ducheſſe d').

MORAND, ſecrétaire de Sully, 232.

MORET (Jacqueline du Beuil, comteſſe de), préſens qu'elle reçoit de Henri IV, 22, N. 8, & *P.* 233. Son caractère, anecdotes ſur ſa vie, 22, N. 8. Elle eſt viſitée par Henri IV, 257.

MORNAY (Philippe du Pleſſis); *voy.* PLESSIS-MORNAY.

MOTHE-DE-PELUC (Guillaume de la), complice de l'aſſaſſinat de François de Montmorency, 325, N. 21.

MURAT, tréſorier de France, donne des avis ſur la cabale des ſéditieux, 48 & *ſ* Ses liaiſons avec Leſdiguières le rendent ſuſpect, 270.

N.

NANGIS, va ſervir l'archiduc en Flandre, 41.

NANTES (édit de), proposé par Henri IV pour pièce fondamentale dans l'assemblée de Châtelleraut, 56, 57.

NARGONNE, commissaire dans l'affaire de la Tour du Bouc, 24.

NAVARRE. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de France, 302, N. 15.

NÉRESTAN (Philibert de), capitaine des gardes, 324, appuye l'opinion de Sully sur l'entreprise de Sedan, 181, 182; premier grand-maître de l'ordre du Mont-Carmel, 324, N. 20.

NETTANCOURT (Jean de), comte de Vaubecourt, député par Bouillon au roi, 192, N. 11; établi gouverneur dans Sedan, 198-233.

NÉVERS (Charles de Gonzagues, duc de), sert utilement dans l'expédition de Sédan, 190, 191; *voyez* HENRI IV.

NOAILLES. Brouilleries entre cette maison & celle de Roquelaure, apaisées par Sully, 227.

NORMANDIE, les intérêts de cette province sont appuyés, 230 & *suiv.*

NOTRE-DAME de Paris, bon mot d'un chanoine de cette église à un jésuite, 275.

NOUE (Odet de la), 102-184, proposé pour député-général des Calvinistes, 85, & accepté, 101, se montre contraire à l'expédition de Sedan, 181, est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 209, sert utilement au synode de la Rochelle, 267.

O.

O (François d'), de Frêne, &c., surintendant des finances, faisoit valoir les fermes sous des noms empruntés, 10.

OLDECORNE, (Edouard), jésuite, part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs Anglois contre le roi Jacques, 249, 250, N. 34 & *p.* 299.

OLIVARI (Séraphin), cardinal. Dette qui lui est payée, 327.

ORANGE. Affaire sur cette place & sur Blaccons, 61.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'), ses opérations militaires, 38 & *suiv.* Il défend la Frise contre les Espagnols; forts auxquels il pourvoit, 40. Intérêt qu'il a dans l'affaire d'Orange

& de Blaccons, 61, 62. Il ſe ſoutient mal pendant la campagne de 1606. Sa méſintelligence avec Barneveld, l'une des principales cauſes de la trève, 245 & *ſuiv.* Il manque Anvers, 284. Il s'oppoſe à la ſuſpenſion d'armes, 295.

ORANGE (princeſſe d'), lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri IV, dans l'affaire de l'expédition de Sedan, 176, N. 7. Lettre qu'elle reçoit du roi ſur la reddition de cette place, 202, N. 15.

ORLÉANS (N. de France, duc d'), ſa naiſſance, 257, N. 3.

ORNANO (Alphonſe d'), maréchal de France; ſon parti contre d'Epernon, 132-326.

OSERAY (l'), valet-de-chambre de Henri IV, 151.

OSTENDE priſe par les Eſpagnols, qui s'y épuiſent par la réſiſtance des Flamands, 245.

OTAGE (villes d'), propoſées à la France par les Provinces-Unies; motifs des Etats-Généraux, du conſeil de Henri IV, qui veut qu'on les accepte, & de Sully qui en diſſuade, 286 & *ſuiv.* N. 9.

OUVRAGES publics; *voyez* ÉDIFICES, PARIS, &c.

P.

PALATIN (électeur), ſoutient Bouillon, 121. Craintes que lui inſpire l'expédition de Sedan, 188.

PARABÈRE, officier calviniſte, ſert utilement le roi, 86, à l'aſſemblée de Châtelleraut; ſon caractère, 93; écrit à Sully au ſujet de Bouillon, 182 & *ſuiv.*

PARFAIT, officier de la bouche de Henri IV, familier avec ce prince, 232 & *ſuiv.*

PARIS. Ouvrages publics qu'y fait conſtruire Henri IV, 19, N. 5; *voy.* PESTE.

PARLEMENS du royaume. Déſobéiſſance des parlemens de Languedoc & de Bourgogne, 305, 306.

PARQUET (le préſident), veut ſe défaire de ſa place, 219.

PARRAINS donnés dans le duel, 144.

PASITHÉE, religieuſe inſpirée, 215, N. 22.

PAVÉ de Paris, 20. Sommes qui y ſont employées, 304.

PAUL V; ſon exalta-

tion, 32; ſon attachement à la France; honneurs qu'il rend à notre ambaſſadeur, 34; *voy.* BÉTHUNE. Eſtime qu'il a pour Sully, bref qu'il lui écrit, 35 *& ſuiv.* Il eſt parrain du dauphin, 225, N. 29. Sa modération à l'égard des Proteſtans, 268. Il défend aux Anglois de prêter le ſerment de fidélité au roi Jacques, 299; *voy.* HENRI IV. Bref de Paul V à Sully, 301.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du), amitié & lettres réciproques entre lui & Sully, 28 *& ſuiv.* Son ſéjour à Rome, 37. Il félicite ce miniſtre ſur l'expédition de Sedan, 199 Ses entretiens avec ce miniſtre ſur le moyen de pacifier les religions, 206, 207. Il eſt fait archevêque de Sens & grand-aumônier, 208, 209; découvre les complots de l'ambaſſadeur d'Eſpagne avec les courtiſans, 276 *& ſuiv.*; perſuade à Paul V de ne pas exiger des Vénitiens le rétabliſſement des jéſuites, 300, N. 13.

PERRON (du), frère du cardinal; diſcours entre Sully & lui, en préſence de Henri IV, 240.

PERSONIUS (Robert), jéſuite, trempe dans la conſpiration contre le roi Jacques, 250, N.

PESTE, ou maladie contagieuſe à Paris, empêche qu'on y célèbre le baptême des enfans de France, 224, N. 28.

PETIT, premier médecin d'Henri IV, 133, N.

PHILIPPE le Bel, roi de France, motif de l'édit qu'il rend contre le duel, 141, N. 11.

PHILIPPE II, roi d'Eſpagne. Preuves de ſes vues pour la monarchie univerſelle, 161. Ce qui les fit échouer, 164. Il avoit deſſein de s'emparer des états du duc de ſavoie, 165, N. 4.

PHILIPPE III, roi d'Eſpagne, reprend les deſſeins de ſon père pour la monarchie univerſelle, 161. Complots qu'il entretient à la cour de France contre la vie de Henri IV, 276 *& ſuiv.* Il ratifie le traité de ſuſpenſion d'armes avec les Provinces-Unies, enſuite conclut une trêve de douze ans, 293 *& ſuiv.*

PIE V, pape. Son caractère, 28, N.

PIERREFORT (château de), aſſiégé, 323.

PIOLANT (madame de), femme-de-chambre des enfans de France, 154.
PLACE DAUPHINE, conſtruite par Henri IV, 19, N. 5.
PLACE ROYALE. Conſtruction de cette place, 328.
PLANCHE (la), manufacturier étranger, appelé par Henri IV en France, 25.
PLESSIS-MORNAY (Philippe du), mal intentionné; ſes députés ſont exclus de l'aſſemblée de Châtelleraut & des ſynodes des Calviniſtes, 78, 79. Dépenſes ridicules qu'il fait pour fortifier Saumur, 78. Il eſt un des fauteurs d'un projet d'une république calviniſte en France, 95, 98, 104; cherche à rompre l'entrepriſe de Sedan, 170.
PLESSON (du), 189.
POITIERS. Plaintes que cette ville fait contre les jéſuites, 274.
POLICE rétablie dans ce royaume, 21; réglement à cet égard, 22 & *ſuiv.*
POLITIQUE (la) examinée par rapport à la religion, 75 & *ſuiv.*, 206 & *ſuiv.* Maximes politiques des rois par rapport à leurs miniſtres, 265.
PONS. Hardieſſe des Calviniſtes de cette ville, 269.
PONTCARRÉ (N. de), l'un des commiſſaires pour les cautions des receveurs des conſignations des parlemens de Paris & Bordeaux, 312.
PONT-NEUF (le), achevé par Henri IV, 19, N. 5.
PONTS & Chauſſées. Conſtructions ou réparations faites par Henri IV dans cette partie, 19, 20, N. 5. Sommes y employées, 304.
PORTE Saint-Antoine, réparée, 328.
PRASLIN (Charles de Choiſeul, marquis de), capitaine des gardes. Gratifications que lui accorde Henri IV, 23, 202. Ses lettres à Sully ſur les parties de chaſſe de ce prince, 257, 258.
PRÉAUX (Hector de), l'un des agens de France auprès des Etats-Généraux, 288.
PRÉPONDIÉ, l'un des agens de Bouillon, 187.
PRIMEROSE, miniſtre proteſtant à Bordeaux, 270.
PROTESTANS. Aſſemblée générale des Cal-

vinistes à Châtelleraut. Objet & conduite des deux partis dans cette assemblée, 50 & *suiv.* Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange & de Blaccons, 61, 109 & *suiv.* Ils cherchent à faire échouer l'entrepriſe de Sedan, 170 & *suiv.* Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri IV dans le ſynode de la Rochelle, 265 & *suiv.*, 272 & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour Sully, & autres ſujets de mécontentement, 269 & *suiv.* Murmures & cabales à la cour, ſur la conduite de Henri IV à leur égard, 275 & *suiv.*

PROVENCE. Les ſéditieux veulent s'emparer de ſes places, 48.

PROVINCES-UNIES; *voyez* FLANDRE.

Q.

QUESTIONS faites à un démoniaque, par le père Cotton, 212 & *suiv.* N. 19.

R.

RAMBURES (N. de), tue le jeune d'Epinoy, 260 & *suiv.* N. 4, 5.

RANCHIN, médecin du connétable de Montmorency, contribue à la détention des Luquiſſes, 90, 91.

REFUGE (N. du), envoyé en Suiſſe, 321.

RELIGION. Réflexions de Sully ſur la politique rapportée à la religion, 75 & *suiv.* N. 20.

RENOUILLÈRE (la), préſent qu'elle reçoit, 154, femme-de-chambre de la reine, 153-156.

RENTES. Réglemens à cet égard, 9, 10, N. 1.

RÉPUBLIQUE CALVINISTE. Les chefs du parti travaillent à l'exécuter, 95 & *suiv.*

RHIMBERG, repris par les Eſpagnols, 243, 244.

RIGNAC (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, paroît vouloir défendre ſes places contre Henri IV, & les abandonne, 118, N. 3, & *p.* 122, 187.

RIVET, miniſtre proteſtant, factieux, 267.

RIVIÈRE (la), premier médecin d'Henri IV, 133.

ROCHE-BEAUCOURT (la), obtient la lieutenance-de-roi de Saint-Jean d'Angely, 219.

ROHAN (Henri II, duc de Sully), 322, défend de la part du roi à l'aſſemblée de Châtelle-

raut, de recevoir ſes députés, 79, obtient ſon pardon de Henri IV, 220, rend d'utiles ſervices dans les brigues des courtiſans, 282.

ROIS. Comment ils agiſſent & doivent agir à l'égard de leurs miniſtres, 265.

ROISSY (Jean-Jacques de Meſmes de), conduit les troupes du roi en Auvergne, 118, N. 4.

ROMAIN (ſaint). Miracle de ce ſaint archevêque, 325, N.

ROQUELAURE, courtiſan, favoriſé & ami de Sully, 102, 136, 152, 235, 263. Il eſt appelé au conſeil ſur l'entrepriſe de Sedan; *voyez* NOAILLES.

ROSNY (Maximilien II, de Béthune, marquis de), fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état, 218, eſt viſité de la part du roi, de du Laurens, pendant ſa maladie, 260.

ROUEN (le chapitre de), ſon privilége, 325, N. 21.

RUCELAY. On lui retire les bagues de la reine, qu'elle lui avoit engagées, 328.

RUSSY (Élie de la Place de), agent de Bouillon auprès de Henri IV, 83, 84; envoyé en Flandre par ce prince, 288.

S.

SAINT-AIGNAN. Gratification qui lui eſt accordée, 23.

SAINT-ALPIN de Béthune, ſon exemple propoſé à Sully, 36.

SAINT-ANTOINE, ce qu'il écrit à Henri IV, 239.

SAINT-DENIS MAILLOC, va ſervir l'archiduc en Flandre, 41.

SAINT-GENIS, contribue à la détention des Luquiſſes, 91.

SAINT-GERMAIN DE CLAN. Ses artifices pour ſoulever l'aſſemblée de Châtelleraut, 69 *& ſuiv.*, 85 *& ſuiv.* Il appuye le projet d'une république calviniſte en France, 95 *& ſuiv.*, eſt exclus de la députation générale, 101, cherche à détourner le roi de l'entrepriſe de Sedan, 179, eſt employé dans l'affaire de Metz contre les jéſuites, 209.

SAINT-PAUL (François d'Orléans, comte de), ſe juſtifie auprès de Henri IV ſur l'aſſaſſinat du jeune d'Épinoy, 260, 261, N. 4, 5.

SAINTE-MARIE, regretté d'Henri IV, 326.
SAMINIÈRE (la), obtient sa grâce, 227.
SANG (princes du). Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la ducheſſe de Mantoue, 223.
SANTENY, eſt payé de l'argent qu'il avoit prêté à Henri IV, 327.
SAULT (de), avocat du roi à Bordeaux, 326.
SAVOIE (Charles-Emmanuël, duc de), continue ſes brigues contre la France, 38; *voyez* HENRI IV. Préſens que lui fait Henri IV, 299.
SEDAN. Préparatifs pour en faire le ſiége: ſuite de cette affaire, 189 & *ſuiv.* Terminé par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, & par le traité de protection, &c., 192 & *ſuiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, 194.
SÉDITIEUX (parti des). Leurs menées en Eſpagne, 41, 42. Avis différens donnés à Henri IV contre eux, 46. Autres avis donnés par la reine Marguérite & par Rodelle, 64.
SÉGUIRAN (Gaſpard), jéſuite. Son démêlé avec les Rochellois, 271, N. 7.
SEL. Les courtiſans font valoir cette ferme ſous des noms empruntés, 10. Édit ſur le ſel, en faveur du duc de Mayenne, 24. Réglemens pour cette partie, 228 & *ſuiv.*
SELLIER (Jean), commiſſionnaire de Henri IV, à Troyes, 24.
SELVAGE (Cathérine), femme-de-chambre de la reine, 151. Préſent qu'elle reçoit, 154.
SERTAN, manufacturier Provençal, fait de l'étoffe de l'écorce de mûriers, 25, N. 10.
SERVIAN, député du Dauphiné pour les proteſtans, 218.
SILLERY (Nicolas-Brûlart de), chancelier, 200-265-323. Services qu'il rend au roi, lettres qu'il écrit à Sully, à l'aſſemblée de Châtelleraut, 73. Il eſt fait garde des ſceaux, 255, N. 1. Il ſe montre au conſeil d'avis contraire à Sully ſur les propoſitions des villes d'otage, &c., faites par les Flamands, 287-292.
SIXTE-QUINT, ſon caractère; bon mot ſur lui, 28.
SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de). Édits en ſa faveur, accordés par ſa majeſté, 24. Sos

démêlés avec le prince de Conty, 73. Autre qu'il a avec Sully sur le logement de grand-maître de l'artillerie, & ses mauvais procédés à son égard, 127 & *suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au Parlement, pour ses lettres de duc & pair, 167, & se déclare contre son avis sur l'expédition de Sedan, 180-200-287.

SOLEIL (éclipse de), 126, N. 7.

SOLME (comte de), grand-maître de l'électeur Palatin, 189.

SOUBISE (Benjamin de Rohan, duc de); sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 219, 220, N. 25.

SPINOLA (le marquis), 291. Audience que lui donne Henri IV à Paris, 39. Ses expéditions militaires en Flandre contre le prince d'Orange, 39 & *suiv.* Il assiège & prend Rhimberg, 244.

SOIE. Manufacture établie, 25.

SUÈDE (Charles, roi de), s'affermit sur le trône, 239.

SULLY (terre & château de), érigés en duché-pairie, 167.

SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de). Ses travaux sur les finances & le gouvernement, 9 & *suiv.* Sa réponse à un bref du pape, 36, 37. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 37. Il rassure Henri IV sur les desseins des Calvinistes à l'assemblée de Châtelleraut, & est nommé pour y assister de la part du roi, 47 & *suiv.* Teneur des instructions publiques qu'il reçoit à cet effet, 53 & *suiv.* & de l'instruction secrette, particulière, 62 & *suiv.* Il va conférer avec la reine Marguérite, avis qu'elle lui donne : son sentiment sur ces avis différent de celui de Henri IV, 64 & *suiv.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtelleraut sur les principaux points de cette assemblée, 75 & *suiv.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Châtillon & autres à Châtelleraut, & dans les synodes des Calvinistes, 79. Sa déclaration sur les volontés du roi, 80. Il en refuse la présidence, 80, 81, N. 21. Il pénètre les vues des chefs calvinistes, les déconcerte, 93 & *suiv.* Il y fait rejeter le mémoire

pour l'établiſſement d'une république calviniſte, 95 *& ſuiv.* termine à la ſatisfaction de Henri IV la queſtion des députés généraux, 97 *& ſuiv.*, & celles des places de ſureté, 105 *& ſuiv.* Il exclut Saint-Germain de Clan de la députation générale, 101. Ses conſeils ſur l'affaire d'Orange & de Blaccons ne ſont point ſuivis, 106 *& ſuiv.* Son diſcours ferme & ſage, par lequel il congédie l'aſſemblée, 111 *& ſuiv.*, & vient rendre compte au roi de ſa geſtion, 113 *& ſuiv.*, auquel il conſeille un voyage dans le Limouſin, l'Auvergne, &c., 116. Il l'y accompagne, y tient les grands jours, & fait punir les ſéditieux, 125 *& ſuiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soiſſons ſur le logement du grand-maître de l'artillerie, 127 *& ſuiv.* Autre avec d'Épernon, au ſujet de la Rochelle, 130 *& ſuiv.* A ſon retour de Limoges, il vient rendre compte au roi; ſon bon mot ſur le premier médecin du roi, 133, N. 8. Son mémoire ſur les uſages & les différentes formes du *duel;* aventure qui y donne lieu, & conſeil qu'il donne à Henri IV à ce ſujet, 139 *& ſ.*, N. 11, & P. 146, 147, N. 12; *voy.* CONVERSATIONS. Il préſente à leurs majeſtés les jetons d'or; moyen qu'il leur propoſe pour terminer leurs débats, 252 *& ſuiv.*; *voy.* CONVERSATIONS. Il eſt fait duc & pair; cérémonie de ſa réception, 167 *& ſuiv.* N. 5. Il détermine Henri IV à l'expédition de Sedan, malgré l'oppoſition des courtiſans, 172 *& ſuiv.*; lui fait remarquer les défauts de la place, 181, 182. Circonſtance ſingulière ſur ſa plaie de la bouche & du cou, 173. Lettres qu'il écrit à Bouillon & qu'il reçoit de lui, 177 *& ſuiv.* Il rend publics les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 183, 184. Lettre qu'il écrit à Parabère ſur l'entrepriſe de Sedan, pour être rendue publique, 183. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 189. Ses plaintes contre Villeroy de ce qu'il lui fait un myſtère du traité avec Bouillon, 193 *& ſuiv.* N. 13. Accueil qu'il reçoit du roi, 196 *& ſuiv.* Il viſite Sedan, 199. Il ne peut en-

gager le roi à porter ſes armes dans le comté de Saint-Paul, 200, & cherche à le diſſuader de faire une entrée dans Paris, 201 & *ſuiv.* N. 15. Bons conſeils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différent avec Paul V; ſes réflexions ſur la véritable politique de ces deux puiſſances, 203, 206, N. 17. Il blâme la conduite de Léon X & de Clément VII, 205, entretient les cardinaux de Joyeuſe & du Perron ſur les moyens de pacifier les religions, 206. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin & du Perron, 208, 209. Il appuye la ville de *Metz* contre les jéſuites, 209 & *ſuiv.* Démêlé qu'il a avec le père Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Freſne, 211, 212, N. 19. Il pacifie les querelles de religion entre les Catholiques & les Proteſtans, 217 & *ſuiv.* N. 23; empêche la tenue d'un ſynode à la Rochelle, 219, N. 24; fait rentrer la maiſon de Rohan dans les bonnes grâces du roi, 220, N. 25, termine à la Rochelle les différens entre les Catholiques & les Proteſtans, 221. Il eſt fait capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine; autres grâces & gratifications qu'il reçoit de ſa majeſté, 227 & *ſuiv.* Ses réglemens pour la finance, &c., 228 & *ſuiv.* Il avoit dreſſé trois états généraux ſur la ſurintendance des finances, des bâtimens & fortifications & ſur la grande maîtriſe de l'*artillerie*, 234, dont il préſente au roi des ſommaires, 242, 243. Amitié entre la ducheſſe de Guiſe & lui, 234-238; *voy.* CONVERSATIONS. Réflexions & conſeils qu'il lui donne ſur la guerre de Flandre, 246 & *ſuiv.* Sa plaie de ſa bouche ſe rouvre & les miniſtres vont travailler chez lui, 254. Marques ſingulières de confiance qu'il reçoit du roi, 259-265. Il arrête les pourſuites ſur la mort de ſon neveu d'Épinoy, 260 & *ſuiv.* Ses maximes ſur la manière dont un prince doit ſe conduire avec ſes miniſtres, 265. Il termine les ſujets de plaintes de ſa majeſté contre les Proteſtans aſſemblés à la Rochelle, 265 & *ſuiv.*, oblige cette ville à faire ſatisfaction au roi ſur les ſujets de plaintes de ſa majeſté, à l'égard d'un

ſynode qu'elle avoit tenu, 270. Soutient cette ville dans l'affaire du père Séguiran, 271 *& ſuiv.* & refuſe de ſe mêler des diſcuſſions de la ville de Poitiers avec les jéſuites, 274 *& ſuiv.*; *voy.* CONVERSATIONS. Il raſſure ce prince à cet égard & juſtifie la maiſon de Lorraine, 280 *& ſuiv.* Il examine la queſtion des priſes faites ſur l'Eſpagne, 283 *& ſuiv.*; porte le roi à refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies, de ſe ſoumettre à la domination de la France, &c., 285, 286, N. 9. Son ſentiment ſur le traité conclu entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux, 291 *& ſuiv.* Préſens qu'il fait en Italie pour le roi, 299, 300. Réponſe qu'il fait à ce pape, 301. Ses opérations de finances; dettes qu'il acquitte, 203. Il augmente les biens cédés par la reine Marguérite au Dauphin, 204, N. 16. Ses réprimandes aux parlemens de Toulouſe & de Dijon, 305 *& ſuiv.* Il écrit à Verdun, premier préſident du parlement de Toulouſe, ſur le rachat des greffes, 305. Ses plaintes contre les parlemens, 307. Ordre qu'il établit dans les chambres des comptes, 307 *& ſuiv.*; dans la gabelle & les maréchauſſées, 310 *& ſuiv.*; dans les affaires du domaine, 313 *& ſuiv.* Son projet de compoſer le conſeil de gens d'épée, eſt rejeté par Henri IV, 316-318, N. 18. Il s'oppoſe à l'établiſſement d'une chambre de juſtice; ſes réflexions & principes ſur cette opération, 318. Prévient le roi contre ſes calomniateurs, 319, 320, propoſe une recherche contre les officiers de l'*artillerie*, 321, 322, fait dreſſer des plans des places & côtes de *Bretagne*, 323, fait caſſer une ſentence du juge de Saumur, portant permiſſion de tranſporter des blés du royaume, 324. Il condamne les dépenſes exceſſives de Henri IV, en manufactures, bâtimens, meubles, &c., 428, 429.

SULLY (ducheſſe de). Rachel de Cochefilet reçoit des préſens de leurs majeſtés, 161.

SURINTENDANCE des fortifications & bâtimens. États généraux ſur cette partie, préſentés au roi par Sully, 241, 242, 243.

SYNODE des Protestans ; *voyez* CHATELLERAUT, ASSEMBLÉE DES PROTESTANS, SULLY.

T.

TAILLE. Abus & vexations, 317 ; réflexions sur ces abus & sur les moyens employés pour y remédier, 11 & *suiv.*, N. 2.

TAPISSIERS Flamands appelés à Paris, 328.

TARDIEU, commissaire, réprimandé, 310.

TERRAIL (du), va servir l'archiduc, prend & reperd Berg-op-Zoom, 39, 40, manque l'Ecluse, 284, 285.

TERSE, compagnie Espagnole, 244, N. 33.

THÉMINES (Pont de Lauzières de Cardillac), sert utilement le roi contre les séditieux, 90.

THERMES (Jean de Saint-Larry de), l'un des mignons de Henri III, 235.

THORES, colonel Espagnol, tué au siège de Rhimberg, 244.

TILENUS, ministre calviniste. Ses brigues contre l'expédition de Sedan, 170.

TRAITANS. Sommes à eux dues, acquittées par Sully, 303.

TRAITÉ entre Henri IV & le duc de Bouillon, 194, 195.

TRANSILVANIE. Guerres de l'empereur contre ces peuples, 297.

TRENTE (concile de) ; *voy.* HENRI IV.

TRÉSOR royal. Etat de l'argent pris au trésor royal par Sully, jusqu'à l'année 1607, pour différentes dépenses, 303, 304. Réglemens à cet égard, 307 & *suiv.*

TRÈVES. Trève de douze ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies, négociée, 245 & *suiv.*, 291, N. 11.

TURQUET, médecin ordinaire d'Henri IV, 134, N.

TURENNE (vicomte de) ; *voy.* BOUILLON.

V.

VALENCE (concile de), décide contre le duel, 141.

VALENCE (Marie de), l'une des dévotes du père Cotton, 214, N. 20.

VALTELINE (la). Suite du différent entre l'Espagne & les Grisons au sujet de la Valteline, 296 & *suiv.*

VANTEROL, 324.
VARENNE (la), 263, 277, eſt envoyé par Henri IV pour remettre une lettre à Sully, afin d'aller viſiter de ſa part la reine Marguérite, 65. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan, 186 *& ſuiv.* Il lui donne avis de la concluſion du traité de Bouillon, 193. Autre avis qu'il lui donne, 201. Services qu'il rend aux Jéſuites de la Flèche, 211. Préſent que lui fait le roi, 233. Il ſoutient le père Séguiran & les jéſuites contre les Rochellois, 271 *& ſuiv.*
VENDÔME (Céſar de Bourbon, duc de), fils de Henri IV & de la belle Gabriëlle, légitimé, va viſiter la reine Marguérite de la part du roi, 136.
VENISE, VÉNITIENS. Préſens que ſon ambaſſadeur reçoit de Henri IV, 27. Fameux différent entre les Vénitiens & Paul V. Cauſes de ce différent, véritable politique de cet état, 203 & *ſuiv.*; *voy.* CANAYE. Union des Vénitiens & des Griſons contre l'Eſpagne, 297. Leur différent avec le pape terminé par la médiation de Henri IV, 299 *& ſuiv.*, N. 13, 14. Ils refuſent de rétablir les jéſuites dans leurs états, 301, N. 13.
VENTADOUR (Anne de Lévis, duc de); il eſt rembourſé de ce que lui devoit le roi, 23.
VÉRAC, propoſé pour député de l'Egliſe de Pons, 270.
VERDUN, premier préſident au Parlement de Toulouſe, 216.
VERNEUIL (marquiſe de); brouilleries entre le roi, la reine, & elle, 331 *& ſuiv.*
VERS-A-SOIE, 25.
VERSENAY, l'un des calomniateurs de Sully. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 228.
VIC (Dominique de), 263; ſe déclare pour l'avis de Sully ſur l'expédition de Sedan, 180-182; démolit le fort de Rébuy, 296.
VIENNE (de), commis, 329.
VIEVILLE (la), député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 185.
VILLARS (Jérome de), archevêque de Vienne, 217, N. 23.
VILLEROY (Nicolas de Neufville de), miniſtre d'état, 135, 200,

218, 265. Il compose l'instruction publique donnée à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut, 55. Lettres réciproques de lui & de Sully pendant la tenue de cette assemblée, 103. Autres lettres entr'eux pendant l'expédition de Sedan, 186 & *suiv.* Il conclut le traité avec Bouillon, article qu'il en communique au garde des sceaux & à Sully, 191, 217; envoye travailler chez Sully, 254-265-271. Son sentiment sur la loi des débris & naufrages, 284. Il s'oppose à Sully, dans le conseil sur les offres & propositions faites par les Provinces-Unies, 287-292-296.

VILLEPION, officier d'Henri IV, est reçu dans Turenne, 124.

VIVANT, député du corps protestant. Avis qu'il donne au roi sur la cabale séditieuse, 68, 90.

USSON, château, est démoli, 134, 135, N. 9.

W.

WIRTEMBERG (duc de); protection que lui accorde Henri IV, 249.

Y.

YVETEAUX (des), 240.

Z

ZAMET, 263. Gratifications qu'il reçoit de Henri IV, 24, 233. Dettes que ce prince lui paye, 233.

ZÉLANDE. Cette province s'oppose au traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 295.

ZUPULA, cardinal, 301, N.

Fin de la Table du sixième Volume.

Digitized by Google